

# Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

*Action publique et jeunesses sur le territoire de la  
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis -  
Une approche par le logement*

**Julie Bertrand,**  
Responsable, DROS.

**Mathilde Prisset,**  
Chargée d'études, DROS.



Le Dros tient à remercier, en premier lieu, l'ensemble des jeunes et des professionnels ayant participé à cette étude.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à Jordan Parisse, Chargé d'étude et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), pour le temps consacré à la relecture de nos travaux, ses remarques et ses encouragements.

Nous souhaitons également remercier tout particulièrement Mallory Reveau, Directrice Habitat de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Stéphanne Reverre-Guepratte, Directrice adjointe de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Alpes-Maritimes et Fabienne Guilhot, Sous-directrice de l'action sociale de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, ainsi que leurs équipes pour leur collaboration active et leur appui dans la réalisation de cette étude.

Le Dros remercie, enfin, les équipes d'ALC ReSo, de la Mission locale Antipolis, du foyer de jeunes travailleurs d'Antibes et du service prévention jeunesse de l'agglomération, qui nous ont offert la possibilité de rencontrer des jeunes et d'obtenir les indispensables témoignages sur lesquels repose cette monographie.



## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	4
INTRODUCTION.....	6
1. Contexte de l'étude.....	6
2. Sujets et orientations de l'étude.....	6
3. Les axes de questionnement.....	7
4. Méthodologie.....	7
a. Précisions quant au choix de territoire .....	7
b. Une approche qualitative avec des éclairages quantitatifs.....	8
c. Le phasage de la recherche.....	9
5. Plan du rapport d'étude.....	9
NOTE DE SYNTHÈSE.....	12
CADRAGE TERRITORIAL.....	20
PARTIE 1 – JEUNESSES ET LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA : UN ETAT DES LIEUX .....	36
1. Eléments de cadrage .....	36
a. Sophia Antipolis, un territoire fragmenté : situation, compétences et spécificités.....	36
b. Les jeunes du territoire : une approche par catégorie.....	43
c. La problématique logement sur le territoire .....	47
d. L'action publique dans le champ de la jeunesse et du logement : le maillage des acteurs.....	49
2. Quelle place pour les jeunes en difficulté d'insertion sur le territoire ?.....	53
a. Les publics invisibles : une notion non consensuelle.....	53
b. La mesure des difficultés .....	55
c. Quelle priorité pour les jeunes en difficulté d'insertion ? .....	57
PARTIE 2 – HABITER LA CASA : QUELLE APPARTENANCE ? QUEL RAPPORT AU TERRITOIRE ?.....	60
1. Les jeunes et leur rapport au territoire : un sentiment d'exclusion .....	60
a. Une diversité de trajectoires .....	60
b. Des envies d'évasion.....	63
c. ... Mais un ancrage bien réel.....	64
2. Les jeunes et leur rapport au logement et à l'habitat : l'aspiration à une vie « normale ».....	65
a. Le rejet du collectif.....	65
b. L'obligation de suivi social redoutée.....	66
c. « Une petite vie tranquille » : désir d'intégration et projets de vie.....	68
PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L'ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT.....	70
1. Potentiels et limites de l'offre en logement et hébergement sur le territoire.....	70
a. Une offre de logement peu favorable aux jeunes en difficulté d'insertion.....	70
b. Le logement accompagné : une offre à renforcer.....	76

c.	L'hébergement : des dispositifs saturés.....	82
2.	<b>Les jeunes, un public "démissionnaire" ? Comprendre le non-recours des jeunes à l'aide publique.....</b>	<b>84</b>
a.	Le non-recours par non connaissance : « lorsque l'offre sociale n'est pas connue par ses destinataires potentiels ».....	84
b.	Le non-recours par non demande.....	86
c.	Le non-recours par non proposition.....	89
d.	Le non-recours par non réception.....	90
3.	<b>En marge des politiques publiques, stratégies de jeunes précaires : de la mobilisation du réseau soutenant aux expériences juvéniles de la rue .....</b>	<b>92</b>
a.	La mobilisation du réseau soutenant.....	93
b.	« Moi je vis chez un papi dans son salon » : la colocation intergénérationnelle .....	94
c.	Vivre dans sa voiture : « Il y a de quoi devenir fou ».....	94
d.	Expériences juvéniles de la rue .....	95
	<b>PARTIE 4 – DISPOSITIFS ET PARCOURS D'INSERTION .....</b>	<b>98</b>
1.	<b>L'emploi : une condition nécessaire pour accéder au logement .....</b>	<b>98</b>
a.	Les dispositifs de sécurisation et de stabilisation des parcours : potentiels et limites .....	98
b.	La logique de projet : un frein à la prise en charge des jeunes les plus vulnérables .....	103
2.	<b>Parcours de jeunes en insertion socio-professionnelle : l'analogie des trajectoires .....</b>	<b>104</b>
a.	« Le premier problème, c'est le travail » : les jeunes en insertion et l'emploi.....	104
b.	L'accompagnement vers l'emploi : le rapport des jeunes en insertion à la recherche d'emploi .....	107
	<b>PARTIE 5 – SYSTEME LOCAL D'ACTION PUBLIQUE EN DIRECTION DES JEUNES.....</b>	<b>112</b>
1.	<b>Accompagner les jeunes en difficulté dans le territoire .....</b>	<b>112</b>
a.	Evoluer dans un environnement contraint .....	112
b.	Faire du cas par cas : s'adapter aux situations.....	115
c.	Argumenter, justifier, négocier les entrées en dispositif.....	116
2.	<b>Coopération et partenariats interinstitutionnels.....</b>	<b>118</b>
a.	La politique locale en faveur du logement des jeunes .....	118
b.	Le travail partenarial des acteurs de la jeunesse et du logement .....	121
c.	Vers une coordination renforcée .....	123
3.	<b>Travail partenarial autour de la prise en charge de situations spécifiquement définies .....</b>	<b>126</b>
a.	Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance.....	126
b.	Santé mentale et handicap .....	130
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>134</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>140</b>
1.	<b>Table des tableaux, graphiques et cartographies.....</b>	<b>141</b>
2.	<b>Références – Cadrage territorial .....</b>	<b>143</b>
3.	<b>Glossaire.....</b>	<b>144</b>
4.	<b>Benchmarking : mise en valeur des idées et fonctionnements d'autres territoires .....</b>	<b>146</b>
5.	<b>Liste des entretiens et personnes rencontrées .....</b>	<b>160</b>

## INTRODUCTION

---

### 1. Contexte de l'étude

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales a confié au Dispositif Régional d'Observation Sociale – Dros – la réalisation d'une étude sur les politiques locales de jeunesse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la continuité des travaux déjà menés par le Dros sur la jeunesse en région, notamment la publication d'un panorama de la jeunesse<sup>1</sup> en janvier 2014 et l'organisation d'un colloque sur l'engagement des jeunes en octobre 2017<sup>2</sup>.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de coordination des politiques jeunesse, dans une approche transversale destinée à répondre au plus près aux besoins des jeunes, avec la réalisation de deux monographies de territoires thématiques : l'une portant sur les jeunes et le logement, l'autre sur les jeunes et le numérique. Par la rencontre avec des acteurs régionaux et une démarche de prospection / recherche au travers de recherches documentaires, une proposition de territoire a été soumise au SGAR en décembre 2017. Le territoire choisi pour la monographie sur le logement est celui de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis dans les Alpes-Maritimes (06), tandis que la monographie sur le numérique prend lieu dans la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance dans les Hautes-Alpes (05).

L'objet de la présente monographie porte sur la manière dont les acteurs locaux, sur un territoire donné, appréhendent les problématiques liées au logement des jeunes, comment ils se coordonnent et agissent localement pour y répondre. Cette étude vise donc à comprendre comment, sur un territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les acteurs se sont appropriés un diagnostic et des constats, ont mis en place des actions / dispositifs et avec quels résultats.

### 2. Sujets et orientations de l'étude

L'étude s'intéresse aux jeunes en difficulté d'insertion, qui bien que pris en charge par des institutions ou des acteurs spécifiquement dédiés à la jeunesse, restent vulnérables<sup>3</sup>. Leurs parcours se caractérisent par une instabilité prononcée dans l'emploi et, par conséquent, également dans le logement. Ils connaissent ainsi une succession de périodes sans emploi, de périodes de stages ou d'emplois précaires sans que ne se dessine véritablement une trajectoire d'insertion. Leur instabilité se traduit par un accès sporadique aux ressources, en particulier pour ceux âgés de moins de 25 ans qui ne peuvent prétendre au Revenu de solidarité active (RSA). La nature des difficultés rencontrées par ces jeunes (difficultés d'insertion, ruptures familiales, faiblesse du réseau soutenant, etc.) invite à envisager la question du logement de façon large et à questionner les modalités d'accès au secteur de l'hébergement. Toutefois, si l'enquête présentée donne à voir certains des mécanismes de la demande et de l'attribution des places d'hébergement, il convient de noter que cette monographie n'a pas pour objet l'étude du fonctionnement du secteur AHI (*accueil, hébergement, insertion*) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Il s'agit plutôt d'observer la nature de l'offre à laquelle peuvent prétendre les jeunes en difficultés, les conditions d'accès à cette offre et les éventuels obstacles qu'ils peuvent rencontrer. Par ailleurs, cette étude ne manque pas de s'intéresser aux processus d'insertion des jeunes, à

---

<sup>1</sup> Coordonné par le Dros et le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar), ce panorama a associé de nombreux acteurs régionaux. Cette étude se propose d'apporter des éléments sur les "jeunesses" dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, leurs caractéristiques, leurs trajectoires, leurs problématiques. L'ambition est double : recueillir dans une même publication les dernières données disponibles et disposer d'une vision globale et dynamique de la situation socio-économique des jeunes, des difficultés qu'ils doivent affronter et des atouts qui sont les leurs. Dros, *Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, janvier 2014, [http://www.dros-paca.org/fileadmin/DROS\\_PACA/Etudes/Dros\\_-\\_Regards\\_sur\\_les\\_jeunes\\_en\\_Paca.pdf](http://www.dros-paca.org/fileadmin/DROS_PACA/Etudes/Dros_-_Regards_sur_les_jeunes_en_Paca.pdf)

<sup>2</sup> Le 5 octobre 2017, en collaboration avec l'Insee et l'Injep, le Dros a organisé un colloque sur la jeunesse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Près de 400 personnes étaient présentes pour échanger et débattre autour des questions de décrochage, d'engagement, de citoyenneté, d'entrepreneuriat. Pour plus d'information : <http://www.dros-paca.org/fr/les-colloques-du-dros/les-colloques-du-dros-detail/article/colloque-5-octobre-2017/>

<sup>3</sup> Le profil des jeunes enquêtés est présenté en pages 18 à 21 et un tableau récapitulatif des caractéristiques des jeunes enquêtés figure en page 33.

travers leur rapport aux dispositifs et institutions d'insertion, et plus largement, leur rapport à l'emploi et au travail. Il convient de noter que la question du lien emploi-logement s'inscrit notamment dans les priorités affichées à l'échelle régionale à l'occasion de la matinée régionale du logement des jeunes qui s'est tenue le 31 mai 2018 à Marseille.

Au-delà d'une logique offre-demande, l'étude a pour objectif de comprendre les dynamiques territoriales à travers l'analyse des contraintes qui pèsent sur les acteurs et du rapport des jeunes aux dispositifs et au territoire. En s'intéressant aux rapports entre action publique et jeunesse en difficulté sur un territoire donné, l'un des objets de cette étude est de comprendre comment la situation de ces jeunes est appréhendée par les acteurs locaux et quelle place ils occupent dans les préoccupations des professionnels rencontrés.

### 3. Les axes de questionnement

La présente monographie s'appuie sur cinq axes de questionnement :

<b>L'accès au logement des jeunes</b>  <i>S'interroger sur les modalités d'accès des jeunes au logement.</i>	<b>Images et représentations de la jeunesse</b>  <i>S'interroger sur les représentations associées à la jeunesse et leurs effets sur l'élaboration des politiques publiques.</i>	<b>Système d'acteurs – gouvernance locale</b>  <i>Identifier l'ensemble des acteurs. Analyser le système d'acteurs opérant autour de la question du logement des jeunes sur le territoire.</i>	<b>Effets et impacts des politiques locales sur les jeunes</b>  <i>Evaluer le niveau de connaissance des dispositifs mis en œuvre et les effets de ces derniers sur le vécu des jeunes.</i>	<b>L'évaluation des besoins des jeunes</b>  <i>Apprécier la connaissance qu'ont les acteurs locaux des besoins des jeunes en matière de logement.</i>
<b>QUESTIONNEMENTS SOUS-JACENTS</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels sont les besoins des jeunes en logement sur le territoire ?</li> <li>▪ Comment se construit le rapport des jeunes aux dispositifs et actions en faveur de l'accès au logement ?</li> <li>▪ Quel rapport les jeunes du territoire entretiennent-ils à l'habitat, au logement, à l'autonomie résidentielle ?</li> <li>▪ Quelles sont les solutions logement développées par les jeunes au-delà des politiques publiques en la matière ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels sont les jeunes concernés par les politiques locales de l'habitat ?</li> <li>▪ Quelles approches des problématiques de la jeunesse sous-tendent les interventions / actions des acteurs locaux ?</li> <li>▪ Avec quels effets ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels sont les acteurs mobilisés sur la question du logement des jeunes ?</li> <li>▪ Les enjeux entourant la question du logement des jeunes font-ils l'objet d'une coordination des acteurs locaux ?</li> <li>▪ Comment s'opère cette coordination ? Quelle organisation structurante est mise en œuvre ?</li> <li>▪ Comment s'articulent les dispositifs mis en œuvre sur le territoire en faveur du logement des jeunes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelle connaissance les jeunes ont-ils des actions et dispositifs mis en œuvre ?</li> <li>▪ Comment les solutions qui leur sont proposées sont-elles appréciées par les jeunes ?</li> <li>▪ Quel regard critique les acteurs portent-ils sur leurs actions en faveur des jeunes ?</li> <li>▪ Quelles sont les difficultés rencontrées, quels freins, quels succès ?</li> <li>▪ Quelle mise en perspective des besoins des jeunes quant aux solutions proposées ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment la connaissance des besoins des jeunes est-elle produite, d'où est-elle issue ?</li> <li>▪ Cette connaissance est-elle partagée ou diffère-t-elle d'un groupe d'acteurs à un autre ?</li> <li>▪ Quels sont les écarts entre les besoins des jeunes identifiés par les acteurs et ceux exprimés par les jeunes eux-mêmes ?</li> </ul>

### 4. Méthodologie

#### a. Précisions quant au choix de territoire

Le territoire sélectionné pour réaliser le terrain d'enquête est celui de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, dans l'ouest du département des Alpes-Maritimes. L'échelle retenue a été celle de l'intercommunalité, en raison de la pertinence de cette échelle pour l'analyse des politiques jeunesse<sup>4</sup>. Le choix du territoire d'étude

<sup>4</sup> A ce sujet, il convient de mentionner les travaux de l'Injep sur les politiques intercommunales de jeunesse : PARISSE J., Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale au Pays basque français, *INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude*, 2018 ; HALTER J.-P., *Monographie de la politique de jeunesse du pays de la vallée du Lot*, INJEP, 2017 ; HALTER J.-P., *Politiques de jeunesse et intercommunalités. Monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron*, INJEP, 2016.



s'est fait à l'appui notamment des travaux commandés par la DREAL PACA à la Direction Territoriale Méditerranée du CEREMA<sup>5</sup> sur la place des jeunes dans les programmes locaux de l'habitat en région.

### **b. Une approche qualitative avec des éclairages quantitatifs**

Cette monographie s'appuie sur une approche essentiellement qualitative, avec pour objectif de croiser les regards entre acteurs locaux et jeunes en difficulté. Pour répondre aux objectifs de cette étude, plusieurs entretiens et rencontres ont été menés sur le territoire :

Une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés avec différents acteurs (dans 22 organismes, structures ou services). L'objectif était de :

- recueillir des informations quant aux actions, aux fonctionnements et aux partenariats mis en œuvre,
- s'interroger sur les représentations associées à la jeunesse et leurs effets sur l'élaboration des politiques publiques,
- apprécier la connaissance qu'ont les acteurs locaux des besoins et du vécu des jeunes en matière de logement,
- s'interroger sur la manière dont l'action publique prend en compte le problème du logement des jeunes,
- comprendre les contraintes qui pèsent sur les acteurs.

Ces temps d'échanges ont également permis de préparer le groupe d'analyse partagée et les focus groupes ainsi que d'obtenir des données complémentaires utiles à l'analyse (rapports d'activité, enquêtes, etc.).

En parallèle des temps d'échange collectifs ont été organisés sur le territoire. La première rencontre a réuni une vingtaine de professionnels autour des connaissances et expériences de chacun sur le territoire. L'objectif était d'identifier de façon partagée les actions et dispositifs mis en œuvre dans la CASA et d'analyser le système d'acteurs opérant autour de la question du logement des jeunes sur le territoire. Ce premier temps collectif visait également à faire émerger les difficultés, les enjeux et les besoins des professionnels sur le territoire.

Nous avons ensuite rencontré, par l'intermédiaire des acteurs locaux, seize jeunes à l'occasion de trois focus groups au cours desquels ont été évoquées leurs difficultés de logement<sup>6</sup>. Ces échanges avaient pour objectifs de travailler sur les besoins des jeunes, y compris les besoins non-couverts et / ou mal couverts, leurs attentes et leur ressenti ainsi que les modalités d'accès des jeunes au logement (parcours résidentiels). Nous avons cherché à comprendre comment se construit le rapport des jeunes aux dispositifs (connaissance / appréciation / adaptation) et quels rapports les jeunes du territoire entretiennent à l'habitat, au logement, à l'autonomie résidentielle et au territoire.

Un dernier temps d'échange a réuni une dizaine de professionnels en contact direct avec le public jeune afin de comprendre l'articulation entre les différents acteurs et dispositifs existants sur le territoire.

L'étude mobilise également des éclairages quantitatifs qui permettent une mise en perspective des éléments énoncés. Ainsi, un cadrage territorial réalisé en amont du travail de terrain figure en annexe de ce rapport. Ce cadrage s'appuie sur des données statistiques issues du recensement de la population de l'INSEE ainsi que certaines données complémentaires issues notamment de la Caisse d'allocations familiales et de Pôle emploi. Ces apports quantitatifs donnent à voir les caractéristiques du territoire, en matière de démographie, de structure et de composition des ménages, de niveau de vie, d'emploi, de mobilité, d'éducation et bien sûr d'habitat. Quelques données provenant des rapports d'activité des structures enquêtées figurent également dans ce cadrage.

Nous avons également exploité les documents produits par les professionnels et les experts (rapport, études, documents programmatiques, présentations, etc.) qui offrent des informations utiles quant aux actions mises en œuvre et aux positionnements des acteurs. Ils donnent également accès à certaines données quantitatives (à titre

<sup>5</sup> CEREMA - Direction Territoriale Méditerranée, Évaluation et prospective des actions des PLH en faveur des personnes défavorisées ou présentant des difficultés particulières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, juillet 2015.

<sup>6</sup> Afin de respecter leur anonymat, les prénoms des jeunes enquêtés ont été modifiés. Par ailleurs, les extraits des échanges avec les professionnels et les jeunes repris dans ce rapport apparaissent en couleur au fil du texte.

d'exemple, les données relatives à l'hébergement sont majoritairement issues des rapports d'activité 2016 et 2017 du SIAO des Alpes-Maritimes).

Enfin, dans le cadre de cette enquête, nous avons participé à deux événements relatifs à la question du logement des jeunes : le séminaire organisé par la CNAF le 3 avril 2018 intitulé « Se loger quand on est jeune », et la matinée régionale du logement des jeunes qui s'est tenue le 31 mai 2018 à l'hôtel de Région à Marseille (un événement coorganisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Action Logement et l'Union régionale des CLLAJ).

Cette étude a bénéficié du soutien de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sous la forme d'un appui scientifique et méthodologique. En tant que centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, l'INJEP a apporté son expertise à cette étude en matière de politiques jeunesse, ainsi qu'un appui méthodologique à la réalisation du travail d'enquête. Cette collaboration a été marquée par la restitution commune de l'étude sur le territoire. A cette occasion, la présentation du contenu et des résultats de la monographie s'est accompagnée d'une mise en perspective avec des éléments nationaux (présentation d'éléments du Baromètre DJEPVA 2018).

### c. Le phasage de la recherche

Le travail de terrain s'est déroulé de février à août 2018. Pendant cette période, se sont succédées plusieurs phases d'enquête : entretiens exploratoires avec des acteurs régionaux et départementaux, entretiens bilatéraux avec des acteurs locaux, constitution d'un groupe de travail en avril réunissant les directions institutionnelles et associatives du territoire, constitution de trois focus groups avec des jeunes du territoire (juin-juillet), enfin constitution d'un groupe de travail fin juillet avec des acteurs de terrain en contact avec le public.

Il convient de noter que nous avons bénéficié, lors de la phase de terrain, de l'appui de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et des services de l'Etat pour nous permettre d'identifier les acteurs clés du territoire et de prendre contact avec eux.

L'exploitation des matériaux issus de l'enquête de terrain ainsi que la rédaction de la monographie se sont déroulées de septembre à décembre 2018. L'étude a par la suite fait l'objet d'une restitution, en deux temps : en premier lieu auprès des services de l'Etat en région<sup>7</sup> et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 27 novembre 2018 à Marseille, dans un second temps auprès des professionnels ayant participé à l'étude le 11 décembre 2018 à Valbonne. A ces deux occasions, une synthèse de l'étude a été remise.

## 5. Plan du rapport d'étude

Cette monographie se décompose en cinq parties. La première propose un état des lieux de la jeunesse et du logement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Ce chapitre introductif offre une vue d'ensemble de l'agglomération, de sa jeunesse et de ses acteurs pour mieux appréhender les dynamiques locales dans leur contexte.

La deuxième partie s'attache à comprendre le rapport des jeunes rencontrés avec le territoire qu'ils habitent, en s'intéressant notamment au sentiment d'appartenance. Le rapport des jeunes au territoire est observé à travers l'analyse des trajectoires, avant de mettre en lumière les aspirations « ordinaires » des jeunes en difficulté.

La troisième partie porte sur le rapport des jeunes en difficulté à l'action publique dans le champ du logement et de l'hébergement. A travers l'analyse de l'offre en logement, logement accompagné et hébergement sur le territoire, cette partie offre une contribution à l'analyse du non-recours des jeunes à l'aide publique et de ses

<sup>7</sup> Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes (DDCS 06).

effets. Dans un dernier temps, cette partie explore les stratégies développées par les jeunes précaires en marge des politiques publiques.

Dans sa quatrième partie, cette monographie propose de décaler le regard du logement vers l'emploi. Analyser le rapport entre jeunes en difficulté et action publique dans le champ du logement et de l'hébergement amène à s'intéresser aux modalités et conditions d'accès à l'aide publique sur le territoire. La quatrième partie porte ainsi sur les dispositifs et parcours d'insertion, dans un contexte local où l'accès au logement et à l'hébergement est conditionné à l'insertion professionnelle.

La dernière partie de cette monographie s'intéresse au système local d'action publique en direction des jeunes en difficulté d'insertion. Le travail des acteurs de terrain fait l'objet d'une première analyse montrant le caractère contraint de l'environnement dans lequel les professionnels s'inscrivent (contraintes temporelles, contraintes budgétaires...) et les nécessaires adaptations dont ils doivent faire preuve. Dans un second temps, cette partie aborde la coopération et le travail partenarial sur le territoire, sous ses formes formelles et informelles. La monographie se conclut par un regard spécifique autour de la prise en charge de situations spécifiquement définies.

Enfin, il convient de noter qu'une note de synthèse compilant les principaux éléments de l'étude ainsi qu'un cadrage territorial figurent immédiatement après l'introduction, respectivement en pages 12 et 20. Le rapport comprend également des annexes, à compter de la page 140 : notamment un travail de benchmarking mettant en valeur des initiatives développées dans d'autres territoires (pages 146 à 159) et la liste des entretiens et personnes rencontrées (pages 160 et 161).



# Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Note de synthèse

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



Cette synthèse reprend les principaux éléments de la monographie de territoire commanditée par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales au Dispositif Régional d'Observation Sociale. L'étude menée en 2018 porte sur la manière dont les acteurs locaux, sur un territoire donné, appréhendent les problématiques liées au logement des jeunes, comment ils se coordonnent et agissent localement pour y répondre.

## ORIENTATIONS DE L'ÉTUDE

- **L'accès au logement des jeunes** : s'interroger sur les modalités d'accès des jeunes au logement.
- **Images et représentations de la jeunesse** : s'interroger sur les représentations associées à la jeunesse et leurs effets sur l'élaboration des politiques publiques.
- **Système d'acteurs – gouvernance locale** : identifier l'ensemble des acteurs et analyser le système d'acteurs opérant autour de la question du logement des jeunes sur le territoire.
- **Effets et impacts des politiques locales sur les jeunes** : évaluer le niveau de connaissance des dispositifs mis en œuvre et les effets de ces derniers sur le vécu des jeunes.
- **L'évaluation des besoins des jeunes** : apprécier la connaissance qu'ont les acteurs locaux des besoins des jeunes en matière de logement.

## MÉTHODE

- **Analyse des données statistiques** : Caf, Insee, Pôle emploi...
- **Analyse documentaire** : rapports d'activité, documents cadre, documents programmatiques, études, rapports et recherches.
- Entretiens semi-directifs
- Groupes de travail
- Trois focus groups avec des jeunes

## Un territoire fragmenté

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) se situe dans la partie ouest du département des Alpes-Maritimes. Sa population se répartit inégalement sur trois secteurs : le littoral, le moyen-pays et le haut-pays. La partie littorale de l'agglomération correspond à la zone la plus peuplée. Elle comprend les trois communes les plus importantes : Antibes, Vallauris et Villeneuve-Loubet. Ces trois communes représentent à elles seules 65,6 % de la population de l'agglomération. Le moyen-pays se distingue notamment par des niveaux de vie élevés et d'importants écarts de revenus. Au-delà des communes de Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup se dessine le haut-pays : un espace majoritairement rural de type montagnard à la faible densité de population.

## Spécificité du territoire : la technopole Sophia Antipolis

La technopole Sophia Antipolis est implantée entre les communes d'Antibes et de Valbonne. Elle emploie 36 000 salariés avec un profil ingénieur et technicien supérieur et génère une création d'emploi de plus de 1000 postes par an. Elle est également un important pôle d'enseignement supérieur. La présence de la technopole sur le territoire génère un effet d'attraction auprès d'une population de jeunes étudiants et de jeunes actifs, diplômés et qualifiés.

## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

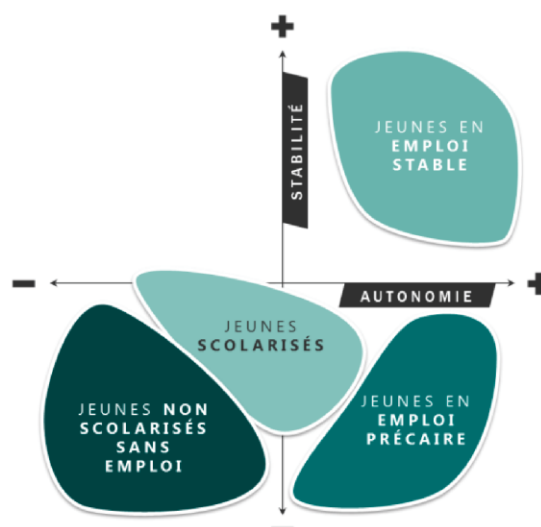
### Quels jeunes sur le territoire ?

Il n'existe pas d'indicateur consensuel pour mesurer le poids des jeunes en difficulté d'insertion sur un territoire. Si certains mobilisent le concept de NEET, celui-ci « fait l'objet de nombreuses critiques dans les travaux scientifiques »<sup>1</sup>. C'est pourquoi une approche typologique a été choisie en s'appuyant sur les différentes situations des jeunes vis-à-vis de la scolarité et de l'emploi. L'étude s'est intéressée plus particulièrement aux jeunes en difficulté d'insertion, pris en charge par des institutions ou acteurs de la jeunesse, mais néanmoins vulnérables. Leurs parcours se caractérisent par des trajectoires « yoyo », avec une succession de périodes sans emploi, de périodes

de stage, de périodes d'emploi précaire sans que ne se dessine véritablement une trajectoire d'insertion. Ces expériences diverses et hétérogènes ne constituent pas toujours une progression vers une insertion stable et durable mais peuvent traduire une précarité et une instabilité subies. Ces jeunes sont la plupart du temps sans ressources : leurs courtes expériences professionnelles ne leur permettent pas d'ouvrir des droits au régime d'assurance chômage, ou lorsque c'est le cas, pour une courte durée seulement. Le Revenu de solidarité active (RSA) ne leur est pas accessible avant l'atteinte des vingt-cinq ans. Ainsi, pour ces jeunes, « la transition de l'école à emploi »<sup>2</sup> ne peut être envisagée comme linéaire.

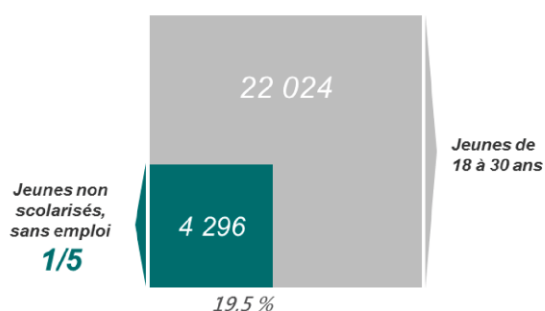
« Il y a les jeunes qu'on appelle actifs, il y a les étudiants et après il y a le reste des jeunes, ni actifs ni étudiants. Que fait-on pour eux ? »

Professionnel de terrain

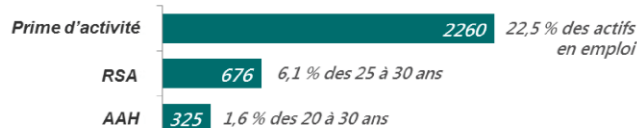


Sources : Dros

### Les jeunes de 18 à 30 ans non scolarisés sans emploi

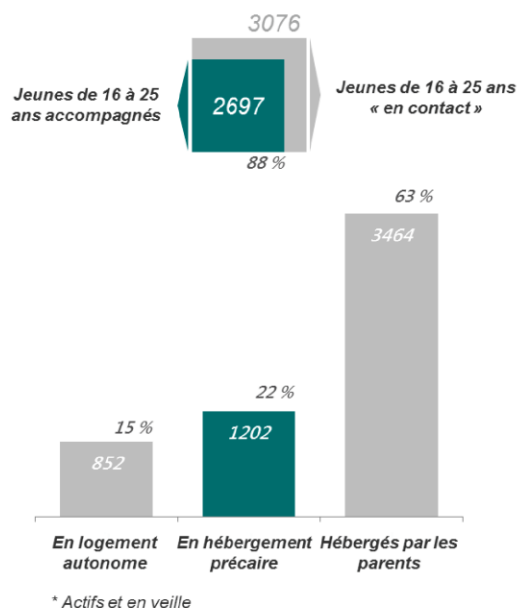


### Les allocataires Caf de 18 à 30 ans



► 3261 jeunes allocataires de la prime d'activité, du RSA ou de l'AAH

### Les jeunes de la Mission locale Antipolis



Sources : Caf – Insee, RP2014 – Mission locale Antipolis, Rapport d'activité 2017 - Traitement Dros

1. Vial B., Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature, 2018, p. 38.

2. Guégnard C., Giret J.-F., Joseph O., Murdoch J., « Les situations de Neet dans les parcours d'insertion des jeunes en France » in CalmAND J. et al. (coord.), Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes. Recueil d'études sur la génération 2010, CEREQ Echanges n°5, 2017, p. 226.

## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

### Un déficit locatif et un parc social encore insuffisant

Moins des deux tiers des logements de l'agglomération sont occupés comme résidences principales, et parmi ces dernières, seulement 36,9 % sont occupées par des locataires. Les communes de l'agglomération sont ainsi classées parmi les zones A et B1 du dispositif Pinel, synonymes d'un marché tendu.

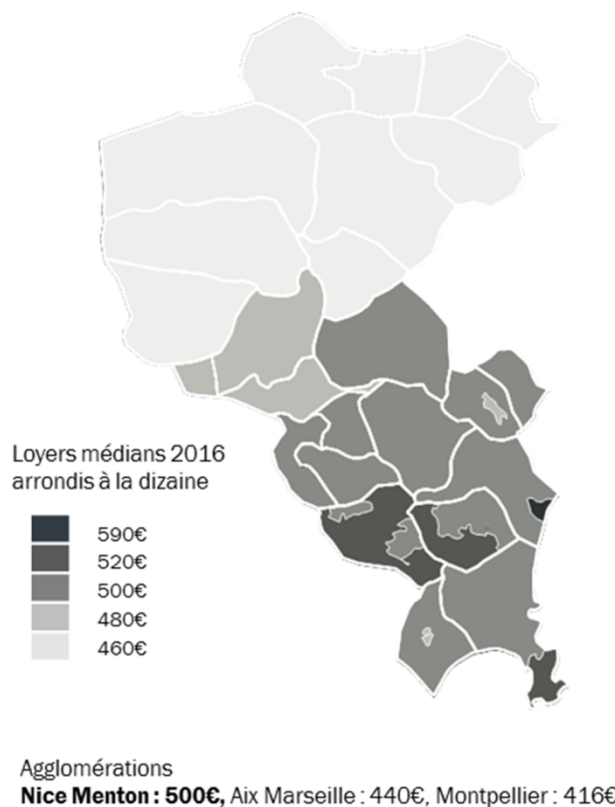
La forte attractivité du littoral et du moyen-pays et la faible offre résidentielle, tant dans le parc locatif privé que dans le parc social (8,5 % des résidences principales de la CASA relèvent du parc social, contre 10,3 % dans les Alpes-Maritimes et 13,4 % en région<sup>1</sup>), se traduisent par des loyers médians particulièrement élevés, notamment pour les petites surfaces.

« Le vrai problème pour moi, ici, c'est que les salaires sont trop bas par rapport aux loyers qui sont trop hauts »

Arthur, 20 ans

### Loyers médians pour un logement 1 pièce

Zonage du parc privé par l'Observatoire des loyers



### Un important maillage d'acteurs

Le territoire de la CASA bénéficie d'un important maillage d'acteurs dédiés à la jeunesse :

- un réseau de **Missions locales** réparties en six antennes œuvrant dans le secteur de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle,
- deux **résidences Habitat jeunes (ou FJT)** et un **Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)** portés par l'association API Provence œuvrant dans le secteur de l'accès au logement,
- un service « Jeunes » et des places de CHRS dédiées portés par le pôle **ReSo** de l'association ALC œuvrant dans le secteur de l'hébergement et de la réinsertion.

Si les jeunes rencontrés parviennent à identifier les lieux susceptibles de leur apporter des informations (la plupart connaissent l'existence du CLLAJ sans nécessairement savoir le nommer), ils ne maîtrisent pas ou peu les critères d'attribution des aides publiques. La complexité, « *sinon l'opacité* »<sup>2</sup> des dispositifs et des procédures les rendent difficilement accessibles pour des jeunes qui ont une faible expérience de l'administration publique. Si internet constitue le premier vecteur de recherche d'informations des moins de 30 ans, pour les jeunes précaires, l'accès à internet peut-être complexe et coûteux. Dès lors, la connaissance des dispositifs et aides existants s'acquiert principalement de deux façons : via les professionnels ou par le contact avec d'autres jeunes.

« Ouais c'est ça, ils m'avaient parlé d'un truc mais il y avait plein de conditions »

Lina, 18 ans

1. Sources: RPLS 2017, Insee RP2014

2. Vial B., 2018, Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, *INJEP Notes & rapports/Revue de littérature*, p. 31

## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

### Quelle place pour les jeunes en difficulté sur le territoire ?

La CASA est un territoire vieillissant : la part des personnes de plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 30 ans. Leur position minoritaire sur le territoire place les jeunes en compétition défavorable avec d'autres publics, notamment pour l'accès au parc social.

Le nombre de jeunes potentiellement en difficulté sur le territoire est incertain et nourrit les débats entre professionnels sur la priorité à accorder à ces publics. Insuffisamment visibles pour certains, peu nombreux pour d'autres, ils évoluent dans un contexte local où les représentations peuvent être sources de discriminations et occasionner des difficultés supplémentaires dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

« On n'avait pas identifié comme cible les jeunes, puisqu'en volume... on ne sait pas combien ils sont. »

Acteur institutionnel

### LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

### Une offre de logement peu favorable aux jeunes en difficulté d'insertion

Avec un loyer médian de 500€ pour un studio, le coût constitue le frein principal à l'accès au parc locatif privé. Pour la plupart des jeunes rencontrés, en recherche d'emploi, en Garantie jeunes ou en chantier d'insertion, l'insuffisance et l'instabilité des

ressources ne permettent pas l'accession au logement dans le parc privé, sauf à bénéficier d'un soutien familial actif. « Les conditions d'accès imposées par les bailleurs sont défavorables aux jeunes : demandes de cautions importantes, avance de deux ou trois mois de loyers, etc. »<sup>1</sup>. Pour faciliter l'accès au logement, des dispositifs ont été mis en place (par exemple aides d'Action Logement et loi Pinel). Toutefois, ces dispositifs ne sont pas toujours connus ou mobilisés par les professionnels ou les bailleurs privés<sup>2</sup>.

« Visale, ici, les agences, les particuliers, ils ne connaissent pas. Ils refusent même. »

Professionnel de terrain

En 2017, 23 % des demandes de logement social<sup>3</sup> dans la CASA sont actives depuis un délai anormalement long (supérieur à trois ans), contre 21 % dans les Alpes-Maritimes et 16 % en région. Si les délais d'attente<sup>4</sup> sont les mêmes pour tous les publics, ils constituent un frein majeur pour les jeunes<sup>5</sup>. Ils favorisent les phénomènes de découragement et contribuent de ce fait au non-recours.

« Moi ça m'aurait arrangé le logement social, mais on m'a dit 'Il y a une attente de quatre ans'. Du coup, j'attends. »

Bilel, 26 ans

### Le logement accompagné : une offre à renforcer

L'association API Provence est gestionnaire de deux foyers de

jeunes travailleurs sur le territoire. Le choix des jeunes accueillis se fait au regard de l'équilibre social de la structure et de considérations budgétaires. En 2017, le FJT d'Antibes a reçu 139 demandes d'hébergement, parmi lesquelles 50 ont donné suite à un entretien d'évaluation et ont été examinées par la commission. A Valbonne, le FJT a reçu 157 demandes et 75 personnes ont intégré la structure. Les rapports d'activités des deux structures font apparaître les caractéristiques du public hébergé. Le FJT de Valbonne, en particulier, est positionné comme un « acteur de l'économie » : il répond « au besoin des entreprises de loger leurs stagiaires, leurs CDD et leurs CDI en période d'essais ». 47 % des jeunes accueillis au FJT de Valbonne perçoivent des ressources supérieures à 1065 euros mensuels. Près de 50 % des résidents ont des ressources trop importantes pour percevoir l'APL. Le paiement de la redevance est d'ailleurs perçu comme un obstacle par les publics que nous avons rencontrés.

Compte tenu des critères sélectifs à l'entrée en FJT, les travailleurs sociaux sont tenus d'opérer des choix parmi les profils à orienter sur cette structure.

« Le niveau d'exigence est tel que l'année dernière je crois qu'on a fait rentrer qu'un jeune suivi par notre association »

Professionnel de terrain

1. Maunay E., « L'accès au logement autonome des jeunes, un chemin semé d'embûches », Informations sociales, n°195, 2017, p. 41.  
 2. Antoine Dulin et Célia Vérot invitent à promouvoir une meilleure connaissance de ces dispositifs, notamment auprès des professionnels. Dulin A., Vérot C., *Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, rapport au premier ministre, 2017, p. 73.  
 3. Parmi les demandes de logement social toujours en cours (non satisfaites) à la fin de l'année 2017. Source : RPLS 2017.  
 4. Les délais d'attentes sont de 48 mois en moyenne d'après les professionnels. D'après les données issues du SNE sur les demandes toujours en cours (non satisfaites) à la fin de l'année 2017, l'ancienneté moyenne des demandes est de 24 mois dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, contre 22 mois dans les Alpes-Maritimes et 20 mois en région.  
 5. « Les parcours sociaux juvéniles se caractérisent par des variations de situations socioprofessionnelles plus fréquentes et par une plus forte mobilité résidentielle. Cette instabilité augmente le coût du délai d'attente d'une réponse qui a moins de chance d'arriver au moment opportun dans le parcours des individus. En ce sens, les délais d'attentes seraient d'autant plus dissuasifs pour les jeunes. ». Vial B., *Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature*, 2018, p. 93-94.



## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

**Tableau 1. Publics hébergés par différentes résidences Habitat jeunes (FJT)**

Part des... (en %)*	Antibes	Valbonne	Quimper	Metz	Cholet	Gap	Côte Basque	Pau
Jeunes vivants avec plus de 1065 euros par mois	36	47	18	26	21	nc	nc	16
Jeunes vivants avec moins de 460 euros	17	10	37	33	39	58	nc	25
Demandeurs d'emploi	1	2	24	7	3	9	4	10
CDI	15	33	5	12	9	1	2	5
Originares du département	35	44	68	41	39	38	42	38

### L'hébergement : des dispositifs saturés

Le secteur de l'hébergement sur le territoire souffre d'une tension extrême du fait des départs de tensions du logement vers l'hébergement et de la longueur des durées de séjour : les délais d'attente pour intégrer un CHRS sont de un à deux ans en moyenne sur l'ouest du département.

Les CHRS font l'objet d'un rejet important de la part des jeunes rencontrés, liée à la représentation négative qu'ils en ont. Les échanges avec les jeunes ont montré l'existence d'une forte appréhension vis-à-vis des structures collectives ou

semi-collectives de façon générale. Ce constat renvoie plus largement au rapport des jeunes à l'habiter. Ces derniers expriment à la fois le rejet du collectif et de l'obligation de suivi social inhérents à la vie en institution.

L'hébergement d'urgence sur le territoire de la CASA existe selon deux modalités : l'accueil de nuit d'Antibes et les places d'accueil d'urgence (PAU) sous formes de nuitées hôtelières. L'accueil des personnes est ainsi limité dans le temps (7 jours par an renouvelable une fois pour la PAU). L'hétérogénéité du public accueilli et les conditions de l'accueil rendent ce type d'hébergement peu adapté aux

situations des jeunes. Le non-recours à l'hébergement d'urgence s'explique par l'appréhension négative des jeunes à l'égard de cette offre, mais également par la rareté des places d'accueil d'urgence sur le territoire. Ainsi, les appels au 115 ne se traduisent pas systématiquement par une mise à l'abri, faute de places disponibles.

Les professionnels doivent opérer des arbitrages entre les publics en demande. Sauf situations spécifiques (famille avec enfants, personnes victimes de violence), les arbitrages ne se font pas en faveur des jeunes.

### Démarches administratives et non-recours

La complexité des démarches administratives est souvent à l'origine du non-recours. Cet aspect a fait l'objet de nombreux travaux<sup>1</sup>. Pour les publics sans domiciliation fixe, les situations d'instabilité résidentielle occasionnent des ruptures fréquentes dans le traitement de leur dossier qui donnent lieu à une non-attribution ou une suspension des aides demandées : les changements d'adresse ne sont pas réalisés, les documents de rappel ne sont pas consultés, les délais sont dépassés et les dossiers sont rejetés. Dans ces circonstances, la remobilisation des publics par les professionnels est nécessaire mais incertaine. Les professionnels évoquent également la responsabilité des administrations : pertes des dossiers, délais de traitement des demandes, absence d'interlocuteur privilégié...

**« Les services publics commencent à être très très compliqués. Vraiment ! Nous déjà on galère mais on se dit [que c'est encore plus compliqué] quand ce sont les personnes qui appellent... Et puis il n'y a plus d'accueil. »** Professionnel de terrain

La généralisation des démarches en ligne est appréhendée de façon positive par certains travailleurs sociaux. Cela pourrait permettre, selon eux, un suivi et un contrôle plus resserré des demandes, notamment auprès des partenaires (« traçabilité » des demandes réalisées et des documents transmis). Cependant, la dématérialisation des services peut constituer un frein à l'accès aux droits des publics quand elle s'accompagne d'une modification (voire d'une fermeture) des espaces d'accueil du public, recomposés en pôle multimédia par exemple.

\*Sources : rapports d'activité des foyers de jeunes travailleurs d'Antibes (2017), Valbonne (2017), Quimper (2016), Metz (2016), Cholet (2016) et Pau (2016) ; entretien avec un membre de la direction du FJT de Gap ; PARISSE J., 2018, Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale au Pays basque français, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

1. Pour Antoine Dulin et Célia Vérot, « la perception qu'ont les jeunes de la complexité des démarches, autant que la réalité de celle-ci, alimente leur non-recours aux prestations et dispositifs qui leur sont ouverts, ainsi qu'un fort sentiment de déconnexion avec les institutions ». Dulin A., Vérot C., Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse, rapport au premier ministre, 2017, p. 18.

## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

« L'entrée aujourd'hui en CHRS c'est un an à deux ans d'attente. On ne va pas laisser patienter le jeune deux ans dans la rue. Donc on lui explique : 'Aujourd'hui, si tu veux pouvoir trouver un hébergement, il va falloir travailler un projet professionnel parce que ça va être le seul levier qui va nous permettre de pouvoir te faire rentrer sur d'autres dispositifs.' On marche un peu sur la tête. On dit au jeune 'T'es dans la rue : il va falloir travailler.' Avant on était dans 'On sécurise, et puis après on cherche du travail.' Non, maintenant il va falloir d'abord travailler, même si le jeune va dormir sur la plage, même si il va dormir en camping, parce que le travail ça va être le seul moyen dans la région de trouver une solution d'hébergement. »

Professionnel de terrain

### « La débrouille »

« Nous, la période hivernale on l'a passée dehors »

Lenny, 22 ans

« La débrouille » est souvent évoquée pour qualifier les stratégies des jeunes précaires. Ce terme recouvre des réalités différentes : « Les copains, le système D, le squat, la rue ».

La plupart du temps, ces stratégies sont mises en œuvre tout en maintenant un lien avec les institutions. Elles viennent généralement répondre à un besoin en logement ou en hébergement que les politiques publiques ne parviennent pas à satisfaire. Parfois, les réponses proposées ne sont pas adaptées à la situation du jeune, ou encore pas acceptées par le jeune. Les jeunes dont le tissu relationnel, notamment amical, sur le territoire est suffisamment solide, sont amenés à solliciter leur réseau soutenant. Les autres peuvent être amenés à faire l'expérience de la rue.

### DISPOSITIFS ET PARCOURS D'INSERTION

Les contraintes pesant sur le secteur de l'hébergement et la nécessité de disposer de ressources stables et suffisantes pour accéder à des solutions de logement (parc privé, parc social

ou logement accompagné) incitent les professionnels à travailler prioritairement sur l'insertion professionnelle des jeunes.

### Des freins à l'entrée des dispositifs d'insertion

En l'absence de minima sociaux pour les moins de 25 ans, l'acquisition de ressources passe par l'activation de dispositifs, au premier plan desquels la Garantie jeunes. Ce dispositif pensé pour stabiliser et sécuriser le parcours des jeunes précaires est destinée aux jeunes de moins de 25 ans. Cependant, les conditions inhérentes au dispositif (exigence d'assiduité et prérequis administratifs notamment) constituent des freins à l'intégration des profils les plus vulnérables. Par ailleurs, les jeunes émettent de vives critiques quant au caractère « discrétionnaire »<sup>1</sup> de la Garantie jeunes ainsi que l'inadaptation aux difficultés rencontrées.

« Le dispositif est très bien mais il n'est pas adapté : je n'ai jamais vu un jeune précaire avec son avis d'impôt ou sa carte vitale... Nous quand on les reçoit, souvent ils n'ont même pas leur carte d'identité. »

Professionnel de terrain

Les professionnels plébiscitent les chantiers d'insertion qui permettent l'accès au logement accompagné ou au logement. Toutefois, les possibilités d'intégrer les chantiers d'insertion sur le territoire sont limitées pour les publics jeunes, la priorité étant donnée au public adulte, en particulier aux bénéficiaires du RSA.

« Pôle emploi ne comprend pas pourquoi les jeunes passent par des chantiers d'insertion. Ils nous disent 'Il y a pleins de dispositifs pour les jeunes, pourquoi vous voulez les envoyer en chantier d'insertion ?' Non ce n'est pas vrai. Il y a pleins de dispositifs pour les jeunes, mais pas pour ce public-là. »

Professionnel de terrain

L'omniprésence de la logique de projet (condition nécessaire à l'intégration d'un FJT, à l'attribution du FAJ ainsi qu'à la prolongation de l'hébergement d'urgence) constitue un frein supplémentaire à la prise en charge des jeunes les plus vulnérables considérant que « l'accumulation de « problèmes sociaux » (famille, justice, santé, etc.) confère un caractère erratique aux trajectoires qui n'est pas propice à la stabilité nécessaire à la réalisation d'un projet. »<sup>2</sup>.

1. « La GJ a été pensée non comme un droit universel mais comme un dispositif dont l'accès est fondé sur une évaluation discrétionnaire ». Le « caractère discrétionnaire » dans la mise en œuvre de la Garantie jeunes renvoie notamment au fonctionnement des commissions d'attribution et à la « capacité de sanction de la part du conseiller ». Farvaque Nicolas (coord.), « La Garantie jeunes du point de vue des missions locales : un modèle d'accompagnement innovant, mais source de bouleversements organisationnels », Rapport de recherche, Ceet, Novembre 2016.

2. Zunigo, Xavier. 2010. « Le deuil des grands métiers – projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », Actes de la recherche en sciences sociales, n°184, p. 58-71.

## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

« - Sushi shop comme Naturalia, ils vous prennent et trois jours avant la fin de la période d'essai ils vous convoquent. Moi ça a été pareil pour les deux 'Ecoutez, vous convenez pas, on va arrêter la période d'essai...'

- Tous les boulots que j'ai fait ça a été ça.

Charly, 24 ans et Lina, 18 ans

### Le rapport des jeunes à l'emploi marqué par le manque de perspectives

L'univers et l'horizon professionnel des jeunes en difficulté est celui des « petits boulots ». Sans qualification, ces jeunes se retrouvent en situation

de concurrence accrue sur les postes les moins qualifiés, occasionnant une réduction des opportunités professionnelles. La succession d'expériences professionnelles réduites et peu valorisées construit le rapport des jeunes au travail. Les jeunes rencontrés peinent ainsi à entrevoir un horizon professionnel satisfaisant.

### Des jeunes en décalage avec les institutions d'insertion

La défiance à l'égard du monde professionnel<sup>1</sup> se répercute sur les professionnels de l'insertion avec lesquels les relations peuvent être conflictuelles. Les dissensions se nourrissent d'un sentiment d'exclusion et d'incompréhension : les jeunes

ne se sentent pas appartenir au « même monde » que les professionnels de l'insertion. Cette incompréhension peut être renforcée par les conflits intergénérationnels que connaissent certains jeunes avec des membres de leurs familles.

« On vous fait venir à des rendez-vous, au Pôle emploi par exemple... On vous fait venir à des rendez-vous qui ne servent pas à grand-chose, ou alors en trois ans on vous fait venir à quatre réunions pour faire un CV. A un moment c'est bon, le CV il est fait ! »

Charly, 24 ans

### Prise en charge partenariale des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance sont davantage susceptibles de rencontrer des difficultés de logement et/ou d'hébergement à leur majorité, en particulier en l'absence de projet d'insertion ou de réseau soutenant. Ainsi, ils constituent près d'un tiers du public accompagné par le dispositif « Jeunes » d'ALC ReSo.

La construction d'une prise en charge spécifique aux jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance est récente. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a engagé une réflexion en 2018 sur la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes sortants (notamment la mise en place de l'entretien à 17 ans), conformément aux obligations légales introduites par la loi du 14 mars 2016.

La préparation à la sortie passe par le développement de « modalités de diversification » pour les jeunes présentant un projet d'insertion, avec notamment la mobilisation des Foyers de Jeunes Travailleurs. Le Département des Alpes-Maritimes a ainsi conventionné avec l'association API Provence

pour l'accueil d'une soixantaine de jeunes par an. Cependant, seulement dix à quinze sont accueillis chaque année.

« Charge aux FJT de les préparer à la sortie et de les faire sortir sur le droit commun, évidemment »

Acteur institutionnel

Toutefois, pour un certain nombre de jeunes dont la concentration de difficultés est peu propice à la réalisation d'un projet, la fin de la prise en charge à 18 ans se traduit par une « sortie sèche ». Certains jeunes peuvent également manifester un sentiment de ras-le-bol qui se concrétise alors par un rejet des institutions. La situation de ces jeunes pose la question de la prise en charge à envisager pour « éviter qu'ils ne s'inscrivent davantage dans la marginalité ».

« Il y a un certain nombre de jeunes qui ne souhaitent pas et ne peuvent pas s'inscrire dans un accompagnement parce qu'ils sont trop déstructurés. Il faudrait envisager des accompagnements d'une autre nature. »

Acteur institutionnel

1. « Si, pour comprendre la construction des trajectoires professionnelles des jeunes, il est nécessaire de tenir compte des stratégies de gestion de la main-d'œuvre des entreprises, notamment de l'intérêt que les employeurs trouvent à intégrer de nouvelles recrues, les rapports de travail concrets participent aussi à cette construction. Pour les jeunes sans qualification, ou faiblement qualifiés, ces rapports se résument selon l'expression d'un conseiller de la Mission locale, « à être traités comme des pions » : « une caissière, un manutentionnaire, il y en a un ou une qui se barre, l'employeur il en retrouve le lendemain, on n'a pas la même attention pour ce type de personnel qu'avec d'autres types de collaborateurs. » Zunigo X., 2013, La prise en charge du chômage des jeunes – Ethnographie d'un travail palliatif, Editions du croquant, p. 61

## Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesses sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

### A RETENIR...

- Un maillage d'acteurs important, mais des dispositifs encore méconnus et dont le fonctionnement échappe aux jeunes,
- Des difficultés à mesurer le nombre de jeunes vulnérables sur le territoire,
- Une précarisation croissante des publics et un cumul de difficultés qui complexifient davantage les prises en charge (handicap, santé mentale, justice, endettement...),
- Des conditions d'accès à l'aide publique qui excluent les publics les plus vulnérables (logique du projet, conditions de ressources, contraintes professionnelles, critères des structures),
- Un phénomène de non-recours à l'aide publique : un refus formel ou implicite des dispositifs par les jeunes mais également des parcours d'accès aux droits et services qui concourent au découragement des publics (insuffisance et inadaptation de l'offre, freins administratifs, disfonctionnements dans le traitement des dossiers...),
- Des professionnels qui évoluent dans un environnement contraint (contraintes temporelles et budgétaires, limites des places disponibles),
- Un travail partenarial majoritairement informel qui se structure autour de collaborations spontanées qui ne reposent pas sur des conventions de partenariat formalisées,
- Vers une coordination renforcée : la préparation du futur PLH et la mise en place du plan Logement d'Abord constituent de véritables leviers pour mobiliser l'ensemble des acteurs.



DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE  
15 rue Malaval – 13002 Marseille

*Nous contacter*

Téléphone : 04 84 52 41 24

Adresse mail : [dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr](mailto:dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr)

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet : [www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE SOPHIA ANTIPOLIS

# CADRAGE TERRITORIAL



DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE  
[www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)

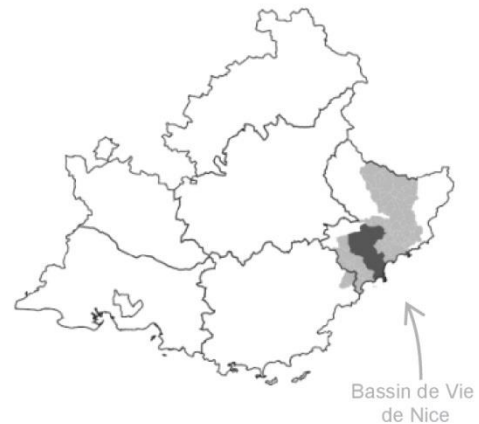


PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

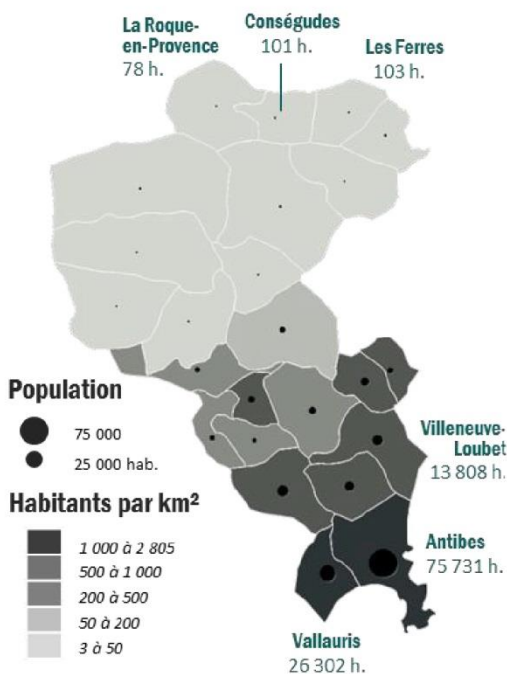


# DES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES CONTRASTÉES

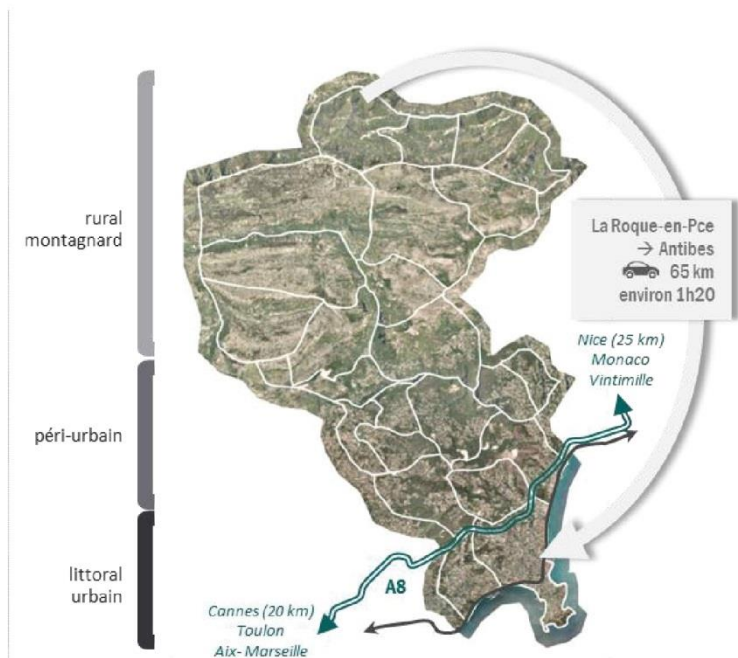
La Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA) s'étend du littoral jusqu'aux reliefs des Préalpes d'Azur. L'entité administrative recoupe des réalités géographiques diverses, qui influent sur les conditions d'accessibilité, les concentrations de population et les opportunités de développement des 24 communes qui la composent. Les dynamiques démographiques, économiques et sociales présentées à la suite sont donc à mettre en regard avec ces différentes configurations territoriales.



## 1 La population de la CASA



Source : Insee, RP 2014



Sources : Crige Paca, Ortho 2009 ; Casa, Scot 2008 – Traitement Dros

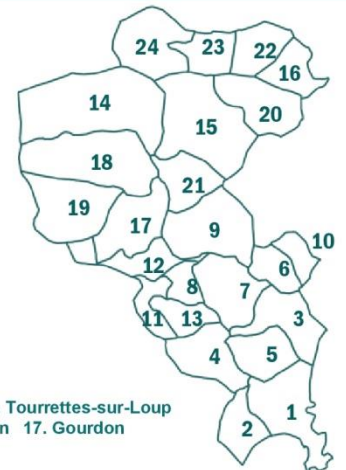
## La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

Lancée en 2002 avec 14 communes, la CASA s'est élargie pour atteindre 24 communes en 2012. Elle cumule des compétences en matière de développement économique, d'aménagement, de transports, d'habitat, de politique de la ville, d'environnement et d'équipements, ainsi que dans d'autres domaines relatifs aux préoccupations des communes membres (ex : appui à l'enseignement supérieur ou études sur le développement des TIC, en lien avec les activités de la technopole Sophia Antipolis).

Les dossiers de la CASA sont gérés par délibération du Conseil Communautaire. Celui-ci est formé par 88 élus dont les sièges sont répartis selon le poids démographique des communes du territoire.

Le Bureau Communautaire est composé du Président de la CA, de 15 vice-présidents et 9 membres supplémentaires. En outre, la CASA s'est dotée d'un Conseil de développement, organe consultatif ayant vocation à représenter la société civile.

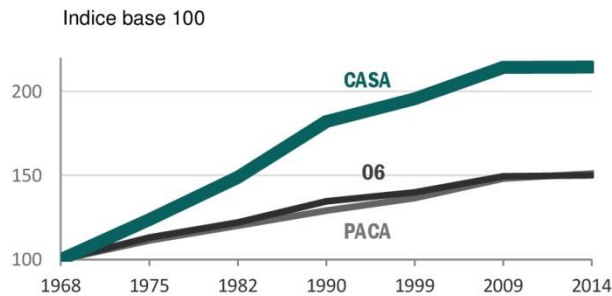
1. Antibes 2. Vallauris 3. Villeneuve-Loubet 4. Valbonne 5. Biot 6. La Colle-sur-Loup 7. Roquefort-les-Pins 8. Le Rouret 9. Tourrettes-sur-Loup 10. Saint-Paul-de-Vence 11. Châteaufort-Grasse 12. Le Bar-sur-Loup 13. Opio 14. Gréolières 15. Coursegoules 16. Bouyon 17. Gourdon 18. Cipières 19. Caussols 20. Bézaudun-les-Alpes 21. Courmes 22. Les Ferres 23. Conségudes 24. La Roque-en-Provence





# UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

## 2 Évolution de la population de la CASA

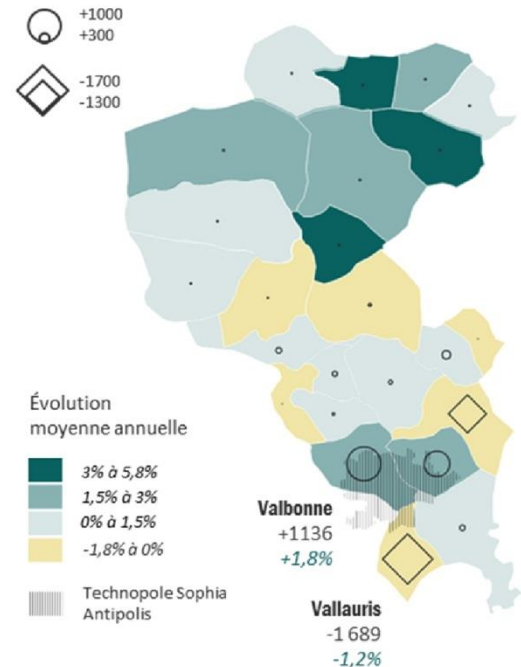


Source : Insee, Recensements de la population; État civil

	Population 2014	Évol. moy. par an 2009-2014	dont solde naturel	dont solde entrées/sorties
<b>CASA</b>	<b>176 644</b>	<b>0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,2%</b>
<b>O6</b>	<b>1 083 312</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0%</b>
<b>PACA</b>	<b>4 983 438</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,1%</b>

Source : Insee, Recensements de la population; État civil

## 3 Évolution de la population entre 2009 et 2014

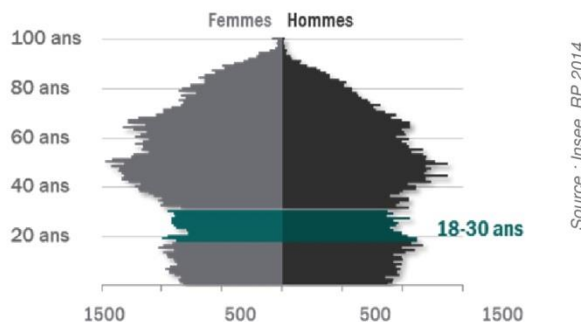


Source : Insee, RP 2014 et RP 2009

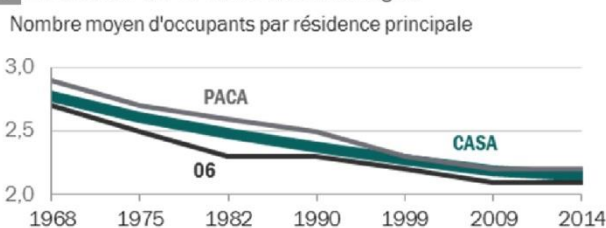
La population de la CASA tend à se stabiliser malgré un solde naturel positif. Les variations les plus marquées concernent des communes de moins de 200 habitants. Dans les communes principales de la technopole Sophia Antipolis (Valbonne et Biot) le nombre d'habitants continue d'augmenter, tandis qu'à Vallauris et Villeneuve-Loubet, les diminutions de population marquent la fin d'une croissance démographique de plusieurs décennies.

# VERS UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET DES MÉNAGES PLUS PETITS

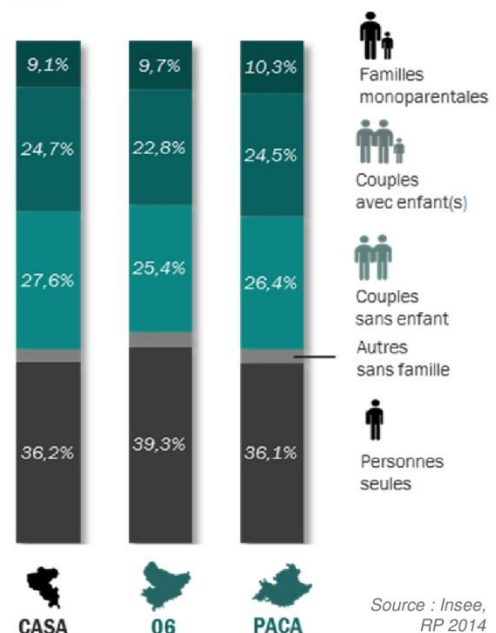
## 4 Pyramide des âges de la population de la CASA



## 5 Évolution de la taille des ménages



## 6 Structure des ménages








# UN RELÂCHEMENT DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE





Après une période de forte croissance dans la décennie 1980, le nombre d'emplois augmente désormais faiblement dans la CASA. Le taux de chômage y reste cependant plus bas qu'aux niveaux départemental et régional, et ce, avec un taux d'actifs supérieur. Les secteurs d'activité du territoire créent des types d'emplois très divers, de par les qualifications requises ou la durée des contrats par exemple.

## 7 Caractéristiques de l'emploi

	 <b>Emploi évol. moy. par an 2009-2014</b>	 <b>Taux d'activité des 15-64 ans 2014</b>	 <b>Taux de chômage des 15-64 ans 2014</b>
<b>CASA</b>	<b>0,2%</b>	<b>74,4%</b>	<b>12,3%</b>
<b>06</b>	-0,2%	73,9%	13,4%
<b>Région</b>	0,1%	71,6%	15%

Source : Insee, RP 2014 et RP 2009

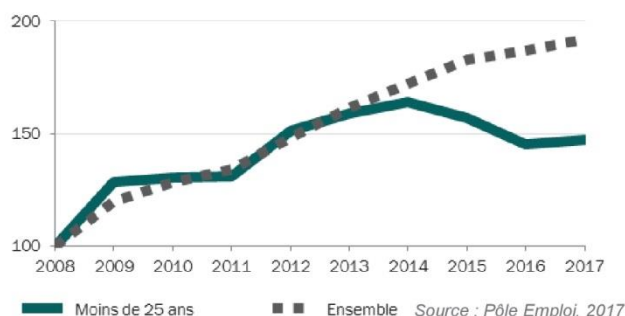
## 8 Principaux secteurs d'activité

 <b>Informatique - Info-com.</b> Sophia-Antipolis pôle d'excellence dans ce secteur	 <b>Tourisme</b> Secteur soumis à une importante saisonnalité
 <b>Services aux entreprises</b> Conseil, assistance ou missions opérationnelles	 <b>Enseignement Santé - Action sociale</b>

Source : Insee Analyses, n°25, 2015


## 9 Demandeurs d'emploi de la CASA

Indice base 100, inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B, C, 31/12/17



## 10 Caractéristiques de la main-d'œuvre


**Cadres et professions intellectuelles supérieures**  
 25,4% des actifs en emploi  
 (Alpes-Maritimes 17,8% | PACA 16,5%)


**Actifs de 50 ans et plus**  
 Occupent 28,9% des emplois de la CASA  
 Cette proportion est inférieure à celles du département (31,7%) et de la région (30,3%), mais pose néanmoins l'enjeu d'un renouvellement de main d'œuvre à venir.

Source : Insee, RP 2014

## Enquête Besoins en Main-d'Œuvre pour 2018






Dans les bassins d'emploi des Alpes Maritimes, plus de 4 projets de recrutement sur 10 sont jugés difficiles par les employeurs. Ces derniers l'expliquent principalement par l'insuffisance et l'inadéquation des candidatures, ou de par la nature même du poste envisagé. Face à ces situations, les employeurs tendent à mobiliser des intermédiaires spécialisés (tels les cabinets de recrutement, les missions locales, les centres de formation, etc.), à faire appel à Pôle Emploi ou encore à former eux-mêmes les candidats.

Dans le « bassin de la CASA », un tiers des projets d'emploi sont saisonniers, et plus d'un autre tiers sont des CDI (pour la plupart des remplacements d'employés définitivement partis).

### 13 017 projets de recrutements

36,5% en CDI  
 33,2 % saisonniers  
 47,5% jugés difficiles  
 | Alpes Maritimes 43,4%  
 | PACA 45%

### Métiers les plus recherchés

- 
 1. Agents d'entretien de locaux
- 
 2. Aides et apprentis de cuisine, employés de restauration
- 
 3. Ingénieurs et cadres d'étude, R&D en informatique

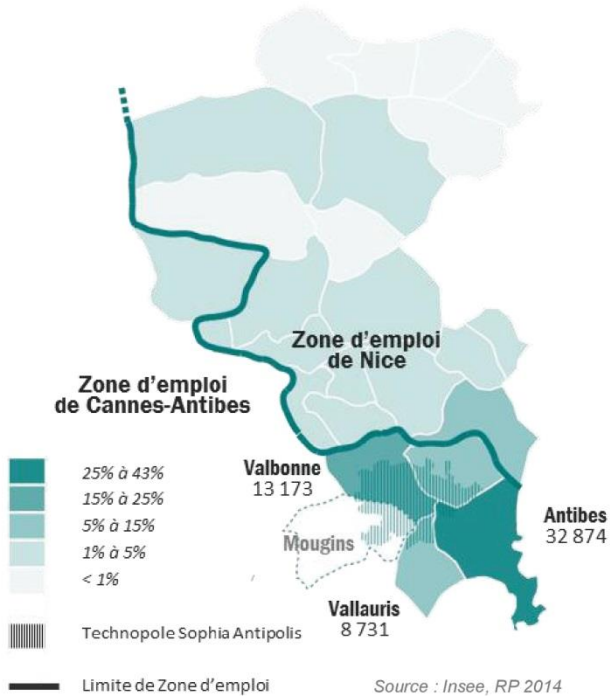
Source : Pôle Emploi, 2018



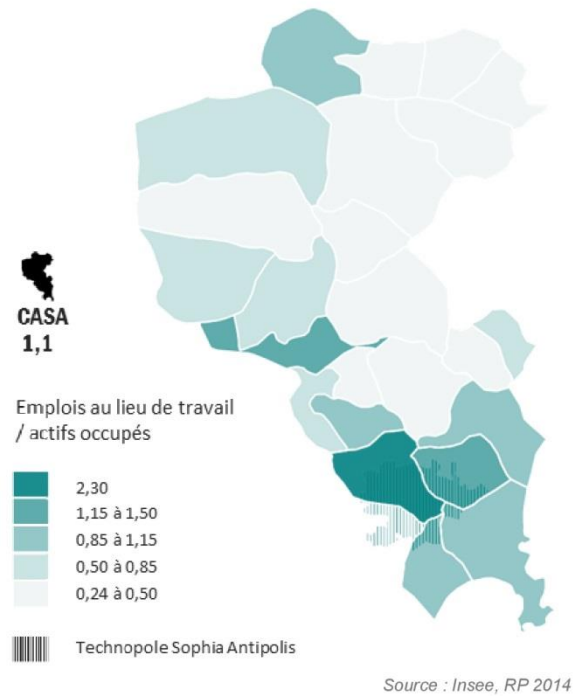


# UNE RÉPARTITION DES EMPLOIS INCITANT À LA MOBILITÉ

## 11 Part des emplois de la CASA



## 12 Taux de concentration des emplois

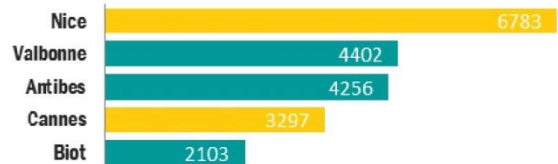


Près de 88% des emplois se concentrent sur 5 communes. Plus de la moitié des actifs en emploi travaillent dans une autre commune que celle où ils résident, dans la CASA ou hors de la CASA. Ainsi, environ 1 actif occupé sur 10 travaille à Nice. Par ailleurs, le recours à la voiture (ou autre véhicule privé) pour se rendre au lieu de travail est plus important qu'aux niveaux départemental et régional.

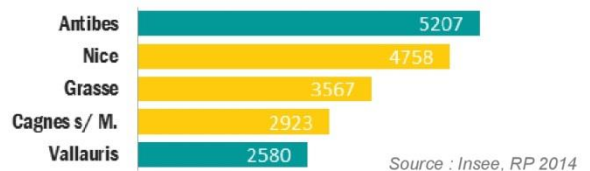
## 14 Flux domicile-lieu de travail

Flux hors commune de résidence

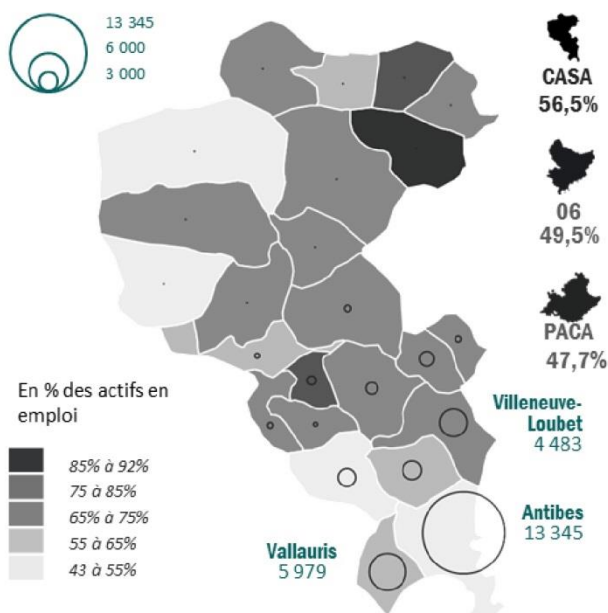
Principales communes de destination des résidents de la CASA



Principales communes d'origine des personnes travaillant dans la CASA

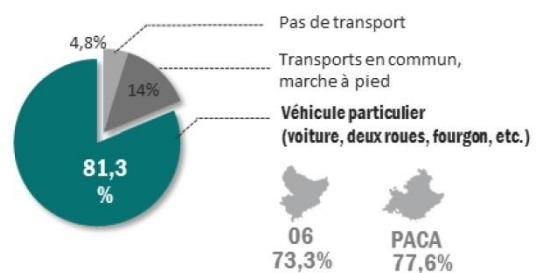


## 13 Résidents travaillant dans une autre commune



## 15 Moyens de transport domicile-lieu de travail

En % des actifs occupés, dans et hors commune de résidence

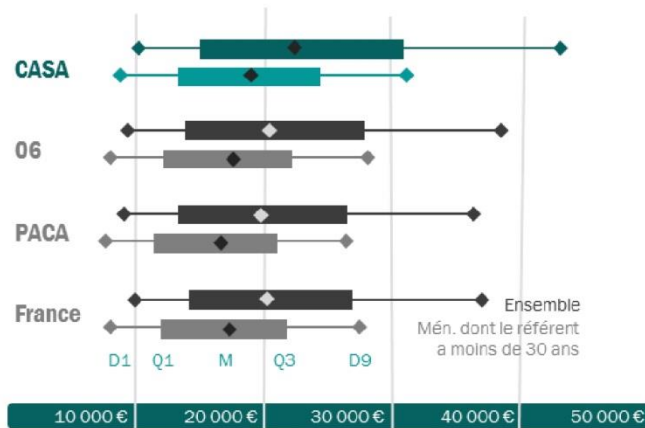




# AU-DELÀ D'UNE SITUATION FAVORABLE, DES NIVEAUX DE VIE DISPARATES

Le niveau de vie médian de la population de la CASA est élevé (1 859 € mensuels). Il existe néanmoins des écarts de revenus importants entre les communes, et au sein même des communes. Les habitants de Vallauris sont les plus touchés par la pauvreté. Par ailleurs, les ménages dont le référent a moins de 30 ans sont davantage exposés à la pauvreté.

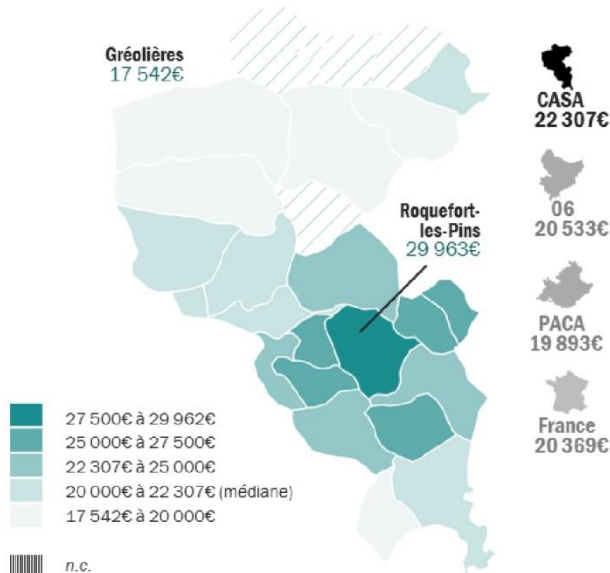
## 16 Distribution du revenu disponible annuel par unité de consommation



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

## 17 Médiane du niveau de vie

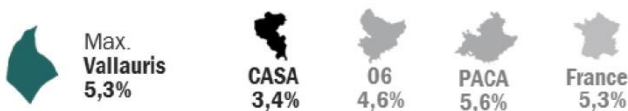
Revenu annuel disponible par UC



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

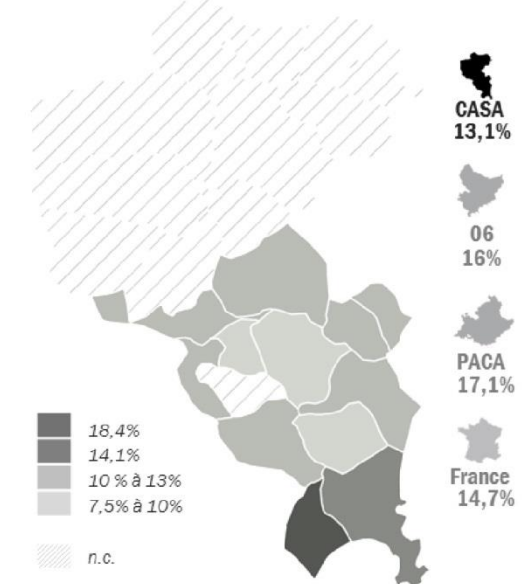
## 18 Part des prestations sociales

En % du revenu disponible



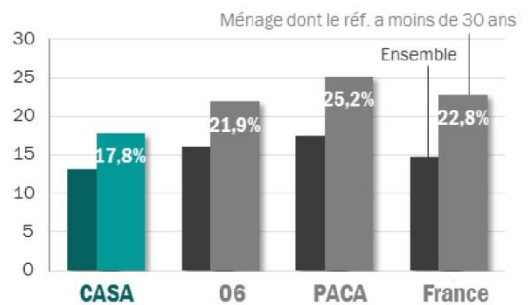
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

## 19 Taux de pauvreté



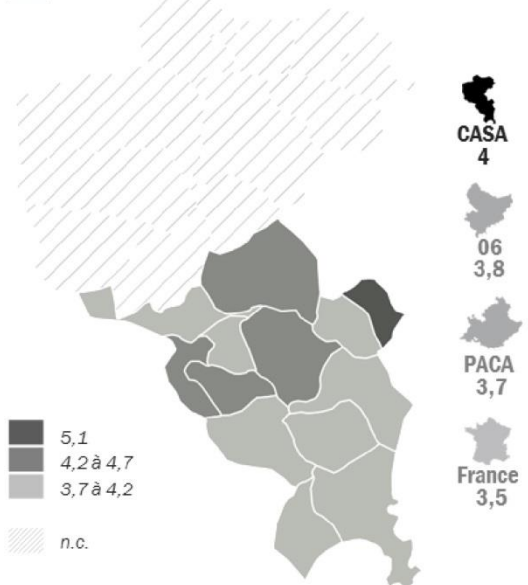
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

## 20 Taux de pauvreté des moins de 30 ans



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

## 21 Ecart de revenus – rapport interdécile

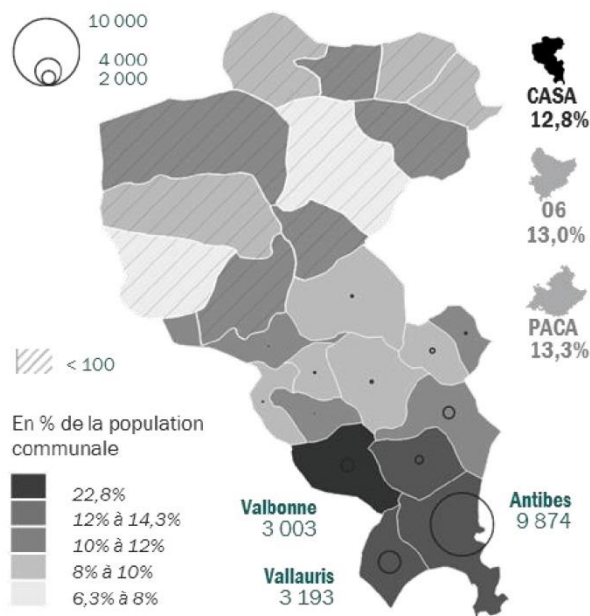


Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

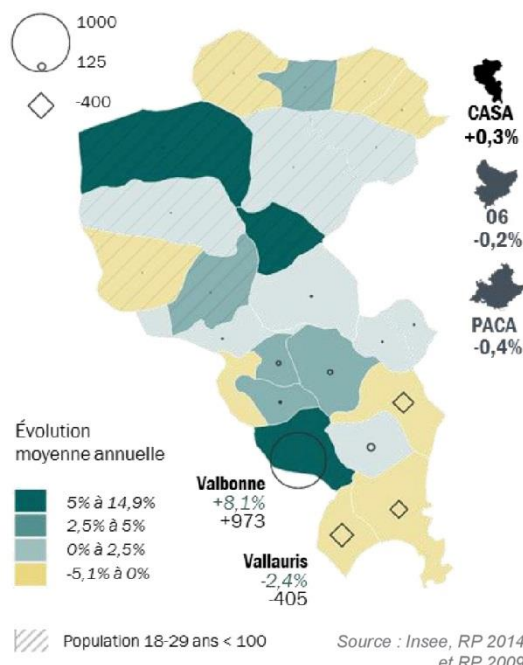


# DES POPULATIONS JEUNES INÉGALEMENT PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

## 22 Population des 18-29 ans



## 23 Evolution des 18-29 ans entre 2009 et 2014



La part des jeunes de 18 à 29 ans dans la population totale de la CASA est plus faible qu'aux échelles départementale et régionale. La commune de Valbonne fait figure d'exception, avec plus d'1 habitant sur 5 relevant de cette classe d'âge. Sur l'ensemble de la CASA, le nombre de personnes de 18 à 29 ans s'est légèrement accru entre 2009 et 2014, là où les effectifs ont diminué dans les Alpes-Maritimes et en région PACA.

### Disponibilité des données sur les 18-30 ans

Les données Insee sur la classe d'âge 18-30 ans sont disponibles à l'échelle communale pour les villes de plus de 5 000 habitants seulement. Pour les communes moins peuplées, quelques données sont disponibles sur d'autres tranches d'âge (18-29 ou 15-29 ans) permettant malgré tout de rendre compte de dynamiques relatives à la jeunesse de ces territoires.

### CASA

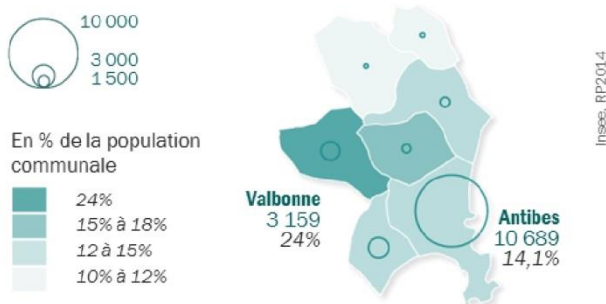
24 413 pers. de 18 à 30 ans  
13,8% de la population

### Villes de plus de 5 000 hab.

22 025 pers. de 18 à 30 ans  
14,3% de la population de ces communes  
Plus de 90% des 18 à 30 ans de la CASA

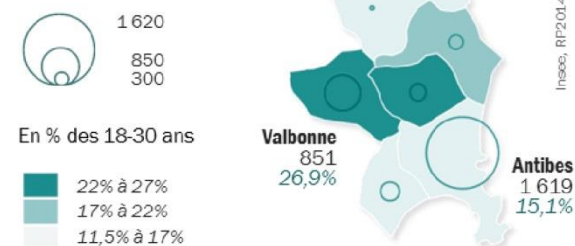


### Population de 18 à 30 ans



### Part des 18-30 ans récemment installés

Nombre de 18-30 ans qui résidaient hors de la commune au 1<sup>er</sup> janv. de l'année précédente



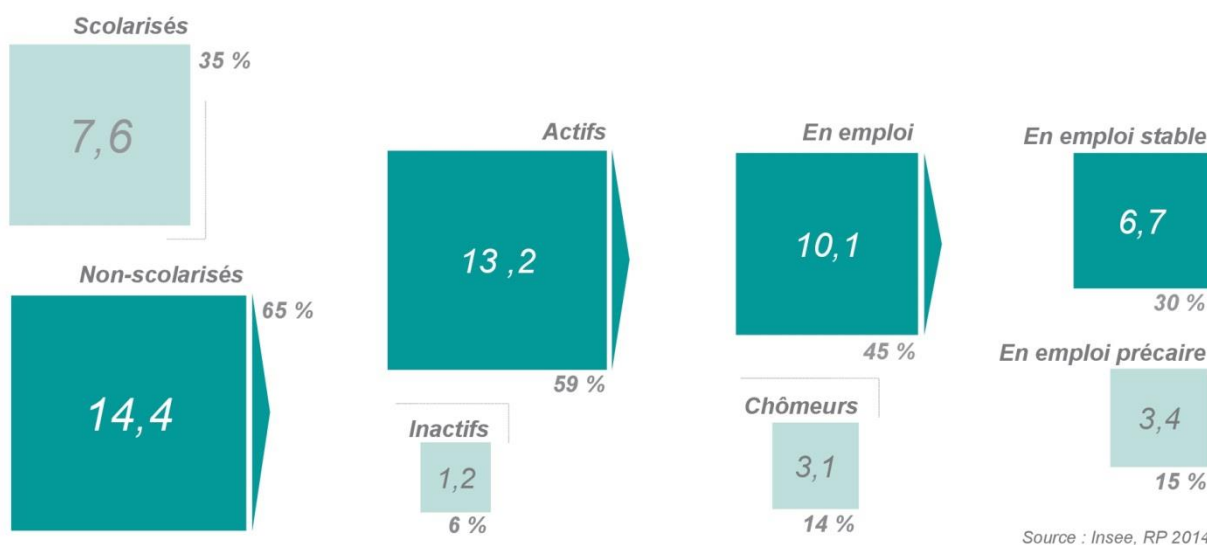
A Valbonne et à Biot, près d'un quart des habitants de 18 à 30 ans sont de nouveaux habitants. D'autre part, dans ces deux communes environ 55% des personnes de 18 à 30 ans sont des hommes. Ces observations sont en partie liées aux activités universitaires de la technopole : renouvellement annuel des effectifs étudiants, et augmentation de ces effectifs (voir données du Ministère de l'enseignement supérieur p.8).

Sources : Insee, RP 2014 ; Ministère de l'enseignement supérieur, Atlas des effectifs étudiants



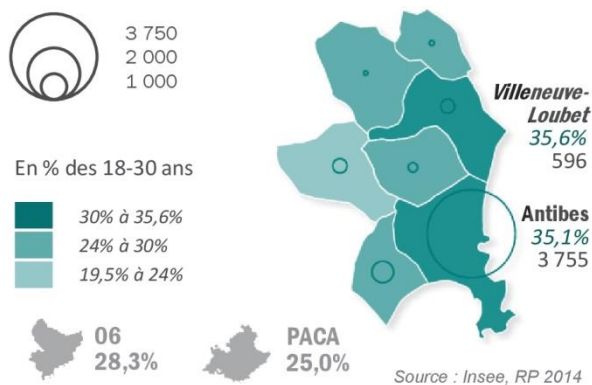
# ENTRE FORMATION ET INSERTION, DES SITUATIONS PLURIELLES CHEZ LES JEUNES

**24** Activité des 18-30 ans (villes > 5000 hab. – en milliers)

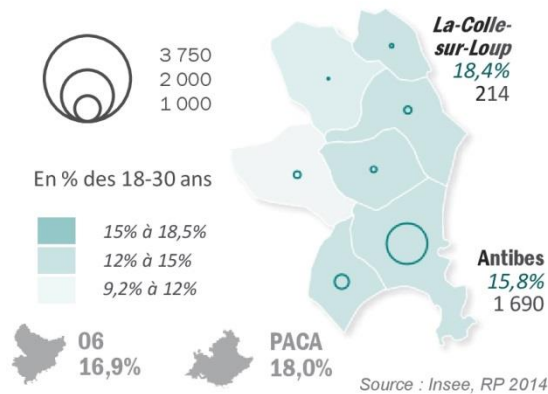


## LES JEUNES EN EMPLOI

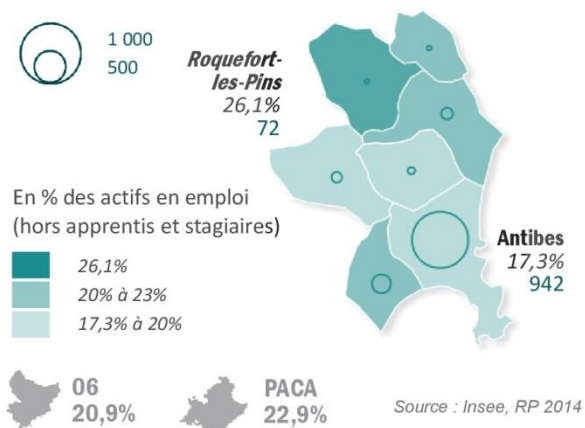
**25** Actifs en emploi stable de 18 à 30 ans  
Emplois sans limite de durée à temps complet, employeurs



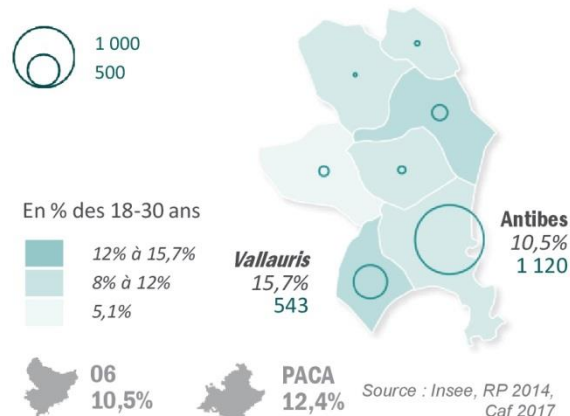
**26** Actifs en emploi précaire de 18 à 30 ans  
Temps partiels, CDD, intérimaires...



**27** Actifs en emploi à temps partiel de 18 à 30 ans



**28** Part des 18 à 30 ans vivant dans un foyer percevant la Prime d'activité  
Responsables dossier CAF et conjoints





# ENTRE FORMATION ET INSERTION, DES SITUATIONS PLURIELLES CHEZ LES JEUNES

## LES JEUNES EN ÉTUDES

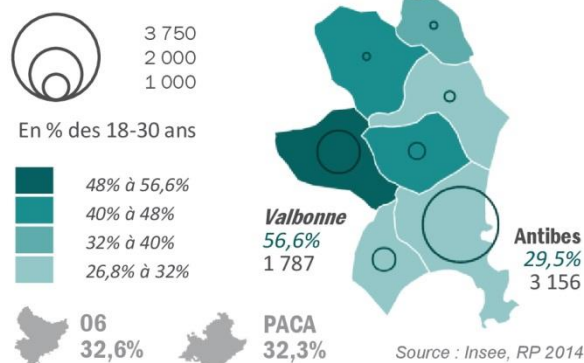
### Ministère de l'Enseignement supérieur

Pour l'année 2015-2016, les établissements et formations sous tutelle du ministère enregistraient 5 793 étudiants inscrits sur les sites de la CASA, dont 56% d'hommes. Les sites de Valbonne accueillent 87,5% des inscrits (12% à Antibes, et 0,5% à Biot). Sur le site valbonnais de l'Université Nice Sophia Antipolis, 37% des étudiants venaient des Alpes-Maritimes, 10% d'un département limitrophe, 32% du reste de la France et 4% de l'étranger (16% n'ayant pas renseigné le lieu d'obtention de leur baccalauréat). Entre 2012 et 2014, + 430 étudiants se sont inscrits dans les établissements de Valbonne.

Source : Ministère de l'enseignement supérieur, Atlas des effectifs étudiants

### 29 Personnes scolarisées de 18 à 30 ans

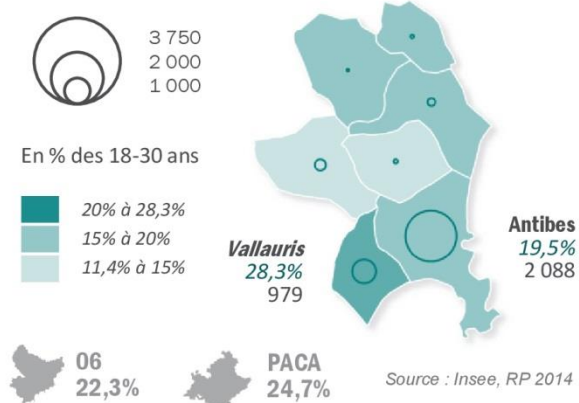
Élèves, étudiants, stagiaires et apprentis



## LES JEUNES NON SCOLARISÉS SANS EMPLOI

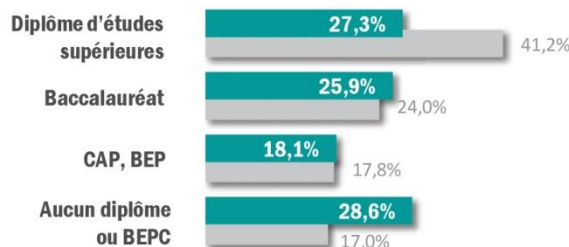
### 30 Inactifs et chômeurs de 18 à 30 ans

Dont femmes et hommes au foyer



### 31 Diplôme le plus élevé des inactifs et chômeurs

Parmi les 18-30 ans dans les villes >5 000 habitants

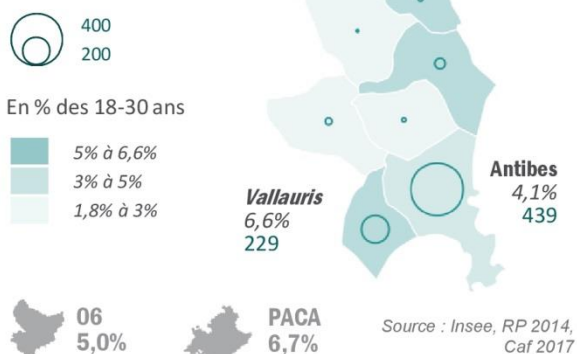


18-30 ans : ■ chômeurs et inactifs Source : Insee, RP 2014

■ ensemble des non scolarisés

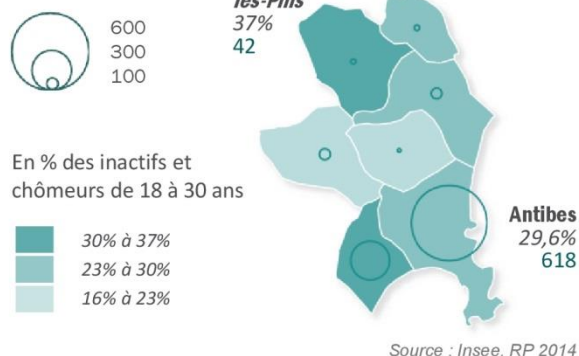
### 32 Allocataires des minimas sociaux de 18 à 30 ans

Minimas sociaux d'âge actif : RSA + AAH



### 33 Inactifs et chômeurs non-diplômés de 18 à 30 ans

Total : 1 230

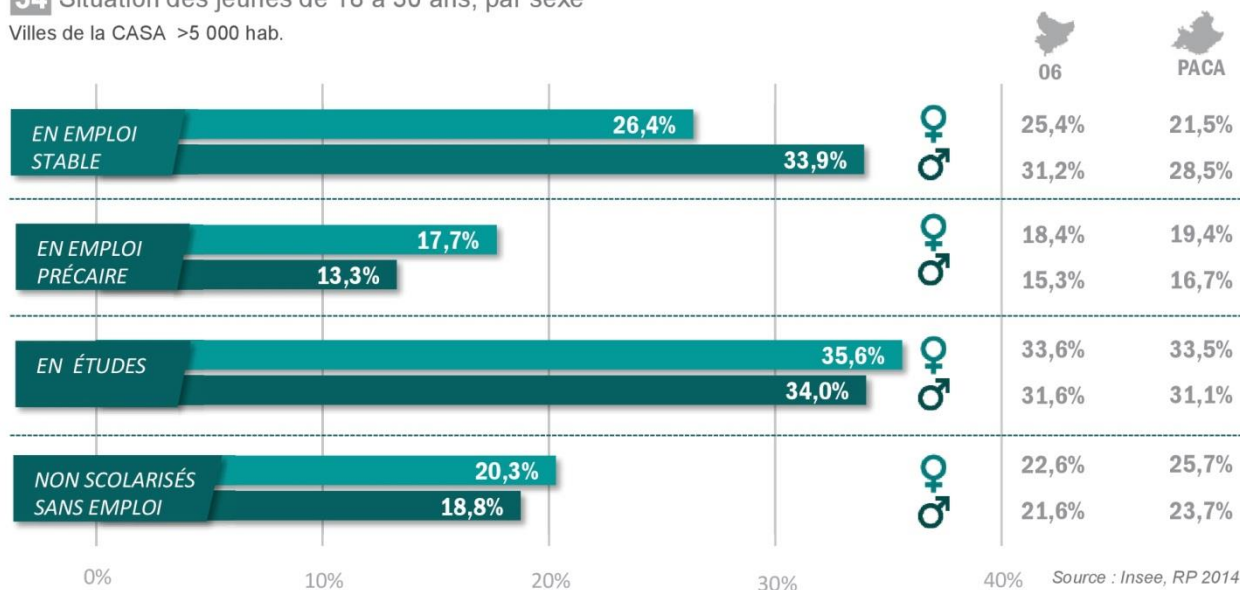




# DES DIFFÉRENCES ENTRE JEUNES HOMMES ET FEMMES

## 34 Situation des jeunes de 18 à 30 ans, par sexe

Villes de la CASA >5 000 hab.



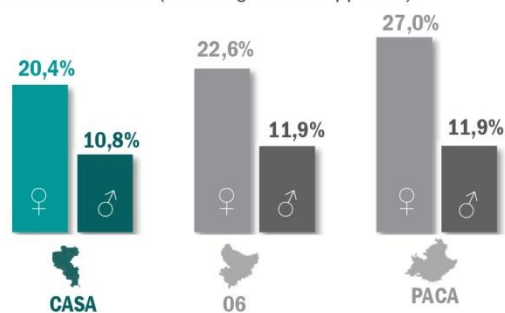
Les femmes de 18 à 30 ans sont davantage confrontées aux emplois précaires que les hommes. Les situations d'emploi à temps partiel concernent 1 femme en emploi sur 5 (contre 1 homme en emploi sur 10). La différence observée sur le groupe « non scolarisés, sans emploi » s'explique en partie par les effectifs de femmes au foyer qui y sont comptabilisés. Roquefort-les-Pins est la commune où s'observent les plus grandes variations de situations entre hommes et femmes.

## 35 Métiers les plus exercés par les jeunes de 18 à 30 ans



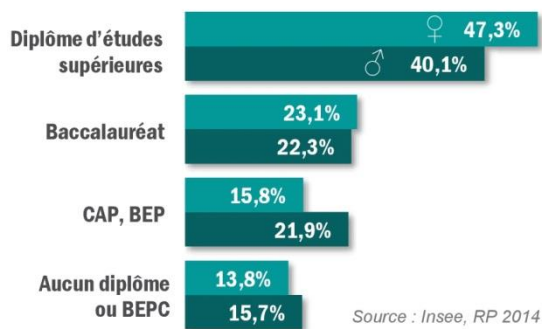
## 36 Par des actifs en emploi à temps partiel

En % des actifs en emploi de 18 à 30 ans dans les villes >5 000 hab. de la CASA (hors stagiaires et apprentis)



## 37 Diplôme le plus élevé des 20-29 ans

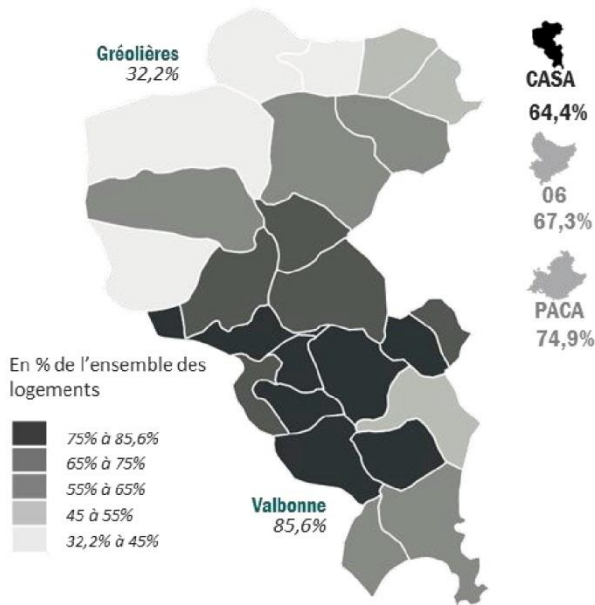
En % des non-scolarisés de 20 à 29 ans de la CASA





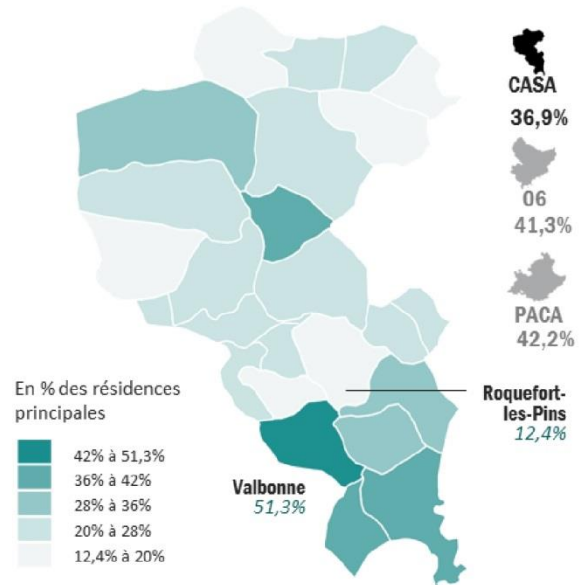
# UN MARCHÉ TENDU ET UN PARC LOCATIF LIMITÉ

## 38 Part des résidences principales



Source : Insee, RP 2014

## 39 Résidences principales occupées par des locataires

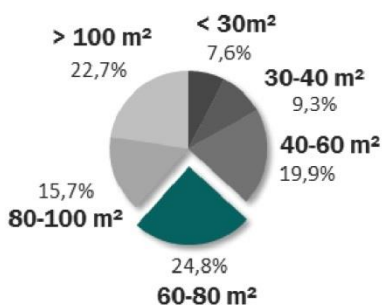


Source : Insee, RP 2014

Le parc résidentiel de la CASA souffre d'un déficit locatif. Moins de 2/3 des logements sont occupés comme résidences principales, et parmi ces dernières, seulement 36,9% sont occupées par des locataires. Les communes de la CASA sont classées parmi les zones A et B1 du dispositif Pinel, synonymes d'un marché tendu et visant à stimuler les investissements locatifs par le moyen de déductions fiscales.

## 40 Caractéristiques des résidences des ménages

En % des ménages de la CASA



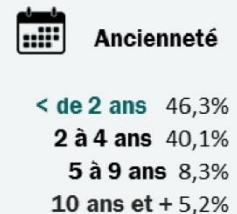
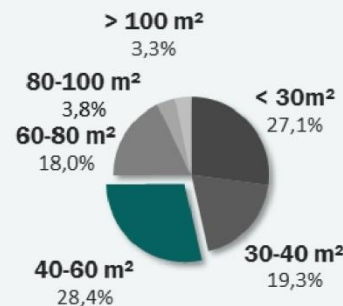
Ancienneté d'emménagement en % des ménages



Source : Insee, RP 2014

## 41 Jeunes de 18 à 30 ans par types de logement

En % des personnes décohabitantes de 18 à 30 ans, dans les villes >5000 hab. de la CASA



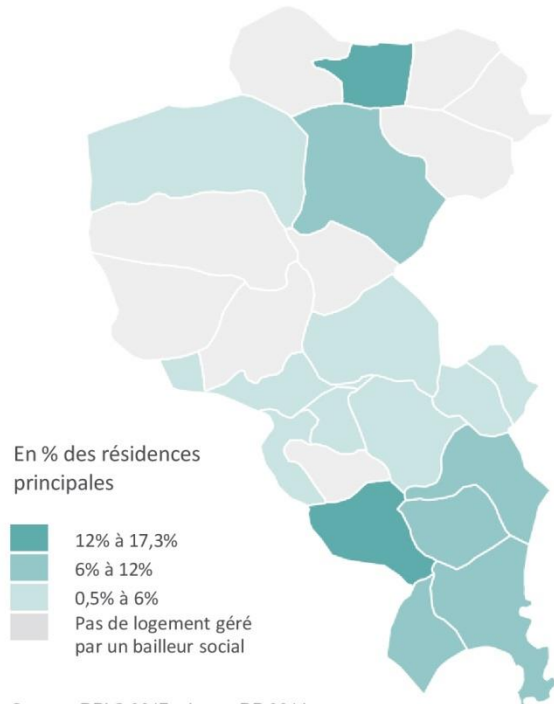
Source : Insee, RP 2014



# ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT

## 42 Logements du parc locatif social

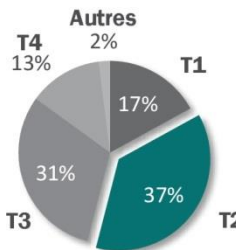
Logements des bailleurs sociaux



## Données de la CIL de la CASA sur le logement social

4 732 demandes en 2015  
778 demandes en délai anormalement long (> 45 mois)

### Demandes selon le type de logement



### Pression de la demande en 2015

(Nbe demandes en attente / attributions)

Antibes: 8,5  
Max. Saint-Paul: 29  
Min. La Colle-sur-Loup: 5,4

### Principaux motifs de demande

- Logement trop cher
- Sans logement propre
- Logement trop petit

### Profil des demandeurs

33,7% ont un revenu mensuel inférieur à 1 000€

56% relèvent du plafond PLAI  
23,6% relèvent du PLUS  
4,5% relèvent du PLS

48,7% travaillent  
10,8% sont au chômage  
9,9% au RSA

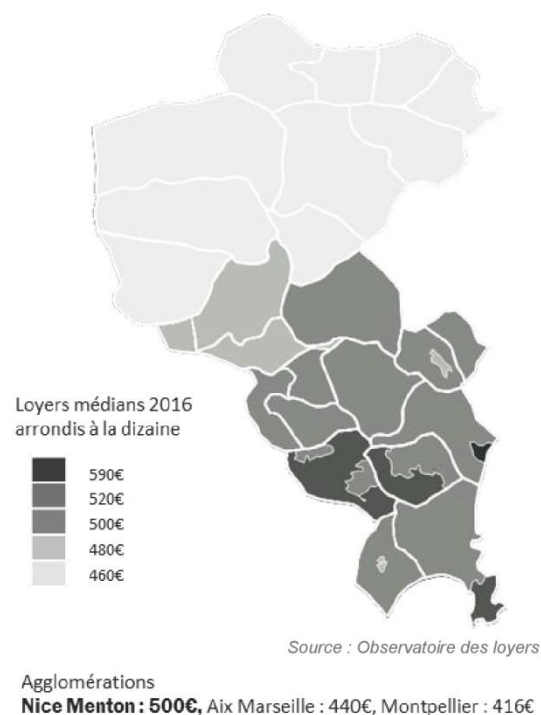
48,1% occupent un logement dans le parc privé

Sources : D'après le PAC de l'État du 29 juin 2016, et les données PELEHAS CASA

Si le parc locatif social a progressé pendant la durée du premier et du second PLH, il demeure insuffisant. Dans le parc privé, le loyer médian pour un logement 1 pièce dans l'agglomération Nice Menton (dont fait partie la CASA) dépasse ceux des autres grandes agglomérations littorales françaises. Des médianes encore supérieures sont enregistrées dans des quartiers d'Antibes, Biot, Valbonne et Villeneuve-Loubet sur ce type de logement.

## 43 Loyers médians pour un logement 1 pièce

Zonage du parc privé par l'Observatoire des loyers



## 44 Part du loyer dans les revenus disponibles des ménages dont le référent a moins de 30 ans

Composition du ménage	Personne seule	Couple sans enfant
Revenu mensuel disponible	1 599€ (Médian)	1 201€ (1 <sup>er</sup> décile x 1,5)
Poids du loyer HC Logement 1 pièce (500€) Logement 2 pièces (650€)	<b>31,1%</b> <b>40,6%</b>	<b>41,6%</b> <b>54,1%</b>
Revenus sous plafonds HLM	PLUS, PLS	PLAI, PLUS, PLS

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiiLoSoFi 2014; Observatoire des loyers; Ministère de la cohésion des territoires 2018

## 45 Jeunes de 18 à 30 ans et prestations Caf

	CASA	06	PACA
Part des 18-30 ans	<b>41,5%</b>	43,0%	46,2%
Vivant dans un foyer CAF	<b>20,4%</b>	21,1%	24,6%
Vivant dans un foyer percevant une Allocation Logement (responsables dossier ou conjoints)	<b>20,4%</b>	21,1%	24,6%

Sources : Insee, RP2014 ; CAF 2017

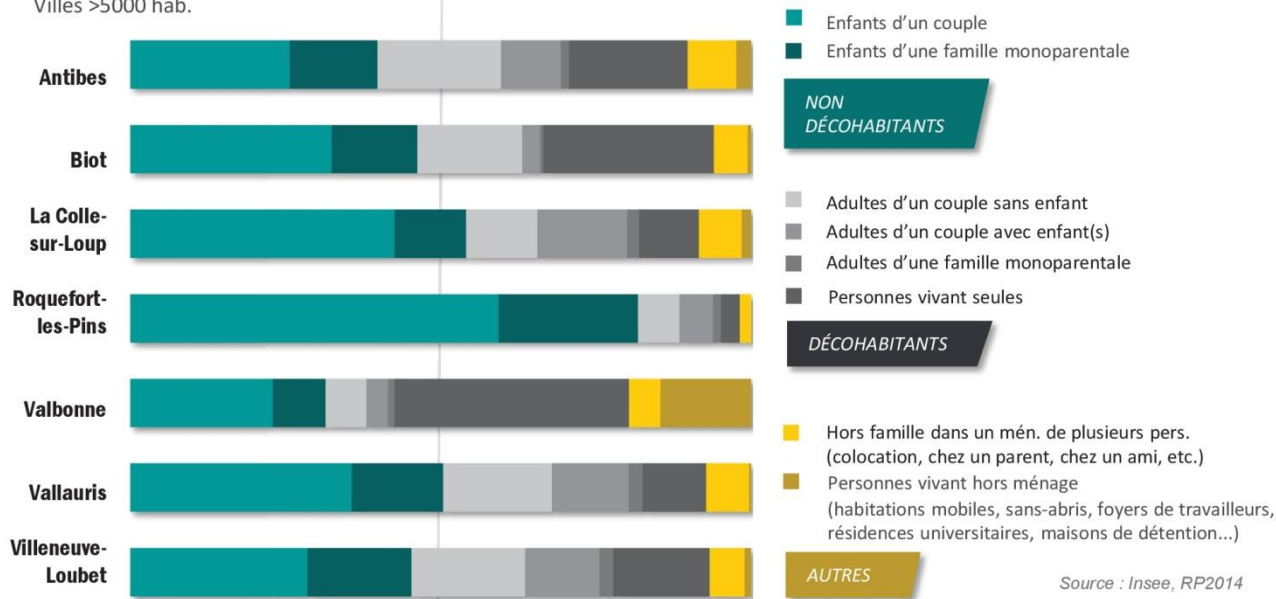




# SITUATION DES JEUNES VIS-À-VIS DU LOGEMENT

## 46 Mode de cohabitation des jeunes de 18 à 30 ans

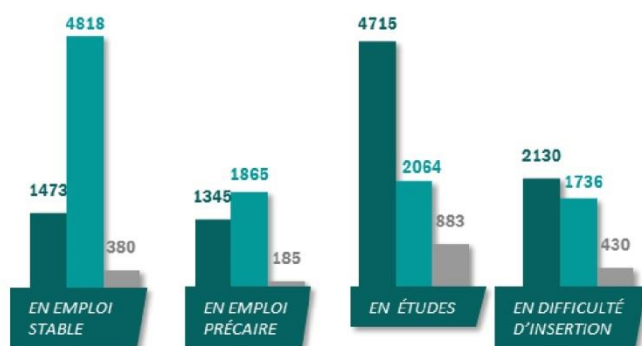
Villes >5000 hab.



## 47 Situation des 18-30 ans vis-à-vis du logement

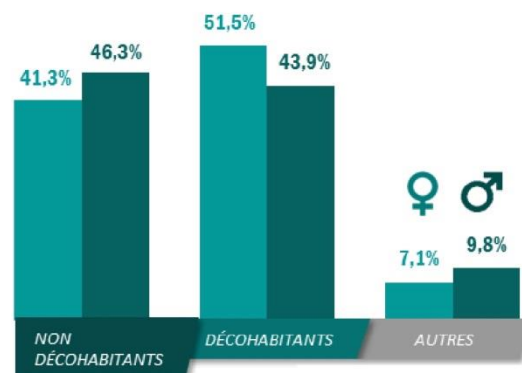
Villes >5000 hab.

■ Non-décohabitants ■ Décohabitants  
■ Autres (chez un autre parent, un ami, sous-locataire, etc.)



## 48 Situation des 18-30 ans vis-à-vis du logement, par sexe

Villes >5000 hab.



Les modes de cohabitation varient selon les communes. Les jeunes vivant dans leur famille sont plus nombreux dans les situations d'études (y compris stages et apprentissages) et d'inactivité. Les décohabitants ont un âge moyen de 26 ans, proche des moyennes départementales et régionales. Cet âge ne varie pas significativement entre hommes et femmes, même si les femmes de 18 à 30 ans ont tendance à davantage décohabiter que les hommes.

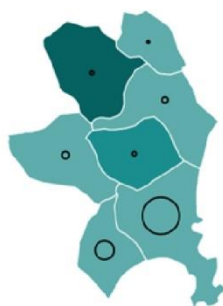
## 49 Jeunes non scolarisés sans emploi vivant chez leurs parents

Villes >5000 hab.

○ 1 000  
○ 250

En % des 18-30 ans en difficulté d'insertion

■ 88,9%  
■ 55% à 75%  
■ 41,5% à 55%



## 50 Jeunes de 25-30 ans vivant chez leurs parents

Villes >5000 hab.

○ 1 000  
○ 250

En % des 25-30 ans

■ 64%  
■ 23 à 28%  
■ 17,9 à 23%



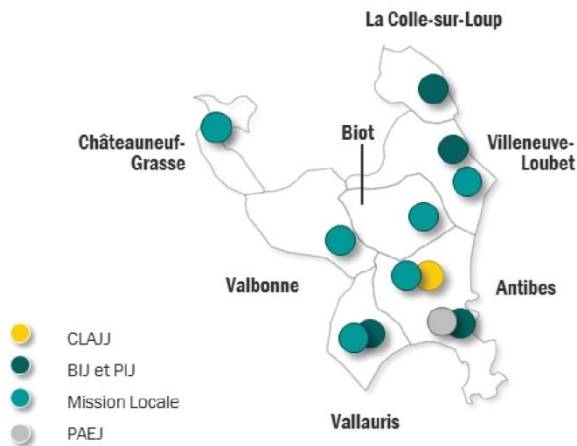
06  
23,2%

PACA  
23,2%



# LES ACTEURS DE LA JEUNESSE, DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT

## 51 Lieux d'accueil et d'information dédiés aux jeunes



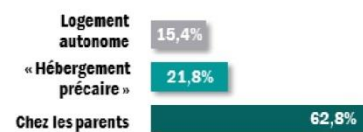
### Données de la Mission locale Antipolis

La Mission locale Antipolis accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers une insertion professionnelle et sociale. Elle se répartit sur 6 antennes (voir carte), dont les plus fréquentées sont celles d'Antibes, Vallauris et Valbonne. Selon les situations, elle peut mobiliser des aides financières, orienter vers des formations, des dispositifs d'accès à l'emploi ou relayer directement des offres d'emploi. En 2016, 257 jeunes ont pu bénéficier du Fonds d'Aide aux Jeunes, avec une augmentation des aides versées à titre alimentaire (71% des 393 aides attribués sur ce fonds), tandis que 8% d'entre elles étaient destinées à l'accès au logement.

En 2016

**1 112**  
1<sup>ers</sup> accueils  
**3 182**  
suivis

#### Logement des jeunes accompagnés en 2017



### Données du CLLAJ

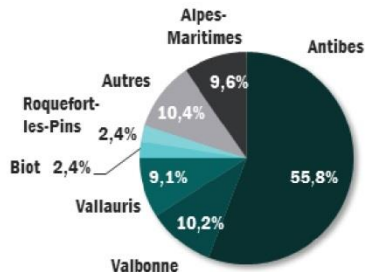
Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes API Provence reçoit un public de 16 à 30 ans. Il est situé dans les locaux de la Mission Locale, ce qui favorise les échanges entre les deux structures.

En 2017

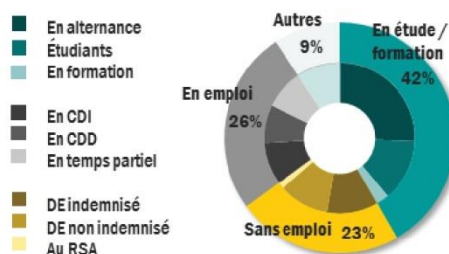
**516**  
1<sup>ers</sup> accueils  
**741**  
suivis

♀ **41,2%**  
♂ **58,8%**

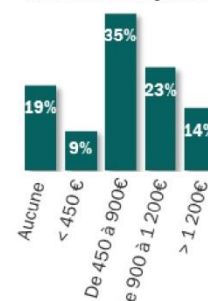
#### Provenance des jeunes suivis



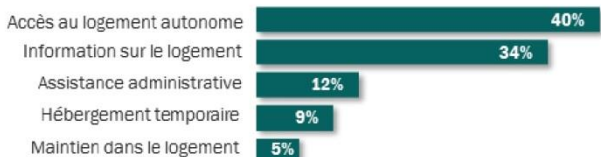
#### Situation socio-professionnelle des jeunes suivis



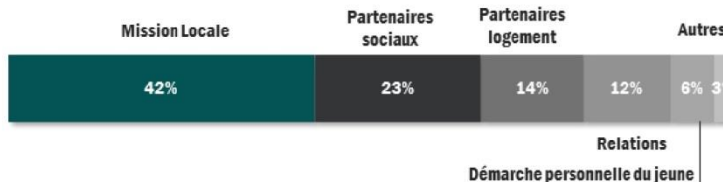
#### Ressources des jeunes



#### Types de demandes



#### Prescripteurs du CLLAJ



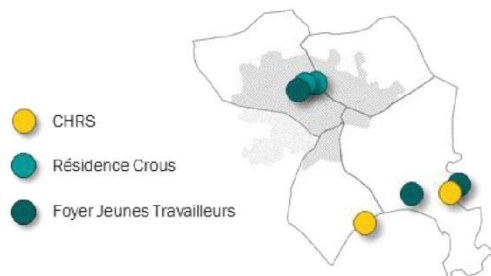
En 2017, le CLLAJ a mobilisé les leviers suivants : - 15 prêts **Loca-Pass** pour le financement de dépôts de garantie; 3 subventions **Mobil-jeune** pour du logement en période de formation; 2 dossiers pour le **Fonds de Solidarité pour le Logement** acceptés sur 8; 23 soutiens du **Fonds d'Aide aux Jeunes** (17 d'aide alimentaire et 6 relatifs au logement); 40 aides administratives pour obtenir la **garantie Visale**; constitution de 20 dossiers d'**Aide au logement**; 18 dossiers pour l'obtention de la **Prime d'Activité**. Au total, l'appui du CLLAJ a aidé 46 jeunes à trouver un logement dans le parc privé en 2017. Par ailleurs 37 personnes ont trouvé des places dans des structures temporaires. Des partenariats spécifiques ont permis de toucher plus de jeunes en alternance que les années précédentes. Globalement, le CLLAJ formule le constat de démarches de plus en plus complexes (changements de règlement pour l'obtention de certaines aides, dématérialisation, critères restrictifs, etc.). Cela aboutit parfois au découragement de certains jeunes lors des montages de dossier. De manière générale, les demande d'information et de soutien administratif sont en augmentation.

Source : Bilan d'activité 2017 du CLLAJ API Provence



# LES ACTEURS DE LA JEUNESSE, DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT

## 52 Structures d'hébergement ou de logement dédiées



## 53 Capacités d'accueil

Type de structure	Capacité d'accueil
Foyers de jeunes travailleurs	54 et 89 places
CHRS	69 places (insertion 15, urgence 38, stabilisation 16)
Résidences Crous	224 et 254 places

Source : DDTM – DDCS 06, Crous Nice, API Provence

### Données ALC

ALC dirige son action vers les personnes en grande difficulté sociale dans les Alpes-Maritimes. A travers ses différents pôles d'activité, la structure est amenée à accompagner des publics jeunes en voie d'exclusion.

#### Pôle Urgence, Insertion et Parentalité

En 2015  
**360**  
 jeunes de - 25 ans hébergés  
 (principalement suite à des ruptures familiales ou ruptures d'hébergement)  
 18-25 ans **3x plus nombreux** qu'en 2013 dans les places d'accueil d'urgence

#### Pôle Adolescence, Education et Famille

Le pôle accueille des jeunes de 12 à 21 ans, orientés par l'Aide sociale à l'enfance et à la famille.  
 En 2015  
**17**  
 jeunes majeurs suivis au service hébergement

#### Pôle Hébergement, Insertion et Justice

La mission de ce pôle est d'accompagner vers le logement durable des publics en situation de rupture sociale sévère. L'action JEUNES engage un suivi auprès de personnes tels que les jeunes en situation d'errance ou « N.E.E.T. »

**30**  
 jeunes isolés ont obtenu une place d'hébergement

#### « Action JEUNES »

En 2015  
**204**  
 jeunes de 18 à 25 ans ont été reçus  
**67%** étaient originaires du département

dont **169**  
 en accompagnement socio-éducatif et professionnel renforcé  
**+ 100%** de jeunes accompagnés en 3 ans

**84**  
 filles soit 42% des jeunes reçus  
 en augmentation

À l'entrée, **78%**  
 ne percevaient aucune ressource  
**22%**  
 étaient en emploi mais sans domicile

**1/3** ont connu les foyers de l'enfance  
**1/4** étaient sous main de justice  
**1/4** nécessitaient une prise en charge médicale (troubles addictifs ou/et psychiques notamment)

au cours de l'accompagnement,  
**101**  
 ont été en emploi  
**19**  
 ont travaillé en AAVA  
**23%**  
 ont accédé à un CDI

122 jeunes avaient pour première demande un logement.  
 L'accompagnement a permis d'assurer  
**34** entrées en logement et **41** en hébergement.

ALC identifie les jeunes entre 18 et 25 ans comme une population vulnérable, laissée sans ressources lorsque la solidarité familiale est défaillante. Ils étaient surreprésentés dans les structures d'hébergement d'urgence en 2015.

Source : ALC, synthèse d'activité 2015



## PARTIE 1 – JEUNESSES ET LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA : UN ETAT DES LIEUX

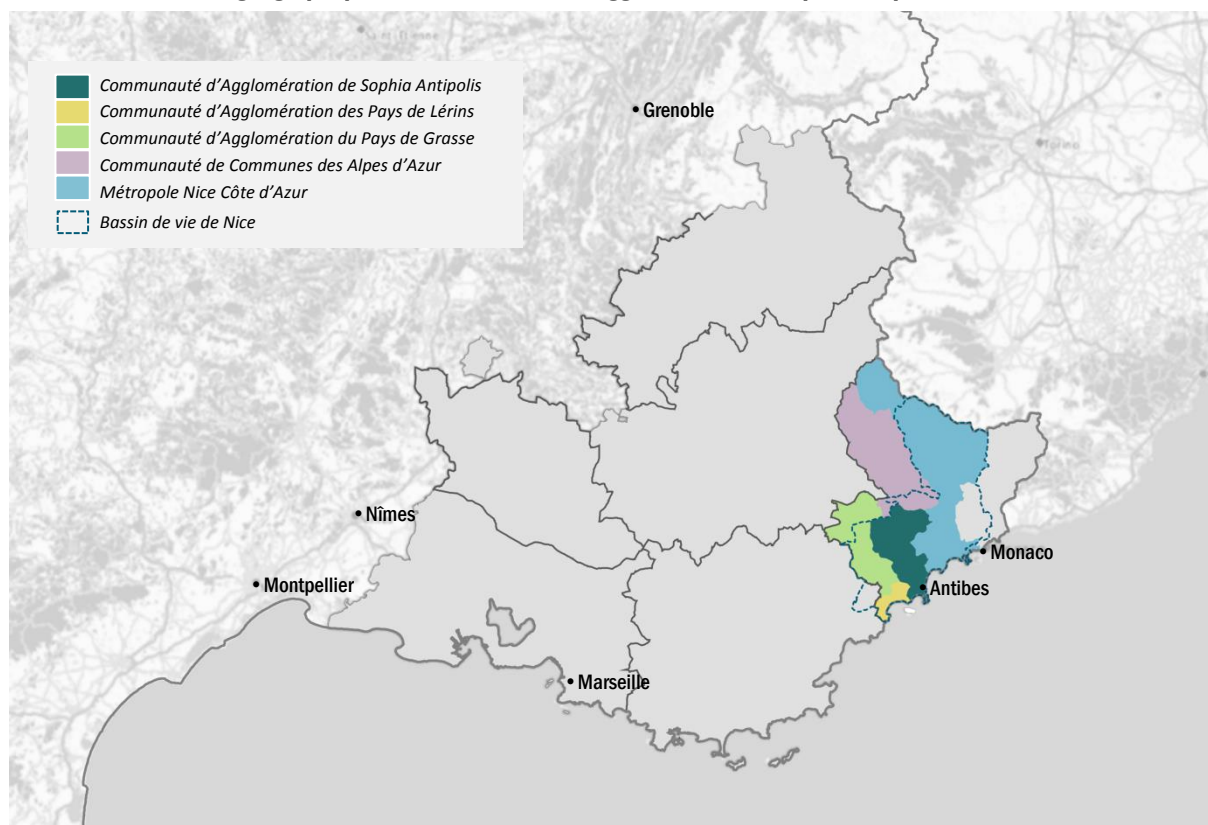
### 1. Eléments de cadrage

#### a. Sophia Antipolis, un territoire fragmenté : situation, compétences et spécificités

##### *Environnement géographique*

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis se situe dans la partie ouest du département des Alpes-Maritimes. Elle s'étend du littoral jusqu'aux Préalpes d'Azur. Elle est bornée à l'ouest par les Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et des Pays de Lérins (agglomération cannoise), au nord par la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et à l'est par la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA). L'entité administrative recoupe des réalités géographiques diverses, qui influent sur les conditions d'accessibilités, les concentrations de population et les opportunités de développement des vingt-quatre communes qui la composent.

**Carte 1. La situation géographique de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis**



##### *L'agglomération : son histoire et ses compétences*

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis a été créée en 2002. Elle était alors composée de quatorze communes et ses frontières septentrionales se limitaient aux municipalités de Caussols, Gourdon et Coumes. En 2012, la CASA s'est agrandie pour atteindre vingt-quatre communes<sup>8</sup>. Ont été alors intégrées huit nouvelles

<sup>8</sup> 1. Antibes 2. Vallauris 3. Villeneuve-Loubet 4. Valbonne 5. Biot 6. La Colle-sur-Loup 7. Roquefort-les-Pins 8. Le Rouret 9. Tourrettes-sur-Loup 10. Saint-Paul-de-Vence 11. Châteauneuf-Grasse 12. Le Bar-sur-Loup 13. Opio 14. Gréolières 15. Coursegoules 16. Bouyon 17. Gourdon 18. Cipières 19. Caussols 20. Bézaudun-les-Alpes 21. Courmes 22. Les Ferres 23. Conségudes 24. La Roque-en-Provence

communes situées dans le haut-pays : Cipières, Gréolières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, La Roque-en-Provence, Conségudes, Les Ferres et Bouyon.

L'agglomération cumule des compétences en matière de développement économique, d'aménagement, de transports, d'habitat, de politique de la ville, d'environnement et d'équipements, ainsi que dans d'autres domaines relatifs aux préoccupations des communes membres (par exemple : appui à l'enseignement supérieur ou études sur le développement des TIC, en lien avec les activités de la technopole Sophia Antipolis). En particulier, la CASA présente depuis sa création un axe fort tourné vers l'habitat et les transports. Ainsi, le budget alloué par l'agglomération au volet « Habitat » oscille entre 12 et 14 millions d'euros par an (8 millions d'euros en investissement, 3 millions pour l'acquisition foncière et le reste en fonctionnement).

**Carte 2. Les communes de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis**



L'agglomération de Sophia Antipolis compte plus de 30 000 habitants et est donc dans l'obligation depuis la loi du 25 mars 2009 de produire un programme local de l'habitat (PLH)<sup>9</sup>. Ce document programmatique se décompose en trois volets : un diagnostic de l'existant en matière d'hébergement et de logement sur le territoire, sur lequel s'appuient les orientations en termes d'objectifs à poursuivre dans les années à venir (six), précisées sous forme d'actions (ou de fiches-action). Le programme local de l'habitat est l'outil approprié pour traduire la politique intercommunale en matière de logement.

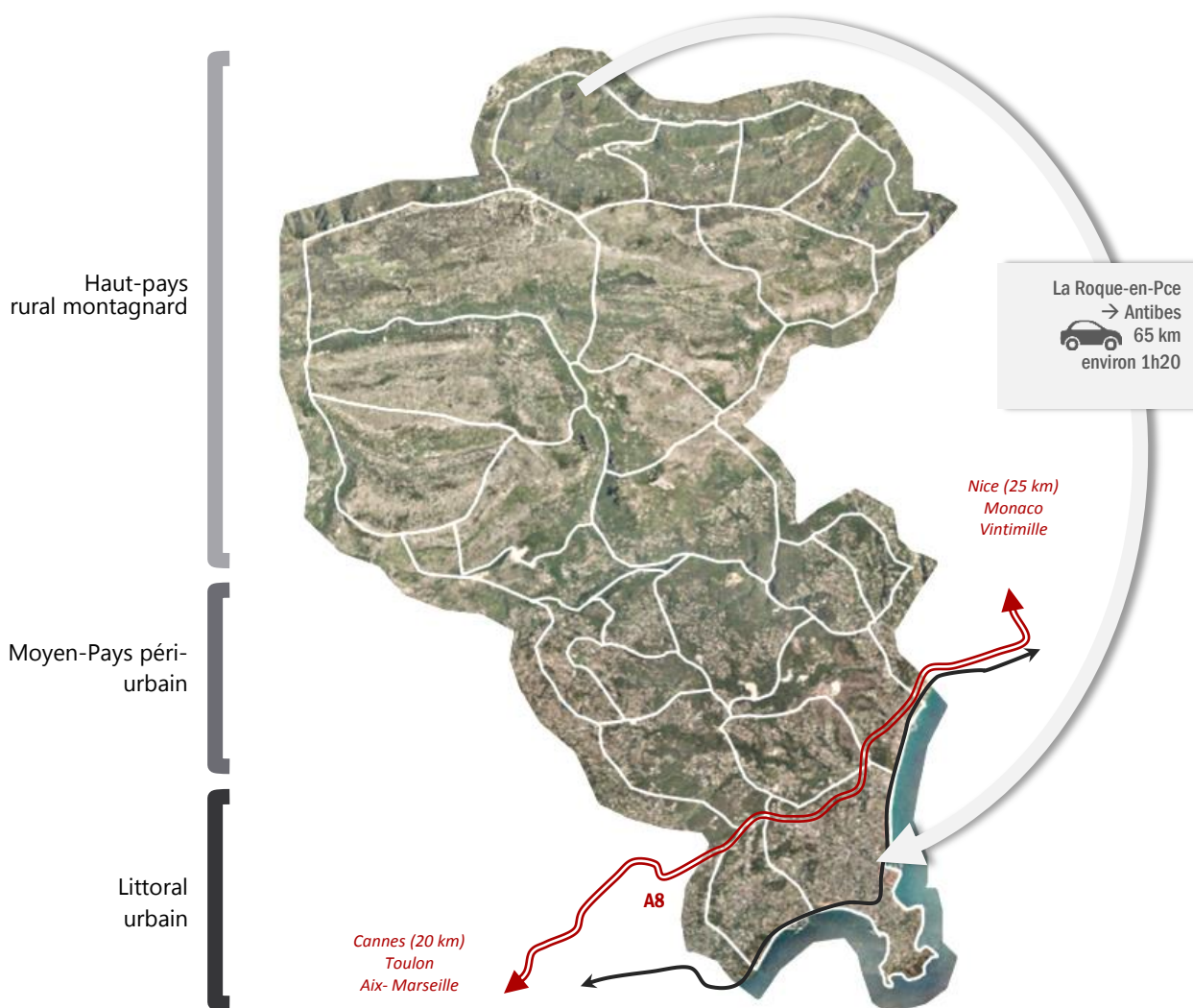
<sup>9</sup> « Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. » *Articles L. 302-1 à L. 302-4-1 du code de la construction et de l'habitation - CCH*

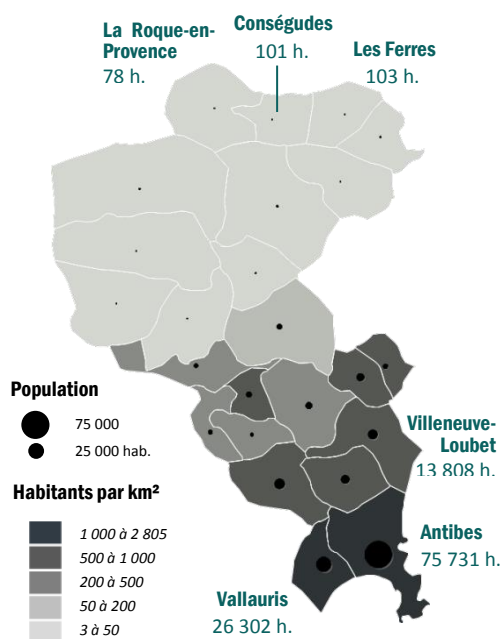
Le second PLH de la CASA a été signé en 2012. Achevé en décembre 2017, il a été prorogé de deux ans, en accord avec les services de l'Etat. Ce PLH avait pour axe majeur le développement de l'accès à la propriété, par la proposition de logements dont le prix se situait en dessous de celui du marché (2 500 à 3 000 €/m<sup>2</sup> contre 5 000 €/m<sup>2</sup> dans les programmes neufs). Cependant, la Direction Habitat Logement de la CASA regrette que les objectifs fixés n'aient pu être atteints par manque de foncier disponible.

Le troisième PLH est en préparation depuis novembre 2017 et devrait prendre effet en 2020. La partie bilan-diagnostic a été amorcée dès avril 2018 avec l'organisation de cinq ateliers : chaîne de production du logement locatif social, accession sociale à la propriété, emploi-habitat (avec notamment la question de l'introduction du logement dans la technopole), public PDALHPD et le Logement d'abord, et enfin le parc privé. L'entrée « jeune » du futur PLH apparaîtra à travers les publics définis comme prioritaires au titre du PDALHPD.

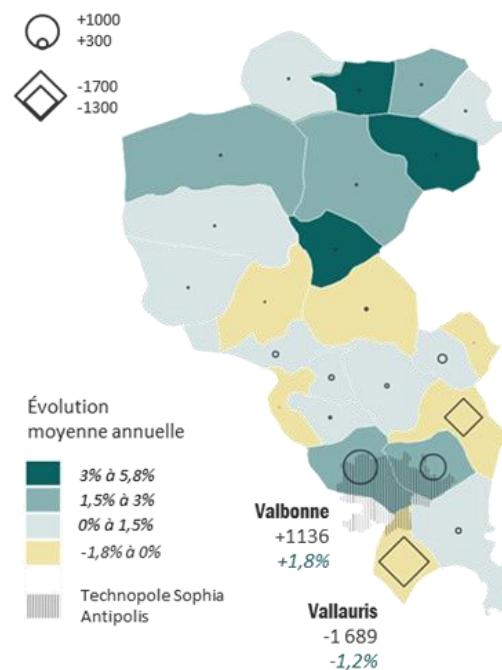
Si l'agglomération ne s'est pas dotée de la compétence jeunesse, ce territoire présente néanmoins un profil particulier puisque la mairie d'Antibes mène depuis longtemps une politique jeunesse « active » : elle fait ainsi figure de « modèle » en matière de politique jeunesse dans un département où les politiques jeunesse et le mouvement associatif en direction des jeunes sont historiquement assez faibles et peu développés.

*Carte 3. Un territoire fragmenté : le littoral, le moyen-pays et le haut-pays*



**Carte 4. Population de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis**

Source : Insee, RP 2014

**Carte 5. Evolution de la population entre 2009 et 2014**

Source : Insee, RP 2014 et RP 2009

La population de l'agglomération se répartit inégalement sur trois secteurs : le littoral (zone très dense), le moyen-pays et le haut-pays. La technopole Sophia Antipolis se situe au carrefour du moyen-pays et du littoral.

La partie littorale de l'agglomération correspond à la zone la plus peuplée. Elle comprend les trois communes les plus importantes démographiquement : Antibes (75 731 habitants), Vallauris (26 302 habitants) et Villeneuve-Loubet (13 808 habitants). Ces trois communes représentent à elles seules 65,6 % de la population de l'agglomération, soit 115 841 habitants. Toutefois, les récentes évolutions de population signalent un faible dynamisme démographique sur le littoral : entre 2009 et 2014, la commune d'Antibes a connu une variation moyenne annuelle de 0,05 % (seulement 178 habitants supplémentaires en cinq ans), tandis que les communes de Vallauris et Villeneuve-Loubet ont toutes deux perdues des habitants : respectivement 1 689 (soit - 1,2 %) et 1 283 (- 1,8 %).

### ENCADRE 1. QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE - CŒUR DE VILLE ET HAUTS DE VALLAURIS

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis porte un service politique de la ville. Ce dernier agit dans le cadre du Contrat de Ville qui relie l'Etat, l'agglomération, la Ville de Vallauris, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes concernant le seul quartier prioritaire de l'agglomération : le quartier « Cœur de Ville et Hauts de Vallauris ». Ce contrat, établi pour cinq ans (2015-2020), définit des priorités d'actions sur la base d'un diagnostic. La configuration du quartier politique de la ville est qualifiée de « hors-norme » par les professionnels, en contraste avec le reste de l'agglomération : la concentration de la pauvreté y est importante, dans un territoire par ailleurs favorisé. Le quartier « Cœur de Ville et Hauts de Vallauris » compte 3 347 habitants<sup>10</sup>.

Il se caractérise par du logement très ancien (à 70 %) « dont 30 % restent potentiellement insalubres »<sup>11</sup>. Le quartier des Hauts-de-Vallauris est caractérisé par les acteurs du territoire comme présentant une forte précarité doublée d'une

<sup>10</sup> Deux autres quartiers sont mentionnés dans le Contrat de Ville comme faisant l'objet d'une veille particulière : le « Fournas » à Vallauris (420 habitants), et « Garbejaire » à Valbonne (4 808 habitants). Tous deux faisaient partie du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le quartier de Garbejaire a été sorti de la géographie prioritaire en raison d'un revenu moyen de référence de 14 835 €, tandis que le quartier du Fournas ne figure pas parmi les quartiers retenus en raison de son effectif de population.

<sup>11</sup> Contrat de Ville 2015-2020 – Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



problématique de communautarisme. Ce quartier représente à lui seul la moitié du parc de logement social de la commune, essentiellement de grandes typologies. Le faible turn over et l'absence de mixité freinent l'arrivée de nouvelles familles sur les Hauts de Vallauris. « La part de logement social sur les Hauts de Vallauris représente une part importante du parc de logements sociaux de la commune, de plus l'image négative du quartier ne permet pas d'organiser un renouvellement de la population et d'engager un travail de mixité. Ainsi la faible rotation dans le parc social et l'absence d'offre spécifique pour les séniors et les jeunes ne permet pas l'équilibre populationnel »<sup>12</sup>.

Le parc social situé dans les Hauts de Vallauris est la propriété du bailleur Erilia. Le bailleur témoigne du nombre important de refus sur ce quartier. La stigmatisation historique dont il a fait l'objet conduit à une absence de mixité de sa population. Sur ce site, les logements qui se libèrent sont rarement attribués à une personne extérieure au quartier :

« On a du mal à produire une vraie mixité. On a des logements qui se libèrent régulièrement, notamment des petits logements, bien souvent les gens qui viennent ont un lien avec un habitant déjà présent dans le quartier. Soit un enfant effectivement qui décohabite, soit ils ont de la famille dans le coin. Mais on a du mal à faire venir des publics de l'extérieur. Historiquement, le quartier avait été stigmatisé, et les gens nous le refusent en amont. On travaille avec la CASA et en collaboration avec la Mairie pour trouver des candidats, on fait peut-être 7 ou 8 propositions sur un logement pour avoir un candidat qui va vraiment monter son dossier à la fin. », *Professionnel de terrain*

Néanmoins, les jeunes vallauriens du quartier prioritaire rencontrent des difficultés pour accéder à un logement social en l'absence d'emploi stable. « En commission d'attribution des logements, s'il n'y a pas un emploi plus ou moins stable, ils trouvent pas de logement ». Le territoire en vient à perdre en attractivité sur les publics jeunes, y compris pour les jeunes de la commune qui quittent le territoire. Cependant, cette précarité de la jeunesse sur le quartier prioritaire ne se traduit pas par de l'errance ou du sans-abrisme, mais plutôt par de la décohabitation tardive. Ainsi, si 52 % des jeunes vallauriens de 18 à 30 vivent toujours chez leurs parents – contre 41 % pour les jeunes antibois – ce taux atteint 88 % sur l'IRIS Subreville-La-Fuont correspondant approximativement au découpage du quartier des Hauts-de-Vallauris<sup>13</sup>.

Les actions du service politique de la ville se concentrent principalement sur un public d'enfants et commencent à se développer à destination des adolescents. Les moyens alloués permettent tout juste de consolider le travail effectué sur les actions de préventions primaire et de médiation avec les familles. Dans ce paysage, les jeunes adultes (18 à 30 ans) apparaissent peu. Les associations de prévention présentes sur le territoire concentrent donc leurs actions sur les jeunes jusqu'à 18 ou 20 ans, rarement après.

Le moyen-pays occupe une position géographique intermédiaire sur le territoire. Il correspond à un espace moins densément urbanisé et moins densément peuplé, avec toutefois une concentration importante d'emplois sur la partie sud liée à la présence de la technopole. Cet espace se distingue notamment par des niveaux de vie élevés : le niveau de vie médian<sup>14</sup> sur neuf des dix communes du moyen-pays est supérieur à celui de l'agglomération, lui-même supérieur au niveau de vie médian départemental, régional et métropolitain<sup>15</sup>. Ainsi, le niveau de vie médian oscille entre 2 000 et 2 500 euros mensuels dans les communes du moyen-pays, à l'exception de Bar-sur-Loup. Toutefois, des disparités importantes en termes de revenus caractérisent également cet espace : l'écart interdécile des revenus est particulièrement élevé dans les communes de Saint-Paul-de-Vence (5,1), Opio (4,4), Châteauneuf-Grasse (4,4), Roquefort-les-Pins (4,3) et Tournettes-sur-Loup (4,3). A l'échelle de l'agglomération, cet écart demeure important puisque le niveau de vie des 10 % les plus riches est supérieur de plus de quatre fois à celui des 10 % les plus pauvres.

<sup>12</sup> Contrat de Ville 2015-2020 – Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

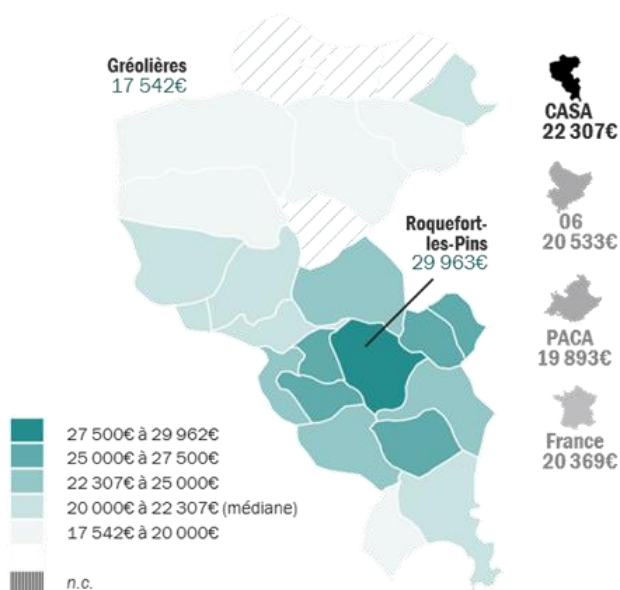
<sup>13</sup> Insee, RP 2014.

<sup>14</sup> D'après l'Insee, le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

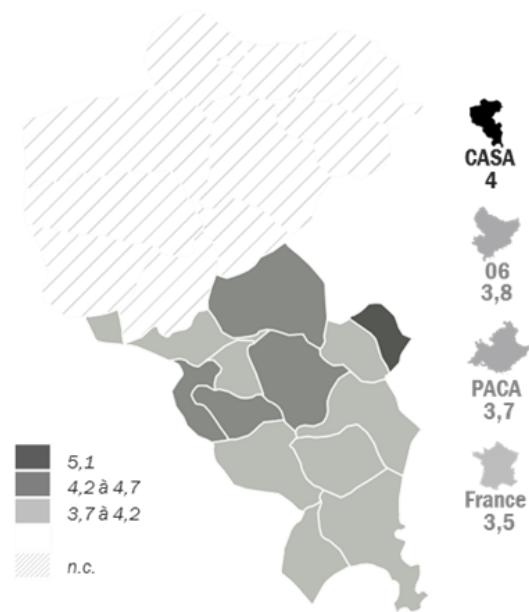
<sup>15</sup> En 2014, le niveau de vie médian de l'agglomération correspond à 1859 euros mensuels, contre 1711 euros à l'échelle départementale, 1658 euros à l'échelle régionale et 1697 pour la France métropolitaine. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014.

**Carte 6. Médiane du niveau de vie**

Revenu annuel disponible par UC



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

**Carte 7. Écarts de revenus – rapport interdécile**

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2014

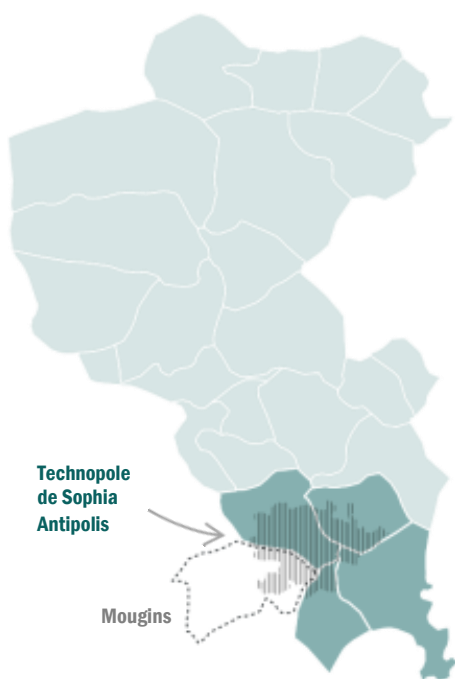
Au-delà des communes de Bar-sur-Loup et Tournettes-sur-Loup se dessine le haut-pays : un espace majoritairement rural de type montagnard à la densité de population beaucoup plus faible. En raison des faibles effectifs de populations, la disponibilité des données statistiques sur ces communes est partielle. Ainsi, le taux de pauvreté et les écarts de revenus sur ces communes ne sont pas connus. Le haut-pays, bien que peu peuplé, connaît une évolution démographique positive sur la dernière période (2009-2014). Les communes qui le composent se caractérisent par un faible nombre d'emplois et un niveau de vie médian plus faible que celui de l'agglomération et du département. L'emploi dans le haut-pays est très saisonnier : l'activité est essentiellement présente pendant la période estivale. L'accès à l'emploi y est plus compliqué que sur le reste du territoire, en raison d'un bassin d'emploi peu développé et de difficultés liées à la mobilité.

### *Spécificité du territoire - Sophia Antipolis : le poids de la technopole*

« Si vous connaissez un petit peu le département, vous avez peut-être déjà entendu parler de Sophia Antipolis. C'est une technopole à la frontière d'Antibes et de Valbonne, essentiellement liée à l'activité des télécommunications et du développement informatique. On y retrouve quelques grandes écoles, comme l'école des Mines ParisTech, des structures qui sont orientées vers la recherche, Business School ou encore des écoles de télécom et informatique. », *Professionnel de terrain*

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis est un espace « très dynamique », porté par la présence la technopole Sophia Antipolis, ayant donné son nom à la communauté d'agglomération. La technopole emploie 36 000 salariés avec un profil ingénieur et technicien supérieur et génère une création d'emploi de plus de 1 000 postes par an. Le territoire propose donc « un bassin d'employabilité extrêmement attractif » dans le secteur de l'informatique et de l'info-com : la technopole est un pôle d'excellence reconnue internationalement dans ce secteur.

**Carte 8. La technopole Sophia Antipolis**



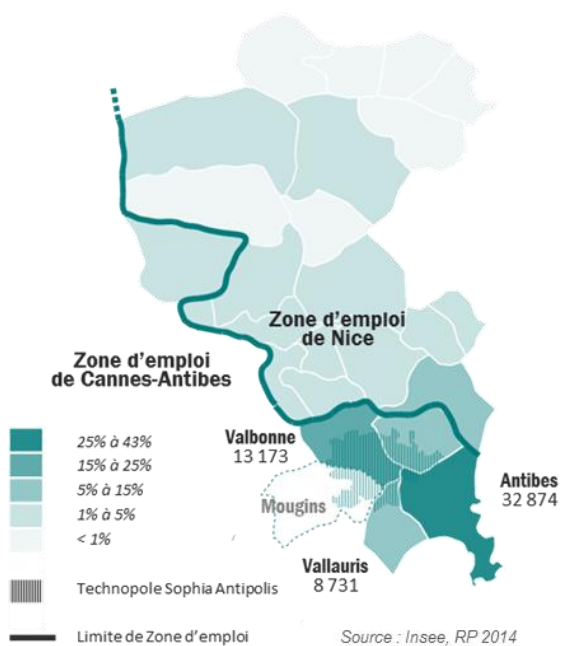
La technopole est également un important pôle d'enseignement supérieur (écoles de commerce dont SKEMA, écoles d'ingénieurs dont Mines ParisTech et Eurecom, Université de Nice Sophia Antipolis).

Si un léger relâchement s'observe concernant le dynamisme économique (après une période de forte croissance dans la décennie 1980, le nombre d'emplois augmente désormais faiblement sur le territoire), le taux de chômage y reste cependant plus bas qu'aux niveaux départemental et régional, avec un taux d'actifs supérieur.

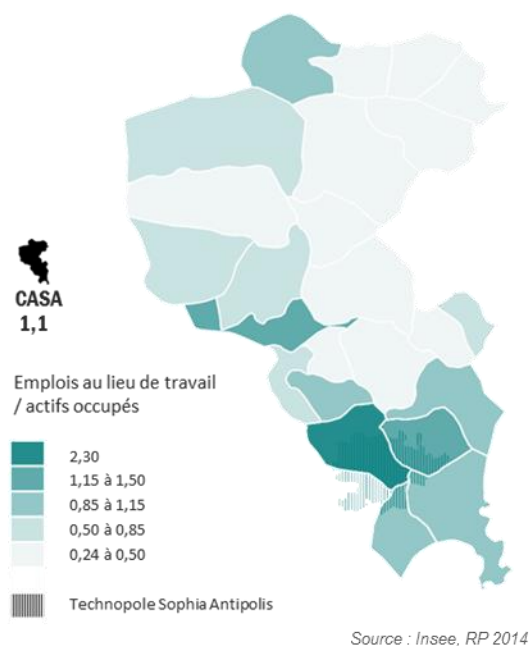
Cet espace comprend à ce jour très peu d'habitat, il est presque exclusivement dédié au monde de l'entreprise. En contrepartie, l'absence de zones résidentielles sur la technopole engendre d'importantes problématiques de déplacement : le recours à la voiture (ou autre véhicule personnel) pour se rendre au lieu de travail est ainsi plus important sur la CASA qu'aux niveaux départemental et régional. La question de la mobilité est donc un enjeu central sur le territoire. Ainsi, un projet de bus-tram est en cours pour relier la technopole Sophia Antipolis à la ville d'Antibes (première livraison en 2019).

L'indicateur de concentration de l'emploi (rapport du nombre d'emploi total d'un territoire sur le nombre d'actifs résidents en emploi) illustre la dynamique jouée par la technopole sur le territoire : la commune de Valbonne, portant la majeure partie de la technopole, affiche un ratio nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents occupés particulièrement élevé. Ainsi, le nombre d'emplois localisés à Valbonne est plus de deux fois supérieurs au nombre de Valbonnais en emploi. Cela s'explique à la fois par un grand nombre d'emploi localisés à la commune (13 173 emplois, seconde commune derrière Antibes 32 874 emplois localisés), le caractère non résidentiel de la technopole (un espace offrant peu d'habitat) et la part importante des étudiants dans la population de la commune.

**Carte 9. Part des emplois de la CASA**



**Carte 10. Indicateur de concentration de l'emploi**



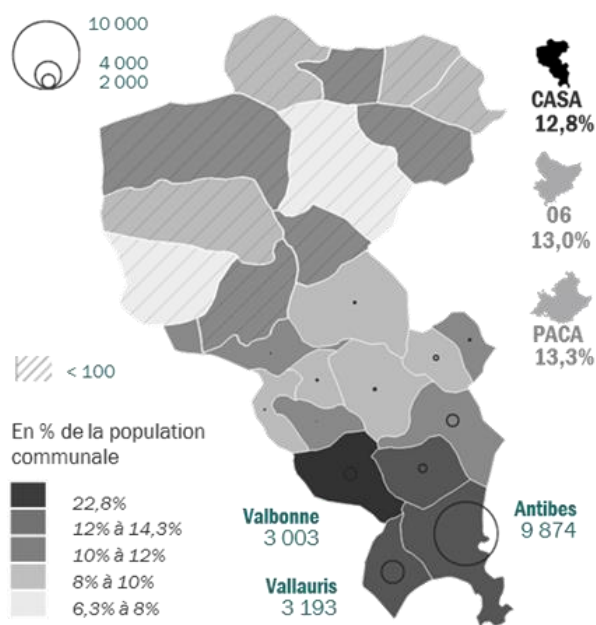
La présence de la technopole sur le territoire génère un effet d'attraction auprès d'une population de jeunes étudiants de l'enseignement supérieur et de jeunes actifs, diplômés et qualifiés.

« Il y a une notion de territoire qui est très très importante. Je parlais tout à l'heure de la présence de la technopole. Nous avons une structure sur Garbejaïre [Valbonne] et une sur Antibes, et nous n'avons pas du tout le même profil, pas la même population : à quelques kilomètres de distance, la population est complètement différente, c'est lié à la présence de la technopole. », *Professionnel de terrain*

### b. Les jeunes du territoire : une approche par catégorie

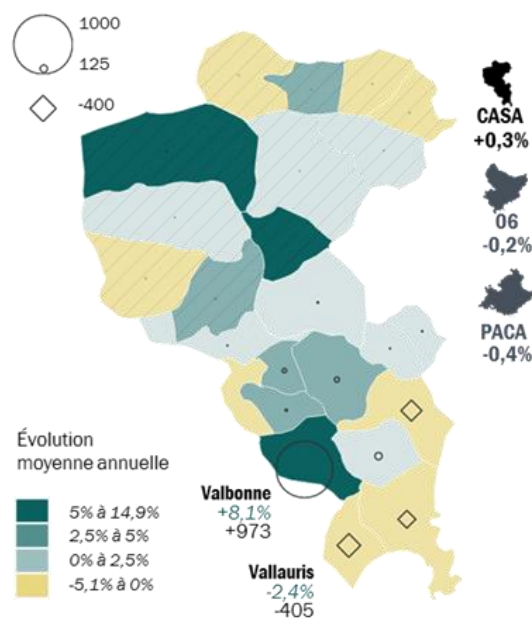
La part des jeunes de 18 à 29 ans dans la population totale de l'agglomération est plus faible qu'aux échelles départementale et régionale. La commune de Valbonne fait figure d'exception, avec plus d'un habitant sur cinq relevant de cette classe d'âge. Sur l'ensemble de la CASA, le nombre de personnes de 18 à 29 ans s'est légèrement accru entre 2009 et 2014, alors que les effectifs ont diminué dans les Alpes-Maritimes et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la même période.

**Carte 11. Population des 18-29 ans**



Source : Insee, RP 2014

**Carte 12. Evolution des 18-29 ans entre 2009 et 2014**



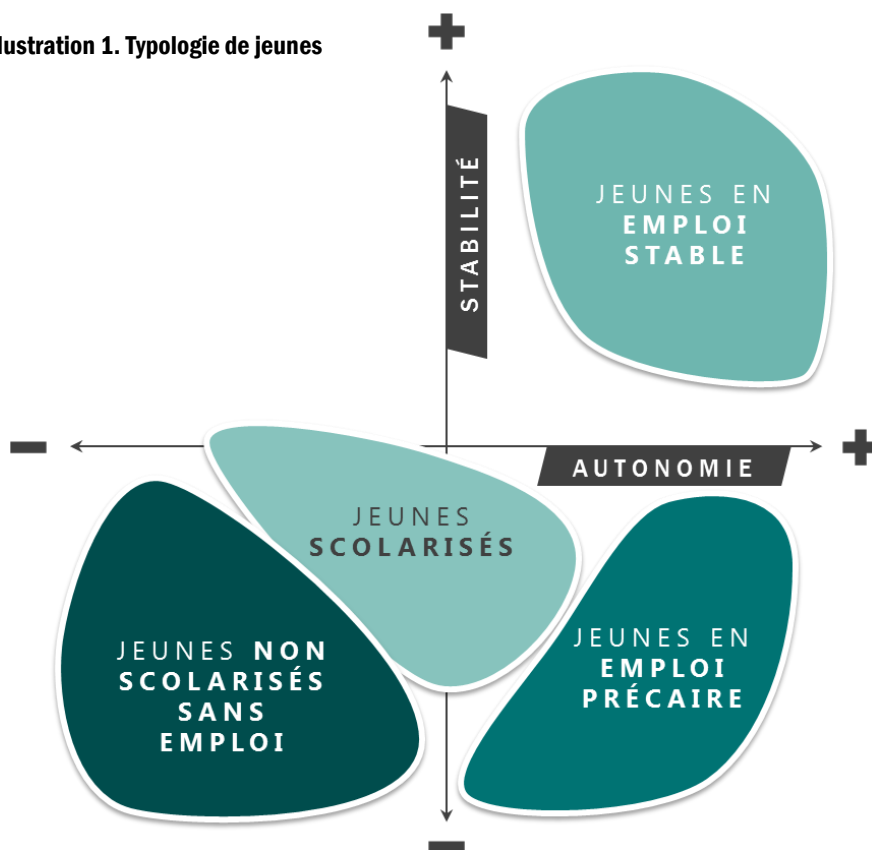
Source : Insee, RP 2014 et RP 2009

A Valbonne et à Biot, près d'un quart des habitants de 18 à 30 ans sont de nouveaux habitants. D'autre part, dans ces deux communes environ 55 % des personnes de 18 à 30 ans sont des hommes. Ces observations sont en partie liées aux activités universitaires de la technopole : renouvellement annuel des effectifs étudiants, et augmentation de ces effectifs (cf. encadré « Les étudiants et l'étude sur le logement des étudiants et enseignants chercheurs »).

*Caractériser les jeunesses du territoire*

Il n'existe pas d'indicateur consensuel pour mesurer le poids et la part des jeunes en difficulté d'insertion sur un territoire. Si certains mobilisent le concept de NEET, celui-ci « fait l'objet de nombreuses critiques dans les travaux scientifiques »<sup>16</sup>. C'est pourquoi, afin de caractériser les jeunesses du territoire, une approche typologique a été choisie en s'appuyant sur les différentes situations des jeunes vis-à-vis de la scolarité et de l'emploi. La typologie distingue ainsi les jeunes scolarisés (*études / formation*) des jeunes non scolarisés. Parmi ces derniers, se distinguent les jeunes en emploi et les jeunes sans emploi. Enfin, parmi les jeunes en emploi, se distinguent ceux en emploi stable (*durable*) et ceux en emploi précaire (*intérim, contrat à durée déterminée (CDD), activité occasionnelle ou saisonnière...*).

**Illustration 1. Typologie de jeunes**



Bien que l'étude porte sur les jeunes et le logement, le mode de cohabitation n'a pas été retenu comme élément pertinent de cette typologie. En effet, la catégorie des jeunes « non-décohabitants » recouvre une grande diversité de situations, du jeune en difficulté d'insertion sans ressource au jeune diplômé, en emploi, demeurant au domicile parental dans l'attente d'une accession à la propriété. Au sein de la CASA, la part de jeunes non-décohabitants est la plus élevée à Roquefort-les-Pins (85 %), commune qui par ailleurs affiche le plus haut niveau de vie médian (2 500 €). L'indicateur de non-décohabitation ne peut donc pas être utilisé pour caractériser les jeunes en difficulté d'insertion ou en précarité sociale. C'est d'ailleurs ce que confirment les acteurs :

« Nous on le voit surtout par rapport aux gens qui viennent pour accéder à la propriété. La plupart habitent toujours chez papa maman en attendant, ou ils sont hébergés par eux à titre gracieux dans un autre logement, en attendant de pouvoir accéder. L'accession se fait de plus en plus tard. », *Professionnel de terrain*

<sup>16</sup> VIAL B., Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, *INJEP Notes & rapports/Revue de littérature*, 2018, p. 38.

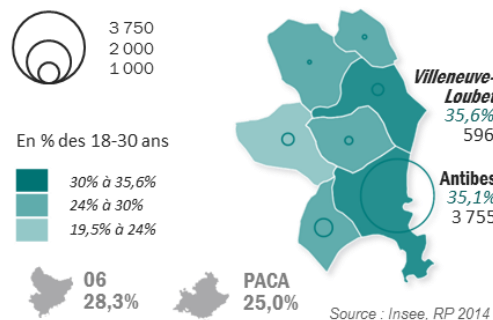
Ainsi, selon la typologie retenue, les effectifs de jeunes sur le territoire se répartissent de la façon suivante<sup>17</sup> :



**Carte 13. Activité des 18-30 ans**

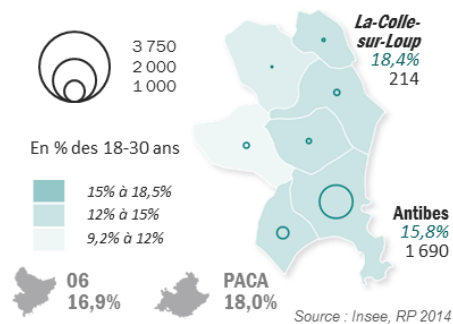
**Actifs en emploi stable de 18 à 30 ans**

Emplois sans limite de durée à temps complet, employeurs



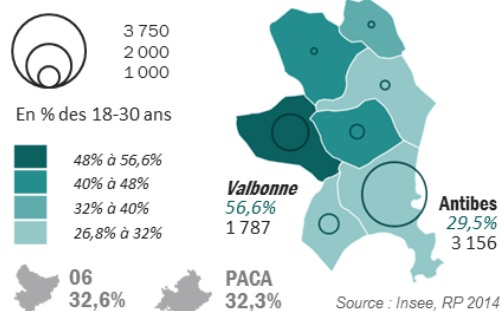
**Actifs en emploi précaire de 18 à 30 ans**

Temps partiels, CDD, intérimaires, contrats spécifiques, indépendants, aides familiaux



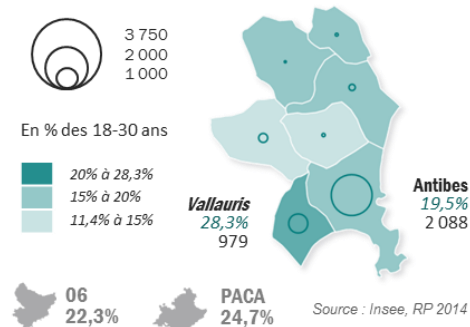
**Personnes scolarisées de 18 à 30 ans**

Élèves, étudiants, stagiaires et apprentis



**Inactifs et chômeurs de 18 à 30 ans**

Dont femmes et hommes au foyer



**ENCADRE 2. LES ETUDIANTS ET L'ETUDE SUR LE LOGEMENT DES ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**

Au moment de l'élaboration du second PLH, les publics étudiants et enseignants-chercheurs faisaient partie des publics les « moins connus » de l'agglomération. Une étude a donc été commandée pour répondre à un besoin de connaissance, en réponse au nombre croissant de projets de promoteurs à destination de ce public, dans la lignée de la création de Campus STIC.

Les préconisations élaborées dans le rapport concernent principalement les chercheurs, du fait d'une offre déjà existante pour les étudiants : « Aujourd'hui, pour les étudiants, il y a une suroffre sur notre territoire. En volume, en quantité. Par contre, la qualité de l'offre n'est pas bonne parce qu'on a essentiellement des résidences privées. Les dernières résidences qui ont été livrées c'est du PLS, et elles étaient vraiment très très haut en loyer, du coup il y a un manque réel d'offre de logement pour étudiant pas cher. ». Par ailleurs l'étude a démontré l'absence d'urbanité et de lieux de convivialité sur la technopole. Les futurs projets devront donc se faire sur le tracé de la future ligne de bus-tram, pour permettre la mobilité.

<sup>17</sup> Les données Insee sur la classe d'âge 18-30 ans sont disponibles à l'échelle communale pour les villes de plus de 5 000 habitants seulement. Pour les communes moins peuplées, quelques données sont disponibles sur d'autres tranches d'âge (18-29 ou 15-29 ans) permettant malgré tout de rendre compte de dynamiques relatives à la jeunesse de ces territoires.

La question du logement des étudiants s'avère peu prioritaire d'après les conclusions de l'étude. En revanche, celle-ci a montré la nécessité de créer un service destiné aux chercheurs (notamment pour les chercheurs étrangers, présents en nombre sur le territoire). Ce service permettrait d'apprécier le volume de chercheurs potentiellement concernés par un besoin en logement, pour éventuellement développer un projet d'habitat par la suite. Ce projet figure au Contrat régional d'équilibre des territoires.

L'étude sur le logement des étudiants et des chercheurs a mis en évidence un certain nombre de caractéristiques concernant les publics jeunes étudiants du territoire. La grande majorité de ces publics est directement rattachée à la technopole, sans pour autant résider à Valbonne. Les étudiants de Sophia Antipolis présentent un profil « grande école », avec une bonne représentation des étudiants de niveau I. La majorité des effectifs est composée d'étudiants de l'école de commerce SKEMA, de l'Université Nice Sophia Antipolis et de l'IUT rattaché. « Les grandes écoles [de l'agglomération] ont un recrutement principalement extraterritorial, et en grande partie international, qui génère un fort besoin de solutions en logements, d'autant plus que ce sont elles qui concentrent l'essentiel des effectifs étudiants ». Ainsi, d'après l'étude remise en 2014, 70 % des jeunes hébergés dans les résidences du Crous sont extérieurs à la région. Parmi ces jeunes scolarisés, les étudiants étrangers sont bien représentés : 60 % des effectifs étudiants de l'école de commerce SKEMA sont issus d'un autre pays, de même que 80 % des étudiants présents sur le foyer de jeunes travailleurs de Valbonne. En 2017, la part des étudiants étrangers logés en résidence Crous était de 23 %.

Pour l'année 2015-2016, les établissements et formations sous tutelle du ministère enregistraient 5 793 étudiants inscrits sur les sites de l'agglomération, dont 56 % d'hommes. Les sites de Valbonne accueillaient 87,5 % des inscrits (12 % à Antibes, et 0,5 % à Biot). Sur le site valbonnais de l'Université Nice Sophia Antipolis, 37 % des étudiants venaient des Alpes-Maritimes, 10 % d'un département limitrophe, 32 % du reste de la France et 4 % de l'étranger (16 % n'ayant pas renseigné le lieu d'obtention de leur baccalauréat). Entre 2012 et 2014, + 430 étudiants se sont inscrits dans les établissements de Valbonne.

### *Les jeunes en difficulté d'insertion*

« Il y a les jeunes qu'on appelle actifs, il y a les étudiants et après il y a le reste des jeunes, ni actifs ni étudiants. Que fait-on pour eux ? », *Professionnel de terrain*

Cette étude s'intéresse à une jeunesse en difficulté d'insertion, qui bien que prise en charge par des institutions ou acteurs spécifiquement dédiés à la jeunesse, reste vulnérable. Les parcours de ces jeunes se caractérisent par des « allers-retours », ou « trajectoires « yo-yo » »<sup>18</sup>, avec une succession de périodes sans emploi, de périodes de stage, de périodes d'emploi précaire sans que ne se dessine véritablement une trajectoire d'insertion. Ces expériences diverses et hétérogènes ne constituent pas toujours une progression vers une insertion stable et durable mais peuvent traduire une précarité et une instabilité subies. Ces jeunes sont la plupart du temps sans ressources : leurs courtes expériences professionnelles ne leur permettent pas d'ouvrir des droits au régime d'assurance chômage, ou lorsque c'est le cas, pour une courte durée seulement. Enfin, le Revenu de solidarité active (RSA) ne leur est pas accessible avant l'atteinte des vingt-cinq ans. Ainsi, pour ces jeunes, « la transition de l'école à emploi »<sup>19</sup> ne peut être envisagée comme linéaire.

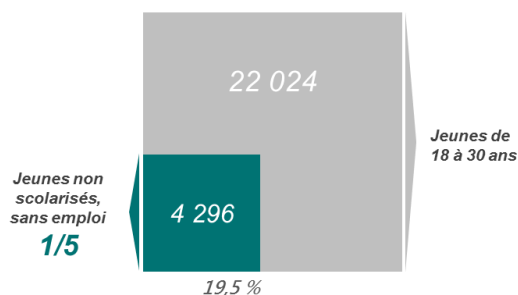
Par sa nature complexe et évolutive, cette réalité ne peut être appréhendée uniquement par des données issues du recensement de la population (INSEE). Elle doit être approchée également à l'aide de quelques données fournies par les acteurs locaux. Les données présentées ci-après constituent un ordre de grandeur de cette jeunesse en difficulté d'insertion sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

<sup>18</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 38.

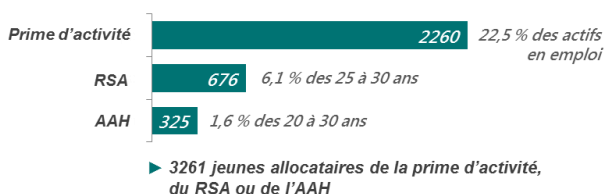
<sup>19</sup> GUEGNARD C., GIRET J.-F., JOSEPH O., MURDOCH J., « Les situations de Neet dans les parcours d'insertion des jeunes en France » in CALMAND J. et al. (coord.), *Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes. Recueil d'études sur la génération 2010*, CERREQ Echanges n°5, 2017, p. 226.

### Illustration 3. Les jeunes en difficultés d'insertion

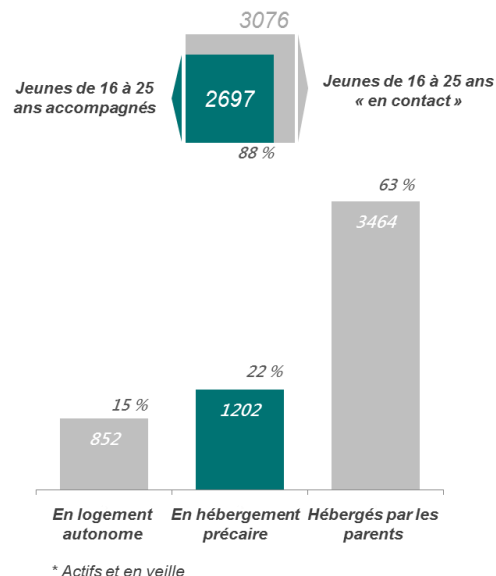
Les jeunes de 18 à 30 ans non scolarisés sans emploi



Les allocataires Caf de 18 à 30 ans



Les jeunes de la Mission locale Antipolis



Sources : Caf - Insee, RP2014 – Mission locale Antipolis, Rapport d'activité 2017

### c. La problématique logement sur le territoire

« - Pour trouver un appartement pendant la période d'été ici c'est galère.  
- Ici c'est impossible. C'est pas galère, c'est impossible ! Il faut l'argent qui va avec sinon... 300 euros la semaine, excuse-moi, qui peut se permettre ? Même avec un travail c'est impossible. », Lenny 22 ans et Bilel 26 ans

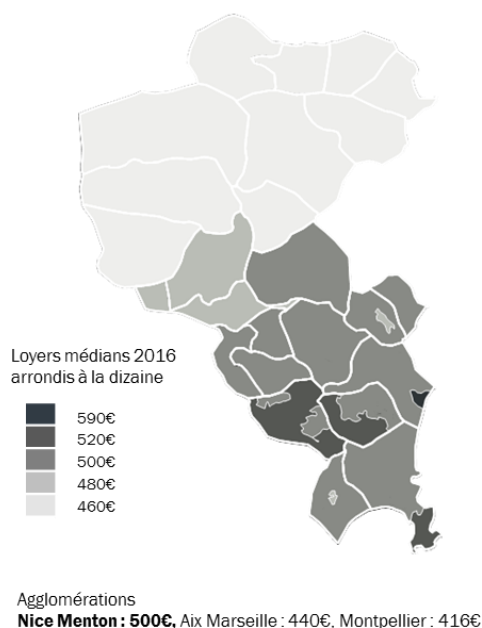
La partie littorale du territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis est caractérisée par l'activité saisonnière liée au tourisme. La forte attractivité de ce territoire et la faible offre résidentielle, tant dans le parc locatif privé que dans le parc social, se traduit par des loyers médians particulièrement élevés, notamment pour les petites surfaces.

« Sur notre territoire, aujourd'hui, le loyer moyen c'est treize euros du mètre carré. Plus vous êtes en petite typologie, plus c'est cher, autour de dix-huit euros du mètre carré. Pour vous donner un ordre d'idée, un T2 dans le parc privé c'est minimum 600-700 euros. Un T3 c'est 1000-1200 euros. Et 500 euros le studio. », Acteur institutionnel

L'agence départementale d'information sur le logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) porte un observatoire des loyers du parc privé. Cet observatoire existe depuis 2013. A la demande de l'Etat, de la Métropole Nice Côte-d'Azur, de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et de la Caf, l'ADIL 06 observe les loyers du parc privé sur le département. Cela donne lieu à une publication annuelle, un recueil de données par territoire. Il ressort de ces observations que le département des Alpes-Maritimes, et particulièrement l'agglomération de Sophia Antipolis, connaissent des prix de loyers et des prix à l'achat très élevés. Ainsi, le loyer médian en 2016 pour un studio est supérieur ou égal à 500 euros sur l'ensemble du moyen-pays et du littoral, à l'exception du centre de Vallauris.

### Carte 14. Loyers médians pour un logement 1 pièce

Zonage du parc privé par l'Observatoire des loyers

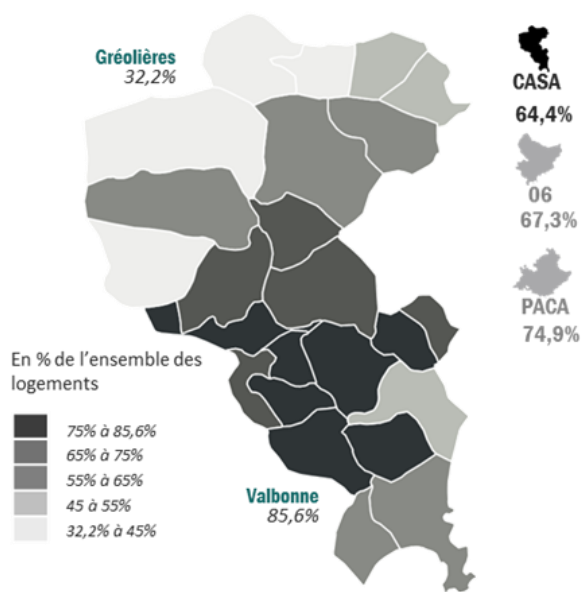




« [Les niveaux de loyers] forcément ça impacte les jeunes. Ça ralentit la décohabitation, ça augmente ce qu'on appelle l'effet Tanguy, avec des jeunes qui ont entre 25 et 30 ans et qui restent encore chez leurs parents parce qu'ils ne peuvent pas partir, avec des difficultés pour les saisonniers à se loger, sachant qu'on a une activité fortement saisonnière avec le littoral, avec des étudiants aussi qui ont du mal à se loger. », *Acteur institutionnel*

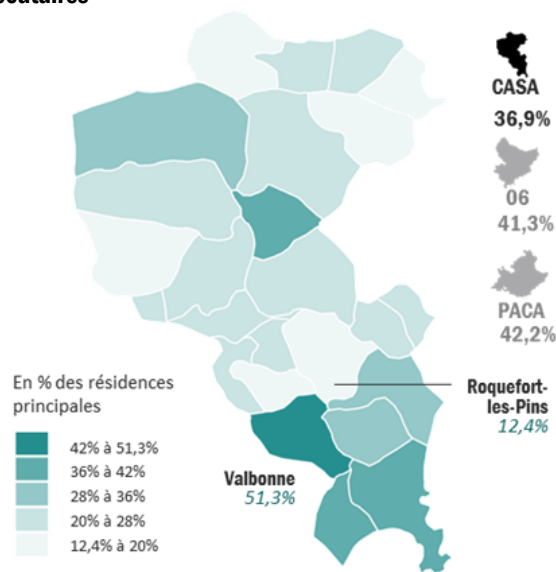
Par ailleurs, le parc résidentiel de l'agglomération souffre d'un déficit locatif. Moins des deux tiers des logements sont occupés comme résidences principales, et parmi ces dernières, seulement 36,9 % sont occupées par des locataires. Les communes de l'agglomération sont ainsi classées parmi les zones A et B1 du dispositif Pinel, synonymes d'un marché tendu et visant à stimuler les investissements locatifs par le moyen de déductions fiscales.

**Carte 15. Part de résidences principales**



Source : Insee, RP 2014

**Carte 16. Résidences principales occupées par des locataires**



Source : Insee, RP 2014

La structure de l'offre génère un retard de décohabitation pour les jeunes du territoire :

« Il y a un phénomène social tout simple : aujourd'hui les jeunes ils restent chez leurs parents. Nous on a des enquêtes d'occupation : on sait que chez nos locataires, il y a des enfants majeurs qui habitent chez les parents. [...] Moi j'ai un salarié qui a 28 ans, il est toujours chez ses parents, et il m'explique : oui, vue la cherté des logements sur le département, c'est plus simple. Parce qu'il est difficile de se loger seul, sauf par le logement social, quand on a encore un logement social à prix abordable. Parce que les livraisons neuves ont aujourd'hui un certain coût. », *Professionnel de terrain*

Si le parc locatif privé se caractérise par son déficit et son coût élevé, le parc social n'en est pas moins carencé.

« On a un taux de vacance au niveau du logement social qui est ridicule. Puisqu'on est à moins de 3%. On a des délais d'attentes qui sont en moyenne aux alentours des 48 mois, donc pour des jeunes c'est trop long, forcément c'est trop long. Et puis on est sur une pénurie de petits logements. Toutes ces problématiques-là font que les jeunes, c'est vraiment la grande difficulté. », *Acteur institutionnel*

Parmi les vingt-quatre communes de l'agglomération, dix comptent plus de 3 500 habitants et seront donc dans l'obligation de proposer au moins 25 % de logements sociaux d'ici 2025, conformément à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), renforcée par la loi « Duflo I ». Sur ces dix communes, Valbonne est la seule à répondre à ses obligations en matière de logement social.

« La ville de Valbonne est une des rares villes du département à répondre à ses obligations en matière de logement social de la loi SRU, mais parce qu'y est annexé Garbejaire, et que Garbejaire est composé de 80 % ou 70 % de logements sociaux. Donc si vous voulez, c'est proche de la technopole, c'est très bien situé, mais en même temps c'est très excentré avec une population locale qui n'est pas très simple puisque c'est des personnes en précarité sociale qu'on a mis dans un coin... ça se passe pas trop mal, mais ce n'est pas la folie non plus sur le village. Il y a la création du centre social il y a deux ans, qui a redynamisé un petit peu tout ça, mais je pense qu'on peut réellement améliorer sur les quartiers. », *Professionnel de terrain*

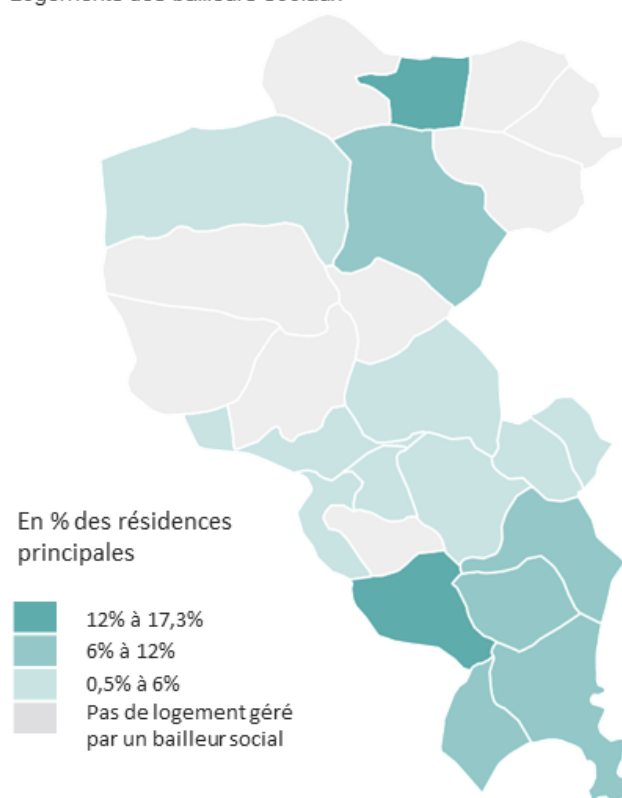
Si la loi SRU fait référence en matière d'obligation légale, elle ne permet pas d'apprécier la réalité du parc social disponible pour les demandeurs de logement social<sup>20</sup>. En effet, l'inventaire SRU comprends quatre catégories de logement et inclut notamment, en plus du patrimoine des organismes HLM :

- les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources<sup>21</sup>,
- les logements-foyers, lits ou places appartenant à des structures collectives<sup>22</sup>,
- les logements du parc privé faisant l'objet d'un dispositif d'intermédiation locative.

Ainsi, à titre d'exemple, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense 771 logements sociaux dans la ville de Valbonne alors que l'inventaire SRU en dénombre 1 546, soit le double. A Valbonne, l'écart entre les deux inventaires s'explique notamment par le fait que sont comptabilisées les résidences universitaires conventionnées à l'APL (soit 500 logements, mais également le foyer de jeunes travailleurs de Valbonne porté par API Provence). Il est également à noter que les logements appartenant à des propriétaires privés et réhabilités avec des aides de l'Anah intègrent eux aussi le contingent SRU.

### Carte 17. Logements du parc locatif social

Logements des bailleurs sociaux



Source : RPLS 2017 ; Insee, RP 2014

#### d. L'action publique dans le champ de la jeunesse et du logement : le maillage des acteurs

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis bénéficie d'un important maillage d'acteurs dédiés à la jeunesse sur son territoire, opérant pour la majeure partie d'entre eux selon une logique sectorisée, propre à l'action publique à destination des jeunes<sup>23</sup>. Ainsi, l'agglomération compte, sur son territoire :

- un réseau de BIJ (bureau information jeunesse) et PIJ (point information jeunesse) œuvrant dans le secteur de l'information jeunesse pour un public majoritairement composé d'adolescents,
- un réseau de Missions locales réparties en six antennes œuvrant dans le secteur de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle,
- deux foyers de jeunes travailleurs (FJT) et un Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) portés par l'association API Provence œuvrant dans le secteur de l'accès au logement,
- un service « Jeunes » sur le modèle d'un SAO portés par le pôle ReSo de l'association ALC œuvrant dans le secteur de l'hébergement et de la réinsertion.

<sup>20</sup> En considérant l'inventaire SRU à l'échelle de l'agglomération, le taux de logement social avoisine les 10 %. En revanche, en considérant que le parc identifié dans le répertoire RPLS, la part des logements sociaux parmi les résidences principales est de 8,5 %. Source : Bilan 2016 article 55 loi SRU - Communes soumises aux dispositions de l'article L.302-5 et suivants du CCH (inventaire 2015 - prélèvement 2016) ; RPLS 2017, RP2014.

<sup>21</sup> Entrent notamment dans cette catégorie, les logements conventionnés des collectivités publiques, les logements des personnes physiques et des organismes privés personnes morales autres que les organismes HLM.

<sup>22</sup> Entrent dans cette catégorie, les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales, conventionnés, ainsi que les places des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

<sup>23</sup> PARISSÉ J., 2018, *Ibid.*, p. 54.

### La Mission locale

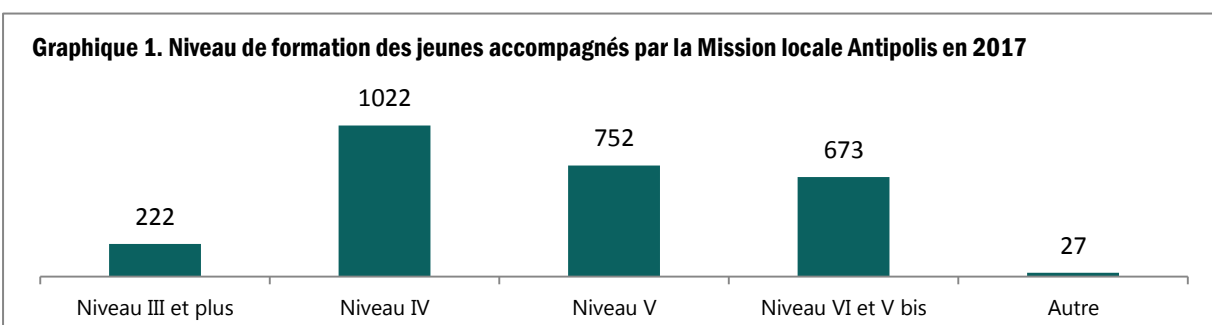
La Mission locale Antipolis est composée de six antennes réparties sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. La plus importante de ces antennes est celle d'Antibes : elle représente la moitié des jeunes accompagnés. La deuxième antenne la plus importante c'est celle de Vallauris. Il s'agit par ailleurs de la seule antenne intervenant à proximité d'un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville (le quartier « Cœur de Ville et Hauts-de-Vallauris », cf. encadré page 10-11). Les quatre autres antennes sont de taille équivalente : Valbonne, Villeneuve-Loubet, Biot et Châteauneuf-Grasse (cette dernière couvre les communes du moyen et du haut-pays de l'agglomération).

La particularité de la Mission locale Antipolis est d'être située dans les mêmes locaux que le CLLAJ : les jeunes reçus par la Mission locale avec une demande d'accès ou de maintien dans le logement peuvent être orientés directement vers les conseillers logement du CLLAJ. En 2017, la Mission locale a orienté 314 jeunes avec des demandes en lien avec le logement<sup>24</sup>. Dans la majeure partie des cas, il s'agit de jeunes résidant au domicile parental et souhaitant décohabiter.

« On a la chance à la Mission locale Antipolis d'avoir le CLLAJ. Tous les conseillers qui reçoivent des jeunes avec une demande d'accès ou de maintien au logement peuvent orienter directement vers la conseillère logement, et ça représente quand même beaucoup de jeunes par an. », *Professionnel de terrain*

La Mission locale Antipolis identifie et distingue plusieurs niveaux d'accompagnement de ses publics : un premier accueil correspondant aux jeunes venus pour la première fois, les jeunes « en contact » venus pour une information particulière sans être nécessairement suivis régulièrement dans l'année, les jeunes accompagnés pour lesquels les conseillers mettent en place un travail (élaboration de projet professionnel, validation d'aptitude, aide, promotion de profil, préparation au recrutement, outils de recherche d'emploi). En 2017, la Mission locale Antipolis a accompagné 2 697 jeunes, tandis que 3 078 sont répertoriés « en contact ». Parmi ces jeunes, 993 sont venus pour la première fois en 2017. Faut de trouver un emploi stable, 63 % des jeunes inscrits à la Mission locale Antipolis continuent d'habiter dans leur famille, alors que 15 % seulement disposent d'un logement autonome. Les 22 % restant sont en hébergement précaire.

Les niveaux de formation<sup>25</sup> des jeunes accompagnés reflètent certaines spécificités du territoire. Ainsi, en comparaison avec les Missions locales voisines de Cannes et de Grasse, la Mission locale Antipolis se caractérise par une surreprésentation des profils de niveau III et plus (au-delà du bac+2), de niveau IV (baccalauréat validé ou non) et de niveau VI (sans aucun diplôme).



<sup>24</sup> Les jeunes en situation de vulnérabilité dont la demande relève davantage de l'hébergement que du logement ne sont pas orientés vers le CLLAJ. Les demandes d'hébergement sont traitées au niveau des Missions locales ou par ALC ReSo.

<sup>25</sup> Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale. Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première). Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme. Niveau III et plus : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.) ou sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, dea, dess, doctorat, diplôme de grande école). La mention « autre » correspond à 27 jeunes étrangers pour lesquels le niveau n'est pas validé, en raison de la difficulté d'établir une équivalence avec les diplômes français.

### **Le CLLAJ**

« On a un super dispositif qui est le CLLAJ. Nous c'est vraiment notre clé d'entrée principale pour les jeunes scolarisés, les jeunes en emploi stable ou les jeunes en emploi précaire. On les oriente directement vers le CLLAJ. », *Acteur institutionnel*

Le Comité local pour le logement autonome des jeunes d'Antibes est le seul CLLAJ du département des Alpes-Maritimes. Il s'agissait initialement d'un service logement intégré à la Mission locale Antipolis. En 2007, ce service a été externalisé au profit de l'association API Provence qui en est devenue gestionnaire. Néanmoins, le CLLAJ est resté dans les locaux de la Mission locale. En 2017, le CLLAJ Antibes accueillait 741 jeunes, dont plus de 90 % en provenance des communes de l'agglomération de Sophia Antipolis. L'équipe est composée de trois personnes : un responsable et deux conseillers logement en charge de l'accueil et du conseil au public. Le CLLAJ propose des ateliers collectifs et de l'information individuelle sur le logement. Il s'adresse aux jeunes de toutes situations, avec un seul critère : l'âge (16 à 30 ans). Le prescripteur principal est la Mission locale. De manière schématique, le CLLAJ Antibes répond majoritairement à des jeunes dans la situation suivante : « **premier boulot, premier appartement** ».

Le CLLAJ relogé 85 à 90 jeunes par an et ne parvient pas encore à atteindre son objectif annuel de 120 relogés. L'un des freins majeurs exposé par la direction du service est la précarisation du public à laquelle peu de solutions peuvent être proposées. Le public du CLLAJ est majoritairement constitué de jeunes en parcours d'insertion. « L'idéal pour les jeunes du CLLAJ, au vu de leurs ressources, de leurs diplômes et de leur autonomie, serait d'intégrer un FJT. Malheureusement, la demande est très forte sur Antibes et il y a assez peu de turn over. » Le CLLAJ d'Antibes rencontre de plus en plus de difficultés à reloger les jeunes dans le parc privé : les jeunes ne parviennent pas à remplir les conditions demandées (montant et stabilité des ressources, cautionnement, garanties...).

### **Les Foyers de Jeunes Travailleurs**

Deux foyers de jeunes travailleurs (*Résidences Habitat Jeune*) sont implantés sur le territoire. En tant qu'offre de logement accompagné spécifiquement dédiée à la population jeune, ces structures feront l'objet d'une analyse plus développée en partie 2.

L'association API Provence est gestionnaire de deux foyers de jeunes travailleurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Le premier est situé en centre-ville d'Antibes, et le second sur le quartier de Garbejaire à Valbonne. Le FJT de Valbonne, repris par API Provence en avril 2016, se situe à proximité de la technopole Sophia Antipolis. Il est composé de 80 logements et 89 places sur trois sites différents (un bâtiment principal avec 62 logements, et 18 studios dans le village de Garbejaire). Le FJT d'Antibes comporte 54 places sur deux sites différents (48 places dans un bâtiment principal et six logements dans une résidence soleil à proximité).

### **ALC ReSo**

ALC ReSo – Regain Solidarité – correspond au pôle « hébergement, insertion, justice » de l'association ALC. Ce pôle est identifié par les autres acteurs du territoire comme référence pour le public jeune en grande difficulté. Avant la création de places d'hébergement dédiées en 2017 (ALC ReSo est porteur d'un CHRS à Antibes et a ouvert cinq places dédiées aux jeunes dans le centre-ville de Grasse), une attention particulière était déjà consacrée aux publics jeunes, à travers une action qui prenait la forme d'un SAO (service d'accueil et d'orientation)<sup>26</sup>. Les jeunes accompagnés par ALC ReSo sont en partie orientés par les Missions locales. Une autre part importante du public est orientée par le bouche-à-oreille. Année après année, ce dispositif a pris une place sans équivalent dans l'ouest du département : il est le seul à accueillir cette population jeune en très grande difficulté.

---

<sup>26</sup> Ce dispositif est financé par le Département des Alpes-Maritimes.

Deux fonctionnements coexistent au sein du pôle : l'accueil des publics en CHRS (sur des places d'hébergement pour lesquelles sont faites des demandes de prise en charge à la DDCS ainsi que des places de stabilisation : 26 lits, dont 10 places dédiées à des jeunes de moins de 25 ans ou à des sortants de détention), et le dispositif sur le modèle du SAO pour lequel il n'y a pas de restriction de nombre quant à la file active. Le SAO a pour seul critère d'admission l'âge : les publics ont entre 18 et 25 ans. Deux travailleurs sociaux accueillent ainsi 170 à 180 jeunes entre 18 et 25 ans annuellement. Une CESF coordinatrice santé sur l'établissement complète cette action et propose des ateliers autour des conduites à risque, de l'addiction, de l'hygiène de vie, de l'image de soi. La limitation de la file active est un sujet récurrent pour l'association :

« La question se pose toujours. Est-ce qu'on la restreint ou pas ? Dans la convention que l'on a avec le Conseil départemental, on est financé pour 90 jeunes par an. Ça voudrait dire que, assez régulièrement, on pourrait arrêter nos premiers accueils à partir des mois de janvier-février, parce qu'avec la file active qui bascule du 31 décembre au 1er janvier on est déjà autour de 60-70 personnes. », *Professionnel de terrain*

Pour des raisons de moyens, les jeunes au-delà de 25 ans venus pour un premier accueil sont réorientés vers les CCAS. Les publics au-delà de 25 ans accompagnés par ALC ReSo sont donc uniquement présents sur les places d'hébergement, en CHRS. Cependant, il arrive que l'accompagnement social de jeunes venus en première visite avant 25 ans se poursuive. Une vingtaine de jeunes de plus de 25 ans continuent à solliciter ponctuellement les travailleurs sociaux. Cette sollicitation peut correspondre à plusieurs situations : des jeunes n'étant pas encore à l'aise pour réaliser seuls la déclaration de RSA ou le renouvellement de l'AAH, des jeunes rencontrant des difficultés de justice, des jeunes en situation de parentalité... Avec l'âge, leurs problématiques évoluent :

« Cette population [qu'on continue à accompagner au-delà de 25 ans], ce sont des jeunes identifiés par notre service en rupture de tout, avec très peu de liens sociaux, très peu de liens familiaux, pas d'emploi, pas de ressources, pas d'hébergement. Il y a eu un accompagnement qui a pu se faire année après année, avec l'accès à un hébergement, l'accès à un logement, l'accès à des solutions transitoires. Et on va continuer à être un lieu repère pour ces publics quand ils vont rencontrer des difficultés qui sont d'un autre ordre. », *Professionnel de terrain*

Les jeunes suivis par ALC ont tous des parcours très différents. Néanmoins, une partie non négligeable des publics accompagnés sont issus de l'aide sociale à enfance et ont connu des « milieux familiaux compliqués », avec des carences éducatives. Une autre partie des jeunes viennent suite à des ruptures familiales postérieures à la majorité. L'isolement et la non-insertion professionnelle, l'absence de revenus, rendent ces jeunes particulièrement fragiles.

### ENCADRE 3 : LES JEUNES ACCOMPAGNES PAR ALC RESO

L'action « Jeunes » d'ALC s'est consolidée en 2012. Depuis cinq ans, le travail d'accompagnement des publics précaires s'est doublé d'une volonté de produire des données statistiques sur la population accompagnée, son origine, ses trajectoires. L'objectif était de pouvoir identifier le nombre de jeunes orientés « mois par mois », afin d'observer l'évolution des flux selon les saisons : « Je me souviens qu'au tout début, il était important pour nous de pouvoir identifier le nombre de jeunes qui étaient orientés mois par mois, pour voir si on avait des flux plus importants pendant l'été, ou sur certaines périodes de l'année par l'arrivée de jeunes d'autres départements... J'ai arrêté de quantifier parce que ça n'avait pas trop d'intérêt, en fait on n'a jamais repéré de telles vagues. », *Professionnel de terrain*

Cette préoccupation est directement liée à l'image véhiculée par la Côte d'Azur – un espace littoral privilégié, connu pour sa richesse et son climat favorable : « Quand on a commencé l'action, on nous disait que la plupart des jeunes venaient d'ailleurs, qu'ils venaient chercher l'Eldorado de la Côte d'Azur... ». Le dispositif porté par ALC ReSo, destiné à accompagner les jeunes en situation de précarité et de rupture sociale, a cristallisé dès son origine des tensions autour des publics en errance et de la manière dont ils devaient être pris en charge sur le territoire<sup>27</sup>. Les professionnels en contact avec les jeunes précaires du territoire font pourtant le constat d'une évolution des expériences juvéniles de la rue : « En 2005, 2006, 2007, quand j'ai commencé, on avait effectivement des jeunes qui étaient en errance sur tout le

<sup>27</sup> En 2001, Patrice Pattegay interrogeait la catégorie émergente des « jeunes en errance » dans les discours et préoccupations scientifiques et institutionnels : « [Il y a dix ans] il était très peu question [...] du problème de l'errance des jeunes. Il était certes déjà question de sans domicile fixe (SDF), et parmi eux de jeunes. Mais à cette époque, les jeunes étaient plutôt en difficulté. Un rapport de 1993 portant sur l'insertion des adolescents en difficulté évaluait sa cible à 25% des 10,8 millions de jeunes de 13 à 25 ans. 5 à 10% d'entre eux étaient dits en grande difficulté, en danger d'exclusion, en détresse sociale ou en voie de marginalisation. Quelques milliers de jeunes étaient qualifiés de cas lourds. Mais pas de jeunes en errance. » PATTEGAY P., « L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Déviance et Société* 2001/3 (Vol. 25), p. 257.

territoire national, qui avaient choisi un petit peu ce mode de vie, qui revenaient très facilement sur la Côte d'Azur à la plus belle saison pour pouvoir se poser. Ce n'est plus du tout vrai depuis. », *Professionnel de terrain*

Selon les professionnels rencontrés, le phénomène décrit ci-dessus est désormais marginal sur le territoire. Ils constatent un changement dans les expériences juvéniles de la rue, plus souvent subies aujourd'hui, sans toutefois pouvoir l'expliquer. « On a encore des jeunes qui tentent un peu l'aventure et viennent nous solliciter. On ne les accompagne jamais très longtemps parce qu'ils se rendent compte que c'est aussi compliqué ici qu'ailleurs. Soit ils avaient les ressources personnelles pour pouvoir faire face à la difficulté de s'installer ici et ils vont s'en sortir, soit ils le tentent pendant un été, six mois... Mais ça reste un quart de ceux qu'on accompagne, et ça a toujours été très minoritaire. », *Professionnel de terrain*

Les informations communiquées dans le bilan d'activité de l'action « Jeunes » permettent de préciser la nature du public. Depuis 2012, les trois quarts des jeunes reçus sont issus des Alpes-Maritimes, pour la plupart de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis<sup>28</sup> : « Est-ce qu'ils y sont tous nés ? Non, pas forcément. Mais si je considère qu'ils sont issus du territoire, c'est qu'ils ont un lien de parenté, ils s'y sont établis sur les dernières années de leur minorité. C'est toujours difficile de pouvoir évaluer, mais quand je considère qu'ils sont issus du territoire des Alpes-Maritimes, c'est qu'avant notre rencontre, sur les 4 ou 5 dernières années ils étaient sur le territoire. La majorité y a vécu mineur, y a été scolarisé, ou pris en charge par le service social de l'ASE, ou pris en charge par les services sociaux... on a réellement des jeunes qui sont établis sur le territoire. Ce qui fait qu'on les suit longtemps, c'est qu'ils ont un lien avec ce territoire-là, ils n'en partent pas. Ils n'en repartent pas. », *Professionnel de terrain*

En 2017, le service « Jeunes » d'ALC ReSo a rencontré 177 jeunes âgés entre 18 et 25 ans, dont 90 en « situation précaire au regard du logement » et 42 « en rupture totale d'hébergement (à la rue) »<sup>29</sup>. Les trois quarts de ces jeunes sont orientés vers ALC ReSo par une institution partenaire : « Mission locale, SPIP, Urgences sociales, réseau IAE, centre de formation, CSAPA et services de santé »<sup>30</sup> tandis que les autres se présentent spontanément. ALC ReSo permet aux jeunes sans domicile fixe, à la rue ou hébergés de façon temporaire, d'être domiciliés. C'est dans cette perspective que Bilel s'est adressé à l'association : « On m'a conseillé d'aller là-bas. En fait moi c'était juste pour une adresse, parce qu'il me fallait une adresse dans cette ville. »

Les tensions autour de la prise en charge de ces publics traduisent finalement des craintes que l'action « Jeunes » portée par ALC ReSo puisse encourager un effet d'opportunité pour des publics extérieurs au territoire, autrement dit, un « appel d'air » : « Je me bats, mais je me bats au quotidien quand je suis avec les partenaires, pour faire entendre que le dispositif « Jeunes » n'est ni un appel d'air sur le public migrant, ni un appel d'air sur le public de toute la France qui pourrait trouver un Eldorado ici parce qu'on va leur proposer un accompagnement. J'insiste pour dire que ceux que je rencontre, et qui sont censés être les plus en difficultés sur le territoire, ce sont des jeunes du territoire. Ça c'est une certitude. », *Professionnel de terrain*

## 2. Quelle place pour les jeunes en difficulté d'insertion sur le territoire ?

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis se caractérise par son dynamisme économique porté à la fois par la technopole Sophia Antipolis et par l'activité saisonnière liée au tourisme. Cela se traduit notamment par une part importante de jeunes scolarisés, dont majoritairement des étudiants, et de jeunes actifs parmi les jeunes de 18 à 30 ans (respectivement 34,5 % et 45,7 %). Dans ce contexte, comment les jeunes en difficulté d'insertion sont-ils appréhendés par les professionnels ? Peut-on parler de « publics invisibles » ? Quelle place occupent-ils dans les préoccupations des institutions et acteurs dédiés à la jeunesse ?

### a. Les publics invisibles : une notion non consensuelle

La notion de « publics invisibles » ou d'invisibilité sociale a pris une place croissante dans les travaux scientifiques et les préoccupations institutionnelles ces dernières années<sup>31</sup>. L'invisibilité sociale – ou sociétale – est

<sup>28</sup> Le poids des jeunes issus de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis parmi les publics d'ALC ReSo s'explique en partie par le fonctionnement de la Mission locale Antipolis dont les missions ont été peu à peu recentrées sur l'insertion professionnelle, orientant dès lors les jeunes présentant des freins sociaux relativement importants vers ALC.

<sup>29</sup> ALC ReSo, Bilan d'activité 2017 - Dispositif d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité et de rupture sociale.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> L'invisibilité sociale est notamment l'objet de plusieurs publications récentes, en lien avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) : ONPES, « L'invisibilité sociale : une responsabilité collective », *rapport 2016 de l'ONPES*, 2016 ; FORS, « Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique », Rapport d'étude à l'ONPES, Mai 2014. [http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT\\_ONPES\\_Publics\\_invisibles.pdf](http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_ONPES_Publics_invisibles.pdf) ; ROSANVALLON P., *Le Parlement des invisibles*, Le Seuil, Coll. Raconter

une notion polysémique aux contours encore peu définis. L'étude s'est attachée à comprendre ce que la notion recouvre pour les acteurs institutionnels et associatifs afin de repérer comment l'invisibilité sociale des publics jeunes en difficulté est traitée sur le territoire et d'identifier les enjeux entourant l'utilisation de cette notion.

L'invisibilité sociale est définie par l'ONPES comme « *un ensemble de processus, où interviennent des acteurs multiples, par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux divers niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur, la durée et l'évolution de situations de pauvreté et d'exclusion.* ». Cette notion et la réalité qu'elle tend à recouvrir est avant tout le produit de l'action publique : « *Le propre des dispositifs d'action publique, c'est de **visibiliser** certains publics et d'en **invisibiliser** d'autres, puisque tous les dispositifs sont des systèmes de droits qui ont des critères et définissent leurs publics* ». C'est particulièrement le cas des publics jeunes âgés de 18 à 25 ans pour lesquels le système de protection sociale repose moins sur des droits que sur des dispositifs à activer<sup>32</sup>.

La notion de publics invisibles, associée à la jeunesse en difficulté d'insertion, a fait l'objet de débats entre les acteurs institutionnels et associatifs du territoire :

« - Pour les jeunes en difficulté d'insertion aujourd'hui, il y a quand même des partenaires. Tous les dispositifs présents sur le territoire identifient ces jeunes : Mission locale, centre social, MSD, CCAS, Caf... tous les services de droit commun. Des jeunes « invisibles » : moi je suis un peu sceptique sur cette terminologie. Il y a suffisamment d'acteurs présents. Je trouve qu'au contraire, on a plutôt une bonne connaissance du public aujourd'hui.  
- Alors moi, à l'inverse, et c'est sans doute lié à mon secteur d'activité, puisque je suis centralisée sur Sophia, je ne reçois pas cette population de jeunes en difficultés ou en insertion. Pour moi, il y a une partie de la population qui est invisible. », *Professionnels de terrain*

Ces échanges illustrent le caractère subjectif de l'invisibilité sociale à l'échelon d'une structure, voire d'un individu : par définition, est invisible celui qu'on ne voit pas. La notion d'invisibilité renvoie aux critères d'accès à un dispositif ou service (le Crous pour les étudiants, la Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés en parcours d'insertion).

Malgré cela, l'existence de publics jeunes « invisibles », en dehors de tous radars institutionnels, interpelle de plus en plus les professionnels.

« - En fait il y en a une partie minuscule qui est suivie chez nous, il y en a une partie qui est suivie en Mission locale, et il faudrait repérer ceux qui sont dans la nature. Je pense qu'il y en a aussi qui sont chez les parents et qu'on n'identifie pas. [...]  
- Quand ils débarquent chez nous c'est qu'ils ont été en rupture de quelque chose, donc ils ne sont plus chez les parents, ou alors ils sentent que la sortie est imminente. », *Professionnels de terrain*

Pour certains professionnels, le jeune « invisible » est le jeune « suivi de près par personne, qui ne demande rien et qui pourtant aurait besoin » :

« Il y aurait un diagnostic particulier à réaliser sur les jeunes dits « invisibles », il faudrait imaginer une manière de croiser les données entre les différents acteurs, autour d'une plateforme du parcours locatif, pour éviter de perdre de vue des jeunes qui a un moment donné ont pu être suivis par un acteur ou un autre, par la Mission locale par exemple. », *Professionnel de terrain*

---

la vie, 2014 ; CERVERA M., HOURCADE R., « La construction institutionnelle de l'invisibilité sociale : compte-rendu et analyse de 14 entretiens avec des décideurs politiques », Cabinet APEX, *rapport pour l'ONPES*, Septembre 2015 ; BARONNET J., LYET P., POUJOL V., VALLE M., « L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Réalisation de focus groupes auprès de travailleurs sociaux ». FORS-Recherche sociale, *rapport pour l'ONPES*, 20 octobre 2015 ; CRÉDOC, « La France des invisibles », *Rapport pour l'ONPES*, Octobre 2015 ; EL HADANI N., LOUBÈRE L., MORENO CALVO M., SOUILLARD N., MARCHAND P., « Médias et invisibilité sociale : le rôle des médias dans le processus de visibilité ou d'invisibilité sociale de certains publics », *Rapport de recherche pour l'ONPES*, Laboratoire LERASS, Université de Toulouse III, Décembre 2015.

Le rapport de l'ONPES de 2016 sur l'invisibilité sociale rappelle d'ailleurs que ce thème a fait l'objet « d'une utilisation intensive lors de la campagne présidentielle de 2012, plusieurs candidats s'étant approprié cette notion en s'inspirant des publications de Christophe Guilluy (*La géographie de la pauvreté invisible et son appropriation politique*). »

<sup>32</sup> A ce sujet : LIMA L., « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes » dans Valérie Becquet, Patricia Loncle et Cécile Van de Velde (eds.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ social éditions, 2012 ; CHEVALIER T., « Les politiques liées au chômage des jeunes : des jeunes délaissés au milieu d'un mille-feuille de dispositifs », dans *La jeunesse dans tous ses États*, Paris, PUF, 2018.

Pour d'autres, jeunesse invisible se confond avec jeunesse rurale, en raison d'un maillage d'acteurs plus clairsemé dans le haut-pays :

« - Il faut aussi voir l'invisibilité par rapport aux territoires. [...] Dans le moyen et haut-pays, il y a beaucoup plus de difficultés à repérer ces jeunes, avec leurs problématiques.  
- Parce qu'il y a moins d'acteurs. », *Professionnels de terrain*

Pour d'autres enfin, les publics invisibles renvoient à un processus d'exclusion des dispositifs dédiés aux publics vulnérables par un effet de glissement :

« On est sur un territoire qui est particulier, de par le nombre important de jeunes qui sont en insertion ou scolarisés. On a une acuité de ces publics et une tension sur le logement de manière plus globale qui fait que ça exclut encore plus les jeunes pour nous dits « invisibles ». Pour nous, ces jeunes existent et il y a une telle tension [sur le marché du logement et dans le secteur AHI] que les problématiques se déportent. », *Acteur institutionnel*

Jeunes dans le besoin ne formulant pas de demande, jeunes en difficulté d'insertion déboutés des dispositifs d'aide publique, jeunes des quartiers populaires, jeunes ruraux du haut-pays... la notion de jeunes « invisibles » recouvre des réalités diverses. Néanmoins, le concept d'invisibilité sociale est presque toujours utilisé pour mettre en lumière un public moins représenté, moins considéré.

### **b. La mesure des difficultés**

Les échanges et débats autour de l'invisibilité des publics jeunes en difficulté peuvent traduire un manque et un besoin de connaissance de ces publics sur le territoire. Ces débats sont enrichis par le flou qui entoure le nombre de jeunes potentiellement en difficulté. Comment peut-on quantifier ces jeunes ? Combien sont-ils ? Ces deux questions nous ont paru revêtir un intérêt majeur en échangeant avec les professionnels.

« On n'avait pas identifié comme cible les jeunes, puisqu'en volume... on ne sait pas combien ils sont. Ça fait partie de ceux qu'on pense invisibles aujourd'hui et pour lesquels c'est difficile d'avoir des infos... », *Acteur institutionnel*

« Les personnes en difficulté ont le sentiment qu'il s'agit d'un public plus invisible, en tout cas qui est éphémère, qui va, qui vient, qui repart. Du coup, on n'arrive pas vraiment à le quantifier. Mais il ne nous semblait pas, par contre, intuitivement, que ça représentait un volume important. C'est un sujet, mais quantitativement, ce n'est pas les plus importants, peut-être à part sur Vallauris qui est une spécificité sur notre territoire. », *Acteur institutionnel*

Pour quantifier le besoin des populations fragiles, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur deux outils : le SNE et le SIAO. La CASA est service enregistreur de la demande locative sociale. L'agglomération a ainsi été « l'un des premiers territoires à créer une plateforme logement pour l'enregistrement du logement social et l'attribution ». Cet outil offre à l'agglomération une connaissance des publics en demande de logement social sur son territoire. D'après le SNE, en 2017, les jeunes de moins de trente ans représentent 15,8 % des demandeurs de logements sociaux sur le territoire (soit 890 personnes), contre 20 % (1 150 personnes) pour les plus de 60 ans. Ces chiffres traduisent une demande plus forte sur les seniors (qui se positionnent sur les mêmes typologies que les jeunes), réaffirmée par les services de l'agglomération :

« Aujourd'hui on a 5 500 premières demandes de logement dans une commune de la CASA. 5 500. Et on a plus de pression sur les seniors car on est un territoire favorable à l'héliotropisme : plus de 20 % de nos demandeurs ont plus de 60 ans. », *Acteur institutionnel*

En prenant en compte le poids de chaque groupe dans la population<sup>33</sup>, la demande de logement social est en fait plus importante chez les moins de trente ans. Cependant, pour les acteurs, les publics jeunes demeurent peu nombreux à faire des demandes de logement social.

« On a très très peu de jeunes qui demandent du logement social. On l'analyse de la façon suivante, et on partage cette analyse avec tous nos partenaires : comme les délais d'attentes sont extrêmement longs, le parc social n'est pas

---

<sup>33</sup> Sur le territoire de la CASA, 28,7 % de la population a plus de 60 ans, tandis que les jeunes de 18 à 29 représentent moins de 13 % de la population dans son ensemble.



la réponse. [...] Pour nous c'est un public invisible parce que la tension est beaucoup portée sur les petites typologies, avec une attente de deux ou trois ans voire plus. », *Acteur institutionnel*

« La demande de logement social, il faut la renouveler tous les ans : on perd systématiquement les jeunes. S'ils n'ont pas une réponse dans les quelques mois qui suivent, ils ne font pas le renouvellement de leur demande de logement social. », *Acteur institutionnel*

Si le SNE sert à mesurer la demande en logement social sur le territoire, le SIAO quant à lui permet, via sa mission de centralisation des demandes d'hébergement et / ou de logement accompagné, de mesurer la demande d'hébergement. Les professionnels rencontrés constatent un important non-recours des jeunes dans le secteur de l'hébergement, qui s'explique en partie par un rejet de l'offre. Cet aspect fait l'objet d'une analyse dans la troisième partie de cette monographie. Les données auxquelles nous avons accès concernent l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. Sur 10 731 demandes d'hébergement d'urgence formulées en 2016, 1 427 concernent des jeunes de 18 à 25 ans, soit 13,3 % des demandes, un chiffre en nette progression ces dernières années (+180 % en 2016, +128 % en 2017)<sup>34</sup>. A titre de comparaison, en 2016, 612 demandes concernent le public âgé de plus de 55 ans.

Sur le territoire de la CASA, les délais d'attente, la spécialisation des places d'accueil et le rejet dont font l'objet les établissements, expliquent, d'après les professionnels rencontrés, que peu de jeunes intègrent les structures du secteur AHI.

« - Nos CHRS sont très orientés aujourd'hui. On a un CHRS Maison de Juan qui est plutôt destiné aux femmes seules avec enfants... Les autres CHRS, on est sur de l'insertion, donc c'est plutôt des familles. On n'est pas sur les jeunes...  
- ALC ReSo va vraiment cibler ce public et intervient sur des jeunes qui ne sont pas forcément logés par la structure... Ils peuvent vous dire quelles sont les solutions que les jeunes trouvent. Mais sinon, le public jeune, on ne le trouve pas trop dans les structures. », *Acteurs institutionnels*

#### ENCADRE 4 : SIAO ET PLATEFORME LOGEMENT

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Alpes-Maritimes (SIAO 06) présente un fonctionnement atypique : il est à la fois composé d'un SIAO départemental chargé des actions de coordination, et de quatre SIAO territoriaux qui assurent la gestion et le suivi des demandes. Cette configuration correspond au développement historique du SIAO dans le département. La circulaire de 2010 qui introduisait et structurait la création de SIAO dans chaque département, offrait la possibilité de mettre en place ce service en tenant compte des particularités locales. Or, plusieurs territoires du département proposaient déjà une prise en charge des parcours résidentiels des publics, organisée sous la forme de *plateformes*. Ces plateformes réunissaient les acteurs du territoire autour de problématique individuelle. Leur existence a donc été prise en compte au moment du montage du SIAO 06.

Avec la mise en place du SIAO 06, un pilotage départemental a été instauré, confié à l'association GALICE. Le pilotage concerne des missions liées au protocole, au fonctionnement, à la priorisation du public, au montage des outils et aux statistiques. En revanche, la gestion du SIAO (réception de la demande et orientation des publics vers les places disponibles) a été confiée aux territoires.

La mise en place du SIAO a induit une modification de missions des plateformes territoriales. Ces dernières continuent d'exister, néanmoins certaines de leurs compétences reviennent aujourd'hui aux SIAO territoriaux. Les plateformes continuent donc de s'intéresser aux situations individuelles des publics des territoires dont la situation ne relève pas d'une orientation SIAO.

Par ailleurs, les SIAO territoriaux sont également organisés en groupe de travail. Ces groupes de travail sont des commissions mensuelles qui se réunissent sur chaque territoire. Considérant le contexte de « *pénurie extrême* » dans lequel les acteurs de l'hébergement et de l'insertion évoluent, des commissions ont été mises en place pour ventiler les publics sur les listes d'attentes. Ainsi, chaque mois, les orientations SIAO sont étudiées pour arbitrer si elles relèvent de l'hébergement (du SIAO) ou non. N'intégrerons les listes d'attentes que les demandes qualifiées. Les groupes de travail SIAO sont composés des structures d'hébergement du territoire et d'un référent.

<sup>34</sup> SIAO des Alpes-Maritimes, « Comité de pilotage », Auditorium du Musée national du sport, 27 juin 2018 ; SIAO des Alpes-Maritimes, « Comité de pilotage », *Présentation de l'activité 2016*, 23 juin 2017.

### c. Quelle priorité pour les jeunes en difficulté d'insertion ?

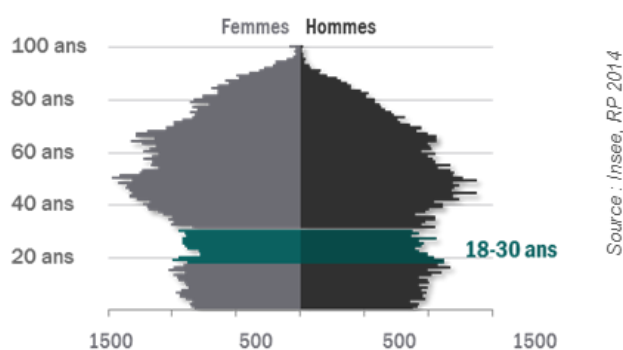
« Dans tout ce paysage que je vous décris, les jeunes ne sont jamais identifiés clairement comme un public cible ou prioritaire en tant que tel. », *Professionnel de terrain*

L'important maillage d'acteurs et de dispositifs dédiés à la jeunesse sur le territoire contraste avec la mobilisation en faveur des jeunes en difficulté d'insertion qui demeure selon les acteurs eux-mêmes « assez faible » : la catégorie « jeune » figure rarement au rang des publics prioritaires, alors même qu'ils sont exclus des dispositifs de protection sociale de droit commun, au premier desquels le Revenu de solidarité active (RSA). Cette absence de priorité se traduit par une offre dédiée faible et encore insuffisante. « En dehors des FJT, il n'existe pas d'offre spécifique [...] et les FJT sont des solutions temporaires qui ne sont pas adaptées aux jeunes en couples ou avec des enfants, ni aux jeunes en difficulté d'insertion (éloignés de l'emploi) ».

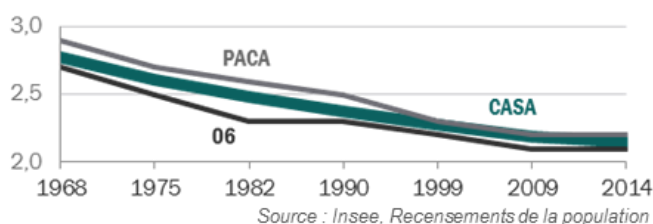
En parallèle, le département des Alpes-Maritimes est un département vieillissant : la part des personnes de plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 30 ans. La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis connaît la même dynamique, comme l'illustre la pyramide des âges ci-après.

« C'est vraiment un public aujourd'hui invisible dans le sens où il y a tellement de problématiques par ailleurs. En volume, en masse, ils ne représentent pas beaucoup... donc dans les choix politiques, la priorité ce sont les seniors. », *Acteur institutionnel*

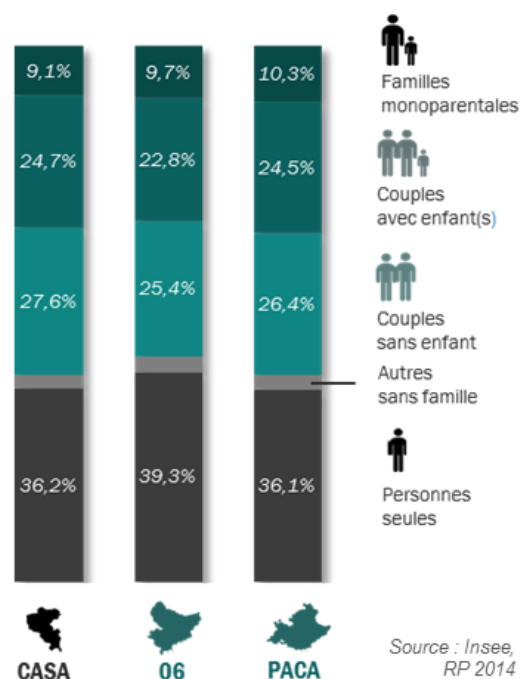
**Graphique 2. Pyramide des âges de la population de la CASA**



**Graphique 3. Evolution de la taille des ménages**



**Graphique 4. Structure des ménages**



Minoritaires sur le territoire, les jeunes doivent également composer avec les préjugés dont ils font l'objet :

« - Ils dérangent. On est dans un département où les jeunes dérangent. Ils fument en groupe, même si ce n'est que des clopes, ils dérangent.  
 - On est dans un département pas très tolérant sur la jeunesse.  
 - On a la paranoïa du jeune ici. », *Professionnels de terrain*

« Les propriétaires ce sont soit des personnes âgées soit des personnes qui ne sont pas sur place. Ils n'ont pas envie de rencontrer des difficultés dans le suivi de locataires. Les jeunes ont une réputation un peu sulfureuse : il y a la précarité économique, mais il y a aussi la précarité sentimentale, ils vont et ils viennent, ils se séparent, ils reviennent, ce n'est pas évident de garder une stabilité pour certains... », *Professionnel de terrain*

Il est difficile d'évaluer l'impact de ces représentations dans les parcours d'insertion des jeunes, notamment en ce qui concerne l'accès au logement. Néanmoins, ces préjugés à l'égard de la jeunesse paraissent intégrés par les professionnels dont la mission d'accompagnement se double alors d'une nécessité de « rassurer » les propriétaires comme les agences.

« Quand on arrive à convaincre un propriétaire du parc privé de nous faire confiance, de faire confiance aux jeunes, c'est lourd pour nous parce que le propriétaire nous harcèle. Le jeune a une demi-heure de retard sur le paiement de son loyer, le propriétaire nous a déjà appelé. Un peu trop de bruit une fois, il nous a déjà appelé... Les propriétaires, ils n'ont pas besoin de louer à des jeunes pour pouvoir louer leur appartement, donc ils vont privilégier des personnes un peu plus âgées, un peu plus stables... En tout cas il y a cette idée-là. », *Professionnel de terrain*

C'est dans cette perspective que l'association API Provence, qui porte deux foyers de jeunes travailleurs dans l'agglomération, a développé un partenariat avec plusieurs agences immobilière d'Antibes en 2015. Ce partenariat est né de la difficulté pour les équipes socio-éducatives de « faire sortir des jeunes qualifiés, diplômés, fraîchement en emploi » vers le parc privé :

« La question a été de rassurer ces agences immobilières pour l'accession au logement locatif, par le biais de la connaissance que nous pouvions leur apporter de la candidature et ainsi les rassurer sur la capacité du candidat envoyé à assurer la tenue du logement, la tranquillité publique et le paiement du loyer. Aucun n'a voulu s'engager sur un contrat qui pouvait effectivement les mettre en difficulté juridiquement, mais 6 ou 7 agences d'Antibes ont accepté de signer une charte d'échange, par laquelle nous nous engageons à leur présenter des candidats stabilisés au niveau de l'emploi, avec un parcours exemplaire dans notre structure. Nous garantissons également que le paiement du loyer c'est toujours effectué dans de bonnes conditions, que les jeunes sont capables de faire les démarches administratives et l'entretien du logement. », *Professionnel de terrain*

Via ce partenariat, API Provence permet à six/sept jeunes par an d'accéder au parc privé. Toutefois, les termes de ce partenariat tels qu'exposés par API Provence illustrent en filigrane les préjugés associés à la jeunesse autant qu'ils laissent deviner le niveau d'exigence des agences.

La discrimination à l'égard des publics jeunes ne se restreint pas au seul domaine du logement. Ainsi, les travailleurs de terrain en contact avec le public (travailleurs sociaux, conseillers d'insertion...), soulignent l'importance des partenariats tout en évoquant le paradoxe qui concerne les jeunes :

« Ce qui est difficile c'est qu'on demande aux jeunes d'être autonomes, d'être de plus en plus des adultes autonomes, et sans un tiers ils ne peuvent y arriver car ils ne sont pas pris au sérieux, parce qu'il y a beaucoup d'institutions qui ne jouent pas le jeu avec eux. », *Professionnel de terrain*

« - Nous des fois on laisse le jeune entreprendre les démarches. Par exemple il appelle la Caf qui lui donne une réponse lambda. On rappelle, on se présente, et on nous donne une réponse beaucoup plus complète. Ça veut dire que le jeune il faut qu'il aille voir un travailleur social pour avoir une information complète. C'est pas normal.  
- Oui, la réponse n'est pas la même si c'est l'usager qui appelle ou si c'est un travailleur social.  
- Certains employeurs laissent traîner 2-3 mois des soldes de tout compte. On les appelle pour leur dire qu'ils ont dépassé le délai. C'est pareil pour les propriétaires qui ne rendent pas les cautions. Quand les jeunes appellent ils ne sont pas pris au sérieux, parce qu'ils sont jeunes. », *Professionnels de terrain*

La manière dont l'action publique se structure autour des questions relatives à la jeunesse et au public jeune amène à questionner la place occupée par les jeunes en difficulté d'insertion dans les préoccupations des acteurs locaux. Insuffisamment visibles pour certains, peu nombreux pour d'autres, ils évoluent dans un contexte local où les représentations peuvent être sources de discriminations et occasionner des difficultés supplémentaires dans leur parcours d'accès à l'autonomie. Dans ce contexte, comment les jeunes en difficulté d'insertion envisagent-ils leur appartenance et leur rapport au territoire ?



## PARTIE 2 – HABITER LA CASA : QUELLE APPARTENANCE ? QUEL RAPPORT AU TERRITOIRE ?

La première partie de cette monographie visait à apporter des éléments de connaissance sur les particularités du territoire et sur la place des jeunes en difficulté d'insertion. Il s'agit désormais de s'interroger sur le rapport des jeunes au territoire. L'analyse ci-après porte essentiellement sur les échanges et propos recueillis à l'occasion de trois *focus groups* réalisés avec des jeunes en difficulté d'insertion âgés de 16 à 29 ans (cf. note méthodologique en introduction). A travers l'expression de leurs parcours d'insertion et/ou de leurs difficultés de logement, a pu être abordée la manière dont ces jeunes vivent sur le territoire.

Le tableau ci-dessous présente les profils des jeunes rencontrés. Il est important de noter que les informations contenues dans le tableau reflètent la situation des jeunes au moment de la rencontre.

**Tableau 1. Caractéristiques des jeunes rencontrés**

	<i>Nbr.</i>	<i>Sexe</i>	<i>Âge</i>	<i>Emploi</i>	<i>Logement</i>	<i>Dispositifs</i>
<b>Focus group 1</b> ALC ReSo 13.06.2018	4	(4) Hommes	(2) 18 à 24 ans (2) 25 à 30 ans	(2) En emploi précaire (1) En recherche d'emploi (1) En formation	(1) Hébergement d'urgence (2) Sans domicile fixe (1) Chambre chez l'habitant	(1) MDPH (1) RSA (2) GJ**
<b>Focus group 2</b> Mission locale API Provence 15.06.2018	6	(4) Femmes (2) Hommes	(6) 18 à 24 ans	(4) En recherche d'emploi (1) En emploi stable (1) En emploi précaire	(3) Logement autonome (1) Domicile parental (1) Foyer de jeunes travailleurs (1) Hébergement chez des tiers	(4) GJ**
<b>Focus group 3</b> S.P.J. CASA* Mission locale 26.07.2018	6	(4) Femmes (2) Hommes	(6) 16 à 17 ans	(1) En recherche d'emploi (5) En recherche d'apprentissage	(6) Domicile parental	
<b>Ensemble</b>	16	(8) Femmes (8) Hommes	(6) 16 à 17 ans (8) 18 à 24 ans (2) 25 à 30 ans	(6) En recherche d'emploi (5) En recherche d'apprentissage (3) En emploi précaire (1) En formation (1) En emploi stable	(7) Domicile parental (3) Logement autonome (2) Sans domicile fixe (1) Hébergement d'urgence (1) Chambre chez l'habitant (1) Foyer de jeunes travailleurs (1) Hébergement chez des tiers	(6) GJ** (1) RSA (1) MDPH

\* Service Prévention Jeunesse CASA

\*\* Garantie jeunes

### 1. Les jeunes et leur rapport au territoire : un sentiment d'exclusion

Cette section porte plus spécifiquement sur le rapport au territoire des jeunes rencontrés à l'occasion de trois focus groups. Elle s'intéresse à la manière dont les jeunes en difficulté d'insertion « habitent » le territoire.

#### a. Une diversité de trajectoires

« Tu viens du territoire ?

- Ouais bien sûr.

Tu es né ici ?

- Ouais bien sûr.

Vous êtes tous du territoire ?

- [Tous] ouais. »

Quinze des dix-sept jeunes rencontrés sont inscrits durablement sur le territoire, quatorze y sont nés. Deux étaient originaires d'une autre région. Pour ces deux personnes, l'arrivée sur le territoire a été motivée par la volonté de se rapprocher d'un proche éloigné. Les trajectoires de ces deux personnes permettent de comprendre les raisons de leur arrivée sur la Côte d'Azur, à l'image du parcours de Bilel.

Bilel est arrivé à Antibes au début du mois de janvier 2017 « pour rejoindre [son] fils qui a trois ans maintenant ». Originaire du territoire de Belfort, il aidait son père en travaillant avec lui dans la petite entreprise familiale, une activité peu rémunératrice : « Je galérais avec mon père et je n'arrivais pas à avoir beaucoup d'argent, j'étais payé au lance-pierre ». Par le passé, le parcours de Bilel a été marqué par des allers-retours en maison d'arrêt : « en tout, j'ai fait sept ans de prison [...] A ma sortie je rentrais toujours chez mes parents. Je me suis toujours débrouillé tout seul. J'ai toujours réussi à y arriver seul. Mais maintenant que je suis ici, je n'ai plus mes parents » Lorsqu'il évoque son passé carcéral, Bilel fait le lien avec l'affection psychotique dont il souffre depuis 7 ans : « Je suis tombé malade en 2011, ils m'ont dit que ça peut arriver parce que j'ai fait beaucoup d'incarcérations »<sup>35</sup>.

Bilel s'est séparé de la mère de son fils un an après la naissance. La jeune femme est alors retournée vivre dans sa région d'origine, à Antibes dans les Alpes-Maritimes. Pendant deux ans, Bilel a travaillé avec son père pour se permettre d'assurer les dépenses occasionnées par les visites qu'il rendait à son fils : « Je faisais trop de dépenses en fait, avec l'hôtel et tout. C'était pas facile. Du coup je mettais cet argent de côté pour descendre. Pour lui envoyer de l'argent et pour être auprès de lui [...] je me sentais pas bien, il était à 1 000 km de moi, j'avais besoin d'être auprès de mon fils, d'être avec lui ». Un beau jour, Bilel s'est « lancé » : « J'ai craqué, j'ai dit c'est trop. J'ai acheté une voiture, une Clio, et j'ai dit *Allez, je descends !* J'ai pris la voiture, et je suis parti comme ça. Avec un petit budget. Et je me suis dit *Allez, je me lance* ».

Bilel est donc arrivé à Antibes dans l'objectif de rejoindre son fils.

James, quant à lui, est arrivé récemment pour rejoindre son compagnon :

« Vous êtes originaires du territoire ?

- On n'est pas nés ici. Mais après, moi, ça fait pas loin de neuf ans que je suis là.

- Moi trois mois.

Qu'est-ce qui t'a amené à arriver ici ?

- [montre son compagnon] Lui. », *Lenny 22 ans et James 28 ans*

Pour autant, le rapport de ces deux jeunes au territoire ne diffère guère de celui des autres jeunes, natifs. Pour tous les jeunes rencontrés, qui résident à Antibes, Vallauris ou Villeneuve-Loubet, les difficultés d'insertion génèrent un sentiment d'exclusion, d'autant plus important que le territoire véhicule une image dans laquelle ils peinent à se reconnaître :

« A un moment donné, quand tu vis sur la Côte d'Azur, tu fais véhiculer une image de tout ce qui est luxe, richesse, produit à la Française et cætera... Mais toi-même tu sais que tu viens d'ici et que t'as pas vécu dans le luxe et dans la richesse. », *Arthur 20 ans*

« - Non mais ici c'est trop riche. On peut pas vivre ici.

- Ça va te rendre fou. Même moi ça me rend fou. Je vois les gens partout qui passent en Ferrari... », *Lenny 22 ans et Bilel 26 ans*

« De toute façon, il y a les jeunes qui se sont éduqués tous seuls, et il y a les jeunes *Papa et maman*. Sur la Côte d'Azur c'est ça. Soit t'es un fils à papa, t'as tout ce qu'il faut pour être bien, soit tu te démerdes, parce qu'il faut pas croire que la Côte d'Azur c'est tout beau tout rose. », *Arthur 20 ans*

Le vécu précaire des jeunes rencontrés contraste avec la représentation collective de l'environnement qui les entoure. Les expériences de rejets, de « galère » et d'échecs se traduisent chez les jeunes par un fort sentiment d'exclusion. Ce sentiment « se construit [...] à partir des expériences journalières de rejet, d'inégalité, de non-

---

<sup>35</sup> Bilel souffre de schizophrénie, cette situation lui a valu une reconnaissance de son handicap et l'attribution de l'Allocation adulte handicapé (AAH).

reconnaissance et de discrimination »<sup>36</sup>. Il alimente les perceptions négatives que les jeunes ont de la société et du territoire, et nourrit les envies de départ.

Si le rapport des jeunes au territoire dans son ensemble relève du sentiment d'exclusion, des particularités s'observent à l'échelle de certains espaces. C'est notamment le cas de la commune de Vallauris dont les jeunes décrivent l'ambiance « village », caractéristique des quartiers populaires tout autant que des milieux ruraux. L'utilisation du terme « village » est emblématique de cette proximité. « Les jeunes ruraux [sont] de moins en moins distincts des jeunes urbains de classes populaires »<sup>37</sup>. L'expression « village » est notamment utilisée par Nadine Roudil pour qualifier le quartier de la Castellane à Marseille : « un village dans la ville »<sup>38</sup>. Elle traduit la proximité entre les habitants du quartier, avec pour corollaire l'absence d'anonymat. « L'interaction entre l'ancienneté résidentielle et la proximité de la parenté sont au fondement de la création d'un réseau d'attaches locales qui est source de contraintes mais aussi de satisfaction. »<sup>39</sup> Les jeunes vallauriens rencontrés décrivent cette ambiance « village » pesante, notamment pour les jeunes filles :

« J'suis née ici, on se connaît tous, entre nous c'est insupportable. Les gens connaissent tous ma famille. Je fais un truc et ça y est, ma famille, elle est au courant. J'supporte pas ça. Mais Vallauris c'est comme ça en fait.

- C'est un village.

- Un village ! Tout le monde se connaît ! Tout le monde connaît les enfants de l'autre, dès qu'il y a quelque chose ça parle directement... Si un jour je vais faire un truc, ma mère elle va être au courant, même si elle est déjà au courant par moi, mais elle va être au courant par des gens d'ici. », *Marie 16 ans et Jessica 17 ans*

« J'habite à Vallauris. J'ai pas de problème avec Vallauris... Enfin, j'ai toute ma famille là-bas, j'ai aucun problème. Le problème, c'est ma famille. Et moi, mon but, c'est de me casser [...] Antibes, Juan les pins... n'importe où mais pas Vallauris. », *Inès 24 ans*

Par ailleurs, parmi les jeunes vallauriens, pointe le sentiment d'un territoire offrant peu d'opportunités professionnelles notamment au regard de leur faible niveau de qualification (les jeunes rencontrés étaient tous sortis de leur scolarité sans qualification) :

« - Là bas [à Marseille] c'est plus facile qu'ici. La vente ici c'est galère, trouver un patron d'apprentissage ici c'est galère !

- Même trouver un emploi...

- Il y a que des stages ! », *Jessica 17 ans et Marine 16 ans*

Dans ce contexte, l'expression des jeunes vallauriens gravite principalement autour des loisirs et du peu d'activités offertes par le territoire. La grande majorité d'entre eux évoquent la difficulté de se distraire et le manque de services de proximité, car « les possibilités d'accéder aux services et activités dans le cadre du temps libre dépendent étroitement du lieu de résidence »<sup>40</sup>.

« Il y a rien à faire ici, c'est juste ça. », *Marine 16 ans*

« Moi j'ai envie d'aller à Marseille parce que c'est mieux qu'ici. Ici il y a rien ! Les tabacs : il y a pas ! Là bas, il y a des alimentations. J'peux plus vivre ici ! », *Jessica 17 ans*

« Le dimanche c'est désert, il y a pas un chat dehors, il y a personne, il y a tout de fermé, c'est horrible. », *Marine 16 ans*

<sup>36</sup> AMIN A. et al., « Le rôle du sentiment d'exclusion et des perceptions de la société dans le processus d'identification chez les jeunes français issus de l'immigration », *Les cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2008, n°80, p. 30. Sur le sentiment d'exclusion des jeunes des quartiers populaires : GALLAND O., « Les jeunes et l'exclusion », dans Serge Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Edition la découverte, 1996 ; AMIN A. et al., 2008, *Ibid.* ; CALLU E., JURMAND J.P. et VULBEAU A. (dir.), *La place des jeunes dans la cité*, L'Harmattan, 2004 ; DUBET F., *La galère, jeunes en survie*, Fayard, 1987.

<sup>37</sup> COQUART B., « Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux », dans Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, La Documentation Française, 2015, p. 201.

<sup>38</sup> ROUDIL N., *Usages sociaux de la déviance. Habiter la Castellane sous le regard de l'institution*, L'Harmattan, collection Habitat et sociétés, 2011.

<sup>39</sup> FOL S., « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres. Les ressources de la proximité », *Regards Sociologiques*, n°40, 2010, p. 31.

<sup>40</sup> DAVID O., « Le temps libre des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux. Pratiques de loisirs et mobilités », dans Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, Paris, La Documentation Française, 2015, p. 118.

## PARTIE 2 – HABITER LA CASA : QUELLE APPARTENANCE ? QUEL RAPPORT AU TERRITOIRE ?

« Vous aimeriez faire quoi ? Qu'est-ce qui vous manque ici ?

- Tout !

- Les alimentations,

- Les trains,

- Les snacks, ici c'est à partir de 7-8 euros et ça monte, les snacks là bas [à Marseille], 4 euros ! », *Jessica 17 ans, Nathan 17 ans et Leo 16 ans*

Pour les jeunes rencontrés, les services et activités de loisirs ne sont pas envisagés à travers l'accès et l'usage des offres et équipements culturels. Leurs pratiques de loisirs se fondent plutôt sur l'accès à des services marchands de proximité (alimentation, snack, tabac). Ces pratiques demeurent toutefois dépendantes de l'offre disponible sur le territoire et des modalités d'accès à cette offre (horaires d'ouverture, accessibilité, coût...).

Pour se distraire, les jeunes vallauriens préfèrent donc sortir de Vallauris. La mobilité permet aux jeunes de se socialiser, d'élargir leurs perspectives :

*Vous sortez des fois un peu de Vallauris ?*

- Moi tout le temps, j'suis jamais ici.

- Ouais, j'peux pas rester à Vallau, j'aime pas.

*Vous allez où ?*

- Moi je vais à Nice.

- Antibes ! Antibes, Juan les pins c'est la base.

*Vous faites comment pour sortir ?*

- le bus ! Le bus ou le scooter.

- Mais même les bus ils s'arrêtent tôt, si on veut sortir le soir et qu'on habite à Vallau on est bloqué à Vallau. », *Marine 16 ans, Jessica 17 ans et Leo 16 ans*

« C'est trop cher ici la vie ?

- Ouais !

- C'est abusé ! Non c'est abusé, c'est abusé ! », *Leo et Marine 16 ans*

### **b. Des envies d'évasion...**

La moitié des jeunes vallauriens rencontrés a pour projet de partir. Pour ces jeunes la motivation du départ est avant tout le fruit de l'ennui. Ces jeunes aspirent à vivre dans un environnement plus dynamique. Généralement, les projets de départ concernent des grandes villes proches : Marseille ou Nice. « A Nice t'as tout ! T'as le tram et tout, t'as les navettes de nuit... ». « Les difficultés de mobilité conduisent à une forte envie « d'ailleurs », très souvent traduite en envie de ville. »<sup>41</sup>

Pour les autres jeunes rencontrés, l'aigreur et le sentiment d'exclusion nourrissent les envies de départ. Plus de la moitié ont témoigné du souhait de quitter le territoire. Pour eux, la mobilité s'envisage au-delà des frontières nationales. Les jeunes perçoivent leur vécu à une échelle française et non locale. Quitter la précarité signifie dès lors quitter la France.

« - Pour les jeunes, l'avenir il n'est pas en France. C'est pour ça que moi j'vais me barrer de la France. Tu crois que j'vais rester là toute ma vie ou quoi ? », *Arthur 20 ans*

« De toute façon moi j'ai envie de rester une année et après... Moi je reste pas en France. », *Lenny 22 ans*

« - Nous on veut partir en Thaïlande. On reste pas là. Il est hors de question qu'on reste en France. Même si j'ai ma fille ici, il est hors de question que je reste là.

- Ouais c'est compliqué, il y a rien. Trimer pour avoir de l'argent pour pouvoir survivre...

- Si t'as pas d'argent, tu vis pas. Ils t'aident pas. Donc au bout d'un moment c'est bon, moi je me vois pas galérer toute ma vie en France. », *Lenny 22 ans et James 28 ans*

« Moi je compte partir. Je reste jusqu'à ce que j'ai des sous de côté mon pote, et j'me casse d'ici ! »  
*C'est-à-dire ?*

<sup>41</sup> CAILLY L. et DODIER R., « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois*, n°205, 2007, 67-80.



- Bah partir du pays !  
*Tu veux aller où ?*
- Aux States ! Aux Etats-Unis ! », *Marine 16 ans*

Canada, Etats-Unis, Australie, Thaïlande... si l'avenir ne s'envisage pas en France, il ne s'envisage guère plus en Europe, hormis en Suisse. Les projets de départ en Suisse ont été évoqués à l'occasion de deux focus groups différents, avec des jeunes qui n'entretenaient aucun lien entre eux.

« Moi j'avais même pensé à emménager à la frontière de la Suisse. Il y a beaucoup de gens qui ont fait ça, et ça marche ! Tu habites en France et tu travailles en Suisse. Parce que là-bas le Smic c'est 3 000 balles. Donc tu travailles là-bas et tu vis en France tranquille, tu fais ta petite vie. Et en plus en Suisse il y a plein de débouchés. », *Inès 24 ans*

« Moi c'est la Suisse. J'ai un avantage à passer mes diplômes, parce que je vais rester deux ans ici. Je vais pas rester toute ma vie à me faire plumer. Il y a quoi ici ? Il y a pas d'argent ! Je vais aller en Suisse ! Juste à côté de la frontière. Et les payes à 5 000 euros, 7 000 euros par mois ! Excuse-moi, je vais aller poser mon CV là-bas. », *Bilel 26 ans*

Si l'Eldorado existe, il ne se trouve pas sur la Côte d'Azur mais à la frontière Suisse. Dans l'univers des jeunes précaires, le fantasme Suisse apparaît récurrent. Il représente ce dont rêvent les jeunes rencontrés : l'accès à un travail donnant lieu à une rémunération élevée.

### c. ... Mais un ancrage bien réel

Toutefois, pour ces jeunes sans ressources, la mobilité extraterritoriale est compromise. Lina, comme beaucoup de jeunes rencontrés, avait pour projet de quitter la France : « Moi je voulais partir soit au Canada, soit en Australie, clairement. M'installer là-bas... Mais j'pourrais partir n'importe où, j'm'en fous, de toutes façons j'ai pas d'attaches ici. Mais tu peux pas partir comme ça en fait. T'as même pas d'aides justement pour partir. Sinon faut avoir de l'argent avant, mais tu peux pas avoir de l'argent avant en fait, donc... ». Lina a 18 ans. Sans diplôme, la plupart de ses expériences professionnelles, elle les a faites « au black ». Aujourd'hui, l'absence de diplôme, la faible expérience professionnelle et la précarité de sa situation logement (Lina est hébergée temporairement) fragilise son insertion. Déjà en difficulté sur leur territoire d'origine, ces jeunes peinent à mobiliser les ressources minimum nécessaires au départ. La mobilité internationale paraît d'autant plus hasardeuse que les jeunes évoluent sur un territoire où les déplacements occasionnent de nombreuses difficultés. Ne parvenant pas à se fixer dans le monde professionnel, les ressources des jeunes demeurent instables, voire inexistantes. Le permis de conduire et l'achat d'un véhicule représentent alors un coût important. La plupart des jeunes se déplacent grâce aux transports en commun :

« Quand je travaillais au Club Med, en voiture de Villeneuve au Club Med d'Opio, c'est 30 minutes. En bus, je mettais deux heures l'aller, deux heures le retour. Je pleurais. Je finissais à 17h, je rentrais chez moi il était 21h ! A un moment il y avait plus de bus, j'étais à Valbonne, j'appelle mon père en pleurs : *Mais papa ! Il y a plus de bus ! J'suis bloquée ! J'étais bloquée !* », *Sandra 18 ans*

Anouck et Arthur nous ont raconté eux aussi la « galère » des transports en commun sur le territoire. Lorsqu'il résidait à Golfe-Juan, Arthur devait se rendre à Villeneuve-Loubet pour suivre des entraînements sportifs. En heure de pointe, il arrivait qu'il fasse « deux heures et demi de trajet pour une demi-heure d'entraînement ». Anouck vivait à Antibes et prenait les transports en commun pour se rendre à ses cours, à Grasse. « Je prenais le 200 et après je prenais le 600. Je mettais 5 heures de trajet pour deux heures de cours. Parce que c'était un redoublement, j'avais déjà validé des matières ».

Pour les jeunes vallauriens, « le transport fait obstacle en termes de coûts, d'horaires et de contrôle »<sup>42</sup> à l'image des jeunes des quartiers populaires. A travers les sentiments qu'ils expriment se lit l'aspiration à une sociabilité développée, notamment à travers les « sorties », mais contrainte par une mobilité moindre. Ces observations rejoignent celles déjà formulées dans de nombreux travaux sur la sociabilité et le rapport au territoire des jeunes

<sup>42</sup> KOKOREFF M., « L'espace des jeunes : Territoires, identités et mobilité », Les annales de la recherche urbaine, n°59-60, 1993, p. 177.

des quartiers populaires<sup>43</sup>. Nicolas Oppenheim a notamment montré que les adolescents vivant en quartier prioritaire ont « un potentiel de mobilité différent de celui des autres adolescents »<sup>44</sup>.

Le regard porté par les jeunes sur les difficultés de déplacement est corroboré par les professionnels : « Les freins c'est la mobilité aujourd'hui, et on ne peut pas dire que la CASA soit spécialement un exemple. Je suis désolé, mais ce n'est malheureusement pas le meilleur exemple en matière de mobilité ».

« On ne peut absolument pas dissocier les politiques publiques en matière de logement des politiques publiques en matière de transport. Un jeune qui est en périphérie, il va accepter d'être en périphérie s'il a la possibilité de se déplacer facilement vers le centre. Donc ce sont vraiment des choses qui sont toujours en lien. », *Professionnel de terrain*

C'est pourquoi la problématique transport fait partie des axes de travail majeurs de l'agglomération. Conformément aux objectifs fixés dans le second PLH en matière d'amélioration des transports en commun, la CASA a entrepris d'importants travaux pour la mise en place d'un réseau de bus-tram dont la première mise en service est attendue pour 2019.

La dépendance aux réseaux de transports en commun est vécue par les jeunes comme un frein supplémentaire dans les projets d'insertion. Elle contraint également les jeunes à se maintenir sur le littoral où le montant des loyers est le plus cher :

« - Entre le montant des loyers et un salaire de 1 200 euros, pour vivre, et pas survivre, il faudrait habiter à Peymeinade ou à Grasse où on trouve des studios à 400, 420 euros.  
- C'est vrai que Antibes, Nice, Cannes, Juan les Pins, Golf Juan, Villeneuve-Loubet... Toute la route du bord de mer, c'est impossible !  
- Ouais mais si t'as pas le permis ? Imagine, t'es à Peymeinade, tu bosses à Villeneuve-Loubet. Tu fais comment ? », *Arthur 20 ans, Sandra 18 ans et Inès 24 ans*

Parce qu'ils ont des envies de départ, les jeunes se sentent piégés, « bloqués », exclus du territoire. Comment envisagent-ils leur rapport au logement et à l'habitat dans ce territoire dont ils peinent à s'extraire ?

## 2. Les jeunes et leur rapport au logement et à l'habitat : l'aspiration à une vie « normale »

Cette section vise à questionner plus particulièrement ce que signifie « habiter » pour les jeunes en difficulté d'insertion : quelles sont leurs aspirations et comment se lisent-elles à travers leur rapport au logement ?

### a. Le rejet du collectif

Les dispositifs d'accueil, qu'ils relèvent de l'urgence, de l'insertion ou du logement accompagné, s'inscrivent traditionnellement dans des modèles d'habitat collectif. Or, selon les professionnels, les modes d'habitat avec des espaces de collectivité sont souvent refusés par les jeunes.

« Quand c'est du collectif, ils ont l'impression qu'ils ne sont pas pris dans leur individualité. Ça leur renvoie qu'ils font partie de la masse. Même sur des accueils sans dortoirs, si c'est du collectif pour la plupart c'est hors de question. », *Professionnel de terrain*

« Dans tout ce qu'on va pouvoir mobiliser au niveau du secteur privé, des fois la colocation est une option. Certains vont être vraiment d'accord, mais pour d'autres c'est beaucoup plus compliqué. », *Professionnel de terrain*

<sup>43</sup> DUBET F., 1987, *Ibid.* ; DUBET F. et LAPEYRONNIE D., *Les quartiers d'exil*, Seuil, 1992 ; LAPEYRONNIE D., *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, 2008.

<sup>44</sup> Ce moindre potentiel en mobilité repose notamment sur la disponibilité en temps et en véhicule de leurs parents. Nicolas Oppenheim a étudié l'ancrage et la mobilité d'adolescents vivant en région parisienne. OPPENCHAIM N., « Ancrage et mobilité des adolescents de ZUS : enjeux des déplacements en dehors du quartier », dans Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, Paris, La Documentation Française, 2015, p. 135.

« A chaque fois, on a énormément de mal à trouver des jeunes qui acceptent de rentrer en CHRS en colocation. On leur dit bien qu'ils auront leur propre chambre, qu'elle est fermée à clefs, et il n'y a que la salle de bain et la cuisine à partager. Mais il y a ce côté : *Je veux être tranquille, je veux avoir mon chez moi.* », *Professionnel de terrain*

Sans aller jusqu'à évoquer les dortoirs collectifs de l'accueil de nuit d'Antibes, la configuration de certains foyers de jeunes travailleurs peut générer des réticences<sup>45</sup>, dont les associations gestionnaires ont pleinement conscience.

« Tous les jeunes se rejoignent sur l'exigence par rapport à des unités individuelles. Ils y en a de moins en moins qui ont envie ou besoin d'être à plusieurs. Ça les rassure d'être ensemble dans un bâtiment, mais chacun chez soi. », *Professionnel de terrain*

« La plupart de nos foyers maintenant sont des logements autonomes. Ce n'est plus comme par le passé où il y avait des chambres et des parties communes. Maintenant la plupart de nos foyers se transforment pour proposer des studios avec kitchenette et salle de bain. [...] Dans les foyers mixtes, dans lesquels il y a des studios avec kitchenette et des chambres avec cuisine commune, les chambres vides sont celles sans kitchenette. Il arrive que certains foyers ne soient pas pleins parce que l'offre ne correspond plus à la demande. », *Professionnel de terrain*

Pour les gestionnaires les publics accueillis en FJT « sont de plus en plus exigeants ». Ces évolutions traduisent des modifications dans les modes d'habiter depuis quelques années. Elles sont illustrées par Emmanuelle Mauyane dans son étude sur les logements étudiants<sup>46</sup>. L'auteure démontre que les solutions de logements collectifs sont de moins en moins adaptées aux attentes des jeunes. Les constats élaborés sur la base d'une étude des logements étudiants (CROUS) invitent à questionner le rapport des jeunes à l'habitat en collectivité de façon plus globale. L'étude met ainsi en avant « une inadéquation relative de l'institution à l'égard des besoins [des jeunes]. [...] Ces produits ne semblent plus répondre aux attentes des étudiants. Il y est noté une réelle montée de l'individualisme chez les jeunes accueillis, au sens où ces derniers souhaitent avoir chacun leur « chez soi » personnalisé, leur mode de vie autonome qui ne serait pas tributaire d'espaces collectifs (cuisine et/ou sanitaires) »<sup>47</sup>. Ces observations sont étayées par les éléments quantitatifs issus de l'enquête de Nadia Kesterman<sup>48</sup> : la satisfaction des jeunes ménages vis-à-vis de leurs conditions de logement est moins importante chez les jeunes logés dans des résidences collectives<sup>49</sup>.

C'est en tenant compte de ces transformations que l'association API Provence a entrepris des travaux de réaménagement sur le foyer de jeunes travailleurs de Valbonne, acquis en 2016 dans la perspective de « rester conforme à la demande ». Les 80 logements (correspondant à 89 places) ont tous été équipés de kitchenettes :

« On était sur un FJT sous la forme « éduc pop » des années 70-80, avec la cuisine collective. Donc on a entamé des gros travaux de réaménagements, on a fait équiper tous les logements. Aujourd'hui ce sont tous des studios. », *Professionnel de terrain*

Les démarches de réhabilitation des logements allant dans le sens de transformations vers des unités individuelles sont d'ailleurs soutenues au niveau national par un accord cadre de l'UNHAJ.

### **b. L'obligation de suivi social redoutée**

Le refus du collectif s'accompagne d'une appréhension vis-à-vis des obligations de suivi social. Celle-ci se perçoit de façon exacerbée dans le propos d'Arthur à l'égard des foyers de jeunes travailleurs qu'il assimile au milieu carcéral :

---

<sup>45</sup> Les foyers de jeunes travailleurs sont des structures apparues dans les années 1970. Il s'agissait alors d'hébergement collectif avec parties communes (cuisine, sanitaires).

<sup>46</sup> MAUYANE E., *Logements étudiants : mobilité résidentielle programmée, installation provisoire et confort relatif. Le cas des étudiants de l'université de Tours*, rapport final de recherche « Logement et condition étudiante en France et dans l'Union européenne », PUCA, 2010.

<sup>47</sup> MAUYANE E., « S'installer dans un logement. Les manières juvéniles de se loger aujourd'hui », *Agora débats/jeunesses*, n°64, 2013, p. 85.

<sup>48</sup> KESTEMAN N., « Le logement des jeunes. Synthèse des études statistiques récentes », *Recherches et prévisions*, n°79, mars 2005, p. 134-141.

<sup>49</sup> La satisfaction des jeunes ménages quant à leurs conditions de logement en 2002 atteint 69 %. Pour les jeunes logés dans des résidences collectives, le niveau de satisfaction n'atteint que 40 %.

## PARTIE 2 – HABITER LA CASA : QUELLE APPARTENANCE ? QUEL RAPPORT AU TERRITOIRE ?

« On m'a demandé *Mais pourquoi tu veux aller là bas ?* J'ai répondu *Au moins comme ça j'ai un toit, je fais ma vie et j'emmerde personne.* On m'a dit *Tu sais que c'est pas comme ça que ça se passe là bas ?* T'es comme en prison.

- Non ça n'a rien à voir, mais t'as des règles.

- Ouais, tu dois rendre des comptes. », *Arthur et Anouck 20 ans, Charly 24 ans*

Cet extrait révèle une appréhension des jeunes vis-à-vis de la vie en institution, notamment des règlements intérieurs des structures :

« - En CHRS il y a une obligation de suivi, en FJT il y a une obligation de rencontrer le travailleur social. Cette obligation peut conduire les jeunes à ne pas faire la demande.

- Ils se sentent coincés. », *Professionnels de terrain*

Parmi les obligations des résidents des foyers de jeunes travailleurs d'API Provence figurent l'adhésion à l'accompagnement social (en cohésion avec le projet individuel) et la participation « à au moins une animation [collective] par période thématique », soit une animation tous les deux mois. Si « dans [les] discours » la non-participation aux animations collectives est un motif d'interruption du contrat de résidence, dans les faits les équipes font en sorte de ne jamais avoir « à mettre un terme à un contrat pour une absence à une animation informative ». Néanmoins, les absences sont sanctionnées :

« Si le jeune arrive en janvier et qu'il ne participe pas aux animations de janvier, il va avoir un entretien de recadrage avec rappel à la règle. Ensuite, on arrive aux mois de mars-avril. Si ne vient pas il y aura un deuxième rappel, mais cette fois sanctionné par un avertissement. », *Professionnel de terrain*

« Les seules règles un peu chiantes c'est que tu ne peux pas accueillir des gens à plus de 22h en semaine et minuit le weekend. Et même ça, entre nous... Le surveillant il est cool, il est à l'écoute des jeunes, il vient pas toquer à minuit pour faire sortir les gens. Tu as ton propre studio, ça te permet de commencer tranquillement. Vraiment c'est bien. », *Charly 24 ans*

L'obligation de suivi social peut être vécue par les jeunes comme une forme de surveillance et de jugement porté sur leur quotidien. Elle témoigne un environnement non-ordinaire qui, en plus d'être contraignant, peut être stigmatisant.

« Les jeunes veulent un logement privé, social, même chez l'habitant, mais un logement sans éducateurs, sans travailleurs sociaux, sans suivi. », *Professionnel de terrain*

« Je veux mon appart à moi, point barre. Faire ma vie tranquille. », *Inès 24 ans*

« Ils veulent bien être suivis par la Mission locale, mais quand ils le choisissent. C'est la même chose avec l'assistante sociale : ils veulent que la démarche viennent d'eux. Après nous on repropose un rendez-vous, mais c'est eux qui viennent spontanément et du coup il n'y a pas d'obligation. », *Professionnel de terrain*

Cette appréhension vis-à-vis du suivi social a été analysée par Serge Paugam dans *La disqualification sociale*. L'auteur évoque à la fois le « caractère douloureux » de la dépendance à l'aide sociale – qui réactualise les difficultés rencontrées – et l'angoisse de l'immersion dans la vie privée : « toute démarche effectuée [...] réactualise le sentiment d'échec social. La perspective d'une soumission à l'assistance sociale entretient également [...] une profonde angoisse. La moindre intervention sociale [...] paraît alors une atteinte à leur indépendance et à leur vie privée ». L'obligation de suivi social laisse aux publics bénéficiaires une « marge d'autonomie restreinte »<sup>50</sup>.

Le refus du collectif et l'appréhension vis-à-vis de l'obligation de suivi social traduisent l'aspiration des jeunes à un mode de vie ordinaire.

---

<sup>50</sup> PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Quadrige/PUF, 4<sup>ème</sup> édition, 2009, p. 89-91.

### c. « Une petite vie tranquille » : désir d'intégration et projets de vie

« Aujourd'hui, les jeunes qu'on rencontre, ce sont des jeunes qui ne souhaitent pas la marginalité, qui n'aspirent qu'à une vie normale, ordinaire. Avoir leur petit studio, leur télé, leur femme... il y a de plus en plus de filles qui pensent à la maternité... enfin des choses tout à fait ordinaires. », *Professionnel de terrain*

Les parcours d'insertion des jeunes rencontrés sont marqués par une instabilité prononcée. Au moment de notre rencontre, Arthur, âgé de 20 ans, est sans domicile fixe. Il dort « chez des potes, parfois dans des squats, dans [sa] voiture ». Sa situation s'est dégradée depuis dix mois, mais dans l'ensemble, sa « galère de dormir » dure depuis « presque un an et demi ». Bachelier, son insertion professionnelle est instable. Il cumule les petits boulots, sans parvenir à s'insérer durablement dans une trajectoire professionnelle. Il se cherche encore : « je ne sais pas ce que je veux faire ». Sa situation vis-à-vis du logement aggrave son insertion professionnelle : « Je cherche du travail à côté. J'essaie de pas montrer que j'ai pas de logement. Mais à un moment donné, c'est pesant ». Son amertume rejoint celle d'Inès. La jeune femme nous raconte un parcours semé d'embûches : le climat familial, les foyers de l'aide sociale à l'enfance, le logement insalubre, l'instabilité des ressources, la mesure d'expulsion, la convocation au tribunal, l'endettement... Et puis les allers-retours auprès des structures (du Bureau information jeunesse au Secours populaire) pour tenter de maintenir la tête hors de l'eau. Inès a vingt-quatre ans. Dans quelques mois, elle pourra prétendre au RSA, garantissant un minimum de ressources (484,82 €). Lorsqu'on évoque cette perspective avec elle, sa réponse est catégorique : « mon projet c'est pas le RSA ».

Arthur, Inès et les autres aspirent à une vie ordinaire : « tout recommencer à zéro. Avoir une petite vie tranquille, avoir un emploi. Avoir tout ça. » Ces aspirations se résument dans le triptyque « emploi, revenus, logement autonome ». Les trois éléments incarnent « les attributs de l'intégration »<sup>51</sup>. Toutefois, les jeunes sont pessimistes : ils naviguent depuis plusieurs mois, voire plusieurs années à travers le maillage des acteurs et des dispositifs sans obtenir le résultat escompté. Ils n'y voient plus que « du vent ». A travers l'expression des jeunes en difficulté d'insertion se lit un fort sentiment d'exclusion :

« Indirectement ils nous excluent de la société. Nous, on veut tout faire pour y rentrer : avoir un emploi, avoir un logement, une voiture... mais quand tu veux rentrer tout seul et que t'es pas dedans à la base, on te veut pas ! », *Arthur 20 ans*

Parmi les jeunes rencontrés, certains avaient déjà franchi un bon nombre d'obstacles. A 24 ans, Charly est finalement parvenu à décrocher un contrat d'un an, au SMIC : « dès que j'ai eu le travail, tout s'est débloqué ». Les épreuves dépassées, sa situation lui permet désormais de prendre du recul : « Le SMIC, il a changé ma vie. Pourtant je parle que d'un SMIC. Il a changé ma vie ». Grâce à cet emploi, Charly, qui était hébergé au FJT d'Antibes, venait d'emménager dans un studio à Antibes au moment de notre rencontre. Bilel quant à lui s'était habitué à « la galère ». Alors que sa situation s'améliore peu à peu avec l'aide des travailleurs sociaux, il peine à réaliser : « Là ça fait maintenant trois mois que je travaille [en chantier d'insertion]. Je me sens vraiment bien, j'apprends beaucoup de choses [...] Et franchement, ça le fait. Je vais pas te mentir : je n'y croyais pas, parce que personne ne m'a aidé dans ma vie. C'est un truc de fou. Même de vous dire ça franchement je suis choqué ».

Dans leur projections et aspirations, les jeunes rencontrés présentent des caractéristiques proches de ceux que Virginie Muniglia et Céline Rothé qualifient de jeunes vulnérables « conventionnels »<sup>52</sup> : « Leur idéal de réussite correspond à des normes traditionnelles ; ils aspirent à un emploi stable, au confort matériel et à une vie familiale. [...] Chez eux, le sentiment d'humiliation et le ressentiment par rapport à une société qui ne leur fait pas de place sont [très] présents. Ils vivent la précarité et les démarches d'insertion depuis plusieurs années et sont découragés. Ils sentent qu'ils vont bientôt quitter le statut de « jeune en insertion » pour passer à celui d'«

<sup>51</sup> MUNIGLIA V., « Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratiques de la relation d'aide ». *Agora débats/jeunesses* 62 (3), 2012, p. 98

<sup>52</sup> S'ils se rapprochent de cette typologie dans leurs aspirations à un mode de vie normée, ils s'en éloignent par d'autres aspects (les conventionnels bénéficient d'un réseau familial relativement solide, or certains jeunes rencontrés étaient issus de l'aide sociale à l'enfance ou avaient vécu des ruptures familiales une fois majeurs). Ainsi, certains jeunes par d'autres aspects relèvent davantage des « désaffiliés instables ».

assisté », dont ils ressentent fortement l'image stigmatisée. La perspective d'avoir à demander le RSA leur fait honte et ils sont amers face au manque d'opportunités qu'on leur offre.<sup>53</sup> Leur aspiration pour un mode de vie normé correspond à une volonté de sortir de la marginalité et de la précarité qu'ils subissent.

---

<sup>53</sup> MUNIGLIA V. et ROTHE C., « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? ». *Agora débats/jeunesses* 62 (3), 2012, 69-71.

## PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L’ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L’HEBERGEMENT

### 1. Potentiels et limites de l’offre en logement et hébergement sur le territoire

« On est dans une région où c’est très très vite saturé, même si on a un très bon réseau partenarial, on est très vite en difficulté pour trouver des solutions au niveau du logement, ou de l’hébergement. », *Professionnel de terrain*

L’offre en logement, logement accompagné et hébergement sur le territoire est restreinte. En 2017, 28,5 % des demandes en logement social actives depuis plus de 10 ans dans les Alpes-Maritimes proviennent de la CASA, alors que l’agglomération ne représente que 15,8 % de l’ensemble des demandes du département<sup>54</sup>. Le parc locatif, privé ou social, est soumis à une forte concurrence entre publics demandeurs. Dès lors, les logements restent difficilement accessibles aux jeunes dont les ressources sont faibles ou instables. Si deux foyers de jeunes travailleurs sont présents sur le territoire de la CASA, ces derniers ne s’adressent pas prioritairement au public que nous avons enquêté, tandis que l’offre en intermédiation locative paraît encore insuffisante (en 2017, le parc d’AGIS 06 représente 77 logements sur la Communauté d’Agglomération de Sophia Antipolis, contre 114 pour l’agglomération cannoise, pourtant moins dotée en résidences principales). Face aux difficultés de trouver un logement leur permettant de se stabiliser, certains jeunes sont amenés à solliciter les dispositifs du secteur AHI (accueil, hébergement, insertion). Or, cette offre est particulièrement carencée sur le territoire du fait des départs de tensions du logement vers l’hébergement et de la longueur des durées de séjour<sup>55</sup> : « On a des personnes qui sont maintenues en CHRS ou en ALT parce qu’il n’y a pas de relogement. Le turn over est impacté ». Les services de l’Etat sur le territoire dénombraient ainsi 69 places d’hébergement dans la CASA en 2016, pour 570 dossiers reçus en demande la même année<sup>56</sup>. Cette section a pour objectif d’analyser les modalités de l’offre en logement et hébergement sur le territoire, pour comprendre sous quelles conditions elle peut être mobilisée par les publics et les professionnels. Elle vise également à apporter un éclairage sur le rapport des jeunes à ces offres.

#### a. Une offre de logement peu favorable aux jeunes en difficulté d’insertion

##### *Le parc privé*

« Les jeunes peuvent se loger dans le parc privé... un studio à 450 euros, ça va être petit, ça va peut-être pas être très très bien situé, mais on peut trouver quand même. », *Acteur institutionnel*

Le parc résidentiel de l’agglomération souffre d’un déficit locatif. « A quelques exceptions près, l’ensemble des communes [de la CASA] est doté d’un parc locatif compris entre 20 et 30 % des résidences principales »<sup>57</sup>. En effet, moins des deux tiers des logements sont des résidences principales, et parmi ces dernières, seulement 36,9 % sont occupées par des locataires (dont 6,4 % résidant dans le parc social). Aux échelles départementale et régionale, le parc locatif représente plus de 40 % des résidences principales. Dans ce contexte, les jeunes se retrouvent en situation de concurrence défavorable sur un marché de petits logements particulièrement tendu. Avec un loyer médian de 500 € pour un studio, le coût constitue le frein majeur pour l’accès au parc locatif privé : « Le vrai problème pour moi, ici, c’est que les salaires sont trop bas par rapport aux loyers qui sont trop hauts ». A la

<sup>54</sup> Parmi les demandes de logement social toujours en cours à la fin de l’année 2017. Source : RPLS 2017.

<sup>55</sup> Dans les Alpes-Maritimes, la durée moyenne de séjour en structure est passée de 495 jours en 2016 à 587 jours en 2017. En 2017, la durée moyenne de séjour en CHRS Urgence était de 355 jours, 704 jours en CHRS insertion et 430 jours sur les places de stabilisation. Source : SIAO des Alpes-Maritimes, « Comité de pilotage », Auditorium du Musée national du sport, 27 juin 2018.

<sup>56</sup> Source : SIAO des Alpes-Maritimes, « Comité de pilotage », *Présentation de l’activité 2016*, 23 juin 2017 et DDCS 06 et DDTM 06, « Mise en oeuvre d’un diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement », Réunion du 14 mars 2016 du groupe de travail n°1 « analyse territoriale de l’offre et des besoins en logement et en hébergement », 2016.

<sup>57</sup> Communauté d’Agglomération de Sophia Antipolis, *Programme local de l’habitat*, 2012-2017, p. 56.

question « *Qu'est ce qui explique principalement, selon vous, que vous ayez (ou avez eu) des difficultés à accéder et/ou à vous maintenir dans un logement ?* », les jeunes rencontrés pointent prioritairement les niveaux des loyers trop élevés et les exigences des propriétaires (garanties et/ou caution élevées...) <sup>58</sup>. En troisième position, le montant et l'instabilité des ressources sont, pour les jeunes, des facteurs contribuant à leurs difficultés.

Sandra vit avec son compagnon dans un appartement. « *Cet appartement, on l'a pas choisi. C'est ma belle-mère, quand elle est partie elle nous l'a refile* ». Ce logement de 20 m<sup>2</sup> se situe vers la marina de Villeneuve-Loubet, l'un des quartiers les plus onéreux de l'agglomération : « *mon appartement, c'est un 20 m<sup>2</sup>, c'est un couloir ! Je paye 750 euros ! 750 !* ». Le montant de la Garantie jeunes (480,02 €) ne lui permet pas d'assumer le loyer. « *On n'a pas pu payer le mois dernier* ».

Si le maintien dans le logement peut conduire à des situations d'endettement, pour les jeunes, le plus difficile est de parvenir à accéder au logement. Ceux qui parviennent à stabiliser leur situation ont fait l'expérience du recours à une agence immobilière. C'est le cas de Charly qui, en étant parvenu à décrocher un contrat d'une durée de un an dans une collectivité, s'est lancé à la recherche d'un logement autonome. Il parle, désabusé, des exigences des agences immobilières :

« *J'étais allé me renseigner aux agences. Il faut voir ce qu'ils demandent ! Trois fois le montant du loyer ! Il faut que ton salaire soit trois fois supérieur au montant du loyer !*  
- Il faut un CDI.  
- Si on prend rien qu'un studio à 600 €. Ça veut dire tu te fais trois fois 600 euros, donc 1 800 euros ! Quel jeune aujourd'hui se fait 1 800 euros ? Un jeune comme tout le monde ? En plus on parle de 1 800 euros pour un studio. Ça n'existe pas plus petit qu'un studio, à part une cave peut-être. », *Charly 24 ans et Sandra 18 ans*

Charly a préféré se donner plus de chances en traitant directement avec les propriétaires.

« *- J'étais au FJT et j'ai eu mon travail avec un salaire de 1 200 euros, même pas, mille cent et quelques euros. J'ai trouvé une personne sur le bon coin. J'avais coché particulier, pas agence. Je suis allé visiter, l'appartement m'a beaucoup plus, je l'ai pris tout de suite. C'est un logement de 20 m<sup>2</sup> à 510 euros de loyer, c'est pas un château que j'ai pris. Tout est neuf, donc la personne m'a demandé 900 euros de caution.*  
- Il ne te fallait pas un garant et tout aussi ?  
- Nan, ça elle m'a rien demandé. Parce qu'elle a vu que j'avais une situation pas trop mal par rapport à mon travail, qu'ils m'avaient renouvelé... Comme j'avais un contrat d'un an, elle m'a rien demandé. Mais si je n'étais pas passé par elle, il fallait compter trois fois le montant en agence. », *Charly 24 ans et Lina 18 ans*

Pour les autres jeunes rencontrés, en recherche d'apprentissage ou d'emploi, en Garantie jeunes ou en chantier d'insertion, l'insuffisance et l'instabilité des ressources ne permettent pas l'accession au logement dans le parc privé, sauf à bénéficier d'un soutien familial actif. « *Les conditions d'accès imposées par les bailleurs sont défavorables aux jeunes : demandes de cautions importantes, avance de deux ou trois mois de loyers, etc.* » <sup>59</sup>. Ces exigences sont particulièrement élevées dans les zones tendues, où les propriétaires bailleurs sont « *en situation de force au moment de choisir leur futur locataire* » <sup>60</sup> et peuvent alors sélectionner les profils en fonction des risques potentiels d'insolvabilité qu'ils présentent. Pour Arthur, l'un des problèmes réside dans le manque de confiance que les propriétaires accordent aux jeunes :

« *Le problème c'est que peut-être avant, je ne sais pas, dans le passé il y a eu des gens qui leur ont fait des coups de malades, qui leur ont jamais payé peut-être deux ans de loyers... Ou peut-être pas. Mais au final ils veulent pas faire confiance.* », *Arthur, 20 ans*

<sup>58</sup> Ces observations locales rejoignent les constats établis à l'échelle nationale par Michel Mouillart. Les deux obstacles plus fréquemment identifiés par les jeunes dans l'accès au logement sont le niveau élevé des loyers (pour 32 % des jeunes) et l'obtention d'une caution et d'un dépôt de garantie (20 % des jeunes). MOUILLARD M., « Le projet européen « Logement des jeunes et exclusion » : synthèse des résultats des enquêtes nationales et conclusion », in *Youth and housing in Germany and the European Union* (sous la dir. de Bendit R., Gaiser W. et Marbach J.H.), Leske & Budricj, Opladen, 1999.

<sup>59</sup> MAUNAYE E., « L'accès au logement autonome des jeunes, un chemin semé d'embûches », *Informations sociales*, n°195, 2017, p. 41.

<sup>60</sup> GUICHET C., *Le logement autonome des jeunes*, avis pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2013, p. 80.



Pour faciliter l'accès au logement des personnes aux ressources modestes, des dispositifs ont été mis en place par les pouvoirs publics. Les aides d'Action Logement, notamment la Garantie Visale<sup>61</sup>, en font partie. La loi Pinel permet également de mettre à disposition des logements dont les loyers sont plafonnés. Pour les acteurs rencontrés, ces initiatives sont à développer :

« [Le dispositif Pinel] c'est quelque chose qu'il faut promouvoir, dans la mesure où les propriétaires qui s'engagent sur ce genre de dispositifs cherchent des locataires. Il y a aussi le Visale, ça peut être couplé pour protéger le propriétaire un peu craintif, qui s'engage dans ce dispositif, puisqu'il faut quand même qu'il loue de façon régulière. », *Acteur institutionnel*

Toutefois, ces dispositifs facilitant l'accès au logement soit ne s'adressent pas aux jeunes en difficulté d'insertion dont la situation vis-à-vis de l'emploi est trop précaire (par exemple Action Logement), soit quand les jeunes sont éligibles ils ne sont pas prioritaires. Par ailleurs, ces dispositifs ne sont pas toujours connus ou mobilisés par les professionnels ou les bailleurs privés :

« J'ai beaucoup d'expériences à travers des salariés qui étaient arrivés d'ailleurs... Visale, les agences, les particuliers, ils ne connaissent pas. Ils refusent même. [...] Moi je suis arrivé dans le département il y a deux ans avec mon attestation Visale, j'ai joué le jeu, ils [les professionnels de l'immobilier] m'ont dit *Mais ça on connaît pas.* », *Professionnel de terrain*

Cette observation rejoint l'avis émis par Antoine Dulin et Célia Vérot dans leur rapport au premier ministre en 2017<sup>62</sup>, invitant à promouvoir une meilleure connaissance de ces dispositifs, notamment auprès des professionnels.

### ***Le parc social***

« Construire, ça coûte cher. Alors qu'on a des centaines de logements vides qui ne sont pas utilisés. », *Professionnel de terrain*

Le logement social s'adresse à des personnes disposant de ressources modestes. Le territoire de la CASA, à l'image du département des Alpes-Maritimes, dispose d'un parc de logements sociaux insuffisant (particulièrement en ce qui concerne les logements en PLAI ou « très sociaux »). « Le parc représente selon les estimations, autour de 6,5 % des résidences principales : un taux à peu près équivalent à celui du département mais 4 points de moins qu'en moyenne régionale et 7 de moins qu'en moyenne nationale »<sup>63</sup>. Si l'ensemble du parc HLM a augmenté de 19 % sur la durée du premier PLH, en 2017, 8,5 % des résidences principales de la CASA relèvent du parc social, contre 10,3 % dans les Alpes-Maritimes et 13,4 % en région<sup>64</sup>. Dans le cadre de son deuxième PLH, l'agglomération a ainsi fixé un objectif de production de 582 logements sociaux par an (3 492 sur la durée du PLH, dont 20 % de PLAI) « de manière à répondre aux objectifs de la loi SRU et à renforcer l'effort de solidarité entre les communes »<sup>65</sup>. Le bilan de mi-parcours réalisé en 2014 fait état d'un taux de réalisation de 65 % des objectifs de construction sur la période 2012-2014, une production inférieure aux objectifs fixés. La carence en logement social s'explique notamment par l'accès au foncier : « Il est difficile de construire des logements sociaux sur un foncier hors de prix ».

« Pour construire les logements qui manquent il faut qu'il y ait des élus volontaires, qui mettent à disposition du foncier. Ici on a une difficulté d'accès au foncier, du fait de la cherté. Et puis aussi un désamour des politiques vis-à-vis du logement social, en raison d'une très mauvaise représentation. On reste sur des idées préconçues. Il y a la typologie du bâti (grands ensembles), et puis le public susceptible d'y être accueilli. Mais il faut bien que ces jeunes précaires

<sup>61</sup> La Garantie Visale est une caution accordée par Action Logement pour tous les jeunes jusqu'à 30 ans. Elle constitue une garantie gratuite pour les propriétaires sur les éventuels impayés locatifs (loyers et charges inscrites au bail).

<sup>62</sup> DULIN A., VEROT C., *Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, Rapport au premier ministre, 2017, p. 73.

<sup>63</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Programme local de l'habitat*, 2012-2017, p. 170.

<sup>64</sup> Sources : RPLS2017, RP2014

<sup>65</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Programme local de l'habitat*, 2012-2017, p. 217.

## PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L'ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT

soient logés quelque part et quand on est maire d'une commune on doit accueillir ces jeunes. », *Professionnel de terrain*

Le taux de vacance des logements est très faible (moins de 3%) et les délais d'attente sont, d'après les professionnels, de 48 mois en moyenne<sup>66</sup>. 23 % des demandes toujours en cours à la fin de l'année 2017 dans le territoire le sont depuis un délai anormalement long (supérieur à trois ans), contre 21 % dans les Alpes-Maritimes, 16 % en région et 15,8 % en France métropolitaine. A ces constats s'ajoutent une pénurie de petits logements et une demande plus importante des seniors sur ces typologies. La structure de l'offre en logement social s'est historiquement constituée autour de grands logements, pour répondre aux besoins familiaux. Aujourd'hui, les organismes HLM proposent toujours principalement de grandes surfaces (T3 et T4) :

« Aujourd'hui, du coup, c'est vrai qu'on peut accueillir très peu de jeunes dans les logements classiques, du fait de la structure de l'offre. », *Professionnel de terrain*

« Le parc HLM ne construit pas assez de petits logements. Le public jeune n'est pas un public attractif pour un bailleur. Parce qu'il bouge beaucoup, parce qu'un jeune ce n'est pas sérieux, parce qu'il fait du bruit, parce qu'il gêne les autres... Un jeune ça ne paye pas son loyer... Tout ça ce sont des clichés qui amènent instinctivement ou pas à diminuer l'offre. », *Professionnel de terrain*

La livraison neuve s'oriente désormais vers les petits logements pour répondre à cette nouvelle et forte demande. Pour autant, les délais incompressibles du processus de décision / construction / livraison avoisinent les quatre années en moyenne.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, le parc social est réparti entre plusieurs bailleurs, dont ERILIA qui gère 4 300 logements sur tout l'ouest du département. Erilia travaille en collaboration avec la CASA et participe à la commission de désignation des candidats au logement social. Le législateur a été amené à définir des profils de publics prioritaires. C'est le cas de la loi DALO et de la loi égalité citoyenneté. Bien que les jeunes ne constituent pas un public prioritaire à proprement parler, leurs situations relèvent des critères objectifs qui sont pris en compte lors des commissions d'attribution.

« Il n'existe pas dispositions spécifiques pour les jeunes en difficulté d'insertion concernant l'accès au logement social : en commission d'attribution, en l'absence d'emploi stable, il n'y a pas de logement. », *Acteur institutionnel*

Les acteurs du territoire sont unanimes quant aux difficultés administratives rencontrées par les jeunes, notamment lorsqu'il est question d'effectuer une demande de logement social : les avis d'imposition sont exigés et beaucoup de jeunes ne sont pas à l'aise avec ces démarches. En l'absence de certains documents, la demande de logement social est reçue sans être actée : les jeunes dont le dossier n'est pas complet n'apparaissent pas dans le fichier des demandeurs. Pour pallier ces difficultés, des ateliers impôts ont été mis en place par le CLLAJ.

« Pour faire une demande de logement social, si vous n'avez pas une feuille d'imposition, vous ne pouvez pas. C'est pas juste faire une demande, il faut quand même avoir un minimum de choses. », *Acteur institutionnel*

Le CLLAJ d'Antibes avait également envisagé mettre en place des baux accompagnés sur le parc social, à l'image de ce qui peut se faire dans d'autres régions, mais le parc social sur ce territoire est « difficile à toucher ».

Enfin, si les délais d'attente sont les mêmes pour tous les publics, ils constituent un frein majeur pour les jeunes. « Les parcours sociaux juvéniles se caractérisent par des variations de situations socioprofessionnelles plus fréquentes et par une plus forte mobilité résidentielle. Cette instabilité augmente le coût du délai d'attente d'une réponse qui a moins de chance d'arriver au moment opportun dans le parcours des individus. En ce sens, les

---

<sup>66</sup> D'après les données issues du SNE sur les demandes toujours en cours (non satisfaites) à la fin de l'année 2017, l'ancienneté moyenne des demandes est de 24 mois dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, contre 22 mois dans les Alpes-Maritimes et 20 mois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France. Source : RPLS 2017.

délais d'attentes seraient d'autant plus dissuasifs pour les jeunes. La démarche de constitution d'une demande de logement social perd d'emblée de son intérêt »<sup>67</sup>.

« - Moi ça m'aurait arrangé le logement social, mais on m'a dit *Il y a une attente de quatre ans*. Du coup, j'attends.  
*Quatre ans ?*  
- C'est la structure des logements sociaux qui m'a dit que ça met quatre ans. J'ai dit *Ah ouais, d'accord... ça va être compliqué*. Du coup on attend et puis on verra bien. » *Bilel, 26 ans*

ALC ReSo avait envisagé l'accès au logement social via le Droit au logement opposable (DALO) comme « une solution » pour les jeunes vulnérables. En 2014-2015, ALC ReSo parvenait à « faire entrer » des jeunes avec ressources dans le parc social, via les critères prioritaires du DALO. « Aujourd'hui c'est beaucoup plus compliqué, on a très peu de dossiers jeunes qu'on arrive à faire aboutir dans le cadre du DALO, les dossiers sont retoqués sous prétexte d'un parcours de vie un peu compliqué ou d'un manque d'autonomie supposé dans l'écrit. Au mieux le dossier est revalidé DAHO [Droit à l'hébergement opposable]. ».

Ce témoignage fait échos aux observations de Julien Lévy et David Laumet concernant l'une des problématiques associées à la mise en œuvre du DALO, à savoir « l'appréciation singulière, voire illégale des textes et des cas exercée au sein de très nombreuses commissions de médiation. Sans remettre en cause la bienveillance des membres à l'égard des dossiers des requérants, on constate que certaines libertés sont prises dans l'interprétation des textes ou l'analyse des situations, avec des conséquences parfois dommageables. Le cas des « requalifications » est à ce titre éclairant. Une commission a en effet la possibilité de requalifier un recours logement en recours hébergement. En Isère, les jeunes femmes seules avec enfants ont ainsi vu leurs demandes régulièrement « requalifiées » sur la base d'interprétations subjectives. En 2009, 11 recours logement ont été convertis en demandes d'hébergement lors des cinq premières commissions. En 2011, sur 45 demandes de logement qualifiées, 25 ménages ont refusé la proposition. De ce point de vue, l'appréciation des commissions de médiation peut constituer un frein particulièrement important dans le recours au droit au logement »<sup>68</sup>. Les statistiques sur les recours DALO font apparaître qu'ils sont plus souvent rejetés dans les Alpes-Maritimes qu'en région (75,5 % de rejets en 2016, contre 63,5 % en région), mais également plus souvent requalifiés en DAHO (2,5 % de requalification, contre 1,4 % en région).

#### *La colocation intergénérationnelle*

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, à l'image du département des Alpes-Maritimes, est un territoire vieillissant. Dans ce contexte, l'intergénérationnel est un sujet de plus en plus exploré par les acteurs du logement, associations, collectivités ou organismes HLM. Mais sur le territoire, « on en est aux prémises ». Une seule association porte des projets de colocation intergénérationnelle sur le territoire de la CASA : Toit en Tandem.

Toit en tandem propose deux formules, selon le degré d'investissement du jeune colocataire dans la vie collective : une première formule, dite conviviale, correspond à un niveau de loyer supérieur et à un niveau d'implication plus faible. Une autre formule permet aux jeunes d'être logés moyennement 50 € de loyer mensuel. Cette formule s'accompagne d'« obligations de présence » (par exemple : dîner avec le senior), selon des modalités de « logement contre services ».

Les activités de l'association se sont consolidées en 2018 au moment même de notre travail d'enquête.

« - Chez nous c'est tout nouveau. On appuie le lancement de ce dispositif, on leur donne les contacts des différents CCAS. En passant par le forum « bien vieillir » l'association a pu toucher beaucoup les retraités puisque la première étape c'est d'aller voir le public retraité pour leur proposer ces modes de cohabitation. Ça leur fait un complément de revenus.

<sup>67</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>68</sup> LEVY J. et LAUMET D., « Le DALO : la « fraude morale » de l'Etat », dans ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, 2013, p. 93.

- Ça a un double effet. Il y a un effet social, ça rompt la solitude de la personne âgée, l'isolement. Et ça facilite l'accès au logement pour les jeunes dans des conditions qui sont assez intéressantes, bien souvent. », *Acteurs institutionnels*

« On cherche des seniors solidaires. Après on ne peut pas toujours faire parce que pour nous l'urgence ce n'est pas possible. On ne met jamais la pression sur le senior. », *Professionnel de terrain*

Ces solutions de colocation permettent de se loger à faible coût sur le territoire, moyennant certaines conditions (ressources, activité, casier judiciaire...). Par ce biais, l'association a permis à un jeune en apprentissage de trouver une chambre chez un senior pour 150 euros, charges incluses.

Cependant, « cette nouvelle forme d'habitat constitue davantage une solution à la marge qu'une véritable réponse au logement des jeunes (ou à la prise en charge de la dépendance) »<sup>69</sup>.

#### ENCADRE 5. LES DIFFICULTES LIEES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Les jeunes rencontrés vivent pour la plupart dans un logement autonome (ou chez un tiers) et rencontrent de grandes difficultés au quotidien. L'une des premières difficultés concerne les **dégradations** et l'**insalubrité** du lieu de vie. Inès vit dans le parc social du quartier prioritaire des Hauts-de-Vallauris, elle nous raconte son quotidien dans le logement :

« J'ai un logement autonome qui est dans un état pas possible. Bref, insalubre. Mais insalubre à un point...

*Tu as quels types de problèmes dans ton logement ?*

La première fois que je suis rentrée dans l'appartement, les toilettes étaient cassées. La cuvette était arrachée. Ils m'ont dit *Oui on va repasser*. Ils ne sont jamais repassés en deux ans. Ça fuit en dessous du robinet de la salle de bain. Mon copain a essayé de le réparer, mais ce n'est pas la peine : c'est cassé, c'est rouillé. En fait c'est trop vieux. Quand j'ai emménagé ils étaient censés s'en occuper. Le mec il m'a dit *Oui, de toute façon on va tout rénover parce que ça date, tout ça*. Parce que j'habite dans une grande tour, dans la cité. Et bien en deux ans, j'ai rien vu de rénové. L'eau du lavabo de la salle de bain coule sans que j'ouvre le robinet. Quand je prends ma douche, l'eau ne coule pas. Par exemple ce matin, j'ai pris ma douche et l'eau ne coulait pas. J'ai pris la ventouse [mime le geste] ça marchait pas. Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai arraché la bonde, j'ai mis mon doigt dedans, il y avait rien. C'était pas bouché. Et là récemment ce qui m'emmerde vraiment c'est que je ne peux plus me faire à manger. C'est une plaque électrique avec cinq trucs, les quatre petits je ne peux pas les utiliser, il y a que le gros qui fonctionne. Mais quand je l'allume, il y a tout qui saute. ».

Outre l'insalubrité, l'insuffisance et/ou l'instabilité des ressources perçues occasionnent des **retards ou impayés de loyers**. Inès est « en assignation d'expulsion » : « si je ne paye pas mon loyer ce mois-ci, j'suis à la rue. Je ne peux pas payer mes courses, je ne peux rien faire ». Au-delà de la problématique de l'endettement, les jeunes doivent composer avec la **peur de l'expulsion** et de la perte du logement. « Là si je ne paye pas mon loyer, moi je suis dehors. » Après une période entre « la rue » et « les potes », Lina est parvenue à réintégrer un logement : « j'ai supplié ma mère... Elle a un appartement qui est en vente, donc elle ne vit pas dedans. Elle m'a laissé vivre dedans et je fais les visites. Du jour au lendemain il peut être vendu et je serai encore à la rue. » Chez Sandra aussi, la peur de l'expulsion est palpable : « On est en galère, on va se faire virer, l'immeuble il va se faire vendre... ».

Alors que pour la plupart des jeunes rencontrés le maintien dans leur logement est une source de difficultés et d'angoisse, les professionnels considèrent que « le maintien n'est pas ce qui pose le plus de difficultés, le problème c'est l'accès au logement » :

« - Dans l'ensemble, on a quand même des possibilités de pouvoir maintenir dans le logement la personne. Là où c'est vraiment très problématique c'est pour ces jeunes qui sont à la rue. Le maintien dans le logement, je trouve qu'on y arrive, avec un Visale, un FSL... Le maintien dans le logement, ça va.

- Souvent on se rend compte que c'est parce qu'il y a des droits Caf qui n'ont pas été débloqués, donc on sait qu'il y a avoir un rappel. Le jeune il croit qu'il a une dette astronomique et en fait, une fois qu'il aura le rappel APL il aura 200 euros à payer... C'est vrai que le maintien dans le logement, on y arrive, et puis même quand c'est du logement privé on arrive à appeler les propriétaires pour leur expliquer... », *Professionnels de terrain*

<sup>69</sup> GUICHET C., 2013, *Ibid.*, p. 95.

**b. Le logement accompagné : une offre à renforcer**

*Les résidences Habitat jeunes ou foyers de jeunes travailleurs*

« Moi ça m'a sauvé. Je te le dis, le FJT ça m'a sauvé. », Charly 24 ans

**ENCADRE 6. DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS AUX RESIDENCES HABITAT JEUNES**

Traditionnellement appelés Foyers de jeunes travailleurs, les FJT ont changé de nom il y a une dizaine d'années pour s'appeler « Résidences Habitat Jeunes ». Dans le langage courant, l'ancienne appellation domine. Le changement de nom s'explique pour deux raisons. La première était la volonté de gommer l'identification aux « foyers » : « Foyer ça donnait une image un peu de « cas sociaux », un peu glauque ». Ensuite, l'étiquette « jeunes travailleurs » ne correspond plus à la diversité des publics jeunes accueillis en FJT : « Il y a pas que des jeunes travailleurs, il y a aussi des jeunes stagiaires de la formation professionnelle, des jeunes apprentis, des étudiants... La réalité du logement des jeunes aujourd'hui est bien différente de celle d'il y a une quarantaine d'années ». Parmi les évolutions les plus marquantes figurent la mobilité et la précarité croissante des publics : « C'est une question de temps et de moyens : nos jeunes ont moins de moyens ». Les gestionnaires des résidences constatent une précarisation des jeunes en demande de logement dans les résidences habitat jeunes. « Il y a de plus en plus de jeunes qui sont précaires. ». Parmi ces jeunes, on constate que ceux qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance sont de plus en plus nombreux.

Les foyers de jeunes travailleurs, ou résidences Habitat jeunes<sup>70</sup>, accueillent et accompagnent des jeunes âgés entre 16 et 30 ans, « principalement en situation de précarité »<sup>71</sup>. En région, les associations gestionnaires des foyers de jeunes travailleurs qui sont adhérentes de l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) ont pour missions « d'accueillir et accompagner des jeunes sur critères d'âge, de revenus et de projet » :

« Il faut que ce soit des jeunes en projet pour leur proposer un logement sur une durée limitée qui leur permette de rebondir dans la vie. Donc les jeunes qu'on accueille, ce sont des jeunes apprentis, des jeunes en mobilité professionnelle, des salariés, des stagiaires universitaires, des étudiants, des lycéens... et puis aussi des personnes qui n'ont ni travail ni activité. L'objectif c'est de leur mettre à disposition un certain nombre de dispositifs et de les accompagner. Ils sont encadrés par des équipes socio-éducatives qui selon les établissements peuvent être très différentes. On essaye de permettre aux jeunes de s'émanciper par le biais du logement. Le logement c'est un premier pas vers une émancipation, vers une intégration dans la société, si on peut parler d'intégration. On a des jeunes qui n'ont pas forcément de problèmes, et puis il y a des jeunes qui sont en rupture familiale, en décohabitation brutale, et on accueille aussi ce type de public qui a besoin d'un accompagnement socio-éducatif. », *Professionnel de terrain*

Aujourd'hui, la part d'étudiants dans les résidences habitat jeunes est plafonnée à 25 %. « On n'est pas fait pour ça, en principe les étudiants n'ont pas besoin de cet accompagnement social ».

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'association API Provence est gestionnaire de quatre foyers de jeunes travailleurs, dont deux sur le territoire de la CASA (Antibes et Valbonne)<sup>72</sup>. Les deux FJT bénéficient du soutien de l'agglomération et de la Caf des Alpes-Maritimes à travers le versement d'une prestation de service. Le FJT d'Antibes (54 places sur deux sites) est situé en centre-ville, celui de Valbonne (89 places sur trois sites) est implanté dans le quartier de Garbejaire. Le FJT de Valbonne a été repris par API Provence en avril 2016 à la demande des partenaires locaux, dont la Ville de Valbonne : « La [précédente] structure gestionnaire était en

<sup>70</sup> Les foyers de jeunes travailleurs ont changé de nom et s'appellent désormais résidences Habitat jeunes. Toutefois, les professionnels et les publications sur le sujet font essentiellement référence à l'ancienne appellation. Pour des raisons de clarté et de compréhension, nous employons le terme *foyers de jeunes travailleurs* pour désigner ces structures.

<sup>71</sup> Service-Public.fr, Fiche Pratique « Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes" », Vérifié le 06 juin 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2018>

<sup>72</sup> Six FJT sont présents sur le département des Alpes-Maritimes. « Sur ces six FJT, quatre qui sont gérés par l'association API Provence (Nice, Valbonne, Antibes, Grasse). Un sur Cannes est géré par l'association les logis des jeunes de Provence, un sur Nice est géré par l'association Montjoie. Après c'est vrai que sur le territoire, il y a vraiment des disparités, on a au niveau des FJT des grandes lignes de conduite qui sont identiques, après tous les FJT sont gérés par des associations différentes et c'est un petit peu les associations qui vont donner le fil conducteur à chaque FJT. », *Professionnel de terrain*

difficulté financière et on nous a demandé de reprendre l'outil pour le remettre à flot, pour préserver l'outil et l'offre logement sur la communauté d'agglomération ».

Dans les FJT API Provence, l'accompagnement social est réalisé par des CESF et des assistantes sociales : « Globalement on est à un accompagnateur socio-éducatif pour 50 jeunes. Sur Antibes on est sur 1,5 pour 54. Et sur Valbonne on est à 1,6 pour 89 ». L'objectif de cet accompagnement est de lever les freins à la réalisation du projet (santé, budget, stabilité des ressources, emploi, mobilité, formation, etc.), accompagnement dont Charly a bénéficié dès son arrivée au FJT :

« Ce qui est vachement intéressant, c'est que quand tu arrives, ils te remettent à plat au niveau de tes papiers, ils s'occupent de toi au niveau administratif, ils te font ton dossier de la Caf... Ils te mettent vraiment bien, tu peux repartir sur une bonne base. », *Charly 24 ans*

Des animations collectives sont également organisées : ateliers d'écriture, ateliers de rédaction de lettre de motivation ou de CV, simulations d'entretien d'embauche, etc. Six thématiques sont travaillées toute l'année avec tous les résidents : l'emploi, la santé, le budget, le logement constituent les quatre piliers majeurs. Deux modules supplémentaires sont proposés : culture-loisirs et citoyenneté. Plus de 80 % des animations sont réalisées par des partenaires extérieurs. Les animations collectives s'inscrivent dans une certaine tradition des FJT : « On développe beaucoup de projets d'animation pour faire en sorte que les résidents puissent se connaître, interagir, parce qu'on a des profils extrêmement différents et on tient à cette mixité au sein des résidences, qui font partie du projet d'éducation populaire à la citoyenneté ».

La procédure d'entrée en FJT est commune aux quatre FJT API Provence des Alpes-Maritimes :

« On est aujourd'hui sur un délai de réponse d'environ une semaine. Le jeune prend contact avec nous le lundi, on lui transmet le dossier par mail, il nous ramène le dossier et les pièces justificatives le mardi ou le mercredi, la rencontre a lieu le jeudi, la commission le vendredi, et il peut intégrer le FJT le vendredi soir ou le lundi. On déclenche autant de commissions d'attribution que nous avons de logements disponibles et de candidatures : il n'y a pas de dates fixes et arrêtées. Dès que les référents hébergements ont un dossier qui tient la route et un logement vacant, on déclenche une commission d'attribution immédiatement. », *Professionnel de terrain*

La commission d'attribution permet de mettre en perspective la situation du jeune demandeur avec la capacité de l'équipe et de la structure à prendre en charge sa situation sans délai.

« La rencontre individuelle sert surtout à identifier quelles sont les problématiques et le projet du jeune. Systématiquement, pour chaque dossier, la question se pose : *Est-ce qu'on a les compétences et les capacités de prendre ce jeune au sein de notre structure pour l'accompagner ?* Il nous arrive régulièrement de constater que nous ne pouvons pas parce que nous avons déjà trop de jeunes en précarité sociale avec un besoin d'accompagnement important. C'est la responsabilité du gestionnaire et de la commission d'attribution de se poser ces questions-là. [...] On peut avoir des jeunes qui dorment dans leur voiture et qui sont en situation sociale très précaire qui font une demande, mais si on ne repose pas cette candidature individuelle dans le cadre de notre organisation collective, on se trompe. », *Professionnel de terrain*

Certains jeunes requièrent un « accompagnement social renforcé ». Sont systématiquement identifiés comme tels les jeunes orientés « avec des aides financières spécifiques » :

« On entend par accompagnement social renforcé les critères suivants : quand un jeune est vu à cinq reprises sur la même thématique pour la même chose ; quand on doit mettre en place une coordination partenariale autour de la situation du jeune ; quand un jeune nous est orienté avec des aides financières spécifiques (Garantie jeunes, CJM)... ce jeune fait obligatoirement et automatiquement partie d'un accompagnement social renforcé. », *Professionnel de terrain*

Compte-tenu de la charge de travail des équipes socio-éducatives et de la complexité de certaines situations, « dans les quatre FJT de API Provence dans les Alpes-Maritimes, le point de rupture, c'est entre 22 et 24 % de personnes en difficultés sociales ». Les gestionnaires sont vigilants à maintenir un équilibre social sur les structures :

### PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L'ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT

« Dès qu'on est en déséquilibre sur la structure, il y a forcément des conséquences dans le quotidien qui nuisent à l'ambiance collective. La plus grande des difficultés dans la gestion de la structure c'est de créer et de maintenir un équilibre entre les profils accueillis », *Professionnel de terrain*

Les gestionnaires sont soucieux de maintenir un équilibre entre les publics, garant de la cohésion sociale indispensable à la structure. Par exemple entre les hommes et les femmes : « Trop de garçons, c'est trop de testostérone, trop de filles, c'est trop de chamailleries ». L'équilibre recherché peut concerner également l'activité et l'implication des personnes dans leur projet : « Trop de personnes qui sont oisives dans leurs projets ça peut vouloir dire beaucoup de personnes de l'extérieur qui arrivent, qui font la fête ».

En dehors de l'équilibre social de la structure, les considérations budgétaires ne sont pas neutres dans les choix des publics hébergés :

« Le problème de nos structures c'est qu'il faut qu'elles soient pleines. Les subventions baissent de façon structurelle, et les exigences augmentent, donc il faut qu'on arrive à avoir une gestion immobilière qui soit largement équilibrée pour qu'on puisse financer l'accompagnement social qui est de moins en moins bien financé. », *Professionnel de terrain*

« Effectivement, on est une structure de logement social. Mais le premier lien qui nous lie avec notre résident ce n'est pas un lien affectif, ce n'est pas un lien d'accompagnement, c'est un contrat de bail. Je suis bailleur, donc je ne peux évidemment pas faire n'importe quoi. Je dois reposer la question de la stabilité des ressources et du paiement de la redevance dans la décision qui est prise. Obligatoirement. Parce que si demain le jeune ne répond plus à ses obligations, je mets un terme au contrat, et ça veut dire que je vais devoir faire sortir ce jeune. », *Professionnel de terrain*

Le paiement de la redevance est d'ailleurs perçu comme un obstacle par les publics que nous avons rencontrés :

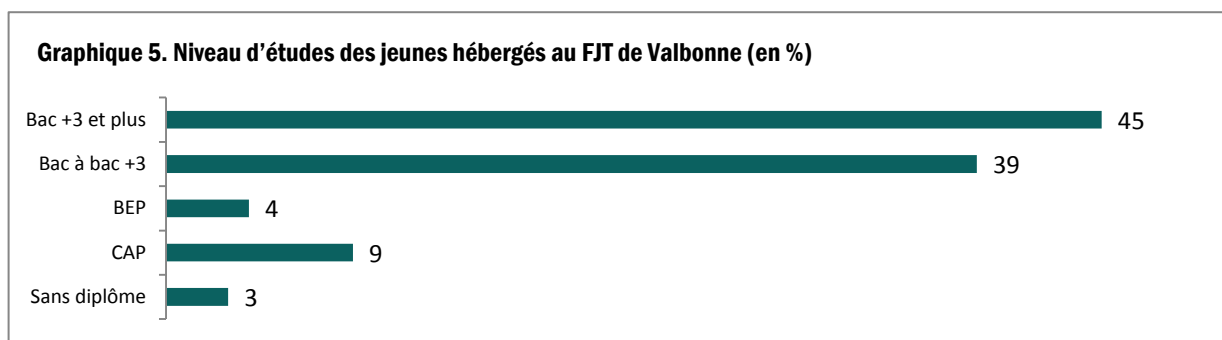
« - De toute façon c'est pas dans le budget. J'en ai parlé avec mon assistante sociale, le FJT d'Antibes elle m'a dit que c'était 420 euros par mois. La Garantie jeunes c'est 480 euros : il nous reste quoi ?  
- Non tu ne payes pas 420 euros. Tu as une aide de 200 euros par mois à peu près, donc ça te revient à 200 et quelques euros par mois.  
- Ah mais d'accord ! Moi je croyais que c'était gratuit ! Enfin, pas gratuit mais financé par un organisme. », *Inès 24 ans, Anouck et Arthur 20 ans*

Les publics accueillis en FJT sont encadrés par des seuils que les organismes gestionnaires s'engagent à respecter. Ces obligations concernent notamment l'activité des jeunes accueillis, avec par exemple une part d'étudiants qui ne doit pas dépasser les 25 %. D'autres obligations concernent les tranches d'âges :

« Je dois accueillir minimum 80 % de publics âgés entre 16 et 25 ans, et a fortiori maximum 20 % de publics entre 25 et 30 ans. Notre cœur de cible c'est 18-25. Circulairement parlant, c'est-à-dire dans la définition aujourd'hui de ce qu'est un FJT et du public accueilli, on est sur du 16-30. En fonction maintenant de la structure, de sa localisation et des moyens humains que nous mettons en place, le gestionnaire peut faire un choix aussi de cibler plus précisément un autre public. », *Professionnel de terrain*

En 2017, le FJT d'Antibes a accueillis 90 résidents, dont 45 nouveaux résidents. Ce FJT a reçu 139 demandes d'hébergement, parmi lesquelles 50 ont donné suite à un entretien d'évaluation et ont été examinées par la commission. A Valbonne, le FJT a reçu 157 demandes et 75 personnes ont intégré la structure. Les travaux de réaménagement réalisés en 2017 n'ont pas permis d'apprécier le taux d'occupation de référence de la structure (2018 sera la première année avec une pleine occupation possible). Le taux d'occupation en 2017 à Valbonne était de 85 % et de 98 % à Antibes. Lorsqu'une demande examinée en commission se conclut par un refus, des préconisations sont émises « permettant de justifier le refus ». Cette préconisation prend la forme d'une orientation vers d'autres structures :

« Nous préconisons régulièrement des orientations vers d'autres structures (souvent CHRS) pour ne pas laisser la personne sans solution. Souvent ce sont des jeunes qui sont encore beaucoup trop fragiles socialement pour rentrer dans un FJT. En cas de refus, à nous de le justifier. Ça peut être ressources insuffisantes, manque de visibilité sur la suite à donner au contrat de travail... On peut avoir un jeune qui candidate avec un CDD qui va se terminer dans un mois et demi, et n'a pas assez travaillé pour ouvrir des droits au chômage. », *Professionnel de terrain*



Les rapports d'activités des deux structures font apparaître les caractéristiques du public hébergés par les deux FJT du territoire. D'après les questionnaires, « il existe de vraies spécificités selon les structures », qu'ils expliquent par le contexte environnant : « On est quand même très dépendants du contexte local, du contexte géographique et du contexte social. Le bassin d'employabilité va très fortement influencer les publics que nous allons accueillir ». Le FJT de Valbonne est positionné comme un « acteur de l'économie » : il répond « au besoin des entreprises de loger leurs stagiaires, leurs CDD et leurs CDI en période d'essai ». Les jeunes hébergés à Valbonne ont majoritairement un niveau d'études supérieur : le FJT accueille « un grand nombre de doctorants ou d'ingénieurs ayant trouvé leur premier emploi »<sup>73</sup>. Positionné sur la technopole, « il répond à la problématique des jeunes de la technopole. ».

« On a majoritairement des publics d'un niveau d'études de l'ordre du bac +5, avec un niveau de ressources qui, même en stage, explose les plafonds dans lesquels nous aurions obligation de répondre. On bénéficie d'ailleurs de la part de tous les acteurs, de la Caf en premier, d'une certaine compréhension liée à la spécificité de cette structure. Un stagiaire avec des ressources qui s'élèvent à 1 600 euros par mois, parce qu'il est sur Sophia pendant 4 mois, il ne trouve pas de logement, personne ne veut louer pour 4 mois. Donc il se retrouve exactement dans la même difficulté qu'un travailleur pauvre. », *Professionnel de terrain*

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'accueil des résidents en foyers de jeunes travailleurs n'est pas soumis à un plafond de revenus. Ainsi, 47 % des jeunes accueillis au FJT de Valbonne – qui bénéficie d'une prestation de service de la Caf – perçoivent des ressources supérieures à 1 065 euros mensuels. « Le revenu mensuel moyen des résidents ayant des ressources est de 1 188 euros. La plupart des résidents occupent des postes bien rémunérés »<sup>74</sup>. On constate d'ailleurs que près de 50 % des résidents ont des ressources trop importantes pour percevoir l'APL.

« Sur Valbonne, quelle est la part de ce profil de jeunes dans l'effectif total des jeunes du FJT ?  
- Une bonne moitié. Avec des hauts revenus et la grande majorité sont étudiants, stagiaires, directement liés à la technopole. Du coup on accueille beaucoup d'étrangers, beaucoup de chinois, beaucoup d'asiatiques beaucoup de personnes d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord<sup>75</sup>. », *Professionnel de terrain*

Pour les questionnaires, la mobilisation du FJT par les jeunes étudiants ou employés de la technopole s'explique par le manque de logements à prix abordable sur le territoire : « Il y a défaut de l'offre privée à un prix abordable. [Sinon les jeunes] doivent aller à l'hôtel, mais ils en ont pour minimum 50 euros par jour, donc ça leur fait 1 500 euros sur le mois, ce n'est pas possible. Le FJT Valbonne est effectivement une vraie réponse au mal-logement des jeunes, parce que ça leur évite d'aller chez les marchands de sommeil ou de faire de la colocation à 3 ou 4 ».

Le foyer de jeunes travailleurs d'Antibes accueille un public « plus hétéroclite » que celui de Valbonne : les jeunes présentent des situations socioprofessionnelles et des conditions de revenus plus diverses.

<sup>73</sup> API Provence, Rapport d'activité 2017 - Foyers de jeunes travailleurs Valbonne.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Parmi les jeunes hébergés au FJT de Valbonne en 2017, 28 % étaient originaires d'un autre pays, 28 % d'un autre département, 29 % du département (hors CASA). 15 étaient originaire de la CASA.



## PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L’ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L’HEBERGEMENT

« On a une demande qui est beaucoup plus liée à l’activité saisonnière. Antibes étant une cité balnéaire, on a un bassin d’employabilité très important, surtout dans la restauration. On a quelques gros employeurs sur la côte, je pense notamment à Marineland qui en a embauché plusieurs centaines de saisonniers. On n’est pas vraiment sur le même profil de public. Après j’ai des publics qui sont dans la technopole et préfèrent être sur Antibes parce que c’est une ville qui est bien plus vivante, parce qu’on est en bord de mer, parce que c’est quand même bien plus agréable », *Professionnel de terrain*

Le tableau ci-après qui compare les publics accueillis par huit FJT en France permet clairement d’appréhender la particularité des deux foyers de jeunes travailleurs de Valbonne et Antibes.

**Tableau 2. Publics hébergés par différentes résidences Habitat jeunes (FJT)\***

Part des... (en %)	Antibes	Valbonne	Quimper	Metz	Cholet	Gap	Côte Basque	Pau
Jeunes vivants avec plus de 1 065 euros par mois	36	47	18	26	21	nc	nc	16
Jeunes vivants avec moins de 460 euros	17	10	37	33	39	58	nc	25
Demandeurs d’emploi	1	2	24	7	3	9	4	10
Etudiants et scolaires	14	3	10	30	18	25	4	19
Stages ou alternances	44	31	35	27	39	42	66	56
Contrats temporaires	39	31	26	10	14	23	24	10
CDI	15	33	5	12	9	1	2	5
Bacheliers	51	84	58	nc	61	52	nc	nc
Originaires du département	35	44	68	41	39	38	42	38

\* Sources : rapports d’activité des foyers de jeunes travailleurs d’Antibes (2017), Valbonne (2017), Quimper (2016), Metz (2016), Cholet (2016) et Pau (2016) ; entretien avec un membre de la direction du FJT de Gap ; PARISSÉ J., 2018, *Ibid.*

Toutefois, les professionnels de terrain rencontrés identifient d’importants obstacles à l’intégration des jeunes en situation de précarité, notamment en raison des contraintes professionnelles qui incitent les gestionnaires à accompagner les publics les moins vulnérables. D’après les professionnels, les difficultés d’accès aux FJT sont communes aux trois FJT gérés par API Provence : Valbonne, Antibes et Grasse.

« Sur notre secteur, on a beaucoup plus de facilités à faire rentrer les jeunes sur de l’intermédiation locative, avec AGIS 06 et SOLIHA, alors que c’est de l’accès au logement autonome quand même. Je crois que l’année dernière on a une dizaine de jeunes qui sont rentrés sur des conditions d’IML ou de résidences sociales classiques, et qui avaient été refusés par les FJT. », *Professionnel de terrain*

Parmi les motifs de refus figure notamment l’insuffisance des ressources. Comme l’expliquent les gestionnaires, « pour qu’un jeune rentre au FJT, il faut qu’il puisse quand même justifier d’un minimum de ressources, et surtout que nous, nous puissions nous assurer qu’après avoir payé son loyer il est encore en capacité de vivre décemment dans son logement, qu’il puisse se nourrir, qu’il puisse se vêtir, se déplacer, etc. ». Ainsi, depuis les premières expérimentations de la Garantie jeunes sur le territoire, un seul jeune en Garantie jeunes a été hébergé par le FJT. Une situation exceptionnelle : « On a eu un jeune sur le foyer qui était en Garantie jeunes mais il était déjà résident et il a eu un accident de parcours. Par la suite il a été mis en Garantie jeunes, donc il a été maintenu sur le foyer, puisqu’il y avait ce lien avec son conseiller Mission locale. Parcours positif puisque le jeune est rentré en formation, a obtenu sa formation et maintenant il travaille. ». Pour les professionnels de terrain rencontrés, les motifs de refus sont jugés « infondés », en particulier lorsqu’ils concernent les ressources : « On a toutes sortes de refus. Ressources insuffisantes par exemple, mais quand on les oriente c’est qu’ils sont en chantier d’insertion, donc ils ont des ressources ! On a toutes sortes de refus qui pour nous sont toujours infondés. »

### *Les résidences sociales tous publics*

Les résidences sociales tous publics permettent d’accueillir temporairement des publics en difficulté sociale et/ou économique ayant un besoin de logement lié à la mobilité ou étant en attente de logement durable. De la même façon que pour les foyers de jeunes travailleurs, les résidents s’acquittent d’une redevance mensuelle et peuvent

prétendre à l'APL. API Provence est porteur de plusieurs résidences sociales tous publics sur la CASA. Certaines sont identifiées comme établissements pour travailleurs migrants qui ont vocation à être progressivement transformés en résidences sociales.

*« Vous accueillez des publics jeunes dans d'autres structures que les FJT ?*

Les structures que nous gérons sur le territoire de la CASA sont au départ des résidences sociales tous publics. Ces places en résidences sociales tous publics s'attribuent en commission départementale mensuelle. Quand on est en commission d'attribution départementale, il est vrai que lorsqu'on est sur un public 16-30 le premier réflexe c'est de réorienter vers le foyer jeune travailleur. », *Professionnel de terrain*

Sur le territoire de la CASA, les résidences sociales gérées par API Provence ne sont pas mobilisées par les travailleurs sociaux pour des jeunes, en raison des critères établis par l'association qui excluent les publics présentant des difficultés sociales jugées trop importantes (endettement, addictions, parcours judiciaire). Les travailleurs sociaux sont amenés à se tourner vers ADOMA à Grasse.

« - On a plus d'entrées en résidence sociale ADOMA à Grasse qu'en FJT. C'est parce qu'ils ont un plus gros parc aussi.  
- Et puis ce ne sont pas les mêmes prérequis.  
- Entre ADOMA et API, ce ne sont pas les mêmes critères. On arrive à faire rentrer les jeunes sur la résidence ADOMA à Grasse parce que les critères sont légers. A partir du moment où le jeune travaille... Ils nous connaissent, ils savent qu'on assure le suivi donc il pourra rentrer, même s'il y a des dettes, même s'il y a un dossier de surendettement, même s'il y a des addictions, même s'il est sortant de détention... Après ce sont quand même des jeunes qui ont des ressources. Par exemple un chantier d'insertion. », *Professionnels de terrain*

#### ***Intermédiation locative et gestion locative adaptée***

*« L'intermédiation locative est dans l'ère du temps, c'est un dispositif intéressant. », Professionnel de terrain*

L'intermédiation locative fait partie des dispositifs de gestion locative adaptée (GLA) qui permettent de sécuriser le lien entre propriétaire et locataire par l'intervention d'une tierce partie. Elle vise à favoriser l'accès au logement autonome des personnes en difficulté sociale et/ou économique et à prévenir les difficultés rencontrées par le locataire dans son logement. Sur le territoire de la CASA, AGIS 06 propose des logements par ce biais.

AGIS 06 est une agence immobilière à vocation sociale (AIVS). Elle gère 994 logements sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, dont 77 sur la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. La gestion locative adaptée permet de loger des personnes « en situation d'insertion par le logement » : des personnes qui n'ont pas les ressources ou l'autonomie suffisantes pour accéder et se maintenir seuls dans un logement autonome.

L'offre de logement d'AGIS 06 se répartit selon trois modalités. L'intermédiation locative (338 logements) est un dispositif encadré au niveau national. Il s'agit d'un bail temporaire de 18 mois renouvelable une fois. Il s'accompagne de garanties pour les propriétaires (loyers, la vacance et travaux éventuels) ainsi que 85 % de déduction fiscale des revenus liés à la location du patrimoine. En cas de conventionnement de neuf ans, s'ajoute la prise en charge par subvention de 85 % du montant des travaux éventuels (isolation phonique, thermique, etc.). Dans le cadre de l'intermédiation locative, AGIS 06 est le locataire principal et propose les logements en sous-location. L'agence est financée par l'Etat pour reloger prioritairement les personnes en attentes ou sortantes de structures d'accueils.

Dans le cadre du mandat de gestion (42 logements) le propriétaire est en bail direct avec le locataire. L'agence sécurise la relation qui se veut durable entre les deux parties puisque le bail signé n'est pas limité dans le temps. En revanche, cette formule ne propose pas de garantie contre les impayés de loyers et la vacance.

L'essentiel du parc d'AGIS 06 est proposé en formule « location sous-location » (567 logements). A la différence de l'intermédiation locative qui est financée par l'Etat, la location sous-location est financée par les métropoles du département. AGIS 06 garantit les loyers, la vacance et les travaux éventuels.

Les publics sont orientés vers AGIS 06 par une cinquantaine de prescripteurs. L’intermédiation locative (financée par l’Etat) oblige à passer par le SIAO. Dans le cadre des autres formules financées par la métropole et département la procédure est différente. Il s’agit spécifiquement de loger des personnes allocataires du RSA (personnes de plus de 25 ans). Les prescripteurs sont les MSD, les Caf et les CCAS.

La gestion locative adaptée implique un suivi administratif et financier des locataires et peut s’accompagner d’un suivi social lorsque cela est nécessaire. Elle peut être articulée avec d’autres dispositifs comme une mesure AVDL ou ASLL.

Le parc de logement en gestion locative adaptée sur la CASA est particulièrement faible. Il s’agit de l’un des axes que la Communauté d’Agglomération de Sophia Antipolis souhaiterait développer dans le cadre de son prochain PLH : « On voudrait effectivement mobiliser le parc privé, via l’intermédiation locative, en cohérence avec la forte volonté du gouvernement de développer cette offre. ».

### c. L’hébergement : des dispositifs saturés

« - Concrètement, sur l’ouest, il y a un vrai manque de places CHRS pour les jeunes. CHRS et urgence.

*Il y a vraiment une différence sur l’ouest du département ?*

- Ah oui ! Et d’ailleurs, même au niveau du SIAO, si vous cochez « départemental » on vous dit *C’est six mois d’attente sur le secteur de Nice*. Contre un à deux ans sur l’ouest.

- Ça c’est la grande problématique. », *Professionnels de terrain*

#### *Les Centres d’Hébergement et de Réinsertion Sociale*

Sur la CASA, ALC gère un CHRS à Antibes composé de places d’urgence, d’insertion et de stabilisation, et Alfamif en gère un à Vallauris Golf Juan avec des places d’insertion et des places en ALT<sup>76</sup>. Alfamif est historiquement repéré par les partenaires comme accompagnant principalement les familles, conformément à la typologie des logements dont ils disposent. Alfamif a pour spécificité l’accompagnement à la parentalité. ALC ReSo propose « des places réservées aux sortants de prison, et des places jeunes ». Cinq places sont dédiées spécifiquement aux jeunes, localisées à Grasse<sup>77</sup>. Mais ces places ne suffisent pas : « On a cinq places jeunes, mais cinq places pour combien de jeunes ? Les 160 qu’on accompagne, plus ceux que les Missions locales ou le CCAS régulièrement nous orientent, ou ceux réorientés par d’autres dispositifs... Cinq places c’est rien ! ».

Conséquence de la tension extrême sur le secteur de l’hébergement (24 mois d’attente en moyenne sur l’ouest du département d’après les professionnels) : certains professionnels ne proposent plus l’option CHRS aux jeunes.

« On n’y pense même pas tellement il n’y a pas de places... On n’évoque pas le sujet en fait. Et c’est ça qui renforce cette situation de fatalisme, de ne pas pouvoir trouver d’emploi parce qu’on n’a pas de logement... Il y en a certains qui tournent en rond. », *Professionnel de terrain*

Les professionnels rencontrés expliquent la tension sur le secteur de l’hébergement par la « pénurie de logement » qui conduit à une « impossibilité ou quasi impossibilité d’accéder au privé » en raison des prix pratiqués. « Au-delà des personnes qui ont besoin d’un hébergement en CHRS dont le séjour dure parce qu’il y a tout un accompagnement à mettre en place et que ce n’est pas en six mois qu’on va les préparer à du logement autonome », les difficultés à reloger les publics hébergés impactent considérablement le taux de rotation des structures et leur capacité à accueillir de nouveaux résidents.

« Aujourd’hui on nous parle d’accélérer les sorties. D’accord, mais c’est compliqué de faire sortir les gens si tout le travail d’accompagnement n’a pas été mis en place. On a des personnes dont les capacités de paiement de loyers ne sont pas très élevées non plus. Et puis, si une personne a une dette locative auprès d’un bailleur social, c’est très difficile de la reloger. », *Professionnel de terrain*

<sup>76</sup> Un foyer d’accueil pour femmes battues (Mas Saint Vincent) porté par l’association Equipes Saint Vincent existe également à Antibes.

<sup>77</sup> Pour autant, des publics jeunes peuvent également être accueillis sur les autres places, selon les disponibilités. En 2017, 16 jeunes de 18 à 25 ans ont été hébergés par ALC ReSo. Sur une année classique, ce nombre s’établit généralement entre 20 et 25.

Les difficultés à reloger les publics hébergés sur le territoire ont conduit à des « glissements », qui se sont opérés notamment sur l'offre en intermédiation locative :

« L'un des glissements qui s'est opéré, c'est le recours à l'intermédiation locative comme sortie majoritaire des structures, alors que les publics n'en n'ont pas forcément besoin. L'intermédiation locative devrait être un outil pour les personnes qui ont encore besoin d'un accompagnement social. Mais on a constaté que la majorité des résidents sortait sur de l'intermédiation locative parce qu'il y a pas assez de logements. »<sup>78</sup>, *Professionnel de terrain*

En 2016, les services de l'Etat (DDCS 06 et DDTM 06) décrivent ainsi une « embolisation des dispositifs d'hébergement de réinsertion et d'urgence faute de logements. [Cela] se traduit en amont par de trop nombreux refus de mise à l'abri d'urgence et par une perte de vue de publics précarisés et vulnérables. »<sup>79</sup>.

### *L'Hébergement d'urgence*

« On est tous démunis. Avoir un logement dans le cadre du PAU c'est compliqué, pouvoir accéder à l'accueil de nuit en période estivale, ce n'est pas possible puisqu'à Antibes ça ferme tout l'été. Donc on a des jeunes qui dorment sur la plage ou qui squattent dans des cages d'escalier. », *Professionnel de terrain*

L'hébergement d'urgence sur le territoire de la CASA existe selon deux modalités : l'accueil de nuit d'Antibes et les places d'accueil d'urgence (PAU) sous formes de nuitées hôtelières. L'hébergement d'urgence se caractérise par une prise en charge qui se veut immédiate et temporaire. L'accueil des personnes est ainsi limité à 15 jours (7 jours par an renouvelable une fois pour la PAU). « La mise à l'abri quand ça fait plusieurs nuits, ou plusieurs mois, qu'ils sont dehors, c'est déjà une réponse concrète. ».

Les travailleurs sociaux font le maximum pour répondre aux demandes de mise à l'abri des jeunes à la rue : cela passe généralement par une demande de PAU. Cette mise à l'abri est limitée à 15 jours et il faut parfois renouveler la demande avec insistance pour espérer obtenir une place :

« Quand on reçoit le jeune, on lui dit qu'on va faire le maximum. Mais la de PAU c'est limité à 15 jours et parfois il faut renouveler la demande tous les matins pendant une semaine, deux semaines, trois semaines... Je prends l'exemple du mois de mai, avec le festival de Cannes, les places de PAU sont limitées sur le département. On a renouvelé tous les matins pendant 10-15 jours des fois des demandes extrêmement urgentes. », *Professionnel de terrain*

L'accès à un PAU en hôtel permet d'obtenir aux jeunes une courte période de stabilité. Considérant le peu de places, celles-ci sont plus facilement débloquées pour des jeunes filles. Au bout des 15 nuitées, le jeune ne peut plus être hébergé. L'hébergement d'urgence peut constituer un tremplin, un premier temps dans un parcours d'accès à l'hébergement ou au logement. Pour les jeunes dont la situation est plus fragile, l'hébergement d'urgence constitue une parenthèse entre deux périodes « dehors ».

« On a fait ça pendant un mois. Un mois en accueil de nuit. Deux mois dehors. Donc avec des duvets, avec tout le bazar... », *Lenny, 22 ans*

« Même deux semaines de PAU, à un moment donné ça va permettre au jeune de souffler parce qu'il est à bout de souffle, il est épuisé, il en peut plus mais... c'est un pansement. », *Professionnel de terrain*

Toutefois, l'hétérogénéité du public accueilli et les conditions de l'accueil – comme l'accueil de nuit d'Antibes – rendent ce type d'hébergement peu adapté aux situations des jeunes :

<sup>78</sup> En 2016, 42 % des sorties de structures de la CASA se font vers de l'intermédiation locative, 45 % vers des logements sociaux du contingent Préfecture Prioritaire, 5 % vers des logements sociaux du contingent CASA, 3 % vers « Autres et 1% Logement », 3 % vers le parc privé et 2 % vers les bailleurs sociaux. Source : SIAO 06, « Comité de pilotage SIAO », *Présentation de l'activité 2016*, 23 juin 2017.

<sup>79</sup> DDCS 06 et DDTM 06, « Mise en oeuvre d'un diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement », Réunion du 14 mars 2016 du groupe de travail n°1 « analyse territoriale de l'offre et des besoins en logement et en hébergement », 2016.

« - Si c'est pour sortir de là-bas et être en dépression, scarifié ou pire c'est juste pas possible. C'est pas une vie, c'est pas une vie. Ça n'aide pas du tout. Les gens, comment ils sont, ils te respectent pas, ils volent, ils te jugent sans même te connaître ou vouloir te connaître.  
- Et puis ils volent et moi je trouve ça dégueulasse. Tu galères à avoir un truc et on te pique au final. », *Lenny 22 ans et James 28 ans*

A Nice des places relais ont été créées (dispositif HETAP et PHAST) pour prolonger la durée de mise à l'abri. Le dispositif Hétap – hébergement temporaire et accompagnement personnalisé – a été spécifiquement créé en juillet 2016 pour constituer « une alternative aux nuitées hôtelières pour une population jeune »<sup>80</sup>. Le dispositif compte 20 places, uniquement à Nice. Le dispositif PHAST quant à lui a été créé spécifiquement pour les personnes victimes de violence. Sur le territoire, ces dispositifs sont facilement saturés.

« Dans les demandes de PAU, on fait des orientation Hétap systématiquement si c'est des jeunes. Quand il y a un jeune qui sort, il y en a un autre qui rentre. Mais 20 places...  
- Et sur l'Ouest il n'y en a pas. Ils l'ont arrêté sur Cannes, mais l'année dernière il y en avait un sur Cannes.», *Professionnels de terrain*

« La PAU au bout des 15 nuitées, la plupart du temps ça s'arrête. 15 jours pour pouvoir trouver une autre solution derrière, c'est très compliqué. Donc sur Nice il y a des places relais qui ont été créées, je pense au dispositif HETAP et PHAST, qui sont deux dispositifs d'hébergement qui sont censés se substituer aux quinze nuitées hôtelières. Mais c'est pareil, c'est un dispositif qui est assez facilement saturé, on n'a pas toujours la possibilité de les faire évoluer sur ces places-là. », *Professionnel de terrain*

## 2. Les jeunes, un public "démissionnaire" ? Comprendre le non-recours des jeunes à l'aide publique

« Un jeune qui se présente à nous, quand on commence à lui expliquer le parcours à suivre, à fixer un autre rendez-vous pour lui dire qu'on peut faire une demande de logement social, qu'il faut se déclarer aux impôts... Il est démissionnaire tout de suite. Parce que ça paraît monstrueux pour lui. », *Professionnel de terrain*

A l'heure actuelle, « peu de travaux [s'intéressent] au non-recours des jeunes dans le champ du logement et de l'hébergement »<sup>81</sup>. En s'appuyant sur la typologie du non-recours<sup>82</sup> établie par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) et sur les travaux de Benjamin Vial concernant le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique<sup>83</sup>, cette section cherche à analyser les obstacles rencontrés par les jeunes en difficulté d'insertion pour accéder au logement ou à l'hébergement (y compris l'hébergement d'urgence) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Elle vise à apporter un éclairage sur le rapport des jeunes au système d'aide publique et sur les effets du non-recours des jeunes en difficultés d'insertion sur le territoire. En revanche, elle ne prétend pas apporter d'éléments quantitatifs qui permettraient de mesurer le non-recours de jeunes à l'aide publique dans le champ du logement et de l'hébergement, dans la mesure où ce phénomène est « par définition, malaisément-quantifiable »<sup>84</sup>.

### a. Le non-recours par non connaissance : « lorsque l'offre sociale n'est pas connue par ses destinataires potentiels »<sup>85</sup>

« - Est-ce qu'il y a des aides financières pour des jeunes comme nous, pour trouver un logement ?  
Vous avez déjà entendu parler d'Action Logement ?  
- [Tous] Non »

<sup>80</sup> 115-06 Urgence sociale, Dispositif Hétap, en ligne : <http://www.le-115-06.org/informations-utiles/dispositifs-6/hetap---hebergement-temporaire-et-accompagnement-personnalise---20-places-123>

<sup>81</sup> VIAL B., 2018, p. 87.

<sup>82</sup> « Le non-recours renvoie à toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » - WARIN P., « Le non-recours : définition et typologies », Document de travail ODENORE, n° 1, 2010.

<sup>83</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 13

Dans le maillage des acteurs et des dispositifs dédiés à la jeunesse, les jeunes rencontrés parviennent à identifier les lieux susceptibles de leur apporter des informations. La plupart des jeunes connaissent l'existence du CLLAJ (sans nécessairement savoir le nommer) et tous sont suivis par au moins un acteur de la jeunesse (Mission locale, FJT, Service prévention Jeunesse, ALC ReSo). La Mission locale constitue le trait d'union entre tous les jeunes de moins de 26 ans. Si les jeunes expliquent leurs difficultés à accéder et/ou à se maintenir dans un logement, par des niveaux de loyers trop élevés, des exigences des propriétaires et une insuffisance de ressources, le manque d'informations pour rechercher un logement figure en quatrième position. L'accès à l'information en elle-même est complexe, en raison des difficultés à identifier et à hiérarchiser les informations valides et actuelles. « Le non-recours par non-connaissance s'explique moins par une absence de démarche que par les difficultés rencontrées par les individus dans l'accès, la compréhension et la mobilisation de l'information »<sup>86</sup>.

Les jeunes que nous avons rencontrés ne connaissent pas ou peu les critères d'attribution des aides publiques. « L'information sur l'offre institutionnelle est inégalement distribuée. La durée de fréquentation des institutions, la nécessité d'obtenir des ressources, ainsi que le capital culturel détenu, déterminent la plus ou moins grande maîtrise pratique et/ou cognitive de l'univers institutionnel sollicité et la connaissance des biens et services qu'il propose »<sup>87</sup>. Orientée par la Mission locale, Lina s'est rendue au CLLAJ en recherche d'aide et d'informations. Lorsqu'on évoque les aides proposées par Action Logement, la jeune fille prend la parole : « Ouais c'est ça, ils m'avaient parlé d'un truc mais il y avait plein de conditions et tout ». La complexité, « sinon l'opacité »<sup>88</sup> des dispositifs et des procédures les rendent difficilement accessibles par les jeunes qui ont une faible expérience de l'administration publique. Lorsque Sandra évoque son parcours à la rue, Inès la conseille sur la procédure à suivre :

- « - Tu aurais dû faire un dossier SIAO ou DALO.
- Un quoi ou un quoi ?!
- Mais ça prend des années et des années...
- Oui... des années et des années je suis plus là ! », *Inès 24 ans et Sandra 18 ans*

Le parcours d'Inès l'a conduite à développer une plus grande maîtrise des systèmes d'aide publique. Lors de la discussion, la jeune fille évoque le BIJ, le Secours populaire, la Mission locale, ALC ReSo, les CCAS, les Maisons des solidarités départementales... Lorsque nous décidons d'interrompre temporairement les échanges, Inès profite du changement de cadre pour interpeller Arthur et Lina : « Donc là vous êtes tous les deux dehors ? Vous connaissez ALC ReSo ? ». Les deux jeunes répondent : « Non, c'est quoi ? ». Ils sortent de la salle et reviennent quelques minutes plus tard. Inès renchérit :

- « - T'as que 20 ans ?! Mais ils vont t'aider direct ! Note sur un papier, c'est des structures qui peuvent t'aider.
- Mais qui aident vraiment cette fois ?
- [Arthur et Lina nous demandent des feuilles pour écrire les organismes à contacter]
- Comment ça s'appelle tu m'as dit ?
- Le premier c'est ALC ReSo. Le deuxième c'est le CCAS. Il y en a plusieurs. Après t'as la MSD.
- Ça me dit quelque chose. J'y suis pas déjà allé ?
- Moi aussi ça me dit quelque chose MSD.
- Et après... je sais plus. Déjà essaye ça, et eux ils peuvent t'orienter.
- Ok ok, carrément. Merci. », *Inès, 24 ans, Arthur, 20 ans et Lina, 18 ans*

Si Internet constitue le premier vecteur de recherche d'informations des moins de 30 ans, pour les jeunes précaires, l'accès à Internet peut être complexe et coûteux. Dès lors, la connaissance des dispositifs et aides existants s'acquiert principalement de deux façons : via les professionnels ou par le contact avec d'autres jeunes.

- « Il faut toujours aller voir une assistante sociale, il faut toujours trouver quelque chose. Mais ça ne vient pas à toi. », *Sandra, 18 ans*

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 24

<sup>87</sup> ZUNIGO X., 2013, *La prise en charge du chômage des jeunes – Ethnographie d'un travail palliatif*, Editions du croquant, p. 171.

<sup>88</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 31

- « - Je connais un truc pour le bus aussi : je me suis renseigné sur tout !  
- Tous ces trucs c'est du bouche à oreille, entre nous. Ça nous aide, c'est que comme ça », *Bilel, 26 ans et Lenny 22 ans*

#### ENCADRE 7. BAROMETRE DJEPVA ET NON-RECOURS DES JEUNES

Le baromètre DJEPVA sur la jeunesse, réalisé par l'INJEP et le CREDOC, donne à voir des éléments sur les conditions de vie, les modes de vie, les aspirations et les attentes des jeunes en France. L'un des volets de cette enquête concerne l'accès aux droits et aux dispositifs en faveur de l'insertion. Les résultats de la seconde édition du baromètre (2017) ont permis d'apporter des éléments explicatifs du non-recours des jeunes à l'aide publique en France. Ainsi, « le manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser serait à l'origine du non-recours d'après 34 % des jeunes. La deuxième raison citée est le fait que l'aide n'a pas été proposée (16 %), ce qui in fine représente une autre facette du problème d'accès à l'information. La troisième raison du non-recours aux aides que les jeunes citent est le découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre (citée par 13 % des jeunes). »<sup>89</sup>.

Les jeunes ayant eux-mêmes été confrontés au non-recours évoquent dans une moindre mesure le manque d'information (21 %), tandis que le fait que la demande d'aide n'ait pas aboutie (correspondant à de la non-réception) constitue le second motif de non-recours, et concerne 18 % des jeunes.

« Pour près de deux tiers des jeunes (63 %), c'est le fonctionnement du système et la gestion des aides par les pouvoirs publics qui est à l'origine du non-recours »<sup>90</sup>.

#### b. Le non-recours par non demande

- « - Inès, ça t'a aidé toi à trouver quelque chose ? Ça t'as aidé toi vraiment ?  
- Moi je n'en voulais pas. », *Anouck 20 ans et Inès 24 ans*

Le non-recours par non-demande correspond à une offre sociale connue mais non demandée par ses destinataires potentiels. La non-demande peut être « subie » ou « choisie » : dans le premier cas, elle renvoie « aux difficultés que peuvent rencontrer les individus à répondre aux exigences des institutions », tandis que la non demande choisie prend la forme d'un « non-concernement actif qui conduit [...] les jeunes à se mettre en retrait de l'aide publique et à valoriser leur capacité à se débrouiller de façon autonome »<sup>91</sup>. La réponse d'Inès « *Moi j'en voulais pas* » illustre cette forme de non-recours. Si Inès fait part de sa volonté de ne pas mobiliser certaines aides, la plupart des jeunes rencontrés ont fait l'expérience d'une non-demande, majoritairement subie. Découragés, les jeunes ne mobilisent pas l'aide existante et s'en remettent à des solutions alternatives. La non-demande repose en grande partie sur des processus de découragement des publics :

- « - On m'a déconseillé d'y aller.  
- Mais, c'est bien les FJT. Moi j'ai visité celui de Nice, il est encore mieux que celui d'Antibes. Il y en a un à Grasse où on fait des soirées festives chaque année le soir. Franchement les FJT c'est vraiment super.  
- Ok, parce que moi on m'a déconseillé, on m'a dit que c'était vraiment n'importe quoi », *Arthur et Anouck 20 ans*

Les découragements peuvent provenir de l'environnement familial ou amical : lorsqu'Arthur parle des foyers de jeunes travailleurs, il évoque les échos qu'il a reçus de ses proches, mettant en avant le caractère contraignant de la vie en institution. Les découragements proviennent également des professionnels. Lina est allée se renseigner auprès du CLLAJ sur la possibilité d'intégrer un FJT :

- « - Mais moi on m'a dit qu'il y avait une liste d'attente de fou. J'étais allée au truc logement juste à côté [CLLAJ], ils m'avaient dit que c'était super long. [...] Ils m'ont dit *Il y a une liste d'attente, des fois ça met un an*. Du coup j'étais...  
*Ça t'a découragé ?*  
- Bah ouais !  
*Tu n'as pas tenté ?*  
- Bah non... t'as le temps de mourir en un an ! », *Lina 18 ans*

<sup>89</sup> CREDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017*, Lucie Brice, Radmila Datsenko, Nelly Guisse, Sandra Hoibian et Sophie Lautié en collaboration avec l'INJEP, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, novembre 2017, p. 120.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>91</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 12

« On m'avait dit que c'était pas possible... Du coup, je l'ai pas fait.  
- Ça arrive à tout le monde ça. On te fait rêver et puis après...  
- Bien sûr ! Surtout ici ! Ici c'est que du rêve. », *Lina et Sandra 18 ans*

Pour les professionnels, le découragement des publics est la conséquence logique d'un parcours d'accès au logement ou à l'hébergement lent et complexe lié à la tension sur le territoire :

« Ça arrive souvent, le découragement. On a à peu près tous le même discours en premier accueil, on leur dit *C'est un parcours compliqué, ça va être long, il va falloir vous accrocher, on est sur une zone tendue. Ici les logements sont chers, il y a peu de logements sociaux...* Je ne vais pas dire qu'on leur casse le moral, mais c'est dur à entendre quand même. Mais on est obligés de les mettre face à cette réalité. Après on présente les dispositifs qui existent et l'accompagnement qu'on peut leur proposer, mais on peut comprendre que ça puisse casser les gens et qu'ils laissent tomber. [...] Ils sont logiques, ils disent *Pourquoi faire un dossier alors que de toute manière ça ne va rien donner ? Je ne vais pas perdre de temps*, ils sont dans une notion de temps qui n'est pas la nôtre. », *Professionnel de terrain*

L'extrait ci-dessus illustre la « dimension pédagogique »<sup>92</sup> du travail des professionnels en contact avec le public jeune. Il s'agit « d'expliquer » les conditions propres au territoire, de rappeler de façon réitérée les réalités du monde social et économique. Cette démarche pédagogique passe par une confrontation à la « réalité du terrain » en mobilisant des discours argumentés. Les professionnels évoquent tour à tour les niveaux de loyers, les délais d'attente pour intégrer un logement social ou une structure d'accueil, les conditions d'entrée en dispositif... Les jeunes dont les attentes et aspirations sont considérées comme irréalistes au regard de leur condition sociale sont renvoyés au « principe de réalité ». Certains professionnels évoquent notamment les jeunes pris en charge par l'ASE « qui ont attendus que l'heure tourne », refusant de se plier à l'exigence d'un projet. « Ils attendent d'être au pied du gouffre, ils n'y croient pas. Mais à un moment on est sur le principe de réalité, même si c'est super violent ». « Ils pensent qu'on leur trouvera toujours une solution. Sauf qu'en fait il n'y en a pas ». Le principe de réalité sanctionne l'inconscience ou la « résistance passive »<sup>93</sup> des jeunes en difficulté d'insertion qui ne se sont pas inscrits dans « un projet » – en particulier ceux sans soutien familial, « sans filet ». Il incarne « le deuil des illusions »<sup>94</sup>. La dimension pédagogique du travail des professionnels de l'accompagnement social et de l'insertion permet de « faire réagir » certains jeunes pour les pousser à s'inscrire dans un projet (« ils se disent *Maintenant j'ai plus le choix* »). Pour autant, elle a également pour conséquence de produire du découragement et participe de ce fait au phénomène de non-recours.

La charge administrative constitue, selon les professionnels, un frein supplémentaire à l'origine du non-recours des jeunes.

« - Je leur dis bien : *Faite votre demande en ligne. Au moins on voit que vous êtes en demande autrement si vous n'êtes pas en demande c'est que tout roule. Et ça ne roule pas, donc faite là.* Mais il y a encore tout un travail éducatif à faire pour les jeunes. Faire un dossier pour rien avoir ça ne sert à rien.  
- Oui, ou alors faire un dossier pour avoir un logement social dans 8 ans... », *Professionnels de terrain*

La grande complexité de l'accès au droit et au dispositif a fait l'objet de nombreux travaux<sup>95</sup>. Elle se trouve notamment au cœur de rapport commandé par le premier ministre Manuel Valls en 2016 à Antoine Dulin et Célia Vérot<sup>96</sup> : *Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*. « Les jeunes apparaissent [...] comme la première catégorie d'âge touchée par cette complexité administrative [...]. Ils sont

<sup>92</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 115.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>95</sup> BIEMOURET G., COSTES J.-L., *Rapport d'information du Comité d'évaluation des politiques publiques sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux*, Assemblée nationale, rapports parlementaires, Rapport d'information n 4158, 26 octobre 2016 ; DULIN A. (rapporteur), *Entre droits formes et droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, Conseil économique, social et environnemental, 2012 ; VEROT C., DULIN A., *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, rapport du Conseil d'État et du Conseil économique, social et environnemental au Premier ministre, mars 2017 ; CNAF, « Accès aux droits sociaux, non-recours aux prestations, complexité », *Recherches et prévisions*, n°43, 1996 ; ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale »*. *Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, 2013.

<sup>96</sup> DULIN A., VEROT C., 2017, *Ibid.*



confrontés à la complexité d'un univers auquel ils n'ont pas été préparés, en plus d'être amenés à changer plus fréquemment de situation administrative par rapport à l'emploi, au logement et au statut familial »<sup>97</sup>. Pour Antoine Dulin et Célia Vérot, « la perception qu'ont les jeunes de la complexité des démarches, autant que la réalité de celle-ci, alimente leur non-recours aux prestations et dispositifs qui leur sont ouverts, ainsi qu'un fort sentiment de déconnexion avec les institutions »<sup>98</sup>.

Pour éviter le non-recours des jeunes, les deux auteurs invitent notamment à restreindre le nombre de documents justificatifs dans les procédures d'accès aux droits. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, le nombre de pièces justificatives exigées pour une demande de logement social a été réduit : « Au niveau des documents on a de la chance parce que sur la CASA, au niveau du logement social, ils ont diminué le nombre de documents demandés, on est plus qu'à une pièce d'identité, un livret de famille et le dernier avis d'imposition. ».

La non demande peut également s'expliquer par un rejet de l'offre lié à une représentation négative de celle-ci. Les échanges avec les jeunes ont ainsi fait apparaître une confusion autour du terme « foyers » qui peut expliquer que certains jeunes ne fassent pas de demande pour intégrer les foyers de jeunes travailleurs. L'appellation « foyer » génère une appréhension de la part des publics, en écho aux foyers de l'enfance :

- « - T'as bien précisé que c'était foyer de jeunes travailleurs ou t'as juste dit foyer ?
- Bah oui, bien sûr. Foyer de jeunes travailleurs.
- Parce que c'est pas pareil ! », *Anouck et Arthur 20 ans*

Inès évoque le stigmatisme lié aux foyers : « Aujourd'hui, quand tu dis aux gens *Je suis en foyer*, ils te regardent mal. Ils se disent *Elle a une vie de fou, entourée de fous, et elle va finir folle* ». Inès a connu les foyers de l'enfance. Pour elle, l'option FJT n'est pas envisageable : « *J'suis allée une fois au CLLAJ, mais j'ai entendu que des c..., des trucs de FJT et tout... Sauf que moi j'ai pas fait des FJT, moi j'ai été en foyer foyer* ».

« Nous quand on va accompagner le jeune on va lui expliquer tout ce qui existe *Il y a le SIAO pour pouvoir rentrer en CHRS, il y a l'accueil de nuit donc ça c'est la première étape...* et par exemple le CHRS certains jeunes ne veulent pas parce qu'ils ont passé 18 ans en foyer d'enfance, et CHRS pour eux c'est foyer d'enfance pour adulte. Du coup ils ne vont pas vouloir faire de demande, et même certains jeunes quand on leur dit *Foyer jeune travailleurs*, ils entendent *foyer*, ils font un blocage. On leur explique que ce n'est pas le foyer de l'enfance, que ça n'a rien à voir, mais il y a le mot *foyer* du coup on ne fait même pas la demande. », *Professionnel de terrain*

Cette appréhension renvoie plus largement au rapport des jeunes à l'*habiter* tel que vu en seconde partie de cette monographie, à savoir le rejet du collectif et de l'obligation de suivi social inhérents à la vie en institution.

#### ENCADRE 8. LE NON-RECOURS A L'HEBERGEMENT D'URGENCE

- « *Les accueils de nuit tu y as déjà pensé ?*
- Mais jamais !
- Pareil », *Arthur 20 ans et Sandra 18 ans*

« *L'accueil de nuit, c'est délicat. Il y en a qui le prennent mal ! J'ai des jeunes qui l'ont vachement mal pris : Mais pourquoi vous m'envoyez là-bas ? Pour eux c'est super violent.* », *Professionnel de terrain*

Parmi les jeunes rencontrés, deux seulement avaient une expérience de l'accueil de nuit. Pour autant, tous savent que cette option existe. Elle est toujours appréhendée de façon très négative : « *Pour eux c'est compliqué d'accepter d'être logé avec des SDF, il faut le vivre* ». L'accueil de nuit véhicule une image très négative, celle du sans-abri alcoolisé voire violent. « *Ils ont une vision très négative du sdf Je ne suis pas clodo, je ne vais pas aller*

<sup>97</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 44.

<sup>98</sup> DULIN A., VEROT C., 2017, *Ibid.*, p. 18.

*dormir avec tous ces gens. Ils imaginent le public sdf avec le mec qui dort dans la rue, sa bouteille de vin. Ça leur renvoie des choses. Ils se disent Je ne suis pas comme eux. ».*

*« On m'a déjà proposé le truc des SDF. Me mêle pas dans ça ! Je peux pas ! », Sandra 18 ans*

James et Lenny ont passé plusieurs semaines à l'accueil de nuit. Ils restent marqués par la présence de gens « qui boivent, qui sont sous drogue et qui cherchent beaucoup la baston ».

*« Si tu bois pas, tu fumes pas, ça peut très vite t'influencer. Je me rappelle que quand on était là-bas, justement il y avait des gens qui fumaient et tout... Depuis qu'on est partis de là-bas on est pas loin de vingt pétards par jour. Et c'est énorme. Alors qu'avant on était à deux ou trois pétards. », Lenny 22 ans*

Pour les professionnels, évoquer l'accueil de nuit fait partie de leur travail d'information des publics sur leurs droits : « Moi je leur donne l'information du droit commun et le droit commun c'est ça ». Mais ils savent que les jeunes préféreront mobiliser des solutions alternatives, « avoir leur tente et aller à la plage ». La problématique est plus aiguë pour les jeunes filles qui peuvent se sentir en insécurité : « A Antibes, c'est des préfabriqués... Ce sont des dortoirs. Il n'y a pas la sensation de sécurité. Il y a l'idée qu'il va y avoir des vols, même si on les rassure, parce qu'il y a quand même des agents d'accueil, des vigiles... Mais il y a toujours cette vision négative de *Moi je vais pas aller là-bas.* ».

Enfin, un dernier motif de non demande identifié à travers les échanges avec les jeunes et les professionnels est la peur que le recours aux droits ou aux dispositifs puisse avoir des conséquences négatives. En la matière, les professionnels constatent que de plus en plus de jeunes refusent de demander les aides Caf auxquelles ils auraient droit, par peur des indus de prestations.

*« [Au moment de la mise en place de la prime d'activité] On a beaucoup relayé l'information et on a des jeunes qui nous ont dit Non non je ne fais pas la demande, je ne veux pas leur devoir quelque chose.*

*- C'est la peur de devoir des sous.*

*- Une jeune m'a dit Ils m'ont versé des sous mais je n'attendais pas de sous, ce n'est pas normal, il faut les appeler. En fait, c'était sa prime d'activité dont on avait fait la demande il y a 6 mois et qu'elle avait enfin reçue.*

*- Pour certains ça devient anxiogène. De plus en plus de jeunes disent Non, par contre, pas la Caf. On leur répond C'est votre droit pourtant. Il disent Ouais mais c'est pas grave, je préfère me débrouiller, je ne veux rien demander à la Caf, parce que si j'ai un indu, je suis mort.*

*- Ils ont vu les parents...*

*- Ou des copains, des connaissances et ils disent Ça je ne veux pas, je ne demande pas. », Professionnels de terrain*

Le non-recours aux aides de la Caf lié à la peur des indus de prestations est notamment analysée dans une étude publiée par l'ODENORE en 2017<sup>99</sup>. Les auteurs montrent que « la peur de l'indu peut ainsi freiner l'engagement dans le recours aux droits ou leur renouvellement »<sup>100</sup>. Les droits et prestations dont les jeunes pourraient bénéficier les placent dans une situation de défiance. Cela s'explique par la non-certitude quant au fait de pouvoir effectivement prétendre à ces droits, la complexité des démarches administratives, les expériences personnelles négatives vis-à-vis d'une démarche antérieure ou des expériences vécues et relatées par des proches, famille ou amis. De plus en plus de jeunes préfèrent alors ne rien demander, par crainte « de devoir quelque chose ».

### c. Le non-recours par non proposition

Cette forme de non-recours « renvoie principalement aux postures, aux pratiques, aux valeurs et aux compétences professionnelles, ainsi qu'aux normes et aux contraintes institutionnelles qui régulent l'accès des jeunes aux différents dispositifs publics »<sup>101</sup>. Parfois, les professionnels ignorent qu'une offre existe. Lorsque nous évoquons

<sup>99</sup> MAZET P. et REVIL H., « Vivre en situation de non-recours », Etude menée dans le cadre du programme de recherche « Accès aux droits et non-recours » de la CNAF, ONEDORE, Collection Etude n°74, juillet 2017.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>101</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 71.

avec les travailleurs sociaux la colocation intergénérationnelle portée par l'association Toit en tandem, les professionnels manifestent de l'intérêt mais reconnaissent ne pas avoir connaissance de ce dispositif.

Il arrive également que les professionnels, compte tenu de la rareté des places sur un dispositif, des délais d'attente très longs ou encore des critères sélectifs de certaines structures, préfèrent ne pas orienter les jeunes vers ces dispositifs afin de ne pas les confronter à un échec. C'est le cas par exemple des travailleurs sociaux en contact avec les jeunes sur le territoire de la CASA qui sont tenus d'opérer des choix parmi les profils à orienter en FJT : « On doit faire une quinzaine d'orientations sur l'année, sur les 150 jeunes qu'on accompagne, parce qu'on a bien identifié les profils qui pourraient correspondre aux exigences du FJT. Mais le niveau d'exigence sur l'entrée au FJT est tel que l'année dernière je crois qu'on a fait rentrer qu'un jeune ». Cette observation concerne notamment les jeunes en Garantie jeunes, dont la présence dans les foyers de jeunes travailleurs varie selon les territoires et les structures d'accueil.

« On a des jeunes qui viennent du Nord et qui nous expliquent qu'avec la Garantie jeunes ils étaient en FJT. En fait c'est la même situation exactement : la même situation professionnelle, sociale, mais effectivement on n'a pas du tout les mêmes critères d'entrée ici que dans d'autres régions. », *Professionnel de terrain*

Depuis la mise en place de la Garantie jeunes sur le territoire en avril 2017, aucun jeune en Garantie jeunes n'a encore intégré l'un des foyers de jeunes travailleurs du territoire, comme le laissent apparaître les rapports d'activité des deux structures<sup>102</sup>. Cette information est confirmée par un travailleur social de l'association gestionnaire, qui apporte toutefois une nuance :

« On a eu un jeune sur le foyer qui était en Garantie jeunes mais il était déjà résident et il a eu un accident de parcours. Par la suite il a été mis en Garantie jeunes et a été maintenu sur le foyer », *Professionnel de terrain*

Les FJT explorent la possibilité d'examiner de telles candidatures à l'avenir. Toutefois, l'intégration de ces profils pourrait s'avérer « compliqué », en particulier pour des jeunes peu avancés dans leur parcours d'insertion :

« S'il commence la Garantie jeunes, ça va quand même être compliqué parce qu'on est vraiment sur l'idée d'insertion professionnelle, et il nous faut quand même a minima une idée de projet professionnel. Donc s'il débute la Garantie jeunes, je pense que ça peut être compliqué. On n'est pas contre examiner la candidature, mais ça peut être compliqué. » *Professionnel de terrain*

#### **d. Le non-recours par non réception**

Lorsqu'une offre sociale est connue et demandée, il peut arriver qu'elle ne soit pas reçue, ou partiellement seulement. « La non réception renvoie à la lourdeur, à la lenteur, à la complexité des démarches et des procédures administratives, ainsi qu'aux limites quantitatives de l'offre »<sup>103</sup>. Elle peut être le fruit d'une erreur ou de négligences des publics ou des institutions elles-mêmes. Lorsqu'il vivait à Belfort, Bilel bénéficiait de l'allocation adulte handicapé. Lors de sa venue dans les Alpes-Maritimes, ses droits ont été suspendus :

« Aujourd'hui je perçois plus que les personnes normales qui ont le RSA. Je perçois 810 euros. Mais je ne percevais plus rien pendant une période. On m'avait coupé l'AAH. La Caf m'envoyait des courriels et je ne répondais pas. C'était peut-être pour s'actualiser ou peut-être qu'il manquait un papier... ça a bloqué la situation pendant un certain temps. », *Bilel 26 ans*

La complexité des démarches administratives est souvent à l'origine du non-recours. Pour les publics sans domiciliation fixe, les situations d'instabilité résidentielle occasionnent des ruptures fréquentes dans le traitement de leur dossier qui donnent lieu à une non-attribution ou une suspension des aides demandées : les changements d'adresse ne sont pas réalisés, les documents de rappel ne sont pas consultés, les délais sont dépassés et les

<sup>102</sup> Les ressources perçues par les résidents sont très majoritairement des revenus salariaux. Apparaissent de façon plus marginale l'allocation chômage, l'AAH, le RSA, le CJM et les bourses d'études. La Garantie jeunes n'apparaît pas dans les rapports d'activité.

<sup>103</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 13.

dossiers sont rejetés. Dans ces circonstances, la remobilisation des publics par les professionnels (pour réaliser de nouveau les démarches) est nécessaire mais incertaine.

« Dès qu'il y a des appels de pièces, les jeunes, comme les moins jeunes d'ailleurs, ils décrochent. Et du coup le dossier fait flop... Que ce soit les DALO, que ce soit les demandes d'APL... Ce sont des choses toutes bêtes, mais comme souvent ils sont logés à droite à gauche, ils ne pensent pas à changer les adresses, du coup le dossier tombe à l'eau parce que les délais sont courts. Sur le FSL, par exemple, le délai est de un mois. Quand le jeune rentre dans un logement, on lui dit *On fera un FSL*, on explique bien tout. Sauf que le délai n'est que de un mois. Avec un appel de pièces, le temps que le jeune prenne rendez-vous, on n'est plus dans les délais et c'est refusé. Il y a pas mal de dossiers qui tombent à l'eau comme ça. Et puis après les jeunes se démobilisent. », *Professionnel de terrain*

Les professionnels évoquent également la responsabilité des administrations : pertes des dossiers, délais de traitement des demandes, absence d'interlocuteur privilégié...

« - Il y a des fois où les jeunes nous avaient tout donné... Par exemple le dossier CMU qu'il faut refaire trois fois parce qu'ils le perdent deux fois !  
- C'est très fréquent en ce moment », *Professionnels de terrain*

Dans ce contexte, la généralisation des démarches en ligne est appréhendée de façon positive par certains travailleurs sociaux. Le fait que davantage de démarches, voire l'ensemble d'entre elles, puissent être réalisées de façon dématérialisée, pourrait permettre, selon eux, un suivi et un contrôle plus resserré des demandes, notamment auprès des partenaires (« traçabilité » des demandes réalisées et des documents transmis).

« - Heureusement maintenant on peut faire le renouvellement du RSA sur internet, en un clic c'est fait. Donc moi j'ai hâte que tout soit informatisé.  
- Au moins il y a une traçabilité aussi, c'est envoyé, on peut renvoyer en disant *Regardez, on vous l'a bien envoyé à telle date*. Parce que sinon il faut tout envoyer en recommandé.  
- C'est vrai que pour les appels de pièces, il suffirait qu'ils leur envoient sur leur mail, je suis sûre qu'ils le verraient plus vite qu'envoyé par la poste à l'adresse indiquée. Ils ne récupèrent pas les papiers ! C'est du dépatouillage, donc le FSL passe pas, DALO ou DAHO est foutu... On perd et un temps et une énergie folle là-dessus. Et il faut tout se retaper...  
- Mais ce n'est pas que la faute des usagers.  
- Ah non ! Ce sont les administrations.  
- Même nous, quand on appelle, on n'a pas d'interlocuteur privilégié, on est souvent mal accueilli... Mais on ne lâche pas. Des fois, vraiment, je me mets à la place de la personne, tu laisses tomber.  
- Bien sûr. Tu laisses tomber. », *Professionnels de terrain*

Cependant, pour les professionnels, la dématérialisation des services peut constituer un frein à l'accès aux droits des publics quand elle s'accompagne d'une modification (voire d'une fermeture) des espaces d'accueil du public, recomposés en pôle multimédia par exemple. La transformation de l'accueil en face à face au profit d'une relation dématérialisée génère un sentiment de lassitude pour les professionnels :

« - Les services publics commencent à être très très compliqués. Vraiment ! Nous déjà on galère mais on se dit les personnes quand elles appellent...  
- Et puis il n'y a plus d'accueil. », *Professionnels de terrain*

« J'ai l'impression que, paradoxalement, ils sont contents de recevoir les informations de manière dématérialisée, mais ils n'arrivent pas à faire la démarche de manière dématérialisée. Comme ils ne comprennent pas forcément ce qu'ils doivent faire, ils ont besoin d'un contact humain qui puisse leur expliquer. La difficulté derrière, c'est que nous on n'a pas le contact précis d'une personne qu'on peut appeler, ou envoyer un mail en leur disant *Nous on est en difficulté on ne sait pas les renseigner sur la procédure...* », *Professionnels de terrain*

La non attribution renvoie également à la rareté de l'offre. Il arrive que les jeunes ne puissent bénéficier d'une offre faute de places disponibles. La rareté des places disponibles concerne l'ensemble du secteur AHI sur l'ouest du département, qui souffre d'une situation « d'extrême pénurie ». Ainsi, les appels au 115 ne se traduisent pas systématiquement par une mise à l'abri. Dans ce contexte, les professionnels doivent opérer des arbitrages entre les publics en demande. Sauf situations spécifiques (famille avec enfants, personnes victimes de violence), les arbitrages ne se font pas en faveur des jeunes. Ainsi, en 2016, 61 % des demandes d'hébergement d'urgence concernant les jeunes de 18 à 25 ans sont refusées, contre 46 % pour l'ensemble des demandes.

« Il y a un stéréotype qui est collé aux jeunes, en gros *T'es beau, t'es jeune...*! Il y a un peu de ça, quand t'appelle la PAU ils te disent *Oh ? Il y a pas d'enfants mineurs ? Il est jeune, il ira dormir sur la plage...* Mais si j'appelle c'est que je sens que le jeune est sur le fil, autrement je n'appellerai pas. On est là quand même pour sentir quand c'est trop fragile. Il y a quand même aussi cette idée très préconçue que *Parce que tu es jeune tu as toutes tes chances pour toi.* », *Professionnel de terrain*

Certains jeunes rencontrés ont fait l'expérience de la carence des places d'urgence sur le territoire :

« Les seuls trucs où ils peuvent aider, c'est les hôtels. Pendant deux semaines. Ça peut être renouvelable une semaine. Pendant la période hivernale.  
- On me l'a proposé ça, mais il y avait plus de places. Du coup moi la période hivernale c'était dehors...  
- Nous aussi, la période hivernale on l'a passé dehors. », *Lenny 22 ans et Bilel 26 ans*

Ces observations territoriales rejoignent les constats nationaux établis par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) dans son « Baromètre 115 », à savoir une augmentation des demandes d'hébergement pour les 18-24 ans (+ 16 % en 2017) et une non-attribution particulièrement élevée pour ces publics<sup>104</sup>. La non-attribution impacte le travail des professionnels de terrain qui, ne pouvant répondre à la demande, en viennent parfois à « perdre » de vue le public :

« S'ils viennent avec une demande d'un logement ou d'un hébergement, on passe des coups de fil, on fait ce qui faut au niveau de la PAU... S'il n'y a pas de solution, ils sentent que le nécessaire a été fait, mais malheureusement, même si on leur fixe un rendez-vous le lundi, ils ne seront pas forcément là. », *Professionnel de terrain*

\*  
\*\*

Si les raisons à l'origine du non-recours sont nombreuses (manque d'information, découragement, complexité des démarches, rareté de l'offre, peur des effets négatifs...), les effets du non-recours sont également multiples. D'une part, le non-recours contribue à rendre ces jeunes davantage « invisibles ». D'autre part, la question du non-recours des jeunes à l'aide publique fait directement écho à « celle de l'absence ou de la faiblesse des droits sociaux destinés aux jeunes »<sup>105</sup>. Le système de protection sociale destinée à la jeunesse entre 18 et 25 ans repose moins sur une « logique de droits sociaux » que sur un « empilement de dispositifs » à activer<sup>106</sup>. « Les jeunes entre 18 et 25 ans passent leur temps à solliciter des dispositifs dont leur intégration dépend du rapport qu'ils vont construire avec les conseillers. Les conseillers des missions locales ou des associations prescriptives ont un rôle discrétionnaire extrêmement fort, on ne peut pas vraiment parler d'un régime de droit ». Si les jeunes ne recourent pas aux dispositifs, c'est également parce qu'il s'agit de dispositifs à activer, et non de droits. Les critères inhérents aux dispositifs produisent à la fois l'invisibilité de ceux qui ne correspondent pas à ces critères, et du non-recours pour les autres. En ce sens, dans sa conception même, le système d'aide publique aux jeunes en difficulté d'insertion « entretient un sous-système juridique pour les jeunes », qui tend à produire du non-recours.

### 3. En marge des politiques publiques, stratégies de jeunes précaires : de la mobilisation du réseau soutenant aux expériences juvéniles de la rue

Les professionnels du territoire ont souvent évoqué « la débrouille » pour qualifier les stratégies des jeunes précaires. Ce terme recouvre des réalités différentes : un report de décohabitation lorsque cela est possible, la mobilisation des proches (amis, connaissance), des formes d'hébergement précaires : « *Les copains, le système D, le squat, la rue* ». Nous avons cherché à identifier quelles stratégies les jeunes mettaient en place en marge des politiques publiques.

<sup>104</sup> Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), « synthèse hivernale 2016-2017 du baromètre 115 », 2017.

<sup>105</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 40.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 44.

La plupart du temps, ces stratégies sont mises en oeuvre tout en maintenant un lien avec les institutions. Elles viennent généralement répondre à un besoin en logement ou en hébergement que les politiques publiques ne parviennent pas à satisfaire. Parfois, les réponses proposées ne sont pas adaptées à la situation du jeune, ou encore pas acceptées par le jeune. Les stratégies développées peuvent être de deux ordres selon qu'elles mobilisent des ressources financières ou non. Nous retrouvons dans les premières l'hôtel ou la colocation, tandis que les secondes – du réseau soutenant aux expériences juvéniles de la rue – sont mobilisées généralement dans un second temps, lorsque les premières solutions ont été épuisées. Sur le territoire de la CASA, les solutions que peuvent développer les jeunes eux-mêmes en dehors de l'aide publique sont généralement coûteuses : camping, auberges de jeunesse, résidences hôtelières présentent un coût non négligeable, surtout en période estivale. Ces solutions sont bien souvent envisagées par les jeunes avant même d'avoir recours aux travailleurs sociaux : « Généralement le jeune il a tenté seul ces solutions, parce qu'il s'est renseigné avant, il a essayé de trouver ces solutions. Mais c'est impossible par rapport au coût. L'été, de fin avril à début octobre c'est impossible, même le camping est très cher »<sup>107</sup>.

#### a. La mobilisation du réseau soutenant

- « - J'ai eu de la chance, j'avais toujours un toit, tous les jours, qui changeait. Une copine, une copine...
- Enfin, la chance...
- Ouais... mais au moins pas je suis dans la rue. », *Sandra et Lina 18 ans*

Les jeunes dont le tissu relationnel, notamment amical, sur le territoire est suffisamment solide, sont amenés à solliciter ce réseau soutenant une fois les difficultés de logement rencontrées. Pour ces jeunes, « le recours à l'aide familiale est inenvisageable, à la fois parce qu'il est matériellement compliqué (les parents ont eux-mêmes très peu de ressources ou sont trop éloignés géographiquement [...]) mais, surtout, parce qu'il apparaîtrait comme humiliant »<sup>108</sup>. Depuis plus de dix mois, Arthur doit mobiliser tous les soirs ses fréquentations pour trouver un lieu où dormir :

- « Tu as un réseau d'amis qui t'hébergent ?
- Oui. Je suis obligé parce que sinon je dors dehors. Clairement quand j'ai des potes à moi qui ont un studio, on dort dans le même clic clac ou je dors par terre. Au moins un toit. Après, c'est vraiment tous les soirs où je suis en galère. Des fois je me retrouve à minuit, je ne sais toujours pas où je dors, je suis obligé d'envoyer des messages à tout le monde *Quelqu'un peut pas m'héberger ce soir ? J'suis en galère*. Ou alors je dors dans ma voiture. Comme j'ai fait pour mon anniversaire il y a deux mois. Mais c'est pas top. », *Arthur 20 ans*

Par nécessité, les jeunes se retrouvent parfois hébergés chez des « potes de potes », sans véritable affinité ou proximité avec les personnes qui les hébergent. James et Lenny ont ainsi été hébergés chez « l'ex d'un ami » pendant un temps, jusqu'à qu'une rupture brutale intervienne et que les jeunes soient expulsés du domicile par la force. Le jour de notre rencontre, le jeune couple affichait le visage et les poings tuméfiés suite à l'altercation qui les avait laissés sans abris la veille.

Cette situation contraint les jeunes hébergés à solliciter constamment l'aide de leurs pairs et les place dans une position de dépendance vis-à-vis d'eux. A l'image des jeunes vulnérables « conventionnels » identifiés par Virginie Muniglia et Céline Rothé, les jeunes rencontrés « vivent [...] très mal la nécessité de faire appel à la solidarité de leurs proches ». Ceux n'ayant pas connu de ruptures familiales précoces et dont l'expérience de la précarité résidentielle est récente évoquent ainsi les difficultés à solliciter l'aide de leur entourage :

- « C'est difficile de franchir le cap d'aller demander de l'aide ?
- Ah oui ! Ah oui ! C'est horrible ! C'est horrible !

<sup>107</sup> Par ailleurs certains campings ont fermé suite aux inondations de 2015 et les gérants de camping sont soucieux « qu'il n'y ait pas des jeunes qui s'installent dans leurs campings » : « les jeunes qui étaient en mesure de payer le camping, devaient user de stratégie parce que les gérants n'acceptent pas qu'on vienne s'installer pour quatre mois, six mois. Ça reste du camping estival, avec une forte demande, et ils ont le souci que ce ne soit pas des sédentaires. », *Professionnel de terrain*

<sup>108</sup> MUNIGLIA, V. et Rothé C., 2012, *Ibid.*, p. 72.

## PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L'ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT

- J'ai préféré marcher toute la nuit que des fois d'appeler mes potes. Carrément. », *Arthur 20 ans et Lina 18 ans*

« *On peut toujours compter sur soi-même... Ouais d'accord ! La rue c'est la jungle... Ouais, d'accord. Sauf qu'à un moment donné si tu n'as pas ton pote qui t'ouvre la porte pour dormir, toi tu dors dehors. Et lui il dort dans son appart bien douillet.* », *Arthur 20 ans*

En l'absence de réseau relationnel, la sollicitation d'autrui prends la forme de la mendicité. Bilel nous raconte la seule fois où il s'est résigné à demander de l'aide :

« *Moi j'arrive pas à demander. Je te jure, j'ai eu la honte. J'ai demandé : Excuse-moi, t'as pas 1 euros ? Ici on te répond : T'es fou ! tu fais quoi ? Va travailler ! On t'insulte ! Et j'ai eu la honte de ma vie. Pourtant je voulais juste prendre le bus pour pas frauder... Mais sinon j'ai jamais rien demandé.* », *Bilel 26 ans*

La mobilisation des proches n'est pas sans conditions, ni sans limites. Lina et Arthur ont tous les deux éprouvé l'usure du réseau soutenant avec le temps.

« *Vous avez déjà senti que c'était pesant pour les gens qui vous hébergent ?*

- Bah oui ! Tu te balades avec ton sac à dos toute la journée, après tu vas chez quelqu'un d'autre, t'as pas toutes tes affaires, t'es là, t'es crade, t'es dégouté, tu dois vivre en fonction des autres du coup... enfin c'est compliqué !

- *Vous avez déjà senti que des fois on vous lâchait un peu... ?*

- Oui, bien sûr ! Moi ça fait six mois que je suis plus retourné chez un collègue qui m'accueillait quasiment tous les deux jours. », *Lina 18 ans et Arthur 20 ans*

« *A un moment donné il voyait que malheureusement j'étais toujours sans emploi. Je faisais des petits trucs par ci par là mais... Et au bout de six mois, il voulait construire quelque chose de son côté avec son propre appart qu'il a galéré à avoir, et moi j'étais là au milieu de ses pattes... Par exemple lui il partait au travail à 9h et moi je dormais au moins jusqu'à midi. Après lui il voulait se poser dans son clic clac, mais j'ai tellement dormi dessus qu'il fait même plus clac. Et il y a plein de choses comme ça qui font qu'à un moment donné, le gars il te dit *Mais frérot, j'peux plus rien faire pour toi, ça y est, je t'ai aidé la majeure partie que je pouvais faire.* Et toi t'es là et tu dis *Merci.* Et tu retournes à ta vie et lui il retourne à sa vie. Lui il dort dans son appart, et toi tu retournes dehors.* », *Arthur 20 ans*

### **b. « Moi je vis chez un papi dans son salon » : la colocation intergénérationnelle**

Romain a 23 ans. Il est « né ici » et a vécu dans sa famille jusqu'à la survenue d'une rupture en janvier 2017. « J'ai été éjecté de chez mes parents » :

« *Je me suis battu avec mon père parce qu'il faisait chier mon petit frère, j'ai pas supporté. Il est alcoolique. Il a essayé de me foutre une tarte, et il a toujours dit *On essaye de te frapper, tu répliques.* Donc j'ai suivi ses conseils.* », *Romain 23 ans*

Accompagné par ALC ReSo, Romain est également dans le dispositif Garantie jeunes et dispose de 480,02 euros de ressources mensuelles. Au moment de la rupture familiale, Romain s'est retrouvé sans solution d'hébergement. Il a d'abord sollicité ses proches : « *J'ai squatté deux mois chez mon meilleur pote* », avant d'envisager de trouver un logement dans le parc privé : « *Après j'ai cherché sur le bon coin et j'ai trouvé un papi super gentil qui ne peut pas payer son loyer... Il fait venir des personnes et il fait payer pas cher. Donc moi je vis chez un papi dans son salon* ». La personne qui héberge Romain ne lui a demandé aucune garantie, d'après le jeune homme : « *Il fait confiance aux gens* ». Les conditions dans lesquelles il est hébergé ne lui permettent pas de bénéficier des aides au logement de la Caf. « *Je paye 305 euros alors que je gagne 480 seulement. Donc autant te dire que c'est compliqué* ». Romain vit avec un taux d'effort à 60 % et 175 euros mensuels. Toutefois, la Garantie jeunes de Romain se termine en septembre. Il appréhende ce moment : « *Vers septembre je pourrai plus vivre là-bas parce que la Garantie jeunes s'arrête. Il faut que je trouve une solution sinon je dormirai dans la rue* ».

### **c. Vivre dans sa voiture : « Il y a de quoi devenir fou »**

Bilel est arrivé à Antibes en janvier 2017 pour rejoindre son fils âgé de trois ans dont il était séparé depuis plus de deux ans suite à une rupture avec la mère. Afin d'être auprès de son fils, le jeune homme a acheté une voiture et a

pris la décision de partir le rejoindre. Bilel est arrivé à Antibes « avec un petit budget », sans emploi. Il raconte son parcours :

« J'avais pris quatre jours d'hôtel. Je connaissais la directrice de l'hôtel, on avait fait connaissance un peu. Et elle me laissais la chambre à 30 euros, parce que j'avais déjà pris des mois chez eux, des mois complets je payais plein pot [quand il venait voir son fils]. Mais après, je m'en sortais plus, même 30 euros... J'avais pas de travail. Du coup je jouais un peu : soit l'hôtel, soit la voiture, je jouais. J'essayais de stagner. Et puis arrivé à cinq mois et demi, je commençais à faiblir, je ne vais pas vous mentir, même psychologiquement, je me suis dit *Allez, ça y est je dois remonter, je peux plus, je peux plus. J'essayerai une prochaine fois, ou j'achète une caravane*. Parce que je commençais à attraper un rythme dans la voiture. Et j'avais jamais fait ça de ma vie, j'avais jamais dormi une seule nuit dans une voiture. Là je me suis retrouvé à cinq mois, c'est passé vite.

Du coup je m'occupais un peu. Pour essayer de rester normal dans ma tête. Parce que, dans la voiture, tout seul, tu connais personne... Pour charger mon téléphone fallait que j'aille à la bibliothèque, ou à la gare des fois. J'essayer de m'évader un peu, parce que ne voir que les voitures qui passent... il y a de quoi devenir fou. Du coup voilà, j'ai réussi à m'occuper un peu.

Et puis je gardais mon fils. J'allais, je gardais mon fils, je m'occupais de mon fils très très bien. Après, le soir il dormait pas avec moi parce que voilà... », *Bilel 26 ans*

#### d. Expériences juvéniles de la rue

« Où est-ce que vous habitez en ce moment ? Dans quelles conditions ?  
- Depuis hier dehors. », *Lenny 22 ans*

Parmi les jeunes ayant quitté le domicile familial au moment de notre rencontre, la plupart avait déjà connu une expérience de la rue, plus ou moins longue selon leurs parcours et leurs ressources. Le 15 juin à Antibes, nous rencontrons Sandra, Lina, Arthur et Inès. Ils échangent à ce sujet :

« - J'ai dormi sur des bancs. Nan mais je vous jure.  
- Moi je dormais à la plage  
- Moi aussi, je l'ai fait, dormir à la plage... Dormir sous un pont...  
- Mais après t'es une fille ça craint. Moi je sais que la plupart du temps je ne dormais pas, juste je marchais dans la rue. Parce que tu peux ne pas te poser et t'endormir, c'est pas possible.  
- Il y a plus de risques. », *Sandra et Lina 18 ans, Arthur 20 ans et Inès 24 ans*

Leurs expériences ont été de courte durée. Il s'agissait alors de rupture temporaire, en l'absence de solution d'hébergement pour la nuit (lorsqu'ils ne parvenaient pas ou ne souhaitaient pas mobiliser leurs proches). Pour d'autres jeunes rencontrés, la rue s'inscrit dans un processus plus long. Bilel a vécu sans solution de logement pendant cinq mois, avec pour seul abri sa voiture. James et Lenny ont passé la période hivernale dehors. Ils témoignent : « Quand t'as une voiture tu peux dormir dedans. Mais quand t'es dehors c'est pas pareil... » :

« - Ça nous ai déjà arrivés de dormir à la plage, dans des duvets sur une pente comme ça.  
- Non, moi je dors pas moi. Je dors la journée... Mais c'est vrai votre situation, c'est pas la même. Moi j'avais la voiture », *Lenny 22 ans et Bilel 26 ans*

Bilel n'avait jamais passé une nuit sans hébergement. Il évoque les difficultés auxquelles il a été confronté : « Ça allait plus. J'arrivais à un point, je te jure j'étais tout maigre, là je suis encore maigre mais ça va, j'ai repris. On s'est battu, ALC ils ont vraiment tout fait pour moi ». La vie à la rue impose un rythme différent. Dormir le jour, marcher la nuit. Pour maintenir le contact avec les institutions dans un contexte de dématérialisation des services, les jeunes se déplacent en quête de Wifi, pour pouvoir réaliser leurs démarches. Les lieux de prédilections ne sont pas les espaces numériques des institutions, mais « la Gare ou le Macdo ».

« - Pour Internet, on galère.  
- On va à la Gare ou au Macdo.  
- On va là où il y a de la connexion Wifi. Mac do ou Gare. Donc chaque fois qu'on doit recevoir un mail on est obligé de se déplacer à un endroit où il y a de la connexion.  
- C'est chiant. », *Lenny 22 ans et James 28 ans*



PARTIE 3 – COMPRENDRE LE RAPPORT DES JEUNES EN DIFFICULTE A L'ACTION PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT

Bilel, James et Lenny vivent une marginalité subie. Leur mode de vie les a conduits à s'isoler des autres dont ils se méfient.

« *Vous avez des amis sur le territoire ? Vous avez des gens qui vous soutiennent ?*

- Nous c'est plus des connaissances.
- Ma main, ma poche. Ça c'est mon meilleur ami.
- Exactement, ça c'est bien dit.
- Même les connaissances et les amis maintenant faut se méfier.
- Il faut réussir à fonctionner comme ça. Parce que sinon tu finis où ? Dans un trou. Un trou à rat.
- Exactement. », *Lenny 22 ans, Bilel 26 ans et James 28 ans*

« *Ça arrive que vous vous sentiez seuls ?*

- Ouais.
- Ouais. C'est dommage.
- Moi je préfère marcher tout seul. Il faut pas trop rigoler avec les gens, sinon ils te mangent. », *Lenny 22 ans, Bilel 26 ans et James 28 ans*



## PARTIE 4 – DISPOSITIFS ET PARCOURS D'INSERTION

---

« L'entrée aujourd'hui en CHRS c'est un an à deux ans d'attente. On ne va pas laisser patienter le jeune deux ans dans la rue. Donc on lui explique : *Aujourd'hui, si tu veux pouvoir trouver un hébergement, il va falloir travailler un projet professionnel parce que ça va être le seul levier qui va nous permettre de pouvoir te faire rentrer sur d'autres dispositifs. On marche un peu sur la tête. On dit au jeune T'es dans la rue : il va falloir travailler. Avant on était dans On sécurise, et puis après on cherche du travail. Non, maintenant il va falloir d'abord travailler, même si le jeune va dormir sur la plage, même si il va dormir en camping, parce que [le travail] ça va être le seul moyen dans la région de trouver une solution d'hébergement. »*, Professionnel de terrain

### 1. L'emploi : une condition nécessaire pour accéder au logement

« Moins souvent actif·ve·s, [les jeunes de moins de 25 ans] bénéficient, en conséquence, moins souvent des protections rattachées à l'emploi telles que l'assurance chômage. En outre, dans la mesure où [ils-elles] sont exclu·e·s du bénéfice du revenu de solidarité active (RSA), ils-elles doivent, dès lors, selon leur situation, se reporter sur des dispositifs ciblés d'assistance de nature résiduelle, qui n'ont vocation qu'à intervenir en complément ou en substitution des aides familiales : fonds d'aide aux jeunes, contrat jeune majeur, etc. »<sup>109</sup>

Exclus de la protection sociale de droit commun, les jeunes de moins de vingt-cinq ans ne disposant pas de ressources suffisantes sont de fait dépendants de la sphère familiale. Cela peut se traduire par un maintien contraint au domicile parental, faute d'alternative. Cette situation soulève des interrogations de la part des travailleurs sociaux, en particulier lorsqu'ils évoquent les jeunes qui ne peuvent bénéficier d'un soutien familial actif :

« - Evidemment, pas de minima sociaux. Il y a un gouffre entre 18 et 25 ans !  
- Quand les parents sont là, que tout roule, c'est sûr, tout se passe bien. Mais quand ce n'est pas le cas, il y a un fossé. »*, Professionnels de terrain*

Au niveau territorial, les interventions « se structurent dès lors principalement sur une logique de dispositifs sectorisés et individualisés, plutôt que sur une logique de droits universellement garantis en fonction d'une situation donnée »<sup>110</sup>. La présente section a pour objet d'analyser le fonctionnement des dispositifs d'insertion existants sur le territoire et la manière dont ils sont mobilisés et appréhendés par les professionnels et les publics<sup>111</sup>.

#### a. Les dispositifs de sécurisation et de stabilisation des parcours : potentiels et limites

En l'absence de minima sociaux pour les moins de 25 ans, l'acquisition de ressources passe par l'activation de dispositifs. A la différence du système de protection sociale de droit commun, l'activation de dispositifs confère un « pouvoir de proposition et de décision [aux] professionnels qui accompagnent les jeunes »<sup>112</sup>. Les dispositifs diffèrent selon le degré d'accompagnement et d'engagement qu'ils impliquent de la part du jeune et le montant des ressources auxquelles ils donnent droit. Ils visent à pallier les difficultés d'insertion que rencontrent les jeunes peu qualifiés à l'entrée sur le marché de l'emploi.

---

<sup>109</sup> PARISSÉ J., 2018, *Ibid.*, p. 53.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 54

<sup>111</sup> Cette section porte sur trois types de dispositifs : ceux portés par le service prévention jeunesse de l'agglomération, la Garantie jeunes et les chantiers d'insertion. Le service civique figure parmi les dispositifs qui peuvent être mobilisés par les professionnels, toutefois il ne fait pas l'objet d'un développement dans cette monographie. En effet, sur le territoire le service civique n'est pas envisagé par les professionnels de terrain comme un dispositif d'insertion pour les jeunes en difficulté, en grande partie parce qu'il est jugé trop peu rémunérateur : « Les services civiques, à raison de 450 euros par mois, ça ne permet pas de se loger. On ne va pas proposer un service civique à quelqu'un qui va devoir prendre un logement, et ne pourra pas survivre avec 450 euros. Concrètement, même le service civique, il ne permet pas de rentrer en FJT... »*, Professionnel de terrain*

<sup>112</sup> VIAL, 2018, *Ibid.*, p. 51.

*Préparer l'insertion : le service prévention jeunesse*

En amont du travail d'accompagnement vers l'emploi, réalisé par Pôle emploi ou la Mission locale selon les obstacles périphériques que rencontrent les jeunes, le service prévention jeunesse porté par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis propose des actions spécifiques pour « remobiliser les jeunes » et les préparer au travail d'insertion. Il s'agit notamment des « opérations courts chantiers » (ou OCC) et des « chantiers école »<sup>113</sup>.

**ENCADRE 9. LE SERVICE PREVENTION JEUNESSE**

Le service prévention jeunesse porté par l'agglomération est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la CASA. Le travail de rue des éducateurs et des animateurs s'effectue en partenariat étroit avec la Mission locale. Le service met en place différents dispositifs, comme les « opérations courts chantiers » cofinancées notamment par la CASA, la Région et l'Etat au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance, ou le « BAFA solidaire » avec l'unité locale de la Croix-Rouge d'Antibes (les jeunes se font financer la première partie de leur BAFA en échange de 70 heures de bénévolat, et la seconde partie grâce à un stage pratique et rémunéré au sein des services jeunesse des communes de la CASA). L'équipe de prévention est constituée de 10 agents répartis sur le territoire : deux éducatrices sillonnent l'ensemble du moyen pays (Villeneuve-Loubet, la Colle-sur-loup, Biot et St-Paul-de-Vence, la Colle-Saint-Paul, Châteauneuf), le reste des unités se partage entre Vallauris (5), Antibes (2) et Valbonne (1 - Garbejaire). A Antibes, le service prévention couvre les quartiers de Pont-du-Lys, Fontonne, Laval et la Vieille Ville. L'implantation du service prévention s'est faite grâce à l'appui de la direction jeunesse loisir et ses maisons de jeunesse de quartier<sup>114</sup>. Le service travaille avec des conventions de coopération renforcée signées avec plusieurs villes de l'agglomération. Ces conventions permettent de « mutualiser les forces » et de définir un calendrier d'actions annuel. Par exemple, à Antibes, la convention prévoit deux OCC (opérations courts chantiers) organisées chaque année, une sur chaque semestre.

Une opération « courts chantiers » se déroule sur des périodes de quatre à huit semaines et se décline en deux temps : chantier le matin et ateliers l'après-midi :

« On a créé un dispositif qui constitue le premier palier pour remobiliser les jeunes, pour qu'ils puissent à l'issue des sept semaines définir au moins un projet professionnel. L'objectif c'est l'insertion. On leur propose des ateliers : travailler le CV, le savoir-être, le savoir-faire, l'utilisation des réseaux sociaux... On va leur faire découvrir un centre de formation, la chambre des métiers pour l'apprentissage... Et puis les raccrocher. Souvent ce sont des jeunes en rupture. L'objectif c'est de reprendre contact, renforcer le relationnel, définir un projet professionnel pour qu'à l'issue des sept semaines il puisse y avoir une prise en charge par nos éducateurs ou les conseillers en Mission locale. », *Professionnel de terrain*

Ce type de dispositifs est valorisé par certains travailleurs sociaux du territoire qui y voient une manière de remobiliser les jeunes (notamment les mineurs) avant de préparer véritablement l'accès à l'emploi :

« - Les chantiers jeunes sont supers...  
- Ce n'est pas les mêmes ressources [qu'un chantier d'insertion].  
- Non, ce n'est pas les mêmes ressources. Mais après on peut retravailler autre chose, les jeunes reprennent confiance en eux... On peut parler du logement, mais autrement. Ça apporte une ouverture. », *Professionnel de terrain*

Plusieurs dispositifs ont ainsi été créés par le service prévention jeunesse, dont certains n'existent plus à l'heure actuelle. Dans un objectif de préparation à l'autonomie, un projet avait été conduit en milieu agricole :

« Un projet mêlait l'autonomie, l'hébergement et l'insertion. L'été dans le Vaucluse ou à Grenoble, les jeunes ramassaient des pêches, des melons, des pommes... et une partie du loyer de leur logement était pris en charge. Les jeunes étaient autonomes dans le logement. Ils travaillaient avec des agriculteurs, des cultivateurs et l'objectif était qu'ils aient une expérience d'autonomie d'un mois, voire deux mois, et qu'ils reviennent avec un peu d'argent. Ce type

<sup>113</sup> Les opérations de chantiers écoles (plus longues et plus qualifiantes que les OCC), ont été arrêtées. La dernière a eu lieu sur le secteur d'Antibes et de Châteauneuf de Grasse en 2016.

<sup>114</sup> Ces structures ont été à l'origine de l'installation d'une action de prévention jeunesse sur le secteur d'Antibes. Elles n'existent plus aujourd'hui.

d'expériences, c'était très bénéfique. Mais on n'a plus les moyens de le faire, c'est dommage car ça permettait de travailler différents aspects : l'autonomie, l'éloignement, une expérience professionnelle. », *Professionnel de terrain*

### *La Garantie jeunes*

Expérimentée pour la première fois en 2013 et mise en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis en 2017, la Garantie jeunes s'adresse aux jeunes précaires de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Le dispositif a pour objectif « d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel, vers et dans l'emploi ou la formation »<sup>115</sup>. Au-delà d'une allocation de 480,02 euros mensuels en 2018, les jeunes bénéficient « [d']un accompagnement collectif et individuel assuré par les Missions locales, orienté sur l'accès à une pluralité d'expériences de travail en vue de construire ou consolider un projet professionnel »<sup>116</sup>. Cette allocation ne représente pas un véritable « droit » à une protection sociale pour les jeunes de moins de 25 ans, il s'agit plutôt d'un « outil discrétionnaire intégré à un parcours d'accompagnement »<sup>117</sup> puisque l'allocation peut être suspendue par une commission mensuelle si le jeune ne respecte pas ses engagements (absence injustifiée à un rendez-vous notamment). Jordan Parisse parle ainsi de « dimension tutélaire » inhérente à ce type de dispositifs, « dans la mesure où leur activation est systématiquement soumise à l'appréciation préalable de leur situation par un-e professionnel-le et, souvent, à la validation par une commission *ad hoc*. »<sup>118</sup>.

« En échange des ressources, il faut aller à tous les rendez-vous professionnels. Et sur un an, on doit faire trois stages minimum. », *Sandra 18 ans*

A Antibes, l'entrée en Garantie jeunes débute par un accompagnement collectif de trois semaines sous forme d'ateliers. Suite à quoi les jeunes sont accompagnés par les conseillers et sont amenés à réaliser des stages en entreprise ou accéder à un l'emploi. Cet accompagnement s'inscrit sur une année entière et implique un suivi « très régulier » selon les organisateurs. La Garantie jeunes s'adresse aussi aux jeunes en hébergement précaire, « à condition qu'il n'y ait pas à côté des freins trop lourds, comme de l'addiction par exemple ».

« J'ai des rendez-vous, il y a des petits trucs à faire genre trouver un stage de deux semaines. Les rendez-vous qu'ils te donnent t'es obligé d'y aller sauf si tu travailles, enfin c'est des petits trucs comme ça en fait... », *Lenny 22 ans*

Les premières entrées en Garantie jeunes à Antibes datent du mois d'avril 2017. Les deux premières promotions sont sorties en mai 2018. Les sorties de dispositif font l'objet d'une évaluation. Une sortie est considérée comme positive si elle se traduit par un emploi (y compris création d'entreprise), une formation, ou qu'elle correspond à 80 jours de période de travail/stage/formation pendant l'année en Garantie jeunes.

« A ce jour je n'ai pas les tableaux de suivis. Nos deux premières promos vont sortir et de ce que j'ai pu voir, on a quand même pas mal de sorties emploi et quelques formations qualifiantes, donc des jeunes qui ont passé neuf mois ou un an à acquérir généralement un bac pro. Et après on a des jeunes qui ont fait régulièrement des périodes de stages tous les mois. Donc ça marche bien, c'est assez dynamisant. », *Professionnel de terrain*

Toutefois, les professionnels rencontrés pointent certaines caractéristiques inhérentes au dispositif qui peuvent constituer des obstacles à l'intégration des profils les plus vulnérables. Les critères administratifs établis à l'échelle nationale en font partie. Une sélection spontanée s'opère, éliminant de fait les jeunes qui ne peuvent présenter pièce d'identité ou avis d'imposition.

<sup>115</sup> Article du décret n° 2013-880 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « Garantie jeunes ».

<sup>116</sup> CEET, « La Garantie jeunes en action : usages du dispositif et parcours de jeunes », *Connaissance de l'emploi n°133*, décembre 2016, p. 2.

<sup>117</sup> *Ibid.* « La GJ a été pensée non comme un droit universel mais comme un dispositif dont l'accès est fondé sur une évaluation discrétionnaire ». Le « caractère discrétionnaire » dans la mise en œuvre de la Garantie jeunes renvoie notamment au fonctionnement des commissions d'attribution et à la « capacité de sanction de la part du conseiller ». FARVAQUE Nicolas (coord.), « La Garantie jeunes du point de vue des missions locales : un modèle d'accompagnement innovant, mais source de bouleversements organisationnels », Rapport de recherche, Ceet, Novembre 2016.

<sup>118</sup> PARISSÉ J., 2018, *Ibid.*, p. 54.

« La plupart des jeunes qu'on peut avoir ici, au moment où on veut les orienter, ils n'ont pas forcément les prérequis. Il y a des exigences pour rentrer dans le dispositif. Il y a des prérequis administratifs. Déjà ça fait une grosse sélection sur les jeunes qui peuvent rentrer sur la Garantie jeunes. Parce qu'avant que la personne puisse présenter pièce d'identité, déclaration d'imposition... On a tout un nombre de documents administratifs qui sont déjà un frein. », *Professionnel de terrain*

« Je n'ai jamais vu un jeune précaire avec son avis d'impôt ou sa carte vitale... Souvent ils n'ont même pas leur carte d'identité. Il y a toujours des décalages, ou des lourdeurs administratives alors que pour ces dispositifs créés pour des jeunes on devrait avoir un accès facile et rapide. », *Professionnel de terrain*

Par ailleurs, l'exigence d'assiduité au cœur même du dispositif peut s'avérer trop contraignante pour des publics en grande difficulté.

« De notre côté, on opère une sélection des publics à orienter vers la Garantie jeunes. Tous les jeunes qu'on accueille ne sont pas en mesure de pouvoir intégrer la Garantie jeunes avec cette exigence d'assiduité... Ils n'en sont pas encore là, il y a des étapes préalables qui doivent être mises en place. La plupart du temps ils ont vécu dehors, dans la rue, à être sur la recherche d'un lieu pour se poser, d'un lieu pour manger, et du jour au lendemain il faudrait qu'ils arrivent à la Garantie jeunes avec une mobilisation à 100 %, un principe d'assiduité sur le premier mois tous les matins, sur des horaires intensifs... c'est pas ouvert à tous les jeunes, pas à tous ceux qu'on accompagne. », *Professionnel de terrain*

Ces propos rejoignent les observations du Centre d'étude de l'emploi et du travail (CEET) à propos des parcours-types de jeunes en Garantie jeunes. Certains jeunes sont ainsi trop « empêchés » et ne « sont pas en situation de se saisir de l'accompagnement intensif »<sup>119</sup> qui leur est proposé. Le CEET précise que « les parcours de ces jeunes se caractérisent également par la précarité résidentielle et des formes de vulnérabilité qui font obstacle à leur participation. [Les jeunes] indiquent ainsi ne pas être « disponibles » pour s'engager dans une démarche de recherche d'emploi, alors qu'ils ont à gérer des urgences vitales »<sup>120</sup>. L'intégration de ces jeunes au dispositif peut ainsi se traduire par un échec :

« On ne peut pas orienter tous les jeunes sur la Garantie jeunes. Quand bien même les jeunes n'ont pas de ressources et qu'on sent que l'accompagnement de la Garantie jeunes peut les aider à chercher un emploi, le rythme est trop dur. Ce n'est pas possible. Si le jeune ne tient pas le rythme, il ne peut plus réintégrer la Garantie jeunes. Il n'a qu'une chance. C'est compliqué parce qu'après, s'il est dans l'échec, il faut travailler ça aussi. Il faut qu'il puisse surmonter cet échec. », *Professionnel de terrain*

Trop exigeante, la Garantie jeunes ne confère pas un cadre d'action suffisamment souple aux conseillers pour leur permettre « de consacrer suffisamment de temps et d'attention à la résolution des problèmes individuels ». Leur approche reste ainsi majoritairement axée sur la « gestion du collectif »<sup>121</sup>. Dans ce contexte, le CEET invite les Missions locales « à ne pas renoncer à l'accompagnement global individualisé et à ne pas oublier leur philosophie d'action initiale, celle de la prise en charge de l'insertion professionnelle mais aussi de l'insertion sociale »<sup>122</sup>.

Enfin, le fonctionnement même des Missions locales (obligations de résultats, fléchage des missions sur l'emploi, etc.) inciterait à accompagner les publics les moins vulnérables, qui ne présentent pas d'obstacles périphériques trop importants.

« - Les missions des Missions locales ont été fléchées au fil des années sur l'emploi. Elles ont des financements et des obligations de résultats en termes d'insertion, et notamment professionnelle, qui les incitent à travailler plus sur l'emploi que sur le volet social.  
- Dans le cadre de la Garantie jeunes, une partie du financement n'est accordée à la Mission locale que s'il y a une insertion professionnelle durable. Donc ça incite à une forme de sélection. », *Professionnels de terrain*

Ces propos rejoignent les analyses de Xavier Zunigo sur les espaces de gestion du chômage des jeunes que sont les Missions locales, lorsqu'il évoque la sélection mise en place pour assurer les « quotas de « sorties positives »

<sup>119</sup> CEET, 2016, *Ibid.*, p. 3.

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>122</sup> *Ibid.*

exigés par les institutions ». L'auteur prend pour exemple les contrats d'alternance (plus qualifiants et offrant de meilleures chances d'accès à l'emploi) qui « profitent essentiellement aux jeunes les plus diplômés »<sup>123</sup>. Prérequis administratifs, exigence d'assiduité, sélection à l'entrée sont autant de facteurs qui peuvent expliquer que sur le territoire peu de jeunes suivis par ALC ReSo aient pu entrer en Garantie jeunes.

« Sur les trois territoires [Antibes, Cannes, Grasse] on a pu faire rentrer en Garantie Jeunes seulement quatre jeunes. », *Professionnel de terrain*

### *Les Chantiers d'insertion*

Parmi l'ensemble des dispositifs d'insertion, les chantiers d'insertion sont les plus rémunérateurs : les personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ne peuvent être rémunérées en dessous du salaire minimum (SMIC), pour une durée de travail comprise entre 20 et 35 heures mensuelles. Pour les professionnels rencontrés, les chantiers d'insertion sont particulièrement bien adaptés aux jeunes en difficulté de logement témoignant d'une « envie de travailler », y compris ceux sans expérience ni formation.

« On sait que pour le jeune, ça va lui donner les ressources nécessaires pour entrer en résidence sociale, en intermédiation locative, même en FJT ou en logement privé... C'est plus sécurisé, parce qu'on est déjà sur 800 € de ressources, auxquelles s'ajoute la prime d'activité. Quand le jeune a une envie de travailler, qu'il n'a pas d'expérience et qu'il n'a pas envie de reprendre l'école, nous on table direct sur les chantiers d'insertion. », *Professionnel de terrain*

Bilel, 26 ans, a pu profiter de ce dispositif, qu'il évoque avec beaucoup d'enthousiasme lors de notre échange :

« Emploi Service 06, je sais pas si vous connaissez. C'est des emplois. Ils m'ont trouvé un CDD en espaces verts. C'est des périodes de quatre mois, et puis c'est renouvelable. Tu passes des diplômes, ils te forment ! Moi j'ai jamais travaillé de ma vie, et je me dis : tout le temps que j'ai raté, tout l'argent que j'ai raté, les diplômes que j'ai pas eus ! Là j'en ai déjà eu un, je vais en passer un autre. Et après je vais encore en passer un autre. On m'a annoncé la nouvelle tout à l'heure. Je leur demande : *Pourquoi vous me donnez tout ça ? Vous me faites passer des diplômes et tout ?* Ils m'ont dit : *C'est normal tu travailles.* Quand je vois tout ce temps que j'ai raté, c'est grave quand même... J'ai 26 ans, j'ai rien fait de ma vie et là quand je vois toutes les portes qui s'ouvrent... », *Bilel 26 ans*

Les professionnels plébiscitent les chantiers d'insertion qui permettent l'accès au logement accompagné ou au logement. Toutefois, les possibilités d'intégrer les chantiers d'insertion sur le territoire sont limitées pour les publics jeunes, la priorité étant donnée au public adulte, en particulier aux bénéficiaires du RSA.

« La Direccte ne veut pas de jeunes sur les chantiers d'insertion, au motif qu'il y a plein de choses qui existent pour les jeunes. », *Professionnel de terrain*

« On nous renvoie que les jeunes ne sont pas prioritaires... On nous dit : *Arrêtez de nous orienter des jeunes.* Les chantiers d'insertion se sont fait taper sur les doigts par Pôle emploi parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi les jeunes passent par des chantiers d'insertion. On essaye d'argumenter mais les chantiers d'insertion ont quand même un financement principal pour le public RSA, ils ont des obligations... Le public du RSA il faut le faire sortir du RSA, alors que les jeunes on s'en fout puisqu'ils n'ont pas de ressources... », *Professionnel de terrain*

Par ailleurs, d'après les professionnels rencontrés, les organismes porteurs de chantiers d'insertion seraient de plus en plus réticents à intégrer des personnes sans logement, du fait de l'incertitude que cette situation occasionne en matière de gestion de la main d'œuvre :

« Les chantiers d'insertion nous font comprendre que quelqu'un qui serait sans logement ne serait pas prioritaire. Parce que c'est très compliqué à gérer pour eux : ils ne sont pas certains de savoir si la personne pourra être présente si elle dort à droite à gauche, en accueil de nuit... », *Professionnel de terrain*

<sup>123</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 37.

### b. La logique de projet : un frein à la prise en charge des jeunes les plus vulnérables

Le projet professionnel conditionne, de façon formelle ou tacite, l'entrée des jeunes dans de nombreux dispositifs. Xavier Zunigo le décrit comme « un pivot autour duquel s'organisent les parcours d'insertion : son absence/présence se solde pour les jeunes par des positions différentes dans la hiérarchie des dispositifs et des institutions »<sup>124</sup>. Le projet est un argument que peuvent mobiliser les professionnels de terrain pour faire valoir la nécessaire prise en charge d'un jeune : « On arrive toujours à dire *Il y a un projet, il y a quelque chose qui va arriver, c'est un jeune qui s'investit, qui est dans sa formation...* ». En contrepartie, l'absence ou la faiblesse du projet peut être utilisée par les opérateurs décisionnaires de l'attribution d'une aide publique pour écarter les jeunes « aux aspirations jugées volatiles et indéterminées. »<sup>125</sup>

Dans le champ de l'insertion et de l'accès au logement, la logique de projet s'illustre à travers l'intégration des jeunes en foyers de jeunes travailleurs. La logique de projet au sein des foyers de jeunes travailleurs prend la forme d'un contrat d'objectif qui « reprend les raisons pour lesquelles [le jeune] est rentré au FJT et les actions précises à mettre en place sur le court, moyen et long terme. ». Cette contractualisation entre le jeune et l'institution structure les modalités de séjour et d'accompagnement. Ainsi, le contrat d'objectif est annexé au contrat de résidence et une « défaillance » du jeune dans la poursuite de son projet professionnel peut se répercuter sur son maintien en résidence : « Les objectifs sont fixés dans le temps et ils sont évaluables. La non-atteinte de ses objectifs, le non-dynamisme dans ce qu'il met en place peut-être une raison de fin de contrat de résidence. ». Le contrat de résidence peut être interrompu chaque mois, dans la mesure où il s'agit d'un contrat « mensuel tacitement reconductible » : « Le jeune ne re-signe pas le contrat tous les mois, mais tous les mois, lui et nous, on peut mettre un terme au contrat. ».

D'après les propos d'un gestionnaire de structure : « On ne rentre pas en FJT parce qu'on a besoin d'un logement. On y rentre parce que l'on a un projet et que le logement est un frein à l'aboutissement du projet. L'entrée dans un FJT ne se fait que sur la base du projet, et de notre capacité à accompagner la personne dans son projet. ». Toutefois, les gestionnaires précisent que la notion de projet peut être « vaste » :

« Le projet peut être très vaste, ça peut être un projet professionnel : passer une période d'essai, faire une formation... Mais ça peut être aussi s'essayer à la décohabitation et à la gestion du budget et du logement, ou même s'essayer à la vie de couple. Par exemple, je quitte papa maman, on n'y connaît pas grand-chose, on aimerait bien se mettre en couple, mais ça nous semble un peu prématuré de vivre seuls, les animations couples proposées nous intéressent... Ça peut être ça. C'est vraiment très vaste. », *Professionnel de terrain*

Cependant, la faiblesse du projet professionnel semble faire obstacle :

« La Garantie jeunes, pourquoi pas, mais il faut qu'il y ait quand même une idée de projet. Si le jeune commence la Garantie jeunes, ça va quand même être compliqué parce nous on est vraiment sur l'idée d'insertion professionnelle, et il nous faut quand même a minima une idée de projet professionnel. Donc s'il débute la Garantie jeunes, je pense que ça peut être compliqué. Après on n'est pas contre examiner la candidature, mais ça peut être compliqué. », *Professionnel de terrain*

Comme le rappelle Xavier Zunigo, « les injonctions officielles à l'élaboration d'un projet professionnel ignorent le rapport au travail des jeunes de classes populaires faiblement qualifiés dont le manque de ressources contrarie la projection dans l'avenir et induit une gestion à court terme de l'existence sociale »<sup>126</sup>. Ainsi, la logique de projet interroge lorsqu'elle va jusqu'à s'immiscer dans le champ de l'hébergement : « On essaye de prolonger la mise à l'abri par les places d'accueil d'urgence, les PAU, sous forme de nuitées hôtelières, au-delà des 15 jours quand le jeune s'inscrit dans quelque chose de sérieux. ». Les professionnels de terrain rencontrés expliquent privilégier

<sup>124</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 123.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 124.



certains dispositifs de prolongation d'hébergement d'urgence pour des jeunes dont ils savent qu'ils seront prochainement en emploi, et dont l'accès à des ressources permettra de basculer sur d'autres solutions de logement :

« On arrive maintenant à négocier avec la PAU. Il y a d'autres dispositifs qui ont pu se créer, il y a le dispositif Hétab qui est un dispositif après la PAU pour les jeunes qui ont justement un projet, sur lesquels on arrive à les faire basculer. Quand on sait que le jeune rentre en emploi et qu'un mois plus tard on a une place en FJT, on arrive à pousser notre PAU pendant encore deux semaines, trois semaines, un mois... », *Professionnel de terrain*

L'omniprésence de la logique de projet (condition nécessaire à l'intégration d'un FJT, à l'attribution du FAJ ainsi qu'à la prolongation de l'hébergement d'urgence) constitue donc un frein supplémentaire à la prise en charge des jeunes les plus vulnérables pour lesquels « l'accumulation de « problèmes sociaux » (famille, justice, santé, etc.) confère un caractère erratique aux trajectoires qui interdit la stabilité nécessaire à la réalisation d'un projet. »<sup>127</sup> Se pose alors la question de la prise en charge des jeunes « pas encore disponibles à l'insertion » :

« Tant qu'il y a un projet il n'y a pas de souci. Mais le problème c'est qu'on a des jeunes qui sont en rupture familiale, qui sont perdus... La demande de logement elle est urgente parce qu'ils ont besoin de se poser parce qu'il y a trop de choses à gérer dans leur parcours de vie. Et du coup ils ne sont pas encore disponibles à l'insertion parce qu'il y a trop de choses au niveau personnel à régler. Et en même temps, ils ne peuvent pas rester à la maison, ou il n'y a pas de maison. Au choix. C'est là où c'est compliqué. », *Professionnel de terrain*

## 2. Parcours de jeunes en insertion socio-professionnelle : l'analogie des trajectoires

« De toute façon, à la base, c'est le travail. », *Charly 24 ans*

Cette section s'intéresse plus spécifiquement aux parcours d'insertion des jeunes que nous avons rencontrés, en particulier leur rapport à l'emploi et aux institutions telles que les Missions locales et Pôle emploi. Lorsque nous évoquons les problématiques de logement, la question de l'emploi ne tarde pas à être évoquée. Au bout de quelques dizaines de minutes d'échange, Charly prend la parole : « J'ai l'impression que le problème... Là, on parle du logement mais le premier problème c'est le travail ». Le jeune homme est conscient qu'en l'absence de ressources stables et suffisantes, l'accès au logement n'est pas envisageable. Les cinq autres jeunes abondent dans son sens : « Toujours ! Mais ça restera toujours ça ! », « Tant que t'as pas de travail t'as pas de logement ! », « Ouais voilà, si t'as pas de travail, t'as pas de logement, t'as rien... ». Parmi les jeunes rencontrés ce jour-ci, Charly est le seul en emploi. Il parle avec recul des conditions qui l'ont amené à trouver un logement : « Moi c'est ça, dès que j'ai eu le travail, tout s'est débloqué. Là on parle d'un problème mais il y en a un avant en fait ».

### a. « Le premier problème, c'est le travail » : les jeunes en insertion et l'emploi

« Tous les professionnels de l'insertion l'attestent : « La principale demande des jeunes, c'est accéder à l'emploi » »<sup>128</sup>

Les publications scientifiques, les discours institutionnels et les études statistiques se rejoignent sur les difficultés que rencontrent les jeunes en début de parcours professionnel, en particulier pour ceux sortis du système éducatif avec peu de qualifications. « Les débuts de la vie active ont certes toujours été marqués par une certaine précarité, mais on assiste depuis [les années 1970] à une diversification des formes d'emploi et à une extension de la précarité professionnelle qui affectent fortement les « débutants », notamment les moins qualifiés, sur le marché de l'emploi. »<sup>129</sup> Ces difficultés se traduisent, pour les jeunes peu qualifiés, par l'occupation d'emploi peu valorisés, par des périodes d'emploi courtes et un accès à l'emploi stable plus tardif que par le passé. Dans ce contexte, comment se construit le rapport à l'emploi des jeunes en difficulté d'insertion ? En s'appuyant sur les échanges que nous avons eus à l'occasion des trois focus groups, il apparaît que le rapport des jeunes à l'emploi est

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 59.

conditionné par une diversité d'éléments. Il dépend en premier lieu de l'environnement économique dans lequel les jeunes s'inscrivent, notamment la saisonnalité. Pour les jeunes rencontrés : « Ici, ça bosse que l'été ».

« - En fait les jeunes d'ici, ceux qui ont vraiment de l'ambition, enfin, pas de l'ambition, mais qui sont « chauds », l'hiver ils partent au ski, ils travaillent toute la saison d'hiver au ski, et l'été ils deviennent plagistes. Mais... être skieur et plagiste, c'est pas un métier ! »

- C'est ça, ici il faut venir l'été pour le travail saisonnier, et partir l'hiver à la montagne pour le travail saisonnier. Ici, si tu veux clairement te construire, il ne faut pas rester plus de deux ans. Au bout de deux ans tu montes à Paris, tu vas faire un projet à Paris. Là-bas t'as beaucoup plus de chance de faire quelque chose. Mais ici c'est que de la saison. Que des plagistes... », *Sandra 18 ans et Anthony 22 ans*

Compte tenu de leur faible qualification, les jeunes rencontrés sont amenés à voir leurs perspectives professionnelles réduites à des emplois peu rémunérés et peu valorisés, comme le précise Xavier Zunigo : « La concurrence pour les postes est, de fait, plus dure pour les moins diplômés qui voient leurs opportunités professionnelles se réduire »<sup>130</sup>. Les témoignages des jeunes mettent en lumière les freins que représente leur manque d'expérience ou de qualification pour accéder à l'emploi : « Moi j'ai l'expérience mais j'ai pas de diplômes, j'ai rien. Et je galère. Mais je peux pas avoir les diplômes et l'expérience ! », *Lina 18 ans*.

La majorité des jeunes rencontrés ne disposent pas des relations qui leur permettraient, selon eux, d'accéder à des emplois plus valorisés à compétences égales. La « *vie de fonctionnaire* » incarne cet idéal professionnel que seuls les plus dotés en capital relationnel pourraient, d'après eux, envisager : « *Mais la Mairie, il faut du piston* ». Une idée partagée chez les jeunes, et alimentée par l'expérience que leur relate Charly :

« La Mairie, oui bien sûr, moi je ne m'en cache pas, j'ai quelqu'un que j'ai rencontré avant dans ma vie qui m'a aidé à rentrer. Sans ça tu ne rentres pas ! Et je vais te dire un truc, quand la personne a voulu me faire rentrer, moi en parallèle, par fierté, j'ai voulu essayé de rentrer seul. Je suis allé avec mon CV, pour tester. J'ai dit à la personne : *voilà mon CV*. Parce que j'ai les diplômes, j'ai tout ! Et bah elle m'a dit *Non, actuellement on prend personne*. Un mois après j'étais dans le même bureau, avec la même personne ! *Ah Monsieur, bonjour, oui c'est votre contrat... voilà...* Moi je l'ai regardé, j'ai rien dit. », *Charly 24 ans*

Le rapport des jeunes au travail est également conditionné par les stratégies de gestion de la main d'œuvre des employeurs et les « rapports de travail concrets » comme l'explique Xavier Zunigo : « Si, pour comprendre la construction des trajectoires professionnelles des jeunes, il est nécessaire de tenir compte des stratégies de gestion de la main-d'œuvre des entreprises, notamment de l'intérêt que les employeurs trouvent à intégrer de nouvelles recrues, les rapports de travail concrets participent aussi à cette construction. Pour les jeunes sans qualification, ou faiblement qualifiés, ces rapports se résument selon l'expression d'un conseiller de la Mission locale, « à être traités comme des pions » : « une caissière, un manutentionnaire, il y en a un ou une qui se barre, l'employeur il en retrouve le lendemain, on n'a pas la même attention pour ce type de personnel qu'avec d'autres types de collaborateurs. »<sup>131</sup> Les jeunes évoquent ainsi les licenciements et ruptures de contrat en période d'essai qu'ils ont tous, unanimement, connu :

« - Après, ils ne te gardent pas de toute façon. Ils t'embauchent mais ça bouge trop, ils te gardent pas, ils ne te prennent pas pour te garder.

- [enseigne de restauration rapide] comme [enseigne de grande distribution], ils vous prennent et trois jours avant la fin de la période d'essai ils vous convoquent. Moi ça a été pareil pour les deux *Ecoutez, vous convenez pas, on va arrêter la période d'essai...*

- Tous les boulots que j'ai faits ça a été ça.

- Si j'ai bien compris en fait pendant la période d'essai ils peuvent arrêter le contrat et ils ne payent pas. Du coup ils prennent des jeunes qui sont en galère. Pendant un mois tu fais la période d'essai, et après ils prennent quelqu'un d'autre.

- Allez à [enseigne de grande distribution], le magasin bio, tous les mois c'est une nouvelle tête à la caisse. Tous les mois. Et à [enseigne de restauration rapide] c'est pareil. [Enseigne de restauration rapide] à Dugommier c'est la même chose. Vous verrez, c'est la même ! »,

*Charly 24 ans, Lina et Sandra 18 ans*

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 54

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 61.

« J'ai travaillé deux mois au [enseigne de restauration rapide] de Cagnes-sur-Mer. Le troisième franchisé de France, où tu fais 2 500 voitures par heure au drive. C'est énorme ! Ils font une session de recrutement de novembre jusqu'à janvier. Ils recrutent 69 personnes en plus des 20 personnes habituelles. Ça fait qu'on est 90 employés en plein boom. Tu restes deux mois, tu fais ta période d'essai. A la fin de la période d'essai, ils prennent vingt-deux personnes, et c'est dehors : *On a trop de gens à payer. Ça dégage*. Ils ont mis dehors une femme de 40 ans qui avait cinq ans d'expériences dans [enseigne de restauration rapide]. Ils l'ont licenciée, comme ça. Et moi pareil, alors que j'étais un jeune et que je venais à peine d'apprendre le métier... Au final, ils prennent, ils utilisent, ils jettent. », Arthur 20 ans

« J'étais en alternance, je travaillais au [enseigne de restauration rapide] de Grasse. Toutes les semaines, la responsable devait appeler mon directeur pour lui dire comment ça se passait. Elle l'avait appelé, c'était un vendredi. Tout se passe bien avec Inès, *on est content, elle est rapide, elle est souriante, elle a fidélisé les clients, vraiment on a rien à dire. Elle a peut-être un futur chez nous*. Le baratin... J'arrive lundi, elle me tend une feuille avec juste une ligne. J'apprends que je suis virée. J'ai pris la feuille, il y avait pas de motif. Elle s'est retournée, elle est partie. Je suis partie à l'école, avec la rage, j'suis partie voir mon directeur j'ai dit *Tenez, j'suis virée*. Il a regardé, il m'a dit *Il est où le motif ?* Il a essayé de l'appeler, elle n'a pas répondu. », Inès 24 ans

Sans éléments complémentaires, il est difficile de conclure si les phénomènes décrits relèvent, comme semblent l'indiquer certains jeunes, d'une stratégie de gestion de la main d'œuvre ou sont la conséquence d'une inadaptation des jeunes aux conditions et exigences de l'emploi qui se traduit par une incapacité à se stabiliser dans le monde du travail. Quoi qu'il en soit, ces expériences participent à construire et renforcer la défiance des jeunes à l'égard du monde professionnel.

« J'étais à [enseigne de grande distribution], ma propre formatrice, pour me faire virer, elle m'a volée dans ma caisse. Pour vous dire à quel point... Au final ça s'est su, le patron l'a su, donc il ne m'a pas viré pour ça, mais ... c'est des trucs de malade ! », Lina 18 ans

« Maintenant diplômé, pas diplômé, nouveau, pas nouveau, il y a pas de rancune, il y a rien. Quand je travaillais à [enseigne de grande distribution], il y avait une fille qu'ils faisaient venir avant 6h le matin... Elle réceptionnait la marchandise et la mettait en rayon très tôt le matin. Elle a fait ça pendant quatre ans. Ils l'ont licenciée quand moi je suis parti. Ni plus ni moins, comme moi. », Charly 24 ans

Les témoignages des jeunes font émerger le sentiment d'un manque de considération dans leur travail. Ils dénoncent certaines pratiques managériales, à l'image d'Inès qui nous raconte n'avoir pas été informée qu'elle n'était pas rémunérée pendant sa journée de formation :

« J'étais hôtesse de caisse au [enseigne de grande distribution] de Juan les Pins. Le premier jour j'ai eu une formation qui était censée durer une heure, voire une heure et demi. Mais la caisse je connaissais déjà. Ça a duré plus. Ça a duré toute la matinée, jusqu'à 14h30, alors que j'étais arrivée à 9h30. A 14h30, il y a un vieux Monsieur qui passe. Il y avait ma formatrice qui était derrière, et le vieux Monsieur demande si je suis payée pour ma formation. La formatrice, elle savait plus quoi dire. Elle répond que non. Je me suis retournée j'ai dit *Quoi ? Je suis pas payée après tout ça ?* Elle m'a dit *Non, mais si t'as envie de rester, reste*. Je me suis levée et je suis partie. Elle a cru que j'étais bénévole ? J'ai travaillé des heures et des heures et j'ai pas été payée », Inès 24 ans

L'univers et l'horizon professionnel des jeunes en difficulté est donc celui des « petits boulots ». La succession d'expériences professionnelles réduites et peu valorisées construit leur rapport au travail. Pour beaucoup d'entre eux, les conditions de travail (cadence et pressions hiérarchiques, accompagnées d'une faible rémunération) constituent d'importants obstacles à leur maintien dans l'emploi. Lina et Inès ont toutes les deux été embauchées dans une grande entreprise de restauration rapide. Pour les deux jeunes femmes, l'expérience fut de courte durée :

« - Sinon tu fais comme moi, tu vas travailler à [enseigne de restauration rapide], [enseigne de grande distribution], et tous les trucs bien de m\*\*\*\*, et t'es virée au bout d'un mois...  
 - T'as travaillé à [enseigne de restauration rapide] ?  
 - Ouais, c'était horrible...  
 - T'as tenu combien de temps ?  
 - Un mois.  
 - Moi j'ai tenu un jour...  
 - T'as vu comment elle est la directrice ? J'étais en train de passer le balais, j'étais déjà limite en pleurs, tu sais, parce que j'avais la haine qui montait, les larmes elles montaient tellement j'avais la haine, et elle arrive et me dit *Faut faire des huit avec le balais*. Elle a plein d'oseille et après elle vire tout le monde. », Lina 18 ans et Inès 24 ans

Parmi les stratégies de gestion de la main d'œuvre, les jeunes ont également évoqué le « sans contrat », à l'image de Sandra : « Je ne trouve pas de travail, tous les employeurs que je trouve veulent me prendre en stage ou au black ». Ces modalités de travail semblent bien connues des jeunes que nous avons rencontrés :

- « - Le maximum que j'ai fait c'était 73 heures par semaine. J'étais payé 2 300. Mais sept jours sur sept.
- Sept sur sept déjà c'est interdit, je sais pas comment c'est possible.
- Mais tu crois vraiment que j'avais un contrat ? Bah non, j'étais payé en liquide.
- J'ai fait je ne sais pas combien de boulots au black...
- A un moment donné, j'essaye de trouver au mieux pour m'en sortir.
- Nan mais moi aussi j'en ai faits au black, mais je me disais 7/7... ça sentait le sans contrat.
- Au [entreprise d'hébergement touristique], le sept jours sur sept je l'ai fait. Alors que c'est en règle, j'avais le contrat. », Arthur 20 ans, Charly 24 ans, Lina et Sandra 18 ans

L'ensemble de ces éléments a pour conséquence de produire un découragement chez les jeunes. Cette « spirale de découragement et de dévalorisation de soi »<sup>132</sup> est également alimentée par les nombreuses périodes de chômage qu'ils connaissent. Cependant, malgré une défiance vis-à-vis du monde professionnel et des expériences peu valorisantes et peu rémunératrices qu'il leur offre, « les jeunes adultes finissent par accepter la condition sociale subalterne qui leur est destinée, sous les effets conjugués de la précarisation de leurs conditions de vie et des injonctions normatives associées au passage à l'âge adulte. », un processus qualifié par l'auteur de « vieillissement social »<sup>133</sup>.

« Après, même avec un SMIC vous débloquez beaucoup de choses... Moi le SMIC ça fait un an et demi que je le touche, avant j'étais apprenti, je gagnais 600, 800... [enseigne de restauration rapide], livreur... voilà, que de la m\*\*\*\*. Le SMIC il a changé ma vie. Pourtant je parle que d'un SMIC. Il a changé ma vie. » Charly 24 ans

#### **b. L'accompagnement vers l'emploi : le rapport des jeunes en insertion à la recherche d'emploi**

« Je pense qu'en fait... il y a pas la Mission locale, excusez-moi mais il n'y a ni vous, ni personne. Il y a que la rage. Parce que moi, personnellement, j'ai tout eu avec la rage. Ça a été a quinze ans dans le bâtiment, jusqu'à dix-sept ans. CAP menuisier. Après du bâtiment de quinze à vingt-deux ans. Et le bâtiment... c'est dur quoi ! Et si vous n'avez pas la rage... Pôle emploi, tout ça, c'est que du vent... Moi Pôle emploi, oui ils m'ont servi, c'est dommage de dire ça : pour l'argent. Pour l'argent, oui, ça m'a servi. Si vous n'avez pas la rage, c'est mort. A part être un fils à papa. Mais moi, malheureusement, il est décédé donc il y a pas de fils à papa. », Charly 24 ans

Les missions des institutions de prise en charge du chômage des jeunes se sont structurées dans les années 1980, dans un contexte de hausse continue du chômage des jeunes depuis la crise des années 1970 et la fin des « Trente Glorieuses ». « Le rapport Schwartz conduit à la création des Missions locales et des PAIO, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'insertion et de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, puis de 18 à 25 ans. »<sup>134</sup> Les Missions locales sont créées avec le projet de prendre en compte la situation globale des jeunes, afin de lever les freins à l'emploi (santé, logement, formation, etc.). « L'objectif général est d'accueillir les jeunes sans emploi et sans qualification et de les orienter vers ces nouveaux dispositifs afin qu'ils poursuivent une formation diplômante et puissent ainsi s'insérer plus facilement sur le marché du travail. »<sup>135</sup> En parallèle des Missions locales, Pôle emploi occupe une position centrale dans la gestion du chômage.

La recherche d'emploi et la préparation des candidatures constituent un élément central du processus d'insertion des jeunes. Elle fait l'objet d'un accompagnement spécifique des acteurs de l'insertion : accompagnement au projet professionnel pour définir et centrer l'étendue des recherches et évaluer l'adéquation des capacités aux

<sup>132</sup> VIAL B., 2018, *Ibid.*, p. 64.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>135</sup> *Ibid.*

réalités du marché du travail, rédaction du curriculum vitae et de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche... L'accompagnement à l'insertion prend la forme d'ateliers, d'exercices et de simulation, à l'image de ce que proposent les foyers de jeunes travailleurs du territoire :

« On a un travail renforcé avec la Mission locale, avec le Pôle emploi... Et puis ensuite on va même plus loin que ça puisque j'ai sur toutes mes structures un personnel administratif qui peut, en accord avec le travailleur social et à la demande du jeune, faire des recherches d'emplois spécifiques et ciblées pour le jeune en question, qu'il met dans sa boîte aux lettres pour qu'ensuite il puisse appeler les employeurs pour postuler. En matière d'animation collective, on fait des ateliers d'écriture, de rédaction de lettre de motivation ou de CV. Trois fois par an, on fait des simulations d'entretien d'embauche : les travailleurs sociaux recensent les personnes qui sont en recherche d'emploi, les jeunes doivent m'écrire une lettre de motivation, me faire parvenir un CV et je les reçois dans les conditions du réel. Et je ne leur pardonne rien. Ils se prennent très au jeu, c'est très drôle. Les autres jeunes présents ont une grille d'évaluation et observent. Ensuite on débriefe tous ensemble. On fait ça pour quatre ou cinq résidents, trois ou quatre fois par an ça. Parce que pour eux c'est un entretien, ce n'est pas grave, ils arrivent, ils sont en jogging, avec la casquette sur la tête... et puis ils ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas pris. Donc on essaye de les mettre en contexte, pour qu'ils se rendent compte de l'image qu'ils renvoient, du positionnement, de leur communication non verbale, etc. enfin de tout ce que ça génère chez un employeur. Et puis de la manière dont ils s'expriment, de ce qu'ils arrivent à mettre en avant, comment ils arrivent à se vendre... J'ai des jeunes, quand ils sont en entretien, ce n'est qu'un déluge de négativité. Ils expliquent ce qu'ils ne font pas : *Ah non, ça je ne sais pas faire, non ça j'ai pas envie*, etc. Je leur dis : *Mais comment tu veux donner envie à un employeur, ce n'est pas possible !* Mais ils n'en prennent pas conscience. Ils arrivent tous avec leur bagage, avec leur vécu, avec leur expérience, et à nous aussi de les mener vers cette prise de conscience. », *Professionnel de terrain*

Lors des échanges avec les jeunes en Garantie jeunes, nous avons pu constater un décalage entre les projections initiales des jeunes vis-à-vis des institutions et de leurs représentants (la Mission locale et les conseillers en insertion) et l'expérience qu'ils en font. Les jeunes attribuent aux conseillers d'insertion une mission et un rôle d'aide à leur égard. L'une d'entre eux témoigne : « Ils sont censés nous aider, ils sont censés être là... ». Le sentiment de ne pas être aidé pour « avoir un contrat » renvoie au jugement que les jeunes portent sur la capacité de l'institution et des conseillers à améliorer leurs conditions d'existence, une amélioration qui passe par l'obtention d'un emploi conforme à leurs attentes. En l'absence des résultats escomptés, s'observe une « perte de croyance »<sup>136</sup> dans l'efficacité de l'accompagnement.

« La Garantie jeunes, on nous fait croire *Oui, tu veux faire ça, on va t'aider...* mais c'est que du vent. Il y a rien. Il y a rien. Il y a rien. Voilà. Il y a rien du tout. C'est de l'arnaque à 100 %. », *Inès 24 ans*

Les jeunes dénoncent également des procédés qu'ils jugent infantilisants. Ces remarques concernent en particulier les ateliers proposés pendant les trois semaines de mobilisation intensive de la Garantie jeunes : apprendre à réaliser un curriculum vitae, apprendre à utiliser le logiciel Excel à l'aide d'exercices « ludiques »... Ces temps d'ateliers sont perçus par certains comme des activités occupationnelles.

« - On fait trois semaines d'ateliers. On fait des ateliers où on apprend à faire des CV. Regarde bien ma tête, j'ai vingt ans, les CV je sais les faire, tu ne vas pas m'apprendre. Ensuite... moi ça m'a choqué ça : on fait des Bart Simpson sur Excel. Ils nous mettent devant un poste d'ordinateur, et pour utiliser Excel, ils nous font remplir des cases : rouges, blanches, noires... pour faire un Bart Simpson à la fin. Et t'es obligé de venir ! Sinon les 480... - Sinon on n'est pas payé. », *Arthur 20 ans et Sandra 18 ans*

Le ressenti des jeunes se perçoit aussi dans les critiques qu'ils font de l'organisation du dispositif. La mise en œuvre de la Garantie jeunes sur le territoire s'est faite en avril 2017. Ce déploiement récent peut expliquer les aléas et le manque de structuration que décrivent les jeunes (intervenants non présents, ateliers annulés...).

« A la base, sur le planning, le vendredi matin, c'est « découverte d'un emploi avec un employeur ». Sauf que vendredi matin, c'était « Présentation pour partir à l'étranger ». Ça veut dire que l'employeur il n'était pas là. En plus de ça ils ne respectent pas les heures : la matinée c'était de 9h à 12h, on a fait 9h-10h45. On ne fait pas ce qui est prévu sur le planning et on est lâché à 10h30. Normal. Ils nous reprennent quand on arrive juste à l'heure, mais par contre eux, quand ils nous lâchent à 10h30 alors que sur le planning on a toute la journée, c'est pas un problème. On est lâchés tous seuls en fait. », *Arthur 20 ans*

<sup>136</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 137.

Le sentiment de ne pas être suffisamment accompagné domine parmi les jeunes rencontrés. Ils regrettent un accompagnement jugé superficiel. Le dispositif est perçu comme un devoir de se conformer aux attentes des conseillers (réaliser les stages, remplir les déclarations, etc.) sans que cela ne s'accompagne d'un soutien individualisé et adapté à leurs problématiques. Leurs propos traduisent également un manque de compréhension du fonctionnement de l'institution et du dispositif en particulier. Les jeunes semblent manquer d'informations quant aux décisions qui sont prises les concernant (suspension de la Garantie jeunes par exemple, comme l'illustre le propos de Sandra : « Je suis en stage ! Tu ne vas pas m'enlever mes 480 euros alors que tu sais que ce sont mes seuls revenus... ») et peinent à entrer en communication avec leurs conseillers pour obtenir les réponses à leurs interrogations.

« Ils m'ont envoyé un message comme quoi je n'allais pas être payé ce mois-ci. J'ai appelé tout le monde : pendant une semaine j'ai appelé tout le monde de la Mission locale. Ils ne m'ont pas répondu. Ils m'ont appelée après juste pour me dire qu'il y a le rendez-vous aujourd'hui. Mais sinon je n'ai pas de réponse si je vais être payée ou pas. A ce qu'il paraît, je n'étais pas là en rendez-vous alors que j'étais en stage. Quand on ne va pas en rendez-vous soit on est en formation, ou en stage, ou vraiment si on a une raison ... Mais j'étais en stage. », *Inès 24 ans*

Les mesures dont peut user la Mission locale dans le cadre du dispositif (convocation en rendez-vous obligatoire, suspension de l'allocation étudiée en commission mensuelle, exclusion du dispositif...) sont perçues comme autant de contraintes avec lesquelles il est difficile de composer : « Et il faut que t'aïlles aux rendez-vous ! C'est sûr il faut que t'y aïlles ! Tu peux crever, tu peux être malade, il faut que t'aïlles aux rendez-vous ! ».

Dans ce contexte, se développe un rapport utilitariste au dispositif. Ce dernier est alors valorisé principalement pour son aspect rémunérateur : « Tout ce qui est bien c'est que j'ai reçu mes 480 euros par mois ». « À défaut d'un salaire, [les jeunes] se contentent d'une indemnité qui est parfois leur seule motivation »<sup>137</sup>. Pour certains, le rapport utilitariste à la Garantie jeunes se renforce au fil du temps et du ressentiment. Il était néanmoins déjà présent dès l'inscription dans le dispositif :

« A la base c'était pour les sous, parce que moi je dois payer quand même des courses, donc 480 euros c'est cool. Au moins je paye mes courses, je ne paye pas l'électricité et tout mais au moins je peux me nourrir. J'étais venue à la Mission locale et mon conseiller m'avait dit *En attendant au moins t'as un peu de sous qui rentrent*. Mais il m'avait présenté ça comme... c'était surtout pour l'argent et après il me disait *T'auras des ateliers à faire, mais c'est rien de fou*. », *Lina 18 ans*

La recherche d'emploi suppose dans un premier temps que soit défini un projet professionnel, qui prend la forme, à minima, de préférences en matière d'emploi. Or, cet élément fait défaut chez la plupart des jeunes rencontrés. Certains sont encore indéterminés quant à leur avenir : « Moi je sais pas ce que je veux faire », d'autres pensent accéder plus rapidement à l'emploi s'ils ne hiérarchisent pas leurs recherches et affirment alors, selon leur propre expression, « chercher dans tout » : « Moi je suis animatrice, il y a pas longtemps je travaillais au Club Med. J'ai passé mon BAFA. Après là je suis en train de faire des stages pour devenir barman. Je cherche dans tout, dans la vente, dans le bar ou dans l'animation. ». Les projets et la demande des jeunes s'avèrent peu définis. Cela génère des impossibilités au regard des modalités d'accompagnement que peuvent proposer les institutions.

« Moi le Pôle emploi, j'étais même pas indemnisée parce que j'avais pas travaillé. Donc en fait tu travailles pas, t'es pas indemnisé, t'as pas d'aides de Pôle emploi, et ils t'envoient balader... J'y suis allée plein de fois et j'me suis demandée *Mais en fait, pourquoi j'y vais ?* Pour le boulot, il me dit *Tu veux faire quoi ?* Je dis *J'm'en fous, j'prends n'importe quoi*. Et il était là, et il arrivait à rien sortir ! Donc à un moment... Dans ces cas-là je vais sur internet j'le fait toute seule. », *Lina 18 ans*

Pour les jeunes rencontrés, Pôle emploi cristallise les difficultés et les obstacles qu'ils rencontrent dans leur accès à l'emploi. Les demandes émises par l'administration (actualisations et rendez-vous obligatoires) sont perçues comme contraignantes et sont mal comprises des jeunes rencontrés qui ne perçoivent pas l'allocation de retour à l'emploi (ARE). « Moi je me suis fait radier trois mois de Pôle emploi parce que je suis pas venu à un rendez-

<sup>137</sup> DUBAR C., (dir), *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplôme*, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 146.

vous. ». Les jeunes acceptent difficilement de se soumettre aux demandes répétées de l'administration, en particulier en l'absence d'une contrepartie financière qui les légitimerait davantage. Par ailleurs, les sollicitations de Pôle emploi sont jugées inadaptées, à l'image des multiples convocations pour apprendre à faire un CV, et produisent à la fois une perte de confiance dans l'institution et un découragement des jeunes demandeurs d'emploi.

« - On nous fait venir à des rendez-vous... Pôle emploi par exemple... On nous fait venir à des rendez-vous qui ne servent pas à grand-chose, ou alors en trois ans on nous fait venir à quatre réunions pour faire un CV. A un moment c'est bon, le CV il est fait ! Enfin je prends un exemple parmi tant d'autres, on nous fait venir pour faire des CV, mais ça fait déjà un an et demi qu'on cherche du travail donc le CV on l'a.

- ça ne nous sert pas à nous, ça leur sert à eux.

- Et encore, maintenant le CV tu apprends à le faire en 5eme.

- C'est beaucoup de blablabla. C'est ça qui nous faire perdre espoir. A la fin on se dit *Mais pourquoi je viens ?* Et on ne vient plus. », Charly 24 ans, Arthur 20 ans et Sandra 18 ans

Les difficultés administratives intensifient le sentiment de « galère » des jeunes et leur déconnexion des institutions de gestion du chômage :

« - Dès le début tout est difficile. Quand il y a les parents derrière, c'est pas la même chose. Mais quand on est seul, faire rien que le dossier Pôle emploi, imaginez pour un jeune le dossier Pôle emploi ce que c'est ! C'est des papiers que vous savez même plus où vous les avez mis, que vous avez peut-être jamais vu de votre vie...

- Moi j'avais tellement galéré !

- Mais le dossier Pôle emploi pour moi ça a été un truc de fou ! », Charly 24 ans, Lina 18 ans, et Anthony 20 ans

La défiance à l'égard du monde professionnel telle qu'elle a pu être décrite précédemment se répercute sur les professionnels de l'insertion avec lesquels les relations peuvent être conflictuelles : « Là je vais faire un courrier pour changer de conseiller. Parce qu'elle et moi, ça va pas marcher. ». Dans les échanges, les conflits avec les conseillers d'insertion apparaissent récurrents et source de préoccupation pour les jeunes. Les dissensions se nourrissent d'un sentiment d'exclusion et d'incompréhension : les jeunes ne se sentent pas appartenir au « même monde » que les professionnels de l'insertion : « Quand vous êtes en difficulté comme ça, vous avez l'impression que quand vous parlez avec ces gens-là, vous n'êtes pas du même monde on dirait. Vous n'êtes pas du même monde. ». Dans ce contexte, « les tensions entre les jeunes et les professionnels apparaissent inévitables. »<sup>138</sup>.

Enfin, la situation de nécessité dans laquelle se trouvent les jeunes que nous avons rencontrés, voire d'urgence pour certains, constitue un décalage avec les attendus des institutions (s'inscrire dans un projet, suivre une formation, se préparer à la recherche d'emploi...). Certains sont amenés à cacher la précarité de leur situation résidentielle : « Ça fait depuis presque un an et demi que je vagabonde à droite à gauche, que j'ai pas de chez moi. Je dors chez des potes, je dors dans des squats des fois, dans ma voiture. Et en même temps j'essaye de chercher du travail à côté. Mais j'essaye de pas le montrer. ». D'autres reconnaissent ne pas parvenir à conjuguer l'un et l'autre : « Quand t'es à la rue, que t'as pas de logement, t'as pas envie de trouver du boulot. Enfin, tu ne peux pas en trouver... T'as déjà pas dormi de la nuit, t'as la tête dans le c\*\*, t'es déjà en train d'essayer de survivre, tu vas en plus faire des démarches pour trouver un boulot alors que tu sais que... Enfin c'est beaucoup trop compliqué. », « Et puis après vous n'avez plus confiance, vous n'avez plus envie... de rien. ». Ces propos illustrent que pour les jeunes les plus vulnérables, « la tension entre aspiration à l'autonomie sociale et situation de dépendance financière se révèle difficilement conciliable avec les exigences de l'accompagnement social. »<sup>139</sup>.

<sup>138</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 62.

<sup>139</sup> MUNIGLIA V., 2017, *Ibid.*

\*  
\*\*

« Et pourtant, ils s'insèrent. »<sup>140</sup>

Si les échanges avec les jeunes font apparaître de grandes difficultés dans leurs parcours d'insertion, les professionnels évoquent des jeunes qui se révèlent être « très mobilisables ». Malgré les fins de contrats et les licenciements, ils parviennent à « rebondir ».

« - Les jeunes sont très mobilisables sur la recherche d'emploi. Ils vont pouvoir harceler, arpenter tous les restaurants pour trouver un poste de plongeur. Ce n'est pas que ça, mais c'est quand même une des activités qui fonctionne le plus... Ils ont l'accès à l'emploi, ils ont les ressources qui rentrent, la plupart du temps c'est quand même avec des contrats de travail, mais ça reste de l'emploi précaire par la nature même du contrat.  
- Etonnamment, c'est sur les jeunes qu'on a les meilleurs résultats en termes d'insertion professionnelle, en termes d'accès à l'emploi. Alors attention, on n'est pas sur du CDI ! Mais entre les contrats saisonniers, les CDD, l'intérim...  
- Même quand ils sont virés en fait  
- Ils ont une capacité à rebondir ! On a de très bons résultats sur leur accès à l'emploi. Mais qui n'est pas de l'emploi durable. Ni de l'emploi aidé d'ailleurs. C'est de l'emploi direct. Mais ça leur permet de survivre... mais on est quand même bloqué pour l'accès à un logement. », *Professionnels de terrain*

---

<sup>140</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 229.



## PARTIE 5 – SYSTEME LOCAL D'ACTION PUBLIQUE EN DIRECTION DES JEUNES

### 1. Accompagner les jeunes en difficulté dans le territoire

Les professionnels de terrain (travailleurs sociaux et professionnels de l'insertion) sont les premiers interlocuteurs des jeunes dans leurs parcours d'accès aux droits et aux services : « les publics n'ont jamais affaire à des institutions abstraites, mais aux agents qui les incarnent »<sup>141</sup>. Si les jeunes développent des stratégies en dehors de l'aide publique, en raison de l'inadéquation de la réponse publique à leur situation, ces solutions se mettent en place en maintenant un lien avec les institutions et plus particulièrement ceux qui les incarnent : les professionnels de terrain. Or, le travail des professionnels de terrain dans le suivi et l'accompagnement des jeunes vulnérables s'inscrit dans un environnement contraint : la rareté des places disponibles, les délais d'attentes et les exigences pour l'accès aux dispositifs structurent les modalités d'accompagnement et les marges de manœuvre dont ils disposent. Ils doivent donc faire preuve de facultés d'adaptation pour permettre aux jeunes d'accéder à une offre dans un contexte de rareté : une grande partie de leur travail consiste alors en un exercice d'argumentation, de justification et de négociation.

#### a. Evoluer dans un environnement contraint

L'une des principales difficultés évoquées par les professionnels est la nécessité de composer avec les contraintes de temps. Les délais d'attentes pour entrer en CHRS ou en logement social se comptent parfois en années et contrastent avec l'urgence de certaines situations. Les places en hébergement d'urgence quant à elles sont restreintes dans l'ensemble du département, et surtout limitées en durée (15 jours maximum par personne par an pour la PAU). Avant d'envisager la mobilisation des dispositifs de droit commun, les professionnels explorent la situation personnelle du jeune :

« On va regarder autour du jeune s'il y a des solutions qui sont foireuses mais qui peuvent permettre de gagner du temps. », *Professionnel de terrain*

« On fouille toujours le réseau personnel parce qu'on sait que c'est toujours la réponse la plus réactive, c'est la réalité du terrain. Après on met tous les leviers en place, le SIAO, la PAU... On s'adapte aussi en fonction de la détresse du jeune et de sa capacité à se mobiliser. » *Professionnel de terrain*

Les professionnels sont rarement en mesure de proposer une mise à l'abri immédiate et pérenne aux jeunes en difficulté de logement. Deux d'entre eux évoquent la difficulté de maintenir le lien avec le public dans ces conditions et les stratégies qu'ils mettent en place pour y parvenir :

« - Pour les accrocher, au premier accueil on va leur montrer que le logement est un problème mais que ce n'est pas le seul, pour pouvoir les faire patienter. On leur dit *Il y a le logement mais on peut aussi travailler sur tes problèmes de santé. Tu n'as pas de CMU ? On fait une CMU et comme ça tu pourras aller chez le dentiste.* On va les accrocher comme ça *Tu es toujours dans la rue mais quitte à être dans la rue, autant ne pas avoir mal aux dents.* C'est un peu ridicule, mais c'est comme ça qu'on peut les garder. Quand ils nous disent qu'ils aimeraient travailler, on les oriente vers la Mission locale. En général on arrive à maintenir le lien, vu qu'ils ont une multiplicité de problèmes à régler... *Tu m'as parlé d'un jugement, tu n'y as jamais été, peut-être qu'il faut qu'on écrive au juge ?* Parce que plein de jeunes ne se sont jamais présentés à leur jugement...

- Ils voient qu'on prend en compte leur situation globale, c'est ça qui les accroche aussi, qu'on essaye de les faire avancer dans toutes leurs démarches.

- On va vraiment creuser, y compris sur les dettes, les amendes... Vraiment, on va dans le détail. » *Professionnels de terrain*

<sup>141</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 71.

Ces stratégies sont mises en œuvre pour « faire patienter » les jeunes dans l'attente d'un accès à un dispositif ou d'une solution en dehors de l'aide publique (accès à l'emploi, obtention de ressources, accès au logement). Pour les professionnels, la temporalité dans laquelle les jeunes s'inscrivent et évoluent est rarement compatible avec celle des dispositifs voire de l'action publique de façon plus globale. Certains d'entre eux portent un regard particulièrement critique sur le rapport des jeunes au temps, leur capacité à « patienter » et leur investissement dans les démarches :

« Les jeunes, ils débutent dans la vie, ils pensent que tout est facile, et tout doit aller vite, ils sont dans une société où tout va vite. Donc ils veulent une réponse rapide et une solution rapide. Et dès qu'intervient la notion de temps, on les perd. Charge à nous de faire comprendre que c'est plus compliqué que ça. » *Professionnel de terrain*

« C'est un public qui est fragile et qui se démotive vite parce qu'il n'y croit pas. Comme leur temporalité n'est pas la même, si ça ne vient pas, il coupe et rebascule sur autre chose. Ces jeunes pensent repartir à chaque fois sur autre chose, mais ils sont piégés parce que la problématique reste la même : pas de logement, pas de boulot. Mais ils pensent qu'en coupant d'un lieu, d'un accompagnement, ils vont pouvoir rebondir. » *Professionnel de terrain*

Interrogé à ce sujet, la réaction d'Arthur illustre un fort sentiment d'incompréhension :

« Ça fait un an et demi que je suis dans cette galère. Je prends le temps ! Ça me révolte : qu'ils se mettent à notre place. Eux, ils sont en place, il y a pas de souci. Ils ont ce qu'il faut comme bagage pour être patient. Mais nous on doit l'être, avec ce qu'on a pas ! On doit être patients mais on n'a pas ce qu'ils ont. », *Arthur 20 ans*

Les contraintes temporelles exposent les professionnels au risque de démotivation des publics. Certains jeunes peinent à entrevoir une issue favorable aux démarches entreprises. Le rôle des professionnels est de maintenir ou renforcer la mobilisation et la motivation des jeunes pour que les démarches aient une chance d'aboutir.

« J'ai un jeune que je veux faire rentrer en hébergement sur Actes jeune à Nice. Il est à bout parce que ça fait 3 mois qu'il attend. Il m'a dit *Je lâche tout !* mais j'ai répondu *Non, c'est dans une semaine, il ne faut pas lâcher !* On va passer notre temps à leur dire *Tu as vu tous les efforts que tu as fait, même si ça paraît encore loin, il ne faut pas lâcher, sinon tu auras passé tout ce temps-là à attendre pour rien alors que tu as fait le plus gros.* Effectivement on va passer notre temps à les remotiver, à leur dire qu'il y aura forcément une solution qui va se débloquer. » *Professionnel de terrain*

Malgré des limites structurelles importantes, les professionnels restent optimistes quant à leur capacité à trouver des solutions aux jeunes sans hébergement, pour peu que les contraintes temporelles soient comprises et acceptées par les jeunes : « On dit bien aux jeunes que ce n'est pas magique, que ça va prendre du temps et que pendant ce temps il va falloir un peu continuer à se débrouiller. Mais à un moment donné ça ne peut que se débloquer. ».

La nature des situations rencontrées par les travailleurs sociaux appelle souvent un accompagnement global, rapproché et de longue durée pour travailler l'insertion et parvenir à améliorer les conditions d'existence des jeunes en difficulté : « Pour certains il y a un accompagnement depuis deux ou trois ans, de manière continue, parce qu'il a fallu travailler des problèmes d'addiction, des problèmes de comportement, des problèmes de justice, des troubles psychiatriques qu'il faut faire accepter... Quand ils arrivent vers nous, ce n'est pas leur priorité et si on commence par aborder ces questions d'entrée de jeu, on les fait repartir... ». La mise en place de certaines mesures – les mesures de protection par exemple – nécessitent un temps d'accompagnement suffisamment long pour que puisse être établi le diagnostic préalable à la démarche et que soit construite une relation de confiance entre le travailleur social et le jeune :

« Une fois qu'on aura travaillé ce qui relève de l'urgence, la mise en place d'une mesure de protection de type curatelle pourra se poser. Ces sujets ne peuvent être abordés que lorsqu'on a une relation qui est posée depuis plusieurs années et que le jeune est suffisamment en confiance pour pouvoir accepter ce genre de mesures. J'ai en tête des jeunes qu'on accompagne et pour lesquels on est pourtant dans la proximité, avec un accompagnement très intensif... dans les six premiers mois de l'accompagnement cette question ne peut pas être abordée. Parce que sinon on les fait fuir. » *Professionnel de terrain*

La variable temps conditionne grandement les possibles professionnels et le champ d'action des travailleurs sociaux. Le temps des dispositifs s'inscrit dans un rythme différent du temps vécu par les jeunes, qui est souvent

celui de la nécessité. Dans son ethnographie du travail d'insertion, Xavier Zunigo rappelle que « les conseillers se situent dans une temporalité institutionnelle construite par les contraintes du marché de la formation (sessions d'entrée, durée des formations, stades de la formation), du marché de l'emploi (postes disponibles, prérequis à l'embauche, etc.), et des critères d'obtention de l'aide sociale (conditions pour accéder à un logement, aux aides financières, etc.), qui s'oppose à la temporalité de la nécessité économique qui s'impose souvent aux jeunes »<sup>142</sup>. En parallèle, la multiplicité des problématiques rencontrées appelle une prise en charge au-delà de l'urgence dans une temporalité beaucoup plus longue.

#### ENCADRE 10. TRAVAILLER DANS LE HAUT-PAYS

Le haut-pays est composé de communes rurales faiblement peuplées et compte environ 1000 jeunes âgés entre 18 et 29 ans. L'offre en termes d'acteurs et de structures y est faible. Pour bénéficier d'un maillage d'acteurs et de dispositifs, les populations du haut-pays doivent se diriger vers les principales communes environnantes : Grasse à l'ouest, Valbonne au Sud.

Les professionnels de l'action sociale travaillant dans ce secteur font état d'un territoire « *solidaire* ». Si les publics aux parcours « *compliqués* » sont plus facilement identifiés par les habitants, les jeunes qui rencontrent des difficultés dans ce territoire peuvent généralement compter sur leur réseau personnel. Le tissage amical permet, lorsqu'un jeune se retrouve exclu du logement, d'envisager l'hébergement chez un tiers. Les jeunes s'orientent vers les travailleurs sociaux dans un second temps.

Les travailleurs sociaux sont rarement amenés à remplir des dossiers SIAO pour des jeunes du haut-pays. La plupart du temps, lorsque la possibilité est évoquée avec le public, ils refusent, préférant trouver d'autres solutions. Faire une demande d'hébergement, c'est accepter de quitter le haut-pays pour se rapprocher du littoral : les structures d'hébergement sont inexistantes sur cette partie de l'agglomération. L'absence de services dans le territoire les contraint à une forme de mobilité et de dynamisme. Dans leur mobilité, les populations de l'ouest du haut-pays sont davantage tournées vers Grasse. Les populations de l'est du haut-pays quant à elles sont tournées vers Vence.

Parmi les contraintes auxquelles ils font face, les professionnels de terrain évoquent les difficultés à « *gérer* » l'absence de solution lorsque les situations rencontrées viennent à se dégrader :

« Parfois on ne peut pas proposer de solution de logement et les jeunes se mettent encore plus en difficulté puisque ils sont plus vulnérables. Certaines jeunes filles sont logées à droite à gauche et reviennent nous voir avec abus sexuels. C'est compliqué à gérer.

- Aussi de la prostitution.

- Oui, tout à fait, il y a aussi la prostitution. Il y a ces problématiques qu'on rencontre du fait de ne pas pouvoir proposer de solution. » *Professionnels de terrain*

« Il y a des cas très exceptionnels où je me suis retrouvée très démunie. En l'occurrence, des jeunes filles qui se sont fait violenter et où malheureusement il n'y avait pas de solution. C'est très compliqué dans la pratique professionnelle de laisser repartir la jeune fille même si on a passé maints coups de fil. » *Professionnel de terrain*

Les professionnels expriment leur frustration face à certaines décisions qui, selon eux, relèvent « *du politique* ». Ils prennent pour exemple l'obligation récente pour les jeunes vivant dans l'Ouest du département d'être domiciliés dans la métropole Niçoise pour pouvoir prétendre à certaines offres d'hébergement à Nice :

« - Par exemple, avant on pouvait faire des orientations vers Actes Jeunes pour l'hébergement, mais maintenant ce n'est que la métropole. Si le jeune n'est pas domicilié à Nice, on ne peut plus orienter vers Actes Jeunes. Donc on est obligé de demander aux jeunes d'aller se domicilier au CCAS de Nice pour avoir une adresse à Nice.

- On est bloqué par le politique.

- Avant Actes Jeunes prenait tout le territoire.

- C'est vraiment affreux pour le jeune de comprendre ça, *Pourquoi je dois aller faire une domiciliation là-bas ?* » *Professionnel de terrain*

Les professionnels doivent composer avec les décisions et les changements venant du « *plus haut* » niveau. Ils évoquent notamment les modifications dans l'attribution du fonds d'aide aux jeunes, recentré sur le volet professionnel au détriment du social et du logement, correspondant à « *une volonté venant de plus haut* ».

<sup>142</sup> ZUNIGO X., 2013, *Ibid.*, p. 118.

Néanmoins, la marge de manœuvre dont ils disposent peut évoluer selon les « opérateurs » qui décident de l'attribution des aides et de la relation qu'ils entretiennent avec eux :

« Ça dépend aussi de l'opérateur. Durant très longtemps on a eu la même personne qui venait du Conseil Départemental. Elle commençait à bien nous connaître et avait bien repéré le réseau qui était en place. Elle savait très bien que quand nous venions, c'était pour des jeunes qui étaient en grande précarité. Donc j'ai déjà été exemptée de pleins de papiers. Jusqu'à récemment, une carte d'identité et une attestation de notre accompagnement suffisait pour que je présente un dossier [FAJ]. Maintenant c'est un autre opérateur, ça a changé. » *Professionnel de terrain*

#### **b. Faire du cas par cas : s'adapter aux situations**

« C'est au cas par cas en fait, c'est vraiment selon les structures qui sont sollicitées, selon la situation du jeune... »  
*Professionnel de terrain*

« On travaille avec tout le réseau et effectivement c'est très au cas par cas. Ça dépend [essentiellement du] jeune. »  
*Professionnel de terrain*

Les professionnels de terrain insistent sur le caractère adaptatif de leur travail, nécessité par l'environnement contraint dans lequel ils évoluent (contraintes budgétaires, politiques, matérielles, humaines etc.) et la complexité des situations rencontrées. Ce caractère adaptatif se lit à travers les différentes postures adoptées par les professionnels vis-à-vis des démarches administratives des personnes accompagnées. Ces postures oscillent entre le *laisser faire* et le *faire avec*.

« Qui assume la charge administrative des démarches ?

- On s'adapte à chaque situation.

- Nous, considérant notre public, on le fait avec eux. Mais quand ça fait trois ans qu'on les accompagne, s'ils viennent toujours pour le dossier CMU, on leur dit *Ça fait trois ans, tu peux le faire maintenant*. Mais en fait ils ont besoin d'être rassurés. Certains arrivent avec le dossier nickel, mais ils demandent quand même qu'on le vérifie.

- Ça dépend. Certains nous disent *Non non non, donnez-le moi, je le fais*, ils sont très autonomes, très à l'aise. D'autres préfèrent monter les dossiers avec nous. On laisse la possibilité, en fonction de la personne. » *Professionnels de terrain*

Considérant les difficultés rencontrées pour recourir à l'aide publique dans le champ du logement et de l'hébergement, les travailleurs sociaux considèrent des solutions alternatives et sont amenés à « dépasser le cadre » de leurs actions :

« On cherche notamment sur le Bon coin. Nos travailleurs sociaux sont très actifs sur ces recherches parce qu'on essaye d'user de toutes les stratégies. On maintient l'accompagnement, on soutient les jeunes financièrement, exceptionnellement on accorde la caution. On dépasse largement le cadre qu'on s'était fixé initialement pour pouvoir répondre à la situation et trouver une solution, au cas par cas. » *Professionnel de terrain*

De la même façon, « en cas d'extrême nécessité », le service prévention jeunesse de l'agglomération a identifié dans sa régie de fonctionnement des ressources pour financer un hébergement d'urgence le temps d'un weekend :

« J'ai fait noter dans l'arrêté de régie que je puisse prendre en charge des nuitées d'hébergement. Avec ça, je peux payer de l'hébergement d'urgence *plus plus* sur une courte période. C'est de l'hébergement en hôtel. Par exemple, le vendredi soir, quand il n'y a pas trop de solution, ça permet de mettre le jeune à l'abri pendant trois jours. Le lundi, les professionnels mettent tout en œuvre pour trouver une solution. Pour bien que vous entendiez, c'est pour trois jours maximum, je ne veux pas remplacer la PAU. » *Professionnel de terrain*

Si le *cas par cas* est perçu par les professionnels à la fois comme une marge de manœuvre et comme un impératif d'adaptation face aux contraintes professionnelles, pour les jeunes cette expression incarne l'idéal de la prise en charge, une utopie jugée hors d'atteinte :

« Il faudrait faire du cas par cas.

- Du cas par cas : mais il faut trouver les gens qui vont prendre le temps !

- Le problème c'est qu'il n'y a pas de cas par cas.

- Dans ma vision des choses, l'avenir où la France est belle, j'espère qu'ils viennent et qu'ils nous disent *Cas par cas*. Ils ne le feront jamais car on est 70 millions en France. » *Anthony 20 ans, Sandra 18 ans et Charly 24 ans*

### c. Argumenter, justifier, négocier les entrées en dispositif

« Dès qu'il y a un projet, même si le projet est court, c'est un petit pas, ça s'argumente, on y arrive. » *Professionnel de terrain*

Evaluant dans un environnement contraint, le travail des professionnels de terrain se mue souvent en un exercice d'argumentation, de justification et de négociation pour tenter de positionner les jeunes sur des offres et des dispositifs dans le champ du logement et/ou de l'hébergement. Les professionnels évoquent notamment le travail de négociation qu'ils mènent auprès des opérateurs décisionnaires de l'attribution et de la prolongation des places d'accueil d'urgence (PAU).

« Des fois on a réussi à avoir des PAU pendant deux mois. Mais il faut que ça soit très vite argumenté avec le 115. Après, on les connaît très bien ! Donc on arrive, par le réseau partenarial, à pouvoir négocier des choses, mais il faut que ça soit vraiment cadré. On ne peut pas le faire pour tous les jeunes, il faut qu'il y ait un projet professionnel qui soit déjà béton. » *Professionnel de terrain*

Le projet professionnel constitue généralement l'élément central autour duquel se structure l'argumentation en faveur du jeune. Il atteste de la « bonne volonté » du jeune et de son inscription dans un parcours d'insertion vers l'emploi. Il permet aux professionnels de justifier de la mise en place d'une mesure autour de ce jeune. La prolongation – voire l'obtention – d'une mise à l'abri est souvent conditionnée à l'inscription du jeune dans un projet professionnel. Il en va de même de l'attribution du fonds d'aide aux jeunes :

« C'est sûr que c'est plus facile avec les jeunes qui viennent régulièrement en rendez-vous. Pour nous c'est un plus dans l'argumentaire pour dire *Le jeune s'est bien rendu sur les différentes structures où on lui a dit d'aller*. Mais c'est quasiment parce qu'on sent qu'il y a l'emploi derrière, ou un maintien dans l'emploi. Du social pour du social, ils ne veulent pas, du logement pour du logement ça ne passe pas non plus... C'est très difficile. » *Professionnel de terrain*

« - Le FAJ est davantage attribué lorsqu'il y a un lien avec le professionnel. Le Département a mis l'accent sur l'insertion professionnelle, socio-professionnelle à la limite, et le logement de moins en moins...

- Avant, on arrivait à justifier que le logement est en lien avec le professionnel, par exemple on faisait beaucoup de FAJ pour des entrées en FJT.

- Par le passé ! Mais ça, c'était avant. Ça se fait de moins en moins.

- Moi j'arrive à faire un FAJ pour de l'entrée en logement privé par exemple. Pour préparer l'entrée dans le logement, en disant que soit les conditions ne sont pas réunies pour faire le FSL, soit en attendant de mobiliser les autres dispositifs... Mais c'est vrai que, comme vous dites, l'argumentaire doit être bien solide.

- Bien ficelé ! » *Professionnels de terrain*

Lorsque le cumul de difficultés (famille, emploi, logement, santé, justice...) place les jeunes dans une instabilité peu propice à la réalisation d'un projet professionnel, le travail d'argumentation en leur faveur auprès des personnes en charge de l'attribution des aides publiques devient plus hasardeux. L'absence de projet professionnel réduit la marge de manœuvre et la capacité d'argumentation des professionnels de terrain.

« Quand il y a pas d'insertion professionnelle, c'est difficile à défendre. Tant qu'il y a une insertion, on arrive à argumenter dans le sens où il y a des dispositifs, on arrive toujours à dire *Il y a un projet, il y a quelque chose qui va arriver, c'est un jeune qui s'investit, qui est dans sa formation...* Mais quand ce sont des jeunes qui sont en plus grande difficulté sociale, ça devient vraiment problématique. » *Professionnel de terrain*

Pour certains professionnels, le travail d'argumentation et de négociation ne se limite pas aux interlocuteurs du secteur public. Considérant les difficultés d'accès à l'offre publique dans le champ du logement et de l'hébergement, les professionnels mobilisent lorsqu'ils le peuvent le parc privé.

« A Grasse, on arrive à trouver des logements dans le secteur privé pour des jeunes en chantier écoles avec des ressources qui s'élèvent à 380 euros. On arrive à négocier avec le propriétaire parce que l'APL couvre complètement le loyer et qu'on fait un VISALE. On y arrive aussi en intermédiation locative quand la Caf prends tout en charge. Mais pour le FJT par exemple, ça ne passe pas. » *Professionnel de terrain*

**ENCADRE 11 : MOBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX COMME STRATEGIE D'ACCES A L'AIDE PUBLIQUE.**

« Il faut toujours aller voir une assistante sociale, il faut toujours trouver quelque chose en fait. Mais il faut trouver. Ça ne vient pas à toi. », *Sandra 18 ans*

« Parlez, expliquez votre situation, comme moi j'ai fait. Et franchement, il ne faut pas les lâcher. », *Bilel 26 ans*

Les professionnels de terrains, en particulier les assistantes sociales, jouent un rôle clé dans les stratégies d'accès des jeunes à l'aide publique. Les discours des jeunes laissent transparaître la manière dont ceux-ci mobilisent ces professionnels quand ils souhaitent recourir à un dispositif ou un service.

Pour beaucoup de jeunes, les professionnels de terrain sont une aide indispensable dans la réalisation des démarches administratives.

« - Si je suis tout seul à faire mes démarches, je ne vais pas les faire. Mais s'il y a quelqu'un avec moi, je les fais.

- Moi c'est pareil, je vais avoir besoin de Laure [assistante sociale] pour faire mes démarches, et je vais m'habituer... Mais il ne faut pas ! Il faut dire *Tu fais tout seul !*

- Ouais mais après, tout seul, tu peux galérer aussi... Si une personne a beaucoup de connaissance, elle peut te faire part de ses connaissances, tu vois. »

*Lenny 22 ans et Bilel 26 ans*

Sandra conseille Lina sur la démarche à suivre pour présenter un dossier de candidature aux foyers de jeunes travailleurs : « Il faut juste passer par l'assistante sociale, que ce soit elle qui te fasse un dossier. Elle fait le dossier et c'est elle qui le transmet. En gros tu passes en mode priorité, comparé à quelqu'un qui en a juste marre de ses parents, parce qu'il y en a plein qui en ont marre de leurs parents... Si tu passes par une assistante sociale, elle te fait un dossier, elle voit que t'es en galère, là bien sûr elle ne va pas te laisser comme ça. », *Sandra 18 ans*. Pour les jeunes, le recours à une assistante sociale renforce la crédibilité de leurs démarches (elle atteste de la difficulté rencontrée) autant qu'elle présente une garantie supérieure de réussite en comparaison d'une démarche autonome.

Les travailleurs sociaux sont mobilisés par les jeunes comme intermédiaires privilégiés entre eux et les institutions. Inès est en conflit avec sa conseillère Mission locale, elle nous raconte les tentatives menées avec son assistante sociale pour échanger avec sa conseillère et anticiper la suspension de sa Garantie jeunes : « J'avais un rendez-vous médical. Et je voulais appeler ma conseillère pour lui dire que je ne pourrai pas venir au rendez-vous Garantie jeunes. Je l'ai harcelée, je l'ai harcelée, je l'ai harcelée. Mon assistante sociale elle l'a harcelée, harcelée, harcelée... Elle n'a pas répondu. », *Inès 24 ans*. Quelques temps après, elle apprend que sa Garantie jeunes sera suspendue pour le mois. Elle tente alors par tous les moyens d'entrer en contact avec l'institution pour remédier à cette situation : « Hier j'étais au secours populaire, il y avait une assistante sociale, j'ai demandé à ce qu'elle appelle la Mission locale pour parler avec la directrice, mais elle n'était pas là apparemment. », *Inès 24 ans*.

Le rapport aux travailleurs sociaux est toutefois ambivalent. Il dépend notamment des postures professionnelles et de l'investissement des travailleurs à l'égard des publics. Les professionnels sont jugés selon leur capacité à venir en aide et à apporter des solutions. Certains jeunes jettent un regard critique sur les professionnels qu'ils ont rencontrés :

« On arrive pas à se faire comprendre, on n'y arrive pas... », *Andy 24 ans*

« Tu peux pas comprendre la situation des gens qui sont dans la misère si toi-même tu l'as pas vécue », *Lenny 22 ans*

« - Là-bas [accueil de nuit] ils ne t'aident pas... Ils ne nous aident pas du tout. On leur demande des tickets restaurant parce qu'on n'a pas de quoi manger depuis quelques jours... Limite ça leur écorche un peu la figure de nous en passer au moins un ou deux. Ils ne nous en passent pas.

- Ils se permettent de tout refuser. », *Lenny 22 ans et James 29 ans*

Bilel, quant à lui, est particulièrement reconnaissant de l'aide qui lui a été apportée :

« Heureusement qu'elle [assistante sociale] était là. C'était pas facile mais ça m'a aidé quand même. [...] Ils [travailleurs sociaux] ont été derrière moi jusqu'à maintenant. Moi je suis choqué, je leur ai dit : personne m'a aidé jusqu'à maintenant. Personne ne m'a aidé. », *Bilel 26 ans*

« Dans ma région, personne ne m'a aidé. Même pas un bon [ticket alimentaire]. C'est grave. Du coup j'allais même plus chez eux. Ici il y a ALC. Ils m'aident. Ils me donnaient des bons, je te jure toutes les semaines. Après c'était à moi de gérer. », *Bilel 26 ans*

## 2. Coopération et partenariats interinstitutionnels

« Rien n'empêche les collectivités de s'emparer de ce genre de problématiques. » *Acteur institutionnel*

Cette section vise à approcher la manière dont se structure l'action publique locale en faveur du logement des jeunes, en particulier des jeunes vulnérables. Elle interroge la mobilisation institutionnelle sur le territoire, en particulier émanant de l'intercommunalité qui porte la politique locale dans le champ du logement. Cette section s'intéresse également aux formes que prend le travail partenarial sur le territoire, notamment son degré de formalisation. A l'image des constats établis par Olivier David, Eric Le Grand et Patricia Loncle, il apparaît que la réponse publique à destination des jeunes en difficulté d'insertion sur le territoire dépend de trois éléments : les caractéristiques propres au territoire (démographie, emploi, logement, etc.), les représentations de cette jeunesse et de ses difficultés et enfin les relations entre les acteurs locaux<sup>143</sup>.

### a. La politique locale en faveur du logement des jeunes

« Au niveau de la Direction Habitat Logement, on n'a pas quelqu'un de dédié à la question du logement des jeunes. C'est un demandeur de logement. » *Acteur institutionnel*

La politique locale dans le champ du logement est principalement portée par l'intercommunalité. Le programme local de l'habitat traduit les ambitions politiques de l'intercommunalité en matière d'habitat, de logement et d'hébergement. « Le PLH définit pour six ans les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. »<sup>144</sup> En s'appuyant sur un diagnostic de l'existant, il fait figurer les grandes orientations en matière d'habitat qu'il décline sous forme de fiches-actions. L'année 2018 est une année transitoire pour la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis qui dresse le bilan de son deuxième PLH (établi en 2012 pour une durée de six ans et prorogé de deux ans en accord avec les services de l'Etat) et prépare l'élaboration du suivant. La problématique logement dans le territoire de la CASA est d'une acuité significative et ancienne, et ce malgré les efforts conduits par l'agglomération dans ce champ au cours des deux précédents PLH (développement du parc locatif social notamment).

Le deuxième PLH de la CASA fait mention de la problématique spécifique du logement des jeunes à plusieurs occasions, principalement dans la partie consacrée aux « difficultés face au logement ». Cette section fait figurer les jeunes parmi les « publics ayant des difficultés spécifiques », au même titre que les publics en insertion, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les personnes « en rupture (désocialisé, SDF, victimes de violences conjugales) »<sup>145</sup>, les personnes souffrant de problèmes psychologiques ou psychiatriques, les personnes ayant des dépendances, les travailleurs saisonniers et les gens du voyage. La partie consacrée aux jeunes permet de discerner distinctement les publics et enjeux identifiés par l'agglomération (« les publics suivis par le CLLAJ » et « les jeunes en recherche de logement temporaire »), ainsi que les leviers d'actions privilégiés, à savoir le CLLAJ et les FJT<sup>146</sup>.

« On a deux FJT et un CLLAJ donc c'est vrai qu'on se repose beaucoup sur eux. [...] [Le CLLAJ] c'est notre plus-value, c'est le seul du département et nous le finançons de manière importante. On est l'un des financeurs principaux, voire le plus gros. » *Acteur institutionnel*

<sup>143</sup> DAVID, O. et al., « Systèmes locaux et action publique : l'exemple des jeunes vulnérables », *Agora débats/jeunesses* 2012/3 (n°62), p. 81-95.

<sup>144</sup> Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2013, *Ibid.*, p. 13.

<sup>145</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Programme local de l'habitat*, 2012-2017, p. 154-162.

<sup>146</sup> Il convient de noter que le dispositif « Jeunes » porté par ALC ReSo n'avait pas encore vu le jour en 2012. Par ailleurs, en excluant la question spécifique du logement étudiant, la réponse institutionnelle en logement adressée au public jeune (en conseil et accompagnement à travers le CLLAJ ou en offre de logement accompagné à travers les résidences Habitat jeunes - FJT), se trouve en grande partie concentrée dans les mains d'un seul acteur du territoire, l'association API Provence : « Aujourd'hui toute la problématique jeune est gérée par API. », *Acteur institutionnel*

En 2015, le bilan à mi-parcours du PLH pose la question des « jeunes modestes ou en insertion » et de la pérennisation financière des « deux outils leur étant destiné, présents sur le territoire de la CASA : les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) »<sup>147</sup>. L'offre en FJT est présentée comme réponse au problème des jeunes en difficulté de logement. Cependant, le PLH mentionnait déjà le fait que les FJT ne répondaient pas aux situations de jeunes en « grandes difficultés » par « manque de moyen financier et humain »<sup>148</sup>. Ce constat pose la question des prises en charge à envisager pour les jeunes en difficulté de logement aux ressources suffisantes pour intégrer les FJT (Garantie jeunes, chantiers d'insertion par exemple), mais dont le besoin d'accompagnement social est présenté par les gestionnaires comme incompatible avec les capacités des structures.

Le bilan à mi-parcours apporte d'autres éléments pour apprécier les objectifs fixés à destination des jeunes ainsi que les actions engagées. La fiche-action destinée exclusivement aux jeunes (n°1.2.2 – Conforter les parcours résidentiels des jeunes) s'adresse à quatre publics : les étudiants, les jeunes modestes, les jeunes en insertion et les jeunes en rupture. Le bilan rappelle l'effort conséquent conduit à destination des étudiants avec le financement de trois résidences lors du premier PLH, mais souligne que « le besoin en offre, tant publique que privée, pour le public étudiant, doit encore être quantifié, qualifié et territorialisé »<sup>149</sup>. La CASA a ainsi financé une étude sur les besoins en logement des étudiants et des chercheurs, finalisée en 2014, qui a montré l'existence d'une offre « quantitativement suffisante » à destination de ce public, mais peu adaptée en termes de coûts. Les objectifs à destination des jeunes dits modestes consistent à « mobiliser les dispositifs existants », à savoir les FJT et le CLLAJ, bénéficiant d'un financement de l'agglomération en 2014 de 43 000€ pour le FJT d'Antibes porté par API Provence, de 20 000€ (auxquels s'ajoutent 20 000€ de subvention exceptionnelle) pour le FJT de Valbonne porté par la MJC et de 65 000€ pour le CLLAJ<sup>150</sup>. Quant aux jeunes en insertion ou en rupture, les objectifs les concernant sont moins précis : « mieux répartir l'offre dédiée aux jeunes en mettant en œuvre un accompagnement adapté » et « accueil dans les structures adaptées avec un suivi renforcé »<sup>151</sup> sans que les moyens pour y parvenir ne soient détaillés. Il n'est ainsi pas fait mention de la rareté des places disponibles dans les structures adaptées (CHRS notamment) et des délais d'attente pour intégrer les dites structures, qui freinent considérablement la réalisation de ces objectifs.

Les obstacles à la prise en charge des jeunes vulnérables dans le territoire sont de plusieurs natures. Comme l'illustre le PLH, il existe une pluralité de publics identifiés comme rencontrant des difficultés spécifiques dans le territoire. Il est important de noter que la CASA est un territoire vieillissant : la part des personnes de plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 30 ans. Leur position minoritaire dans le territoire place les jeunes en compétition défavorable avec d'autres publics, notamment les personnes âgées.

« Dans les choix politiques qui peuvent être faits, le volume est sur le senior. Il y a un vrai choix qui est fait... Ce n'est pas pour autant qu'on ne fait pas à côté parce qu'on a financé une étude sur le monde étudiant chercheur, on finance le CLLAJ de manière importante... Donc il y a cette sensibilité, il y a des choses qui sont mises en place, mais il est vrai que le volet logement vise prioritairement les seniors. », *Acteur institutionnel*

Par ailleurs, les difficultés de logement que rencontrent les jeunes étudiants et les jeunes actifs, notamment dans la technopole (espace qui comprend très peu d'habitat) mais plus largement dans la bande littorale où la part des résidences secondaires et les montants des loyers sont importants, ne sont pas négligeables. Ces publics présentent un potentiel d'insertion supérieur aux jeunes vulnérables et concentrent donc une partie de l'attention des acteurs locaux, notamment du CLLAJ et des FJT, que les contraintes professionnelles (humaines et budgétaires) incitent à accompagner.

<sup>147</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat, 2012-2017*, Janvier 2015, p. 11.

<sup>148</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Programme local de l'habitat, 2012-2017*, p. 157.

<sup>149</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat, 2012-2017*, Janvier 2015, p. 11.

<sup>150</sup> Il convient de noter la forte implication de l'agglomération dans le soutien financier auprès des associations du territoire. En 2014, la CASA a attribué 359 800€ de subventions à huit structures différentes (ADIL 06, AGIS 06, ALC ReSo, ALFAMIF, API Provence, Equipe St Vincent, MJC Espace Culture et Citoyenneté, Petits frères des Pauvres).

<sup>151</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat, 2012-2017*, Janvier 2015, p. 11.



« On reçoit toutes sortes de refus. Il faut comprendre que le public précaire n'est pas leur priorité, ils ont largement de quoi remplir les FJT avec des publics en insertion beaucoup plus stables. » *Professionnel de terrain*

Si dans certains territoires « les élus et les responsables institutionnels ont un discours globalement volontaristes sur les problématiques relatives à la jeunesse » conforté par la « mobilisation d'arguments relatifs à la situation difficile à laquelle sont confrontés les jeunes aujourd'hui »<sup>152</sup>, dans le territoire de la CASA, la situation des jeunes est mise en regard des difficultés rencontrées par d'autres groupes sociaux : les classes moyennes ou les personnes âgées par exemple.

« Aujourd'hui les fonctionnaires ont beaucoup de difficultés à se loger dans notre territoire. Ce ne sont pas des précaires comme on peut l'entendre, mais considérant leurs revenus au regard du marché dans notre territoire, oui, ils sont précaires au regard des prix pratiqués. » *Acteur institutionnel*

L'ampleur des difficultés de logement dans le territoire nivelle les particularismes. Ce phénomène est renforcé par des représentations des acteurs institutionnels de la jeunesse vulnérable qui mettent en exergue leur marginalité.

Ces observations méritent d'être mises en perspective avec les analyses conduites dans d'autres territoires, ou à d'autres échelles territoriales. Ainsi, dans son rapport sur l'habitat des jeunes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL souligne le « manque de mobilisation spécifique de la plupart des EPCI sur ces questions. »<sup>153</sup>. Un constat partagé par certains professionnels rencontrés :

« Moi je n'ai pas l'impression que le logement des jeunes soit une préoccupation forte des collectivités en fait. Parce qu'elles ont fort à faire avec le nouveau maillage territorial. On a quand même des leviers importants : il y a les plans locaux de l'habitat, il a des choses à faire. Je trouve que c'est souvent du bricolage finalement, ce qui se passe. La prise en compte du logement des jeunes dans les collectivités publiques c'est ce qui arrive en dernier. » *Professionnel de terrain*

La DREAL constate que les EPCI ayant « fait preuve d'intérêt pour la question » abordent généralement la question « de manière partielle », avec pour illustration les EPCI universitaires, où « la question du logement étudiant (élément important dans le marketing urbain de ces collectivités) tient essentiellement lieu de réflexion sur le logement des jeunes. »<sup>154</sup>. Dans son ensemble, la question du logement des jeunes est encore considérée de façon lacunaire par les territoires.

Les professionnels rencontrés s'interrogent sur la dynamique à instaurer pour conduire à une meilleure prise en compte des jeunes vulnérables :

« Le problème récurrent, c'est le logement accessible. Mais, qui doit faire du logement accessible ? Est-ce que ce sont les collectivités ? Est-ce que c'est l'Etat ? Si c'est l'Etat, ça veut dire réglementation. Qui dit réglementation, si elle est beaucoup trop contraignante pour le propriétaire, il y en a qui ne vont plus vouloir louer... » *Professionnel de terrain*

« Cette priorité elle doit se dessiner dans le cadre d'une politique locale. Les organismes HLM par exemple, ce sont des opérateurs au service des collectivités locales. Ils peuvent être innovateurs, expérimenter, mais pour que ça se développe vraiment, il faut qu'il y ait un soutien de la politique locale, il faut que ça soit traduit dans les PLH ou dans les plan départementaux de l'habitat, mais aussi dans les PDALHPD. A partir du moment où c'est traduit comme une réelle politique dans le territoire, l'organisme après il sait apporter une réponse. » *Acteur institutionnel*

A l'heure actuelle, l'absence d'une formalisation effective des enjeux autour de la prise en compte des jeunes en difficulté d'insertion, des réponses à apporter à ces situations et des moyens à y consacrer traduit « l'absence de politique affichée comme telle »<sup>155</sup> à l'échelle locale.

---

<sup>152</sup> DAVID, O. et al., 2012, *Ibid.*, p. 89.

<sup>153</sup> DREAL, L'habitat des jeunes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, p. 7.

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> DAVID, O. et al., 2012, *Ibid.*, p. 86.

## b. Le travail partenarial des acteurs de la jeunesse et du logement

Cette absence de formalisation n'empêche pas une prise en compte de ces questions par des acteurs locaux, que la réponse soit construite de façon très spécifique comme le propose ALC ReSo et son dispositif « Jeunes » (qui s'adresse aux jeunes en grande difficulté), ou dans une perspective beaucoup plus généraliste à l'image du CLLAJ et des foyers de jeunes travailleurs. Une multiplicité d'intervenants agissent sur le territoire, cependant l'action partenariale est inégale selon les acteurs et les publics visés. Elle dépend de « la nature des réseaux d'acteurs (diversité, pluralité, complémentarité...) et du système de relations qu'ils produisent pour construire des partenariats politiques et d'action à destination des jeunes »<sup>156</sup>.

Le degré de formalisation des partenariats interinstitutionnels varie d'un acteur à l'autre. API Provence, à travers le CLLAJ ou les FJT, mène une action partenariale forte. Des coordinations ont été mises en place entre les FJT et certains organismes de l'enseignement supérieur (Ecole des Mines), mais également entre les FJT et les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou encore entre les FJT et l'ADIL 06. Les coopérations avec les organismes de formation/enseignement supérieur et l'ASE font l'objet de conventions formalisées.

« On a un partenariat très fort avec ParisTech par exemple, on a un partenariat avec l'Ecole des Mines, on a un partenariat très fort avec les compagnons du devoir. Quand je dis partenariat très fort ça veut dire que c'est conventionné. C'est plus qu'un partenariat, ce sont des structures, des associations qui conventionnent avec nous pour pouvoir héberger leurs jeunes. Ils contribuent à notre fonctionnement, alors évidemment ce n'est pas de la subvention, on les facture : ils sont les garants de la redevance. Ils réservent un logement. Les modalités varient selon les structures qui conventionnent. Par exemple pour l'école ParisTech, quand le jeune est dans le logement il s'acquitte de la redevance et ParisTech paye l'inoccupation ou l'impayé. Les compagnons du devoir nous payent le loyer et ils doivent simplement l'information des jeunes qui rentrent, qui sortent. Nous faisons de la gestion locative sur ces logements et ils bénéficient de tous les services que nous offrons au sein du FJT, c'est-à-dire de toutes les informations collectives, informatives ou festives, et l'accompagnement social bien entendu s'ils en ont besoin. »  
*Professionnel de terrain*

Le partenariat avec l'ADIL 06 s'inscrit dans le cadre des animations proposées par les FJT à ses résidents. Plus de 80 % des animations sont réalisées par des partenaires extérieurs.

« On intervient avec API Provence dans le cadre de soirées qu'on organise dans des résidences sociales ou dans des FJT. On explique comment accéder à un logement en location et quelles aides peuvent être mobilisables, autant les aides de type cautionnement, Visale, les aides d'Action Logement, que les aides j'allais dire plus ou moins pérennes que sont notamment les aides au logement de la Caf. Et le dispositif du FSL pour accéder ou se maintenir dans un logement. »  
*Professionnel de terrain*

Les foyers de jeunes travailleurs bénéficient également d'une relation privilégiée avec la Caf des Alpes-Maritimes, comme l'illustre les rapports d'activité des deux structures : « Sur certaines situations des mails sont échangés avec un interlocuteur de la CAF afin de faire le point sur les dossiers des résidents, de fournir les documents manquants et ainsi débloquer certaines situations. »<sup>157</sup>. « Nous disposons également d'un contact privilégié pour les jeunes rencontrant une situation d'impayé pouvant remettre en cause le versement des APL. »<sup>158</sup>.

Concernant le CLLAJ, un partenariat a été mené avec le CFA d'Antibes à destination des apprentis du bâtiment dans le cadre de l'appel à projet BTP+ de l'URCLAJ. Des ateliers ont été réalisés directement au CFA afin de sensibiliser les jeunes sur les droits et devoirs des locataires et la recherche de logement. Un suivi en entretien individualisé leur a été proposé. L'année 2018 a également été marquée par le partenariat mené avec FASTT intérim. Par ailleurs, le CLLAJ se situe dans les mêmes locaux que la Mission locale d'Antibes. La prise en charge de la problématique logement est généralement réalisée par le CLLAJ. En revanche, « les demandes d'aides financières particulières, les incompatibilités ou les difficultés d'emploi liées au logement » font l'objet d'un échange entre les conseillers Mission locale et CLLAJ. Par exemple, dans le cadre des demandes pour le Fonds

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>157</sup> API Provence, Rapport d'activité 2017 - Foyers de jeunes travailleurs Antibes.

<sup>158</sup> API Provence, Rapport d'activité 2017 - Foyers de jeunes travailleurs Valbonne.

d'Aide aux Jeunes, l'évaluation de la situation se fait souvent sur la base d'une présentation commune entre le conseiller Mission locale et le conseiller CLLAJ.

En dehors des coopérations bilatérales, les relations interinstitutionnelles sur le territoire prennent place à travers quelques instances multipartenariales, dont certaines ne sont plus actives aujourd'hui. Le CLLAJ organisait un Forum logement à destination des jeunes pendant quatre ans où étaient conviés tous les acteurs du logement, pour permettre aux jeunes de les rencontrer en une même journée, dans un même lieu. Malgré les efforts de communication autour de cet événement, le Forum logement a été interrompu en 2018 en raison d'une faible fréquentation.

La plupart des acteurs du logement participent à la Plateforme Hébergement Logement Communautaire (aussi appelée plateforme logement) qui réunit une diversité d'acteurs autour de la prise en charge du parcours locatif des résidents de l'agglomération<sup>159</sup>. « Sont concernées par ce dispositif toutes les personnes ayant un lien avec le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dont les revenus se situent en deçà des plafonds P.L.A.I et P.L.U.S, quel que soit le type de composition de leur famille. Elles sont identifiées par un professionnel comme présentant d'importants freins à un relogement, malgré la mise en œuvre préalable des dispositifs de droit commun. En outre, la Plateforme Logement Communautaire concerne les personnes qui sont, à court ou moyen terme, en rupture de logement, notamment suite à une expulsion. »<sup>160</sup>. Cette plateforme est instruite tous les mois. Une quarantaine de dossiers sont étudiés, en incluant les suivis. Les situations étudiées sont principalement des personnes en attente de solution depuis très longtemps.

« Le CLLAJ participe aussi à la plateforme logement de la CASA. C'est une plateforme qui est instruite tous les mois où il y a un bon nombre d'acteurs du logement... Quand des situations sont vraiment compliquées, qu'elles sont en attente depuis de nombreuses semaines, mois ou années et que tous les dispositifs de droit commun ont été épuisés sans aboutir, on réalise un grand tour de table pour trouver une solution. Ce sont des études de cas pour dire *Stop, là il faut s'en occuper, qui fait quoi ?* On étudie une quarantaine de dossiers. Par exemple, Alfamif a un logement qui va se libérer, ils n'ont pas trop étudié les candidatures, ça fait très longtemps que la personne est en liste d'attente, ils regardent avec leur équipe et ils la positionnent. Ce sont des gens qui attendent depuis longtemps, pour lesquels la situation se dégrade, et on n'y arrive pas. Nous, au niveau du CLLAJ on a très peu d'orientations. » *Professionnel de terrain*

La plateforme logement « traite de situations à la marge du SIAO ». Il s'agit généralement de familles en difficultés pour lesquelles il n'existe pas de dossier SIAO ou de familles dont les situations ont été abordées en groupe de travail SIAO mais pour lesquelles les partenaires ont considéré que la situation « relevait du logement », et non de l'hébergement.

La plateforme logement est un dispositif qui s'est inscrit dès ses origines « dans la logique d'un partenariat fort »<sup>161</sup> entre les associations du territoire et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Faisant le constat « de la présence d'une multiplicité d'acteurs et d'une faible lisibilité »<sup>162</sup>, cette plateforme a été créée en 2008 à l'occasion du premier PLH. Elle correspondait alors à l'un des objectifs opérationnels que s'était fixé l'agglomération : « gérer le Parcours Résidentiel de l'Hébergement au logement autonome »<sup>163</sup>. Si la plateforme logement illustre les efforts partenariaux conduits par les acteurs locaux et l'agglomération dans le champ du logement, elle ne s'inscrit pas dans une politique locale en faveur du logement des jeunes, vulnérables ou non, en raison de la perspective généraliste adoptée.

<sup>159</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Plateforme Hébergement Logement – Convention de partenariat – Renouvellement pour 2015-2020. Membres participants : CASA, État, Conseil départemental 06, CCAS, associations (ADIL, AGIS 06, API Provence, ALFAMIF, ALC, Foyer Mas St Vincent, Petits frères des pauvres) et bailleurs (SACEMA, Erilia, Office Public de l'habitat Cannes et Rive droite du Var, Côte d'Azur habitat, Le Logis Familial, SEMIVAL).

<sup>160</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Plateforme Hébergement Logement – Convention de partenariat – Renouvellement pour 2015-2020

<sup>161</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs », *CL du 20 janvier 2017*, p. 19

<sup>162</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Plateforme Hébergement Logement – Convention de partenariat – Renouvellement pour 2015-2020

<sup>163</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis », Séance du 15 juin 2015.

Des instances multipartenariales dédiées spécifiquement à la question du logement des jeunes ont néanmoins existé par le passé. Des réunions formalisées réunissaient tous les trimestres la Mission locale, le Foyer de Jeunes Travailleurs d'Antibes, le CLLAJ et ALC ReSo. Elles permettaient de coordonner les interventions sur les situations communes et d'articuler les prises en charge, partant du constat que chacun disposait d'informations éparées sur le jeune et qu'il y avait un intérêt commun à mutualiser les informations pour mieux préparer le projet du jeune et assurer la continuité du parcours. Ces réunions n'ont plus lieu depuis 2016.

« C'est vrai qu'à l'époque on avait mis en place ces réunions. Il y avait la Mission locale d'Antibes, ça s'étendait aussi sur les autres antennes, il y avait ALC ReSo, il y avait le FJT d'Antibes et le CLLAJ. On s'était rendu compte qu'on avait chacun dans notre coin des informations sur le jeune et de mettre tout ça en commun pouvait vraiment mieux coordonner les actions autour du jeune et mieux préparer le projet aussi. Et s'il y avait des perspectives d'étapes ALC ReSo, puis en FJT, ça pouvait vraiment permettre la continuité de son parcours. » *Professionnel de terrain*

L'interruption de ces temps multipartenariaux traduit la difficulté de pérenniser des actions de coopération qui reposent sur la volonté de chacun, en particulier lorsque les logiques d'intervention et les approches des professionnels diffèrent les unes des autres.

« - Le FJT n'est plus une solution à notre grand désespoir. Pourtant on est à cent mètres, on est voisin. A chaque fois qu'on essaye de placer un jeune, on s'engage à maintenir l'accompagnement social si les difficultés devaient persister ou réapparaître. Mon analyse personnelle c'est qu'il y a une volonté d'avoir un FJT qui fonctionne sur un certain modèle, et notre public s'en éloigne. Je ne pense pas que ce soit une politique du FJT en général.  
- Après les FJT ont perdu des financements qui, un peu mécaniquement, ont incité à une sélection des populations hébergées.  
- Concrètement, on avait longtemps le FJT de Valbonne qui était un FJT associatif. Ce n'était pas API. En 2015-2016 on avait, sur l'année, 10 ou 15 jeunes qui pouvaient rentrer. Parmi ceux qu'on avait identifiés, généralement on arrivait à les faire rentrer. Depuis qu'ils ont été repris par API Provence, on a plus du tout d'entrées sur ce FJT. Je pense que c'est plus une volonté que des difficultés de financement. » *Professionnels de terrain*

Ces propos mettent en évidence la difficulté de mettre en œuvre des actions de coopération lorsque la perception du rôle de chacun diffère selon les acteurs. Il explique en partie l'échec des actions multipartenariales à destination des jeunes vulnérables, et la difficulté d'articuler les actions des uns et des autres en l'absence d'une ambition et de projets communs. Ainsi, les échanges menés avec les professionnels sur le territoire ont permis de constater l'absence d'instance de coordination partenariale autour des problématiques des jeunes en difficulté d'insertion, en particulier dans le champ du logement. Les relations interinstitutionnelles se déroulent ainsi de façon majoritairement informelle entre professionnels de terrain.

« On fait beaucoup d'échanges de mail, de téléphone, sur des situations. » *Professionnel de terrain*

« On est très téléphone oui, on est très en partenariat direct. Voilà. Souvent devant le jeune d'ailleurs. » *Professionnel de terrain*

Malgré l'absence de partenariats formalisés, certains professionnels rencontrés soulignent la réactivité de chacun sur le territoire quant aux problématiques de logement et d'hébergement, quelles que soient leurs capacités de réponse et les limites auxquelles ils sont confrontés.

« Par rapport aux problématiques logement, tout de suite, dans le bureau, on appelle, on travaille ensemble. Dès qu'on sollicite les partenaires, ils sont super réactifs dans leur réponse, s'ils peuvent ou ne peuvent pas, par rapport à leurs limites aussi, mais c'est vrai que je trouve qu'il y a un bon travail entre nous. Enfin, je n'ai pas connu les réunions qui existaient avant, mais je trouve que très rapidement on prend le téléphone ou le mail et on se cale bien par rapport au suivi. En tout cas, au niveau du réseau, je trouve qu'on travaille bien ensemble. » *Professionnel de terrain*

### c. Vers une coordination renforcée

Outre la préparation du futur PLH, l'année 2018 est également marquée par la candidature de la CASA au plan logement d'abord ainsi que la mise en place progressive de la convention intercommunale d'attributions, en lien avec la conférence intercommunale du logement instaurée en 2016 sur l'EPCI. A travers ces deux outils, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis se dote de moyens supplémentaires pour renforcer la

coordination des acteurs locaux dans le champ du logement, notamment auprès du public jeune, identifié comme cible dans le cadre du plan logement d'abord.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a introduit l'obligation pour les intercommunalités dotées d'un programme local de l'habitat et comprenant des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville de créer une conférence intercommunale du logement (CIL). La création de la CIL de la CASA a été actée par le conseil communautaire de 27 juin 2016. La CIL est « chargée de définir les objectifs en matière d'attributions de logements sur le territoire de l'EPCI ainsi que les modalités d'accueil et d'information du demandeur de logement social »<sup>164</sup>.

« La loi ALUR et la loi Egalité et Citoyenneté ont, la première engagé et la deuxième complété une réforme des demandes et des attributions de logement social. Elles ont mis en place un certain nombre de mesures, notamment un pilotage nouveau de ces questions par l'EPCI qui se doit sur tous les territoires dotés d'un QPV et d'un PLH de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement qui regroupe pratiquement tous les acteurs du logement, en vue de définir une Convention Intercommunale d'Attribution pour définir des orientations stratégiques pour les attributions de logement sociaux, avec y compris des objectifs chiffrés. » *Acteur institutionnel*

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis disposait déjà d'une instance multipartenariale compétente en matière d'attribution de logements : la Commission Communautaire d'Attribution (CCA), créée en 2006. Cette instance, précurseur de la CIL, avait vu le jour dans un objectif de « transparence et d'homogénéisation des attributions », afin de « fixer des règles communes d'instruction, du traitement et d'attribution de la demande de logement social »<sup>165</sup>. Le règlement intérieur de la CCA précisait qu'en matière de traitement de la demande de logement, l'examen des demandes devait tenir compte des critères suivant : l'ancienneté de la demande, l'urgence de la situation, la composition familiale, le niveau de ressources, les conditions de logement actuelles et la mixité sociale des quartiers.

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR à travers la mise en place de la CIL « il s'agit de faire évoluer la CCA, qui existe par initiative locale, en CIL, en y associant de nouveaux acteurs, à savoir les bailleurs, les collecteurs du 1 % et les représentants des locataires »<sup>166</sup>. Si la CCA présente de grandes similitudes avec la nouvelle CIL, cette dernière a pour particularité d'élargir le nombre d'acteurs associés dans un objectif de renforcement du réseau partenarial sur le territoire. Sont ainsi associés à cette instance l'ensemble des municipalités et des bailleurs du territoire, Action Logement, API Provence, GALICE et APF. Sont également membres, sans voix délibérative des acteurs associatifs du territoire tels que les petits frères des Pauvres, la Fondation Abbé Pierre, ALFAMIF, ALC ReSo, AGIS 06 et l'ADIL.

Le règlement intérieur de la CIL, adopté en novembre 2016, précise les missions et le fonctionnement de la nouvelle instance. Elle est notamment « chargée de l'élaboration du document cadre contenant les orientations de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis en matière d'attribution de logements sociaux et de la rédaction des conventions qui permettront son application et notamment la convention d'équilibre territorial »<sup>167</sup>. La loi Egalité et Citoyenneté a renforcé le rôle de l'intercommunalité dans l'attribution des logements sociaux en introduisant la Convention Intercommunale d'Attribution, nouvel outil sur lequel la CASA travaillait à l'élaboration pendant notre enquête.

« Nous travaillons en ce moment à l'élaboration d'un nouveau dispositif qui est la convention intercommunale sur l'attribution des logements. Il va falloir définir des publics cibles. La question des publics jeunes, c'est de savoir effectivement comment on va traiter ce public-là dans le cadre de nos attributions de logement. » *Acteur institutionnel*

<sup>164</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis », Séance du 27 juin 2016.

<sup>165</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Commission Communautaire d'Attribution des logements – Règlement intérieur », mai 2014

<sup>166</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis », Séance du 27 juin 2016.

<sup>167</sup> Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Règlement intérieur de la Conférence Intercommunale du Logement », Novembre 2016

La mise en place de cet outil offre l'opportunité pour les décideurs politiques et les acteurs locaux de se positionner sur la priorité à donner aux publics jeunes dans l'attribution des logements sociaux.

« Dans le cadre de ces CIA, seront définis des publics prioritaires. Les jeunes peuvent être, sur certains territoires, des publics cibles. Quand on parle des CIA, on est vraiment dans les conventions d'attribution de logements sociaux, donc on parle surtout de précarité, de ménages modestes. On n'est pas sur les jeunes étudiants. En revanche, on a bien des jeunes en grande difficulté d'insertion, en précarité, en errance... Est-ce qu'on les cible de façon prioritaire ou pas dans le cadre des CIA ? » *Acteur institutionnel*

En parallèle, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis s'est portée candidate en tant que territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord, au même titre que la métropole niçoise dans les Alpes-Maritimes. Partant du principe que « l'hébergement d'urgence ne peut être la seule réponse à la crise du logement »<sup>168</sup>, le plan logement d'abord propose d'accélérer l'accès au logement pour les personnes à la rue ou hébergées. Il s'adresse aux personnes sans-domicile ainsi qu'aux personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement. Ce plan vise notamment à répondre à la saturation des dispositifs d'hébergement, en privilégiant « le développement de solutions pérennes de retour au logement »<sup>169</sup>. En favorisant l'accès au logement, « le plan logement d'abord entend fluidifier l'hébergement d'urgence afin de lui permettre de trouver sa vocation première d'accueil inconditionnel pour les personnes en situation de grande détresse »<sup>170</sup>. Le plan, qui se décline dans un premier temps sur vingt-quatre territoires pilotes, s'appuie sur cinq grands axes :

- La production et la mobilisation de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes (dont la production de logements très sociaux et la mobilisation du parc privé) ;
- La promotion et l'accélération de l'accès au logement (dont l'amélioration de la connaissance des publics et de l'accès des ménages défavorisés au logement social) ;
- Un meilleur accompagnement des personnes sans domicile (notamment en renforçant et en articulant l'accompagnement social vers et dans le logement) ;
- La prévention des ruptures de parcours, en renforçant la prévention des expulsions locatives et en prévenant les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions ;
- La mobilisation des acteurs et des territoires, avec la mise en place d'une gouvernance efficace à tous les niveaux.

La candidature de la CASA au plan logement d'abord s'appuie sur trois principaux objectifs : le développement de l'offre (via le parc social en construisant davantage de PLAI et via la mobilisation du parc privé avec l'intermédiation locative), la mise à plat de l'ensemble des mesures d'accompagnement existantes pour proposer un projet personnalisé aux personnes qui rentreraient dans le dispositif et enfin un travail spécifique sur le maintien dans le logement pour mieux prévenir les expulsions en amont. Les publics identifiés par l'agglomération sont les jeunes en errance, les personnes âgées titulaires du minimum vieillesse, les familles monoparentales avec minima sociaux, les personnes bénéficiaires de l'AAH, et les personnes victimes de violences.

« Suite à l'intervention d'ALC ReSo notamment, on a identifié dans le logement d'abord les jeunes en errance. Notre proposition c'est notamment de développer l'offre en logement social PLAI. On était à 480 logements sur cinq ans, on va passer de 25 à 30 % dans le cadre du PLH en termes de programmation de PLAI. Ensuite on voudrait mobiliser le parc privé, via l'intermédiation locative puisque il y a une forte volonté du gouvernement de développer cette offre-là. - Sachant que c'est un enjeu important chez nous parce que ça ne marche pas très bien sur notre secteur. - Et puis travailler sur la mise à plat de toutes les mesures d'accompagnement social qui existent pour pouvoir proposer un projet personnalisé pour chaque famille ou personne qui rentrerait dans le dispositif logement d'abord. Sécuriser l'entrée dans le logement par un dispositif vraiment adapté au profil de chaque personne. Après il y a toute une partie qui est liée aussi à la prévention des expulsions, puisque la CASA s'intéresse depuis longtemps, surtout par la commune d'Antibes, aux expulsions, mais sur le volet curatif : c'est-à-dire proposer une solution quoiqu'il adienne, même en fin de parcours quand il y a le concours de la force publique. Qu'il n'y ait pas une famille qui se retrouve sans solution. Ce qui serait mis en place dans le cadre du logement d'abord c'est un travail sur la prévention, bien en amont, pour garantir le maintien. Là aussi le volet accompagnement sera à mettre en place. Donc on a le volet

<sup>168</sup> Ministère de la cohésion des territoires, « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord », *Dossier de presse*, 30 mars 2018.

<sup>169</sup> *Ibid.*

<sup>170</sup> *Ibid.*

prévention, le développement de l'offre, et puis la remise à plat de l'accompagnement. Globalement c'est le projet de la CASA. » *Acteurs institutionnels*

La DDCS 06, fortement impliquée dans la mise en œuvre du plan logement d'abord auprès des deux territoires sélectionnés dans les Alpes-Maritimes, se mobilise notamment pour améliorer la connaissance des publics du territoire, partageant le constat du Ministère de la cohésion des territoires d'un « réel déficit de connaissance fine des publics en difficulté d'accès et de maintien dans le logement »<sup>171</sup> :

« Un des axes important que l'on a souhaité développer en lien avec la Casa dans la candidature au logement d'abord, c'est l'intégration d'une partie « étude » sur les publics invisibles parce que nous sommes nous-même en difficulté. C'est un sujet qu'on identifie, mais qu'on ne sait pas quantifier et concrètement objectiver. » *Acteur institutionnel*

La mise en œuvre du plan logement d'abord à compter de l'année 2018 illustre une volonté politique à l'échelle locale d'œuvrer en faveur de l'accès au logement des publics en difficulté, y compris des jeunes. Elle offre l'occasion de créer une dynamique partenariale commune en faveur des jeunes vulnérables en difficulté de logement.

### 3. Travail partenarial autour de la prise en charge de situations spécifiquement définies

Les institutions et les professionnels de terrain identifient des populations qui, sur la base de critères variés, peuvent être amenées à rencontrer des difficultés spécifiques ou supplémentaires dans leur parcours de vie. Ces populations font l'objet de ciblage particuliers dans les documents programmatiques (le PLH identifie différents profils de publics rencontrant des difficultés de logement, tout comme le PDALHPD) qui s'accompagnent parfois de directives invitant à une prise en charge spécifique de ces publics. Ces ciblage ont notamment pour effet de délimiter les problématiques sur lesquelles sont habilitées à travailler les institutions. A ce titre, on peut évoquer les personnes victimes de violences pour lesquelles des places d'hébergement d'urgence sont « bloquées » : « Il y a des places réservées pour les femmes victimes de violences ». En ce qui concerne la population des 18-30 ans, les échanges avec les professionnels de terrain ont fait émerger plusieurs situations faisant l'objet de préoccupations dans le cadre des prises en charge multipartenariales sur le territoire : les femmes victimes de violences, les situations de parentalité, les parcours pénaux (détention, suivi justice), les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance et enfin les problématiques de santé mentale et de handicap. Cette section explore les modalités du travail partenarial autour de la prise en charge des jeunes sortants de l'ASE et des problématiques de santé mentale.

#### a. Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance

« Un tiers des jeunes qu'on accompagne sortent de foyers de l'enfance, ils n'ont pas de projet et à 18 ans on leur a mis leur valise dehors en disant *C'est fini*. Concrètement... c'est très violent. Même si on leur a dit. » *Professionnel de terrain*

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance font l'objet d'une attention particulière des acteurs locaux en raison des difficultés de logement et/ou d'hébergement qu'ils sont davantage susceptibles de rencontrer à leur majorité, en particulier en l'absence de projet d'insertion ou de réseau soutenant. D'après Isabelle Frechon, « la population des enfants placés, aux liens familiaux fragiles, peut vivre [le passage à l'âge adulte] comme un moment particulièrement difficile. En fin de parcours de protection, ils sont ainsi poussés à l'autonomie sans qu'une couverture spécifique de protection sociale se poursuive au-delà de celle de la protection de l'enfance. Dans la majorité des cas, la prise en charge s'arrête à 18 ans. Les possibilités de prolongation jusqu'à 21 ans par le contrat jeune majeur ont tendance à se raréfier, s'écourter et sont réservées dans les faits surtout aux jeunes qui

<sup>171</sup> *Ibid.*

ont un projet d'insertion. »<sup>172</sup>. L'auteure ajoute que « les études sur le devenir adulte d'enfants placés présentent le temps de la fin de placement comme une période de *lâchage institutionnel* : les jeunes doivent entrer rapidement sur le marché du travail et l'insertion résidentielle est difficile et passe régulièrement par des périodes de logements transitoires (Foyer Jeunes Travailleurs (FJT); centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)). »<sup>173</sup>.

La construction d'une prise en charge spécifique aux jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance dans le département des Alpes-Maritimes est récente. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a engagé une réflexion en 2018 sur la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes sortants, notamment la mise en place de l'entretien à 17 ans, conformément aux obligations légales introduites par la loi du 14 mars 2016. Parmi les axes de travail identifiés, figure la question du logement.

« On est en train de travailler à la mise en œuvre de l'entretien à 17 ans et l'acquisition de l'autonomie sur les problèmes de logement. », *Acteur institutionnel*

Le Département entend développer davantage l'accompagnement au logement pour ces publics et faciliter l'accès au logement. Pour cela, un travail global en partenariat avec tous les acteurs du territoire est envisagé. Des rencontres sont ainsi prévues avec les Missions locales pour envisager des modalités d'action à destination des jeunes très vulnérables. Pour le Département, la préparation à la sortie passe par le développement de « *modalités de diversification* »<sup>174</sup> à destination des jeunes présentant un projet d'insertion, avec en particulier la mobilisation des foyers de jeunes travailleurs. Le Département des Alpes-Maritimes a ainsi conventionné avec l'association API Provence pour l'accueil d'une soixantaine de jeunes par an. Cette convention prévoit l'accueil par le FJT de majeurs à leur sortie et/ou de mineurs confiés à l'ASE, en insertion professionnelle, avec une modalité d'accompagnement à l'autonomie. « *Après, charge aux FJT de les préparer à la sortie et de les faire sortir vers le droit commun.* ». Cependant, les FJT constatent des durées de présence particulièrement longues pour ces publics, contrairement aux jeunes saisonniers ou étudiants qui ne restent dans les FJT que pour une durée précise et limitée. La tension sur les foyers de jeunes travailleurs en raison de l'activité saisonnière notamment, engendre des difficultés pour les foyers de l'enfance et les MECS, qui peinent à faire sortir les jeunes accompagnés vers les FJT pendant la période estivale, du fait de la présence d'autres publics à cette saison. Cela explique notamment que sur les soixante jeunes prévus par la convention, seulement dix à quinze sont accueillis en FJT.

« On avait retenu 60 places en FJT, mais on aimerait qu'elles soient davantage remplies. On n'a que 10 à 15 jeunes qui sont pris. Parce que l'été il y a beaucoup moins de disponibilités. Par exemple, c'est la période des vacances, il y a énormément de chambres qui sont prises par du personnel saisonnier dans les FJT. Donc ce n'est pas si évident que ça. », *Acteur institutionnel*

La difficulté de faire sortir les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance vers les foyers de jeunes travailleurs s'explique également par les limites que rencontrent ces structures dans leur capacité à accompagner les jeunes vulnérables.

« Quand on présente les dossiers en commission d'attribution, on regarde la situation du jeune mais aussi le foyer et les personnes qui sont déjà présentes pour évaluer la capacité d'accompagnement des équipes par rapport à la situation du jeune. Il faut le dire, on peut avoir un contexte où on a plusieurs jeunes en difficulté qui demandent un temps d'accompagnement important, et une nouvelle situation va arriver, qui rentre dans le cadre de nos missions en tant que FJT, mais par rapport à notre capacité d'accompagnement on n'est pas en mesure de l'aider. » *Professionnel de terrain*

Ainsi, si la mobilisation des foyers de jeunes travailleurs est l'option privilégiée pour maintenir un accompagnement pour les jeunes en parcours d'insertion, cette solution n'est pas suffisante et n'est pas adaptée

<sup>172</sup> FRECHON I., « Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité. Le cas des « enfants placés » et des « sans-domicile ». », dans BRESSON M., GERONIMI V., POTTIER N., (Dir.), *La vulnérabilité : Questions de recherches en Sciences sociales*, Academic Press Fribourg, 2013, p. 107-122.

<sup>173</sup> *Ibid.*

<sup>174</sup> Le département explore la possibilité de faciliter la colocation et la colocation intergénérationnelle pour ces publics.



aux jeunes rencontrant de plus grandes difficultés, notamment ceux n'étant pas encore inscrits dans un projet professionnel. Parmi les consignes données aux professionnels travaillant dans les structures, figure la mobilisation de la fiche SIAO en amont de la majorité, pour les jeunes dont l'absence de projet pourrait occasionner une rupture de prise en charge. D'après certains professionnels rencontrés, la mobilisation de la fiche SIAO en prévention d'une sortie sans solution de logement n'est pas systématique :

« On a un tiers des jeunes reçus qui sortent des foyers de l'enfance. Concrètement, la sortie n'est pas du tout travaillée. J'ai encore eu une MECS la dernière fois où j'ai dû leur dire qu'il fallait faire un dossier SIAO. On n'arrête pas de le rabâcher. », *Professionnel de terrain*

Les débats autour de la préparation à la sortie divisent les professionnels de terrain, comme l'illustre l'échange ci-après :

« - Tous les jeunes qui sont un peu autonomes et qui ont un projet, ils sont sur les FJT. Et malheureusement, il y a les autres, ceux qui ont attendu que l'heure tourne, même si on leur a dit *Attention, tu vas avoir 18 ans, ton projet, ton projet !* et qui se disent *Ça ne m'arrivera jamais*. Parce qu'on a ça aussi ! Ils attendent d'être au pied du gouffre, ils n'y croient pas : *Tu parles, ça fait 18 ans que je suis pris en charge par l'ASE, pourquoi du jour au lendemain, ma maman, l'ASE, va me laisser tomber ?* Mais, à un moment, on est sur le principe de réalité, même si c'est super violent. Mais en général, ils y sont largement préparés, parce qu'à 17 ans je peux vous dire qu'on leur bombarde la tête.

- Oui, mais si on sait que le jeune est justement dans un non projet et qu'il va se retrouver dehors, le minimum c'est à 17 ans on fait un dossier SIAO. Parce que le jeune qui arrive à 18 ans, il me dit *Je veux un hébergement*. Ouais... mais il y a pas de dossier SIAO, donc liste d'attente... Et quand un jeune a été pris en charge de 3 mois à 18 ans, je pense que psychologiquement il n'arrive pas à se dire qu'à 18 ans ils sera vraiment dehors. Ils pensent qu'on leur trouvera toujours une solution. Sauf qu'il n'y en a pas. C'est extrêmement violent pour eux qui ont connu une prise en charge globale en foyer de l'enfance, du coiffeur aux vêtements, en passant par tout. A la sortie, on ne va plus chez le coiffeur, on a plus de vêtement, on va à la Croix rouge, et on a même plus de quoi manger parce qu'il faut aller à l'accueil de jour, et encore l'accueil de jour on nous demande 50 centimes.

- Ah non mais c'est très violent, ça c'est sûr.

- Moi je comprends que ce soit très violent, même si c'est préparé. Du coup on a des jeunes qui, déjà en amont, n'étaient pas forcément dans un projet et il va falloir, dans cette violence-là, travailler un projet. Alors des fois ça les fait réagir, ils se disent *Maintenant j'ai plus le choix*. Mais ça prend du temps. Et pendant ce temps, le jeune peut se dégrader dans la rue, commettre des actes de délinquance... Clairement, il y a un manque de places d'hébergement pour les jeunes, ça c'est une réalité », *Professionnels de terrain*

Le Département des Alpes-Maritimes associe les « sorties sèches » aux jeunes ne souhaitant pas maintenir un accompagnement. Des jeunes qualifiés de trop « déstructurés », « en fugue », qui « relèvent de la PJJ, qui ont des comportements violents, de drogue ». Pour ces jeunes, se pose la question de l'accompagnement et de la prise en charge à mettre en œuvre, considérant « [qu']il y a énormément de jeunes pour qui un accompagnement structuré comme celui de l'aide sociale à l'enfance ne correspond pas. »

« On a quand même un certain nombre de jeunes qui sortent secs aussi parce qu'ils ne veulent pas continuer l'accompagnement. C'est une réalité. Après, tous ne sont pas en capacité de s'inscrire dans un projet, et c'est vrai que c'est compliqué de leur proposer quoi que ce soit parce qu'ils refusent tout. Et il y en a quand même pas mal qui n'ont pas forcément envie de rempiler avec l'aide sociale à l'enfance. Beaucoup de jeunes n'ont aucun projet et partent à la rue. Ils en ont tellement marre, certains, qu'ils partent ! Quand ils ont 18 ans. C'est une réalité aussi. », *Acteur institutionnel*

« - Moi ça fait neuf ans que je suis ici. La seule chose que j'ai fait ici c'est famille d'accueil, foyer.

- *Tu as été dans les foyers de l'enfance jusqu'à tes 18 ans ?*

- De mes cinq ans à mes 18 ans. Après j'ai pris mon indépendance. C'est moi qui suis partie, à mes 18 ans. J'étais partie à Paris, après j'ai déménagé dans le 04. J'étais bien, j'avais mon appartement, mon travail, ma voiture. J'avais tout... Et puis ma mère est rentrée dans ma vie, elle a tout bousillé. Donc retour à la case départ. », *Lenny 22 ans*

Actuellement, les places en CHRS dans le département sont trop peu nombreuses pour assurer une continuité entre les établissements de l'ASE et les hébergements de réinsertion sociale. Faute de pouvoir être accueillis en CHRS, certains jeunes peuvent néanmoins compter sur un réseau personnel, voire leur famille, pour être hébergés. Parmi les publics sans-abris, ceux ayant connu une mesure de placement pendant la minorité ont toutefois une « moindre possibilité de recours à la famille », qui est « en partie compensée par les relations amicales »,

notamment pour les plus jeunes<sup>175</sup>. Pour les autres, les équipes éducatives ont la responsabilité de transmettre les informations relatives à l'hébergement d'urgence, notamment l'accueil de nuit.

« S'ils sortent et qu'il y a pas de solutions trouvées, ils sont accompagnés sur des lieux qui sont mis à disposition pour ce genre de situation. L'accueil de nuit, par exemple. », *Acteur institutionnel*

Le Département n'est pas en mesure de quantifier ou d'apprécier la part de jeunes dans ces situations. Si les établissements d'accueil font état auprès de la direction de l'aide sociale à l'enfance des différentes sorties dans l'année, les outils permettant l'observation et le suivi des jeunes sortants ne sont pas encore mis en place. Les services de l'aide sociale à l'enfance n'ont donc pas la visibilité sur les situations des jeunes ayant quitté les établissements d'accueil. Néanmoins, le Département travaille à améliorer la visibilité des publics après leur sortie de l'aide sociale à l'enfance. Des études de cohorte devraient être réalisées.

« En l'état on n'a pas la visibilité sur ces phénomènes. C'est quelque chose dont on se préoccupe de façon nouvelle. Cela nécessite une réflexion et une organisation. », *Acteur institutionnel*

## ENCADRE 12. LE CONTRAT JEUNE MAJEUR

« Après il y a une réalité qui est que les contrats jeunes majeurs, il y en a de moins en moins. Et ce ne sont pas tous les jeunes qui peuvent prétendre au CJM parce qu'il faut qu'ils soient dans un investissement. » *Professionnel de terrain*

Le code de l'action sociale et des familles prévoit parmi les missions de la protection de l'enfance la prise en charge de jeunes majeurs confrontés à des difficultés particulières<sup>176</sup>. Cette prise en charge, qui constitue « une prestation fournie par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général » prend généralement la forme d'un contrat jeune majeur entre le jeune et le Conseil départemental<sup>177</sup>. Ce contrat s'adresse aux jeunes sortant avec un projet, en insertion professionnelle. Cette prestation n'est cependant pas obligatoire : il faut que le jeune en fasse la demande et qu'il s'inscrive dans la proposition d'un projet dit « réalisable ».

Le contrat jeune majeur est un dispositif contesté par certains acteurs institutionnels rencontrés, qui le considèrent peu adapté aux besoins des jeunes pris en charge. Il est ainsi jugé inutile pour les jeunes suffisamment autonomes pour prétendre aux dispositifs de droit commun (contrat d'apprentissage par exemple) et inadapté aux jeunes « déstructurés », en rupture ou sans projet.

« Ce n'est pas le contrat jeune majeur qui est la réponse. C'est un maillage différent, pour les accompagner et faire en sorte qu'ils ne rentrent pas dans la marginalité. Mais l'outil contrat jeunes majeurs à mon avis n'est pas l'outil adapté. », *Acteur institutionnel*

En dehors de la convention liant les foyers de jeunes travailleurs au Département, la prise en charge des jeunes sortants de l'ASE ne fait pas l'objet d'un travail partenarial formalisé. La mobilisation des acteurs autour de ces sujets est inégale et semble liée à la prévalence de ces jeunes parmi les publics qu'ils reçoivent. Ainsi, l'association ALC ReSo apparaît particulièrement concernée par la préparation à la sortie des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, puisqu'un tiers des jeunes qu'ils accompagnent émanent des services de la protection de l'enfance. Les modalités de prise en charge des jeunes sortants sont encore en construction dans le département des Alpes-Maritimes. Les acteurs institutionnels rencontrés pointent « des problèmes de culture professionnelle » qui font obstacle à la mise en place d'une action concertée autour de ces publics. Parmi ces problèmes, sont identifiés le manque d'initiative des acteurs locaux dans le développement de solutions, ainsi que des formes locales de résistances à l'égard des directives institutionnelles.

« C'est aussi, à un moment donné, un problème de culture professionnelle. Culture professionnelle de tout le monde, on ne va pas y déroger, mais... nos acteurs de terrain non plus. Ça c'est une réalité aussi. Quand il a fallu faire accepter

<sup>175</sup> FRECHON I. et MARPSAT M., « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *INSEE, Economie et Statistique*, N° 488-489, 2016, p. 43.

<sup>176</sup> Articles L.221-1 et L. 222-5 du CASF.

<sup>177</sup> ONED, L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs », *Rapport d'étude réalisé à la demande du Ministère chargé de la famille*, janvier 2015, p.17.

les mineurs aux FJT, il a fallu négocier dur ! Très dur ! La convention, ils n'y croyaient pas. Ce n'est pas évident non plus de faire changer les acteurs de terrain. Je peux vous dire qu'il y a des formes de résistance. », *Acteur institutionnel*

## b. Santé mentale et handicap

« Si t'as pas la santé, t'as pas le travail. Si t'as pas le travail, t'as pas le logement... », *Inès 24 ans*

Les problématiques relatives à la santé mentale interpellent les professionnels de terrain en contact avec des jeunes vulnérables. Ils remarquent une « précarisation » croissante « liée à des troubles psy de plus en plus importants » concernant le public jeune, notamment le « public de rue ». Les professionnels rencontrés sont unanimes quant à la difficulté à évaluer les problématiques de santé mentale chez les jeunes qu'ils accompagnent. Le vécu dans l'urgence et la rue camouffle les pathologies qui réapparaissent une fois entré dans le logement.

« - En CHRS on accueille des jeunes qui ont été dans l'urgence, dans la rue. Ça les tient énormément, ça camoufle toutes les pathologies. Et une fois qu'ils entrent dans un logement, on remarque beaucoup de choses. Ils se relâchent donc beaucoup de symptômes réapparaissent et après il faut travailler là-dessus. Des fois ils sont en CHRS urgence, donc il faut que la personne puisse rebondir rapidement, pour qu'il y ait un turn over positif. Mais on se rend compte qu'on n'a pas bien évalué la situation parce qu'il y a ce camouflage.

- Même les addictions... Certains, clairement, on le sait qu'il y a addiction, ça nous permet de travailler dessus parce que c'est affiché, et qu'il y a un désir. Mais parfois les consommations sont complètement masquées, et on ne s'en est même pas rendu compte. On a pu faire des orientations sur des résidences sociales en affirmant qu'on n'a pas constaté de consommation, alors que si, il y a un problème de consommation. » *Professionnels de terrain*

Les échanges avec les professionnels font apparaître le sentiment d'un manque de compétence des travailleurs sociaux vis-à-vis de ces problématiques, renforcée par le fait que de moins en moins de professionnels disposent de ressources internes à leurs structures pour prendre en charge les difficultés relatives à la santé mentale.

« En tant que travailleur social, on n'a pas forcément les compétences pour bien accompagner ces jeunes. Alors on se dépatouille parce qu'ils sont dans nos bureaux, ils sont dans nos services, il faut bien qu'on les accompagne, mais on n'est pas psychiatres. On n'a pas d'équipe mobile de psychiatres sur Antibes, donc on n'a pas cette possibilité d'évaluation. On n'a plus de psychologues au sein de notre établissement depuis quatre ou cinq ans, on n'a plus les financements... Des fois on aurait besoin d'une évaluation, et on ne peut pas l'avoir parce qu'il est impossible d'amener le jeune chez le psy. Si le psy pouvait se déplacer ou était dans l'établissement, on aurait un éclairage... Mais l'Etat considère qu'on doit renvoyer vers le droit commun. Avant on avait une psychologue à mi-temps sur l'établissement, ça a été enlevé. On nous dit *Il faut renvoyer sur le droit commun*. Mais le droit commun, c'est le CMP, ce n'est pas adapté. Le droit commun, on veut bien, mais c'est toujours pareil, ce n'est pas adapté à la population qu'on accompagne. », *Professionnel de terrain*

Ces problématiques appellent une prise en charge multipartenariale. De nombreux interlocuteurs sont déjà présents sur le territoire : CSAPA, CMP, Hôpital, psychiatres libéraux, PAEJ, CPCT, RSP, CLSM<sup>178</sup> ... Leurs champs de compétences, leur fonctionnement et les conditions qui régissent l'accès à leurs services (délais d'attentes, accessibilité et coûts notamment) varient d'un acteur à l'autre. Les professionnels distinguent notamment les structures en capacité de prescrire ou délivrer des médicaments, de celles qui ont pour mission le conseil et l'écoute.

« - Ce qui est bien au CPCT [Le Centre psychanalytique de consultation et de traitement] c'est qu'ils parlent plusieurs langues. J'ai eu un jeune qui ne parlait que l'anglais, j'ai pu l'orienter là-bas pour pouvoir rencontrer un psychologue. Ils parlent anglais, arabe, espagnol, italien, français... C'est vraiment bien pour des personnes qui ont besoin de s'exprimer aussi dans leur langue maternelle, où une langue qui se rapproche de la leur.

- Après il y a pas du tout de délivrance de médicaments... Le CPCT reste un centre de psychologues, ça ne va pas convenir pour toutes les demandes. Mais c'est un plus, c'est un outil. », *Professionnels de terrain*

---

<sup>178</sup> Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Centre Médico-Psychologique (CMP), Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ), Centre Psychanalytique de Consultations et de Traitement (CPCT), Réseau Santé Précarité (RSP), Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

La capacité des structures à prendre en charge les jeunes en difficulté dans de courts délais, les représentations associées aux lieux d'accueil (CMP ou CSAPA par exemple), et l'accessibilité en termes de coût sont des facteurs décisifs dans l'orientation prescrite par les professionnels de terrain :

- On est en lien avec le CSAPA, avec les CMP, avec des psychiatres dans le secteur privé, avec le BIJ aussi parce que des fois le CSAPA et le CMP ça renvoie beaucoup de choses... Et puis ils ne travaillent pas dans l'urgence aussi. Le CMP il y a un mois et demi d'attente pour avoir un rendez-vous. Donc on travaille dans le secteur privé, mais tant qu'il n'y a pas de prise de conscience...
- Pour emmener un jeune voir un psychiatre dans le secteur privé, il faut déjà que le jeune ait fait un travail, et puis il faut que la CMU-C qui soit mise en place...
- Moi j'envoie beaucoup de jeunes, pour ceux qui sont d'accord, au Point Ecoute Jeunes à Antibes. Mais ce sont des jeunes avec lesquels on a déjà travaillé, qui adhèrent à la démarche.
- Ils sont très réactifs sur la date de rendez-vous. Le jeune me dit le lundi qu'il veut y aller, on sait que le mercredi on va pouvoir l'accompagner. Parce que si c'est trois semaines... Enfin, le CMP c'est bon ! Un mois et demi ! Le jeune ça y est, il a envie, un mois et demi plus tard la dynamique elle est tombée. », *Professionnels de terrain*

Malgré la présence de nombreux interlocuteurs, les professionnels soulignent le manque de réactivité et de coordination autour de ces jeunes. Si des instances multipartenariales existent, notamment le Réseau Santé Précarité et le Conseil Local en Santé Mentale, les réponses apportées aux situations complexes sont jugées peu satisfaisantes par les professionnels. Ces derniers pointent notamment les situations de jeunes en souffrance psychique pour lesquels la santé n'est pas prise en charge, faute de prise de conscience et de consentement.

- « - On a le RSP [Réseau santé précarité] qui permet d'exposer des situations un peu complexes. Mais on en revient toujours au même, il faut le consentement éclairé de la personne pour pouvoir parler de sa situation. On a aussi le Comité local de santé mentale. Ça ne répond pas à toutes les questions, à toutes les problématiques, mais ce sont des outils qu'on peut mobiliser sur des situations.
- C'est très intéressant le RSP, mais on est démuni face aux personnes dans le déni pour lesquelles la situation relève de l'hospitalisation. On nous dit qu'il faut attendre qu'il y ait un passage à l'acte. Il y a un gros problème par rapport à ça parce que s'il y a un passage à l'acte, ça peut entraîner à quelque chose de violent, de la détention, et cette personne ne devrait pas être en détention ! C'est vraiment plein de questionnements par rapport à la prise en charge des maladies psychiatriques en France. Quand on nous dit *De toute façon il y a pleins de fous dans la rue, il faut qu'ils passent à l'acte pour qu'ils puissent être hospitalisés, c'est grave !*
- On a un jeune homme qui est schizophrène sur notre l'établissement, avec un traitement à injection retard. Très souvent il ne le prend pas. On a énormément de difficultés avec le CMP, qu'on connaît pourtant très bien, puisque si la personne ne vient pas à son injection, ils ne nous contactent pas. On participe au RSP et on dit *Là ça ne va pas, il est en train de décompenser, il faudrait peut-être réfléchir tous ensemble à une hospitalisation*. La réponse reste *Il faut un passage à l'acte*. Mais ils sont mignons parce que c'est dans notre établissement le passage à l'acte.
- On a quand même une certaine responsabilité par rapport à ça. S'il y a un passage à l'acte, je ne sais pas comment le RSP se positionnerait sur la manière dont est prise en compte la problématique de ces personnes pour lesquelles on les alerte depuis un an. », *Professionnels de terrain*

La précarisation croissante des publics et la « montée des pathologies psychiatriques », ne font pas l'objet, d'après les professionnels, d'une réponse adaptée : manque de réactivité des structures dédiées, absence de relais vers les hôpitaux, attentisme, mesures « extrêmes » jugées inappropriées...

- « Le problème quand on est dans du déni, c'est qu'on attend que la situation se dégrade. Et là, on passe sur des mesures beaucoup plus coercitives, de l'urgence, des mesures de protection, d'injonction. Mais la personne elle ne le comprend pas davantage, et on a rien arrangé parce qu'elle n'est pas plus soignée. On va sur des extrêmes. Aujourd'hui la seule réponse qu'on a, c'est celle-là. Il n'y a rien d'autre. », *Professionnel de terrain*

Bilel a fait l'expérience des mesures « coercitives » évoquées par les professionnels :

- « Je suis tombé malade en 2011. On m'a diagnostiqué une maladie de schizophrénie. Beaucoup de personnes ont peur de cette maladie, mais moi je suis juste tombé dans les pommes. C'est tout. Après par contre je me suis retrouvé attaché les mains et les pieds. Et on a essayé tous les cachets sur moi pendant deux mois. Pour essayer de trouver le bon médicament qui me va. J'étais attaché les mains et les pieds et pas le choix. », *Bilel, 26 ans*

La précarisation croissante de ces publics prend des formes plurielles : endettement, incarcérations, addictions, troubles psychiques... Cette précarité plurielle donne naissance à « ceux dont personne ne veut »<sup>179</sup>, des jeunes qui, peu à peu, sont inscrits dans ce que Paul Durning qualifie de « situations d'incapacité »<sup>180</sup>. Cette situation fait échos aux « jeux de passes de rugby entre institutions »<sup>181</sup>, en particulier entre les professionnels du soin (psychiatrie) et de l'action sociale, qui prend sa source dans « la progression des formations et des techniques [qui] a conduit à affiner de plus en plus les filières de prise en charge et les procédures d'admission dans les différentes institutions, à tel point que nous avons vu naître peu à peu la catégorie de ceux dont personne ne voulait. »<sup>182</sup>. L'absence de réponse concertée conduit à une « scission entre le social et le médical » dénoncée par les professionnels rencontrés.

« Le pire c'est qu'on a des orientations directes de l'hôpital psy. Ils nous disent *On veut faire un dossier SIAO. Vous l'orientez, il y a pas de souci, par contre vous nous dites qu'il est fragile donc si il faut que nous on soit sûr qu'il y a un protocole de soins et que si à un moment donné on le prend en hébergement et qu'il y a une décompensation il puisse faire des retours à l'hôpital et revenir, c'est-à-dire que le but n'est pas de garder les gens en hospitalisation 10 ans, ça ne sert à rien. Mais qu'il y ait des périodes où ils puissent repartir, revenir, repartir, revenir.* », *Professionnel de terrain*

« Le public jeune s'est précarisé. Maintenant on a des jeunes pour lesquels il faut faire des dossiers de surendettement. Ça fait 6 ans que je travaille ici, le dossier surendettement je n'en fais pas depuis si longtemps. Ils ont des dettes de plus en plus lourdes, des crédits à la consommation dont on ne sait même pas comment ils les ont eues... Si on prend ces situations de surendettement, avec des problèmes de justice, et qu'on rajoute les problèmes d'addiction ou de pathologie, c'est bon ! Personne ne les veut ! On veut bien prendre des jeunes en grande précarité avec des dossiers de surendettement, mais si on ajoute le volet psy ou le volet addiction, ça fait trop d'un coup. En plus, ils ont fermé des lits au niveau de l'hôpital d'Antibes. Le problème, c'est que tout ferme de partout, on se retrouve avec de plus en plus de personnes dans la rue avec des grandes fragilités et on ne sait pas trop vers quoi les orienter. », *Professionnel de terrain*

### ENCADRE 13. DES DIFFICULTES A FAIRE RECONNAITRE LE HANDICAP

L'échange ci-après illustre les difficultés des professionnels de terrain à obtenir une réponse positive à leur demande d'AAH pour les jeunes primo-demandeurs n'ayant pas eu de reconnaissance du handicap pendant l'enfance (identification ou survenu de troubles psychiques après la majorité par exemple, dans la mesure où la « déficience principale du psychisme »<sup>183</sup> est peu présente dans les demandes des jeunes de moins de 20 ans et devient majoritaire dans les motifs de demande des personnes de 21 à 35 ans). En 2009, la Drees proposait une analyse des réponses aux premières demandes d'AAH et constatait que « l'AAH est plus souvent accordée aux jeunes primo-demandeurs, majoritairement handicapés depuis l'enfance »<sup>184</sup>. Ces accords correspondent plus généralement à des déficiences intellectuelles ou au polyhandicap (en dehors du polyhandicap et de l'état végétatif, « l'AAH est le plus souvent accordée aux personnes dont la principale déficience est intellectuelle »<sup>185</sup>). Pour les primo-demandeurs ayant émis une première demande entre 21 et 35 ans, le taux de refus de l'AAH double en comparaison des primo-demandeurs de moins de 20 ans (pour lesquels le pourcentage de personnes handicapées depuis l'enfance atteint 90 %). L'attribution de l'AAH est donc grandement favorisée par la reconnaissance d'un handicap pendant l'enfance. Pour les jeunes dont les déficiences, notamment psychiques, se sont développées ou ont été identifiées après l'atteinte de la majorité, les chances d'obtenir une reconnaissance du handicap sont moindres.

« - Il y a de vraies difficultés par rapport au dossier MDPH pour les jeunes. J'ai énormément de retours qui disent *Non mais il est jeune, il peut se retourner, il peut se mobiliser, en gros Il veut toucher ses sous et puis il ne veut rien faire.*  
- L'AAH, pour les jeunes maintenant il la refuse.

<sup>179</sup> DESQUESNES G. et PROIA-LELOUEY N., « Le sujet « incasable », entre psychopathologie et limite institutionnelle », *Sociétés et jeunesse en difficulté, Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°12, 2012, p. 2.

<sup>180</sup> DURNING P., RONGE J.-L., « Les « incasables » », *Journal du droit des jeunes*, 279, 2008, p. 11-19.

<sup>181</sup> FLAVIGNY H., « Les équipes d'amitié » in Chartier (Jean-Pierre), [Dir.], *Les incasables : alibi ou défi ?* Marseille, Edition Le journal des psychologues, 1989, p. 99.

<sup>182</sup> BELLO R., Préface, in *Les incasables : alibi ou défi ?*, Marseille, Edition le journal des psychologues, 1989 p. 5.

<sup>183</sup> DREES, « La réponse à la première demande d'AAH », *études&résultats*, n°687, avril 2009.

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> *Ibid.*

- Ils veulent de l'insertion.
- J'étais en lien avec une dame qui travaillait à la MDPH, dans le secteur social, socio-professionnel de la MDPH. Elle me disait, par rapport à la situation d'une jeune, *Cette jeune ne peut pas travailler mais le docteur ne souhaite pas donner l'AAH. J'ai donc un retour de la MDPH où l'AAH est refusée, l'orientation sur un bilan professionnel d'accompagnement par rapport à l'ESAT est refusée, et elle a la RQTH.*
- Il y a un double discours, c'est-à-dire que d'un point de vue socio-professionnel on ne peut pas l'accompagner, mais d'un autre côté on ne lui donnera pas l'AAH.
- Souvent il faut le refaire une deuxième fois, et là tu te rends compte que : il passe !
- Parce qu'en fait, la politique clairement du Département c'est de dire que l'AAH ils ne la donneront pas parce que c'est une manière de les enfermer dans une dépendance aux minima sociaux et de créer une solidarité trop jeune. Donc leur premier réflexe, c'est *Je refuse*. Systématiquement. Je n'ai aucun dossier jeune qui passe. Aucun. Le seul moyen est de proposer d'autres orientations et de refaire un dossier, et de le bétonner au niveau médical.
- Donc ce n'est pas faire un recours ?
- Non, refaire un dossier, et il faut le blinder.
- Mais ça c'est pareil, les jeunes après ils laissent tomber parce que c'est trop lourd.
- Déjà des fois pour les convaincre de faire le dossier... Si en plus c'est refusé... », *Professionnels de terrain*

Si la réponse à la première demande varie « selon la nature du handicap, sa précocité et l'âge des demandeurs », elle est également différente selon les départements. La Drees précisait ainsi que si « les trois quarts des écarts entre départements s'expliquent par des facteurs sociodémographiques (âge, état de santé de la population, comportements à risques), sanitaires (offre d'hébergement dans les établissements dédiés aux personnes handicapées) et économiques (chômage, niveau de vie) du territoire, le quart restant peut notamment relever de différences d'appréciations et de pratiques entre les acteurs locaux »<sup>186</sup>.

---

<sup>186</sup> DREES, « L'allocation aux adultes handicapés (AAH) », *Minima sociaux et prestations sociales*, édition 2017

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages et articles de recherche

- AMIN A. et al., « Le rôle du sentiment d'exclusion et des perceptions de la société dans le processus d'identification chez les jeunes français issus de l'immigration », *Les cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2008, n°80, p. 27-38.
- BARONNET J., LYET P., POUJOL V., VALLE M., « L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Réalisation de focus groupes auprès de travailleurs sociaux ». FORS-Recherche sociale, *rapport pour l'ONPES*, 20 octobre 2015.
- BELLO R., « Préface », dans *Les incasables : alibi ou défi ?*, Marseille, Edition le journal des psychologues, 1989.
- BIEMOURET G., COSTES J.-L., *Rapport d'information du Comité d'évaluation des politiques publiques sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux*, Assemblée nationale, rapports parlementaires, Rapport d'information n° 4158, 26 octobre 2016.
- CAILLY L. et DODIER R., « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois*, n°205, 2007, 67-80.
- CALLU E., JURMAND J.P. et VULBEAU A. (dir.), *La place des jeunes dans la cité*, L'Harmattan, 2004.
- CEET, « La Garantie jeunes en action : usages du dispositif et parcours de jeunes », *Connaissance de l'emploi n°133*, décembre 2016.
- CEREMA - Direction Territoriale Méditerranée, Évaluation et prospective des actions des PLH en faveur des personnes défavorisées ou présentant des difficultés particulières en région PACA, juillet 2015.
- CERVERA M., HOURCADE R., « La construction institutionnelle de l'invisibilité sociale : compte-rendu et analyse de 14 entretiens avec des décideurs politiques », Cabinet APEX, *rapport pour l'ONPES*, Septembre 2015.
- CHEVALIER T., « Les politiques liées au chômage des jeunes : des jeunes délaissés au milieu d'un mille-feuille de dispositifs », dans *La jeunesse dans tous ses États*, Paris, PUF, 2018.
- CNAF, « Accès aux droits sociaux, non-recours aux prestations, complexité », *Recherches et prévisions*, n°43, 1996.
- COQUART B., « Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux », dans Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, La Documentation Française, 2015.
- CRÉDOC, « La France des invisibles », *Rapport pour l'ONPES*, Octobre 2015.
- CREDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017*, Lucie Brice, Radmila Datsenko, Nelly Guisse, Sandra Hoibian et Sophie Lautié en collaboration avec l'INJEP, *INJEP Notes&rapports/Rapport d'étude*, novembre 2017.
- DAVID O., « Le temps libre des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux. Pratiques de loisirs et mobilités », dans Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, Paris, La Documentation Française, 2015.
- DAVID, O. et al., « Systèmes locaux et action publique : l'exemple des jeunes vulnérables », *Agora débats/jeunesses*, n°62, 2012/3, p. 81-95.
- DESQUESNES G. et PROIA-LELOUEY N., « Le sujet « incasable », entre psychopathologie et limite institutionnelle », *Sociétés et jeunesses en difficulté, Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°12, 2012.

- DREAL, L'habitat des jeunes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2010.
- DREES, « La réponse à la première demande d'AAH », *études&résultats*, n°687, avril 2009.
- DREES, « L'allocation aux adultes handicapés (AAH) », *Minima sociaux et prestations sociales*, édition 2017.
- DROS, Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, janvier 2014, [http://www.dros-paca.org/fileadmin/DROS\\_PACA/Etudes/Dros - Regards sur les jeunes en Paca.pdf](http://www.dros-paca.org/fileadmin/DROS_PACA/Etudes/Dros_-_Regards_sur_les_jeunes_en_Paca.pdf)
- DUBAR C., (dir), *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplôme*, Presses universitaires de Lille, 1987.
- DUBET F., *La galère, jeunes en survie*, Fayard, 1987.
- DUBET F. et LAPEYRONNIE D., *Les quartiers d'exil*, Seuil, 1992.
- DULIN A., VEROT C., *Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, Rapport au premier ministre, 2017.
- DULIN A. (rapporteur), *Entre droits formes et droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, Conseil économique, social et environnemental, 2012.
- DURNING P., RONGE J.-L., « Les « incasables » », *Journal du droit des jeunes*, 279, 2008, p. 11-19.
- EL HADANI N., LOUBÈRE L., MORENO CALVO M., SOUILLARD N., MARCHAND P., « Médias et invisibilité sociale : le rôle des médias dans le processus de visibilité ou d'invisibilité sociale de certains publics », *Rapport de recherche pour l'ONPES*, Laboratoire LERASS, Université de Toulouse III, Décembre 2015.
- FARVAQUE Nicolas (coord.), « La Garantie jeunes du point de vue des missions locales : un modèle d'accompagnement innovant, mais source de bouleversements organisationnels », *Rapport de recherche*, Ceet, Novembre 2016.
- FLAVIGNY H., « Les équipes d'amitié » in Chartier (Jean-Pierre), [Dir.], *Les incasables : alibi ou défi ?* Marseille, Edition Le journal des psychologues, 1989.
- FOL S., « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres. Les ressources de la proximité », *Regards Sociologiques*, n°40, 2010, p. 27-43.
- FORS, « Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique », *Rapport d'étude à l'ONPES*, Mai 2014.
- FRECHON I., « Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité. Le cas des « enfants placés » et des « sans-domicile ». », dans BRESSON M., GERONIMI V., POTTIER N., (Dir.), *La vulnérabilité : Questions de recherches en Sciences sociales*, Academic Press Fribourg, 2013, p. 107-122.
- FRECHON I. et MARPSAT M., « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *INSEE, Economie et Statistique*, N° 488-489, 2016.
- GALLAND O., « Les jeunes et l'exclusion », dans Serge Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Edition la découverte, 1996.
- GUEGNARD C., GIRET J.-F., JOSEPH O., MURDOCH J., « Les situations de Neet dans les parcours d'insertion des jeunes en France » in CALMAND J. et al. (coord.), *Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes. Recueil d'études sur la génération 2010*, CEREQ Echanges n°5, 2017.



- GUICHET C., *Le logement autonome des jeunes*, avis pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2013.
- HALTER J.-P., *Monographie de la politique de jeunesse du pays de la vallée du Lot*, INJEP, 2017.
- HALTER J.-P., *Politiques de jeunesse et intercommunalités. Monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron*, INJEP, 2016.
- KESTEMAN N., « Le logement des jeunes. Synthèse des études statistiques récentes », *Recherches et prévisions*, n°79, mars 2005, p. 134-141.
- KOKOREFF M., « L'espace des jeunes : Territoires, identités et mobilité », *Les annales de la recherche urbaine*, n°59-60, 1993.
- LAPEYRONNIE D., *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, 2008.
- LEVY J. et LAUMET D., « Le DALO : la « fraude morale » de l'État », dans ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, 2013.
- LIMA L., « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes » dans Valérie Becquet, Patricia Loncle et Cécile Van de Velde (eds.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ social éditions, 2012.
- MAUYANE E., *Logements étudiants : mobilité résidentielle programmée, installation provisoire et confort relatif. Le cas des étudiants de l'université de Tours*, rapport final de recherche « Logement et condition étudiante en France et dans l'Union européenne », PUCA, 2010.
- MAUYANE E., « S'installer dans un logement. Les manières juvéniles de se loger aujourd'hui », *Agora débats/jeunesses*, n°64, 2013, p. 77-89.
- MAUNAYE E., « L'accès au logement autonome des jeunes, un chemin semé d'embûches », *Informations sociales*, n°195, 2017, p. 39-47.
- MAZET P. et REVIL H., « Vivre en situation de non-recours », *Etude menée dans le cadre du programme de recherche « Accès aux droits et non-recours » de la CNAF*, ONEDORE, Collection Etude n°74, juillet 2017.
- MOUILLARD M., « Le projet européen « Logement des jeunes et exclusion » : synthèse des résultats des enquêtes nationales et conclusion », in *Youth and housing in Germany and the European Union* (sous la dir. de Bendit R., Gaiser W. et Marbach J.H.), Leske & Budricj, Opladen, 1999.
- MUNIGLIA V., « Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratiques de la relation d'aide ». *Agora débats/jeunesses* 62 (3), 2012, p. 97-110.
- MUNIGLIA V. et ROTHE C., « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? ». *Agora débats/jeunesses* 62 (3), 2012, p. 65-79.
- ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, 2013.
- ONED, *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »*, *Rapport d'étude réalisé à la demande du Ministère chargé de la famille*, janvier 2015.
- ONPES, « L'invisibilité sociale : une responsabilité collective », *rapport 2016 de l'ONPES*, 2016.

- OPPENCHAIM N., « Ancrage et mobilité des adolescents de ZUS : enjeux des déplacements en dehors du quartier », dans Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, Paris, La Documentation Française, 2015.
- PARISSE J., Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale au Pays basque français, *INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude*, 2018.
- PATTEGAY P., « L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Déviante et Société* 2001/3 (Vol. 25), p. 257-277.
- PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Quadrige/PUF, 4<sup>ème</sup> édition, 2009.
- ROSANVALLON P., *Le Parlement des invisibles*, Le Seuil, Coll. Raconter la vie, 2014.
- ROUDIL N., *Usages sociaux de la déviance. Habiter la Castellane sous le regard de l'institution*, L'Harmattan, collection Habitat et sociétés, 2011.
- VEROT C., DULIN A., *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, rapport du Conseil d'État et du Conseil économique, social et environnemental au Premier ministre, mars 2017.
- VIAL B., Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, *INJEP Notes & rapports/Revue de littérature*, 2018.
- WARIN P., « Le non-recours : définition et typologies », Document de travail ODENORE, n° 1, 2010.
- ZUNIGO X., *La prise en charge du chômage des jeunes – Ethnographie d'un travail palliatif*, Editions du croquant, 2013.

## Documents programmatiques, conventions, textes réglementaires

- Article du décret n° 2013-880 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « Garantie jeunes ».
- Articles L.221-1 et L. 222-5 du CASF.
- Articles L. 302-1 à L. 302-4-1 du code de la construction et de l'habitation – CCH.
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat*, 2012-2017, Janvier 2015.
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Commission Communautaire d'Attribution des logements – Règlement intérieur », mai 2014.
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis », Séance du 15 juin 2015.
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis », Séance du 27 juin 2016.
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs », CIL du 20 janvier 2017.
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Plateforme Hébergement Logement – Convention de partenariat – Renouvellement pour 2015-2020.

Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, *Programme local de l'habitat*, 2012-2017.

Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, « Règlement intérieur de la Conférence Intercommunale du Logement », Novembre 2016.

Contrat de Ville 2015-2020 – Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

## Rapports d'activité

ALC ReSo, Bilan d'activité 2017 - Dispositif d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité et de rupture sociale.

API Provence, Rapport d'activité 2017 - Foyers de jeunes travailleurs Valbonne.

API Provence, Rapport d'activité 2017 - Foyers de jeunes travailleurs Antibes.

Mission locale Antipolis, Rapport d'activité 2016.

SIAO des Alpes-Maritimes, « Comité de pilotage », Auditorium du Musée national du sport, 27 juin 2018.

SIAO des Alpes-Maritimes, « Comité de pilotage », *Présentation de l'activité 2016*, 23 juin 2017.

## Autres sources

115-06 Urgence sociale, Dispositif Hétap, en ligne : <http://www.le-115-06.org/informations-utiles/dispositifs-6/hetap---hebergement-temporaire-et-accompagnement-personnalise---20-places-123>

Bilan 2016 article 55 loi SRU - Communes soumises aux dispositions de l'article L.302-5 et suivants du CCH (inventaire 2015 - prélèvement 2016).

DDCS 06 et DDTM 06, « Mise en oeuvre d'un diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement », Réunion du 14 mars 2016 du groupe de travail n°1 « analyse territoriale de l'offre et des besoins en logement et en hébergement », 2016.

Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), « synthèse hivernale 2016-2017 du baromètre 115 », 2017.

Ministère de la cohésion des territoires, « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord », *Dossier de presse*, 30 mars 2018.

Service-Public.fr, Fiche Pratique « *Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes"* », Vérifié le 06 juin 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2018>



## ANNEXES

---

### Table des annexes

Annexe 1 - Table des tableaux, graphiques et cartographies	p. 141
Annexe 2 - Références – Cadrage territorial	p. 143
Annexe 3 - Glossaire	p. 144
Annexe 4 - Benchmarking : mise en valeur des idées et fonctionnements d'autres territoires	p. 146
Annexe 5 - Liste des entretiens et personnes rencontrées	p. 160

## 1. Table des tableaux, graphiques et cartographies

CARTE 1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS	p. 36
CARTE 2. LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS	p. 37
CARTE 3. UN TERRITOIRE FRAGMENTE : LE LITTORAL, LE MOYEN-PAYS ET LE HAUT-PAYS	p. 38
CARTE 4. POPULATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS	p. 39
CARTE 5. EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2009 ET 2014	p. 39
ENCADRE 1. QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE - CŒUR DE VILLE ET HAUTS DE VALLAURIS	p. 39
CARTE 6. MEDIANE DU NIVEAU DE VIE	p. 41
CARTE 7. ÉCARTS DE REVENUS	p. 41
CARTE 8. LA TECHNOPOLE SOPHIA ANTIPOLIS	p. 42
CARTE 9. PART DES EMPLOIS DE LA CASA	p. 42
CARTE 10. INDICATEUR DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI	p. 42
CARTE 11. POPULATION DES 18-29 ANS	p. 43
CARTE 12. EVOLUTION DES 18-29 ANS ENTRE 2009 ET 2014	p. 43
ILLUSTRATION 1. TYPOLOGIE DE JEUNES	p. 44
ILLUSTRATION 2. ACTIVITE DES 18-30 ANS	p. 45
CARTE 13. ACTIVITE DES 18-30 ANS	p. 45
ENCADRE 2. LES ETUDIANTS ET L'ETUDE SUR LE LOGEMENT DES ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	p. 45
ILLUSTRATION 3. LES JEUNES EN DIFFICULTES D'INSERTION	p. 47
CARTE 14. LOYERS MEDIANS POUR UN LOGEMENT 1 PIECE	p. 47
CARTE 15. PART DE RESIDENCES PRINCIPALES	p. 48
CARTE 16. RESIDENCES PRINCIPALES OCCUPEES PAR DES LOCATAIRES	p. 48
CARTE 17. LOGEMENTS DU PARC LOCATIF SOCIAL	p. 49
GRAPHIQUE 1. NIVEAU DE FORMATION DES JEUNES ACCOMPAGNES PAR LA MISSION LOCALE ANTIPOLIS EN 2017	p. 50
ENCADRE 3 : LES JEUNES ACCOMPAGNES PAR ALC RESO	p. 52
ENCADRE 4 : SIAO ET PLATEFORME LOGEMENT	p. 56
GRAPHIQUE 2. PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE LA CASA	p. 57
GRAPHIQUE 3. EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES	p. 57
GRAPHIQUE 4. STRUCTURE DES MENAGES	p. 57
TABLEAU 1. CARACTERISTIQUES DES JEUNES RENCONTRES	p. 60
ENCADRE 5. LES DIFFICULTES LIEES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT	p. 75
ENCADRE 6. DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS AUX RESIDENCES HABITAT JEUNES	p. 76
GRAPHIQUE 5. NIVEAU D'ETUDES DES JEUNES HEBERGES AU FJT DE VALBONNE (EN %)	p. 79
TABLEAU 2. PUBLICS HEBERGES PAR DIFFERENTES RESIDENCES HABITAT JEUNES (FJT)*	p. 80
ENCADRE 7. BAROMETRE DJEPVA ET NON-RECOURS DES JEUNES	p. 86
ENCADRE 8. LE NON-RECOURS A L'HEBERGEMENT D'URGENCE	p. 88
ENCADRE 9. LE SERVICE PREVENTION JEUNESSE	p. 99
ENCADRE 10. TRAVAILLER DANS LE HAUT-PAYS	p. 114

ENCADRE 11 : MOBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX COMME STRATEGIE D'ACCES A L'AIDE PUBLIQUE.	P. 117
ENCADRE 12. LE CONTRAT JEUNE MAJEUR	p. 129
ENCADRE 13. DES DIFFICULTES A FAIRE RECONNAITRE LE HANDICAP	p. 132

## 2. Références – Cadrage territorial

### Sources

- p.1 | Insee, RP 2014 | CASA, Scot Rapport de présentation, 2008 | CASA, Statuts , 2001 | CASA, Compétences de la CA
- p.2 | Insee, Recensements de la population de 1968 à 2014, État civil
- p.3 | Insee, RP 2014, RP 2009 | Insee, « Communauté d'agglomération Sophia Antipolis - Un dynamisme économique à l'épreuve de la crise », Insee Analyses, n°25 2015 | Pôle Emploi, Demandeurs d'emploi au 31/12/17| Pôle Emploi, Enquête en besoins de main d'œuvre, 2018
- p.4 | Insee, RP 2014, Zones d'emploi 2010
- p.5 | Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiiLoSoFi 2014
- p.6 | Insee, RP 2014, RP 2009 | Ministère de l'enseignement supérieur, Atlas des effectifs étudiants
- p.7 | Insee, RP 2014 | CAF, Foyers allocataires de la Prime d'activité 2017
- p.8 | Insee, RP 2014 | Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de l'enseignement supérieur, Atlas des effectifs étudiants | Données CAF, 2017
- p.9 | Insee, RP 2014, Zones d'emploi 2010
- p.10 | Insee, RP 2014 |Ministère de la cohésion des territoires, Zonage A, B, C
- p.11 | Insee, RP 2014 | Ministère de la Transition écologique et solidaire, RPLS 2017 | Conférence Intercommunale du Logement de la CASA, Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs [Projet], 2017 | Observatoire des loyers des Alpes-Maritimes, Loyers 2016 | | Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiiLoSoFi 2014 | Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Logement social : conditions d'attribution, 2018 |CAF, Données 2017
- p.12 | Insee, RP 2014
- p.13 | Mission Locale Antipolis, Rapport d'activité 2016| CLLAJ API Provence, Bilan d'activité 2017
- p.14 | ALC, Synthèse de l'activité 2015

### Fonds de carte

Pour toutes les limites administratives : © Geofla® 2.0 IGN 2015  
Contour de la technopole Sophia Antipolis réalisé d'après CASA, Scot Rapport de présentation, 2008  
p.1 | Crige Paca, Ortho 2009

### Pictogrammes Noun Project ([thenounproject.com](http://thenounproject.com))

- p.2| D'après To Uyen | D'après Oksana Latysheva | D'après AlfredoCreates.com
- p.3 | D'après AlfredoCreates.com | D'après Oksana Latysheva | Créé par Aneeqe Ahmed | Créé par Gregor Cresnar |Créé par Creative Stall | Créé par Danil Polshin | D'après WeiKang Wang, Graphic Enginer et Sasha Lantukh |Créé par Akshar Pathak | Créé par Miguel C Balandrano
- p.9| Créés par Agni|Créés par Equindi |Créé par Danil Polshin | Créé par Creative Stall |Créé par Maxim Kulikov | Créé par BomSymbols | Créé par Valeriy |Créé par jon trillana
- p.11 | D'après To Uyen
- p.10 | Créé par Andrea Mazzini |D'après Delwar Hossain | Créé par Strongicon.com
- p.12 | D'après To Uyen | Créés par Agni

### Documentation

CASA, PLH 2012-2017, 2011; Avenant 1 au PLH, 2012; Bilan à mi-parcours du PLH, 2015

CASA, Schéma de Cohérence Territoriale, 2008

CASA, Sémaphores, Etude sur le logement des étudiants et des chercheurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, 2014

DDCS 06, Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement, 2016

DREAL PACA, Atlas régional de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2011

DREAL PACA, L'habitat des jeunes en région PACA, 2010

DROS, Regards sur les jeunes en PACA, 2014

FNAU, Logement étudiant : Observer pour décider. Guide pour construire les observatoires locaux du logement étudiant, 2017

Insee, « Atlas régional, Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises », Insee Dossier, n°4, 2016

Insee, « Communauté d'agglomération Sophia Antipolis - Une croissance démographique au ralenti », Insee Analyses, n°24, 2015

Préfecture des Alpes-Maritimes, Conseil Général 06, PDALPD des Alpes-Maritimes 2014-2018

Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université de Nice Sophia Antipolis, Enquête Conditions de Vie et d'Études, 2016



### 3. Glossaire

#### **Allocation aux adultes handicapés**

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

#### **Emplois précaires**

Un emploi précaire est un emploi provisoire. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent, à la fin de leur contrat dont la durée est souvent très courte, connaître des difficultés : chômage, parfois sans indemnité, ou inactivité. Sont concernés, les salariés dont le contrat de travail est à durée limitée : stage, apprentissage, intérim, contrat à durée déterminée (CDD), activité occasionnelle ou saisonnière...

#### **Jeunes éloignés de l'emploi**

Les jeunes éloignés de l'emploi désignent les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en étude (également appelés NEET : not in employment, education or training).

#### **Ménage**

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

#### **Niveau de qualification**

Les jeunes non diplômés désignent les sortants de formation initiale qui possèdent au plus le diplôme national du brevet. Les jeunes diplômés du supérieur désignent les sortants ayant obtenus un diplôme supérieur au niveau du baccalauréat (niveau I, II ou III).

#### **Population active – active occupée ou en emploi**

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

#### **Prime d'activité**

Au 1er janvier 2016, la composante activité du RSA et la Prime pour l'emploi (PPE) ont fusionné pour devenir la Prime d'activité (PA). Cette nouvelle prestation s'adresse aux travailleurs de plus de 18 ans dont le revenu d'activité est inférieur à 1500 € net (1,3 Smic pour une personne seule).

#### **RSA**

Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion et à l'allocation parent isolé. Il s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Ce dispositif se compose de deux volets :

- Une incitation financière, qui vise à garantir un revenu qui varie en fonction des ressources et de la composition du foyer;
- Un accompagnement dans ou vers l'emploi, afin de favoriser l'accès à un emploi durable par la mise en œuvre d'un accompagnement social ou professionnel.

#### **Taux d'activité – Taux d'emploi**

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

**Taux de chômage**

Calculé par l'Insee, le taux national rapporte le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) à la population active totale. Ces deux grandeurs ne sont pas directement disponibles dans les statistiques courantes et font donc l'objet d'estimations. Les taux de chômage localisés sont estimés via une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête « Emploi » (pour le niveau national) et de Pôle emploi (pour la répartition géographique).

**Taux de pauvreté**

Proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros par UC) qui correspond 60 % de la médiane des niveaux de vie français (1 000 € en 2013 - source Insee).

**Unité de consommation (UC)**

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différentes. Les unités de consommation sont calculées de la manière suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ;
- les Caf ajoutent au calcul 0,2 UC pour les familles monoparentales.

**Zone d'emploi**

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

## 4. Benchmarking : mise en valeur des idées et fonctionnements d'autres territoires

### a. Des places en ALT au foyer de jeunes travailleurs de Quimper

*Les éléments ci-après sont issus du rapport d'activité 2016 du foyer de jeunes travailleurs de Quimper.*

#### ○ Présentation ALT 2016

Depuis février 1998, l'Association Quimpéroise des Foyers de Jeunes Travailleurs s'est engagée par une convention avec la Préfecture du Finistère - Direction des Affaires Sociales - dans le dispositif A.L.T.

L'Association s'engage à loger en priorité les personnes défavorisées au sens de la loi Besson du 31 mai 1990, visant la mise en œuvre du droit au logement<sup>1</sup>.

Il s'agit de personnes aux ressources très faibles, voire nulles, qui sont normalement désignées comme populations prioritaires du Plan Départemental d'Actions pour le Logement Autonome ouvrant droit aux aides personnelles au logement de droit commun (A.L.S / A.P.L.).

Notre action dans ce cadre consiste en l'hébergement de jeunes 18/30 ans et de leur accompagnement, notamment en lien avec les services sociaux et partenaires. Notre travail en commun permet l'accès aux différents droits et la préparation d'un projet de relogement, en relation avec les dispositifs locaux.

Nous mettons à disposition 3 places (plus une place ALT/DHU en période d'hiver) sur le FJT St Exupéry, sur le quartier de Kerfeunteun et deux places à la résidence FJT des Iles, sur le quartier du Braden.

Un titre d'occupation précise la durée d'occupation du logement et les obligations minimales qui incombent à la personne accueillie - dont une participation financière modique qui constituera un futur Fonds Dépôt de Garantie.

La nature même du public accueilli en ALT exige un travail conséquent de la part des trois animateurs de l'AQFJT ; au-delà des problématiques professionnelles et financières se rajoutent bien souvent les difficultés personnelles liées à l'histoire de vie des résidents (abandon, rejet de la famille, échecs scolaires, professionnels, problèmes relationnels, de santé, etc.). Il est donc important d'établir une relation de confiance et d'écoute pour ce public fragilisé afin de pouvoir l'aider au mieux dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

---

<sup>1</sup> La Loi du 31 mai 1990 définit les personnes défavorisées comme étant celles qui éprouvent, en raison de « l'inadaptation » de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence « des difficultés particulières » pour accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Nous disposons d'une place supplémentaire ALT/DHU sur la période d'hiver du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars. Cette place qualifiée d'hébergement d'urgence est réservée pour un séjour temporaire de 7 jours, éventuellement renouvelable pour favoriser une solution de logement immédiate face à une situation de précarité.

## BILAN ALT 2016

Nous avons accueillis 24 hommes et femmes âgés de 18 à 30 ans.

### A l'entrée au FJT :

Logement précédent l'entrée	Situation professionnelle	Ressources	Niveau Scolaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amis .....9</li> <li>• Famille..... 5</li> <li>• FIPJ/FJT..... 2</li> <li>• FJT.....1</li> <li>• Hôtel social.....2</li> <li>• AFPA.....2</li> <li>• CROUS.....1</li> <li>• Voiture/Squatt.....2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprenti.....1</li> <li>• Stagiaire ..... 1</li> <li>• CDD/CAE/intérim...5</li> <li>• Sans .....13</li> <li>• Garantie Jeune.....4</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins 300€ .....14</li> <li>• Entre 300 et 600€...8</li> <li>• Entre 600 et 800 €...2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3ème et avant ..... 4</li> <li>• CAP ..... 8</li> <li>• BAC .....10</li> <li>• BTS.....2</li> </ul>

### A la sortie du FJT

Logement à la sortie	Emploi	Ressources	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement autonome..2</li> <li>- Famille .....2</li> <li>- FJT .....10</li> <li>- Autre institution.....1</li> <li>- Amis.....3</li> <li>- Squat.....1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie Jeune .....7</li> <li>- CDI .....1</li> <li>- CDD.....8</li> <li>- Intérim.....1</li> <li>- Demandeur d'emploi...2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans .....1</li> <li>- Salaires .....10</li> <li>- Garantie Jeunes...8</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 0 €</li> <li>⇒ 400 à 1200 €</li> <li>⇒ 452 €</li> </ul>

### Observations :

- **L'entrée en ALT est la réponse à une absence de logement**, bien souvent en raison d'une décohabitation familiale. L'hébergement chez des amis est une solution précaire. Plus de la moitié des jeunes accueillis dans ce dispositif est sans situation professionnelle et dispose de peu de ressources ; l'autre moitié est en cours de formation (demandeur d'emploi et Garantie Jeunes) et d'emploi.

- **le FJT constitue une solution privilégiée de logement** (10 personnes sur 19). La situation personnelle et professionnelle s'est améliorée (projet d'insertion en cours, accompagnement dans le cadre d'un contrat Jeune majeur pour certains, ressources suffisantes pour l'accès au logement et la gestion du quotidien). La préparation

budgétaire à l'accès au logement (FDG & dossier APL) est réalisée lors des entretiens hebdomadaires avec les professionnels du FJT.

Les durées de séjours (entre 1 et 6 mois) de ce dispositif permettent de mettre en place les démarches administratives et professionnelles.

### **BILAN DHU 2016**

- Nous avons accueilli 4 jeunes dans un logement ALT supplémentaire durant la période hivernale du 01/01 au 31/03/2016 et du 01/10 au 31/12/2016. Les constats sur la nature des demandes sont les mêmes que pour l'ALT à savoir : hébergement précaire (amis, hôtel), décohabitation familiale, ressources faibles ou inexistantes, projet d'insertion en construction, formation peu élevée ou en cours. Les durées de séjour sont plus courtes, une semaine renouvelable.

### **AMELIE**

#### **Séjour au FJT St Exupéry depuis le 2 Novembre 2016**

## **P A R C O U R S**

#### **LE PARCOURS RESIDENTIEL :**

Appel du 115, Amélie est hébergée depuis deux nuits au CHRS L'Escale. Son entrée fait suite à une décohabitation violente du domicile parental à la veille du week-end. Sa sœur jumelle l'a aussi hébergée quelques jours. Elle a été aussi victime du même traitement à l'âge de ses 15 ans et vit depuis chez les parents de son ami. Elle vient de plus en plus en aide à sa sœur (soutien financier pour l'achat de vêtements, fournitures scolaires...).

Nous accueillons Amélie dans le Dispositif d'Hébergement en Urgence et contactons le CDAS pour un rendez-vous à la permanence Jeune Majeur ; un contrat jeune majeur sera effectif dès le 10/11/16.

#### **LA SITUATION PROFESSIONNELLE :**

Amélie est scolaire au lycée de Pont- l'Abbé dans le domaine de la logistique. Lors de son accueil, elle effectue un stage dans un magasin de sport à Quimper. Son responsable de stage sera conciliant et lui permettra de se rendre à des rendez-vous (CDAS, CPAM...).

#### **EVOLUTION PENDANT LE SEJOUR :**

Amélie dispose d'un logement au FJT suite à l'accueil en urgence et poursuit sa scolarité. Elle a pu récupérer ses affaires chez ses parents grâce à l'intervention de la police et du CDAS. Sa sœur et elle souhaitent pouvoir voir leur petit frère de 8 ans.

### b. Faciliter l'accès des jeunes au parc social dans une résidence dédiée – l'exemple d'Echirolles

Les éléments ci-après sont issus du guide « Logement des jeunes – Les démarches menées par les bailleurs sociaux dans les territoires » réalisé en 2015 par l'Union Sociale pour l'Habitat en collaboration avec l'UNHAJ.

#### **FICHE 4 : FACILITER L'ACCES DES JEUNES AU PARC SOCIAL DANS UNE RESIDENCE DEDIEE**

##### LA RESIDENCE LES SOLEILS, A ECHIROLLES (38)



La démarche	Les publics
<p>L'opération de la résidence les Soleils, qui s'inscrit dans le PLH de l'agglomération grenobloise, a été conçue pour favoriser l'accès des jeunes en insertion professionnelle à leur premier logement autonome. Elle vise également à combler la carence de petits logements sur le territoire.</p>	<p>Jeunes en situation professionnelle, d'insertion professionnelle ou d'apprentissage à la recherche d'un premier logement social.</p>

#### Contexte

La Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole a inscrit depuis plusieurs années la question de la prise en compte de la jeunesse dans sa politique du logement. Ainsi, le Programme local de l'habitat pour 2010-2015, comprend une fiche action (N°17) visant à « améliorer l'accès au logement des jeunes ». Par ailleurs, la Ville réfléchit de manière plus globale à la question du logement des jeunes, notamment dans le cadre d'une étude-action « politique jeunesse ». Un « Groupe Logement et Jeunesse » de la Ville (composé des élus au logement et à la jeunesse, du chargé de mission participation jeunesse, du service Habitat, des DGA concernés et la Mission Locale) se réunit régulièrement depuis fin 2009 afin de dessiner un plan d'actions visant notamment à mieux prendre en compte les besoins des jeunes en matière de logement.

Dans cette dynamique, la Ville d'Echirolles a mobilisé son partenaire historique qu'est la SDH afin de réaliser une opération expérimentale d'envergure pour apporter des solutions aux jeunes demandeurs de logement social.

La résidence les Soleils, livrée en 2011, située dans le centre de la commune d'Echirolles, dans l'Isère (38), accueillait près de 70% de jeunes de moins de 30 ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La résidence les Soleils, livrée en 2011, située dans le centre de la commune d'Echirolles, dans l'Isère (38), accueillait près de 70% de jeunes de moins de 30 ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette opération, pilotée par la Société Dauphinoise pour l'Habitat, a donné lieu à l'élaboration d'une charte, signée par l'Etat, la ville d'Echirolles, la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole, Action Logement et la SDH, avec les engagements suivants :

- l'ensemble des réservataires, dans le respect des dispositions réglementaires spécifiques à chacun, s'engage à permettre dans la mesure du possible, l'attribution de ces logements en faveur de jeunes demandeurs de logements sociaux en situation professionnelle, d'insertion professionnelle ou d'apprentissage, ou qui accèdent pour la première fois au logement locatif social.
- garantir dans la durée, la destination de ces logements à de jeunes demandeurs de logements sociaux en situation professionnelle, d'insertion professionnelle ou d'apprentissage, ou qui accèdent pour la première fois au logement locatif social.
- En l'absence de candidats proposés par le service interadministratif du logement des plus défavorisés en Isère (SIALDI) à l'issue du délai réglementaire de réservation, un travail spécifique aura lieu entre la Ville et le bailleur pour élargir la recherche de candidats tout en veillant à ce que ceux-ci satisfassent sur un ou plusieurs critères, aux caractéristiques des publics prioritaires du PALDI (plan d'actions pour le logement des défavorisés en l'Isère).

Le projet et ses acteurs :	La vie de la résidence :
<p>La résidence comprend deux bâtiments R + 4 de 39 logements chacun, soit un total de 78 logements avec balcons. Les logements sont principalement des T2 (60) d'une surface utile de 50 m<sup>2</sup> pour un loyer moyen de 304 € et 120 € de charges. Elle comprend également 10 types 3 de 72 m<sup>2</sup> pour un loyer de 435 € + 160 € de charges et 8 types 1 bis d'une surface utile de 43 m<sup>2</sup> pour un loyer moyen de 260 € + 103 € de charges (chauffage et eau chaude compris).</p> <p>Une attention particulière a été portée à la maîtrise des niveaux de loyer : les 72 logements PLUS ont un loyer minoré de 10% (5,83 € au m<sup>2</sup> au lieu de 6,47 €/m<sup>2</sup>), sur la durée de la convention APL (soit 50 ans) et les 6 logements restant sont des PLAI.</p> <p>Ce montage a été rendu possible par une forte mobilisation des partenaires : l'opération a fait l'objet de subventions à hauteur de 24% de son prix de revient (91K€/logt) de la part de l'Etat, la Région, le Conseil Général de l'Isère, Communauté d'agglomération (La Métro), Action Logement (Amallia) et de 8% par des fonds propres de la SDH. Les loyers PLUS ont été minorés de 10% grâce à deux aides financières complémentaires de la Métro : 69 K€ et de la ville : 70 K€. Les réservataires de la résidence sont : le SIALDI (préfecture) : 18 logements, le PALDI (Plan Départemental pour le Logement des plus Défavorisés en Isère : Conseil Général) : 6 logements, la Préfecture (5% fonctionnaire) : 6 logements, Action Logement : 21 logements, la ville d'Echirolles : 18 logements. La SDH dispose d'un droit de proposition sur 9 logements. Ce droit a été délégué par convention à la com-</p>	<p>70% des personnes logées ont moins de 30 ans et 90% moins de 35 ans. Il s'agit de personnes seules avec quelques couples avec et sans enfant(s). Ces locataires ont des ressources faibles (inférieures à 60% des plafonds dans 66% des cas). Ces ressources sont le plus souvent stables (57% sont en CDI, fonctionnaires...), 43% disposent de ressources plus précaires (CDD, intérim, Assedics, etc.).</p> <p>Les locataires signent un bail à durée indéterminée avec droit au maintien dans les lieux. En début de projet, les partenaires s'interrogeaient sur l'évolution de l'occupation de la résidence. En effet, cette dernière est dépendante du profil de la demande et des projets résidentiels des jeunes dont certains pourraient souhaiter rester dans leur logement et y « vieillir ». Après 3 ans de vie, la résidence remplit sa mission : SDH constate que la part des moins de 30 ans et moins de 35 reste très largement majoritaire et stable et le taux de rotation y est un peu plus élevé que dans le reste du parc récent (13% en 2013).</p> <p>Son fonctionnement ne se distingue pas du reste des ensembles immobiliers. SDH et ses partenaires ont souhaité que les occupants puissent vivre en autonomie (pas de travailleur social sur place ou de permanence, pas d'accompagnement spécifique...). Néanmoins, une attention particulière est portée au lien social dans la résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de l'ouverture de la résidence, une journée fut organisée afin de pouvoir accompagner les jeunes vers ce premier logement autonome (démarches administratives notamment, montage des dossiers APL, la vie dans la résidence, le fonctionnement des équipements du logement...).</li> </ul>

<p>mune, gestionnaire de la demande.</p> <p>Les partenaires ont mis en place une veille et un suivi partenarial de cette opération sous forme d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des signataires de la charte.</p> <p>Ses missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser et suivre l'évolution de l'occupation et le respect des engagements d'attribution en faveur des jeunes définis dans la charte,</li> <li>- échanger autour des éventuelles difficultés rencontrées, sur les besoins identifiés et les réponses/actions/évolutions à mettre en œuvre</li> </ul>	<p>Cet échange a permis un contact direct entre les jeunes et leurs futurs interlocuteurs au sein de la SDH, le chargé de secteur, la conseillère en économie sociale et familiale, le responsable de territoire et la chargée de clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiquement, la SDH réunit chaque année un Comité de résidence, en pied d'immeuble, invitant l'ensemble des locataires et en présence de la Commune, afin d'ajuster si nécessaire des besoins identifiés</li> </ul> <p>Si le comité de pilotage restera vigilant à l'évolution de l'occupation de la résidence afin qu'elle puisse continuer d'accueillir un public jeune, il sera aussi sensible à permettre une mixité d'occupation en terme de pyramide des âges, demandées par les habitants eux-mêmes.</p>
--	---

## Conclusion

***L'intérêt de cette opération tient au fait qu'il s'agit d'une résidence « banalisée » tout en étant destinée à l'accueil d'un public « jeunes ». La typologie des logements, accessibles économiquement, la localisation en centre-ville, près des transports en commun, entourés d'espaces verts doivent permettre de répondre à cet objectif. L'originalité de l'opération et son point fort tiennent aux engagements pris par l'ensemble des partenaires de privilégier ces publics. Ensuite, la procédure d'attribution est commune à l'ensemble du parc (passage en commission sans distinction d'âge).***

## Contacts :

Joël FRATTINI, Responsable de territoire, Société Dauphinoise de l'Habitat  
j.frattini@sdh.fr

Alain FAYEN, Directeur de territoire, Société Dauphinoise de l'Habitat  
a.fayen@sdh.fr



### c. Une démarche partenariale menée sur le logement des jeunes dans le Gard dans le cadre du PDALPD

*Les éléments ci-après sont issus du document produit par le Conseil départemental du Gard en 2011 à propos de la démarche partenariale menée sur le logement des jeunes dans le cadre du 5<sup>ème</sup> PDALPD. Il s'agit d'éléments choisis. L'intérêt de cette démarche repose autant sur son caractère multipartier que par les publics concernés.*

#### Préambule

En référence à l'action 25 du PDALPD 2008/2012 qui a comme objectif de veiller à ce qu'aucun public spécifique ne soit exclu des dispositifs du PDALPD, [le conseil départemental du Gard a] choisi de traiter de la question de l'accès et du maintien des jeunes dans un logement. Pour ce faire nous avons organisé une concertation avec les partenaires nous paraissant pertinents pour procéder à un état des lieux et vérifier que les actions du PDALPD y répondaient. Par la suite, afin d'améliorer nos réponses, nous avons proposé de procéder à un diagnostic territorial partagé. »

#### 1. Les différentes phases de travail

**Fin 2008/2009, la démarche partenariale a conduit à l'élaboration des premiers éléments de diagnostic qui ont amené à voir la nécessité de travailler sur 6 objectifs :**

- 1/ Proposer des logements à des jeunes en situation de rupture, alliant accompagnement social et professionnel dans l'habitat diffus.
- 2/ Renforcer les moyens d'accompagnement des Foyers de Jeunes Travailleurs
- 3/ Offrir des lieux d'hébergement sur le Gard Rhodanien
- 4/ Offrir une résidence sociale sur le territoire d'Alès (cet objectif est actuellement travaillé en lien avec les acteurs du territoire alésien) Il pourra s'intégrer dans la réflexion sur l'hébergement et le logement dans la région alésienne.
- 5/ Faciliter l'accès des jeunes au parc social
- 6/ Proposer un accueil permanent, d'accompagnement, d'information et de conseil

**Par la suite, le projet s'est centré sur deux objectifs :**

- « **De l'hébergement au logement** » qui traitera de l'accès au logement des jeunes dans le parc social et privé, ainsi que l'accès au logement accompagné (intermédiation locative, AIVS, Boutique logement...)
- « **Accueil, information et orientation des jeunes concernant l'accès et ou le maintien dans l'hébergement /le logement** » qui travaillera sur des pistes opérationnelles d'accueil permanent, en réseau, la mise en commun ou création d'outils spécifiques...

**JUIN 2010/ MAI 2011: Démarrage des groupes de réflexion en présence d'acteurs nouveaux, mobilisés au fur et à mesure de la mise en place du réseau sur le département.**

- Organisation de réunions territoriales avec définition de pilotes locaux, chargés de capitaliser le contenu des échanges
- Organisation de réunions dites « plénières » permettant de faire valider les orientations travaillées au niveau des territoires et de faire le lien entre elles, à un niveau départemental.

**28 JUIN 2011 : Identification des pistes d'actions opérationnelles à présenter au Comité responsable du PDALPD**

#### 2. Méthodologie

- Le comité responsable du PDALPD a été le comité de pilotage départemental : un bilan des actions entreprises a été présenté chaque année, ainsi que les pistes opérationnelles obtenues.

- Une réunion plénière départementale s'est réunie tous les 3 mois pour transmettre l'information et valider les orientations techniques
- Des groupes de travail et des réunions de pilotage sur chaque territoire des MLJ mobilisé. Ils ont permis d'élaborer le contenu de la réflexion et des pistes opérationnelles
- Elaboration d'un diagnostic partagé.

### 3. Objectifs

**Mise en place d'une démarche de diagnostic partagé**, sur chaque territoire (territoire choisi : celui des 5 MLJ du Gard) poursuivant deux objectifs :

- **recenser les besoins des jeunes**, l'offre apportée (en termes de logements privés disponibles, de leurs qualités ou autres...) et la composition des réseaux locaux existant ou pouvant se développer.
- **créer une synergie des acteurs** (associatifs, institutionnels, élus) pouvant faciliter l'émergence de réponses opérationnelles, y compris les jeunes eux-mêmes.

**Pour aboutir à des pistes d'actions opérationnelles** : Expérimenter de nouvelles réponses, de nouvelles façons de concevoir l'accompagnement des jeunes vers et dans le logement.

### 4. Le public concerné

Afin de faciliter la compréhension entre les acteurs, qui interviennent avec des missions différentes, il a été décidé de procéder à la définition de trois profils de situations vécues par les jeunes (16 à 25 ans) en difficulté relevant du PDALPD pour accéder ou se maintenir dans un logement.

#### **Profil 1 : Les jeunes en situation de grande précarité**

Ce sont des jeunes adultes qui sont « dans la rue » et perçus comme des marginaux. La difficulté à quitter la rue, et pour certains, le refus des aides proposées actuellement, restreignent les réponses. Ils vivent et dorment, dans l'espace public, des squats, des fourgons, des cabanes ou ponctuellement à l'hôtel. Ce mode de vie peut reposer sur une organisation sociale qui répond à des codes particuliers. La notion d'habitat « assumé » a été évoquée par Monsieur LECLERE du SAJE et a été validée par l'ensemble du groupe. Les jeunes occupent ces habitats non pas parce qu'ils les ont choisi, ni qu'ils se sont imposés à eux mais comme une solution d'habitat « acceptable ».

#### **Profil 2 : Les jeunes « en insertion »**

Ce sont des jeunes qui ne disposent souvent d'aucune ressource ou de revenus insuffisants et souvent irréguliers ne permettant pas d'accéder à un logement autonome. Ils ont, pour certains, bénéficié de l'aide sociale à l'enfance (contrat AJM par exemple) ou de l'éducation spécialisée et, suite à diverses ruptures dans leur parcours, se trouvent dans une situation de précarité notamment au regard de leur besoin en hébergement. Ils peuvent dans ce cadre commencer à connaître des processus de désocialisation.

#### **Profil 3 : Les jeunes en capacité d'accéder à un logement autonome**

Ce sont de jeunes adultes qui sont en capacité de sortir d'une situation d'hébergement. Ils ont acquis une certaine autonomie dans les actes quotidiens de l'occupation d'un logement et souhaitent accéder au statut de locataire. Leurs difficultés proviennent essentiellement d'une absence de solvabilité, de revenus non pérennes (temps de formation mal rémunéré, contrats de travail temporaire, intérim...), de l'incapacité de leur famille à leur apporter un soutien économique ou leur fournir une garantie de cautionnement. Plus globalement les trois profils peuvent rencontrer des épisodes de rupture sociale, par absence ou épuisement des réseaux familiaux et amicaux.

### 5. Les acteurs concernés

Les acteurs mobilisés sont ceux qui sont amenés à rencontrer des jeunes adultes ayant des problématiques liées au logement. Les institutions mobilisées ont été les MLJ des territoires concernés, les Foyers de jeunes travailleurs / Résidences sociales, les Maisons d'enfants à caractère social, le SAVA, les UTASI du Conseil général, les associations intervenant dans le domaine de l'hébergement, de l'accueil de jour...

### La démarche partenariale a donné lieu à :

- a. **Une analyse des besoins** : situation des jeunes au regard de l'emploi et du logement (dans le parc social, dans le parc privé, recensement indicatif du nombre de jeunes concernés par la problématique de l'hébergement/logement sur le territoire)
- b. **Une analyse de l'offre existante**, en termes de
  - **Réponse matérielle** : hébergement, logement et acteurs de la coordination et de la mise en place des politiques publiques ;
  - **Réponse financière** : aides à la personne (aides au logement, fond d'aide aux jeunes, FSL, Action logement), aides à la pierre, allègements fiscaux ;
  - **Offre d'informations d'orientation et d'accompagnement** : ADIL, Mission locale, l'Association pour le Logement dans le Gard (ALG), les Unités Territoriales d'Action Sociale et d'Insertion (UTASI) du Conseil général, les SAVA et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Languedoc-Roussillon

L'ALG a été créée en 1986 à partir d'un collectif d'acteurs locaux œuvrant dans l'insertion sociale ou professionnelle ou œuvrant dans le logement locatif à caractère social avec l'appui du ministère des affaires sociales et du Conseil Général du Gard. Initialement orientée vers les jeunes de moins de 25 ans, suite à la loi Besson en 1990, le public a été étendu à toutes les situations relevant du PDALPD (Rmistes, prestations sociales ou familiales, AAH...). Outre une information/orientation vers les dispositifs d'aides au logement ou relogement (prévention des expulsions domiciliaires), l'ALG porte diverses missions :

- Une mission d'**Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)** : accompagnement des familles sur orientation du FSL dans la recherche de logements adaptés, traitement des impayés, prévention des expulsions domiciliaires, situations de surendettement, insalubrité...
- Une **Boutique Logements** : mission de prospection sur le parc privé d'offres locatives adaptées pour un public défavorisé ne pouvant prospecter par ses propres moyens pour des raisons sociales, culturelles ou de santé et animation d'Ateliers Recherche Logements (ARL),
- Un **Programme Social Thématique (PST 30/ « Réhabilitation Solidaire »)** : en coordination avec Habitat et Développement, accompagnement social et technique vers un habitat social privé, réhabilité avec les aides de l'ANAH et du Conseil Général et médiation sociale si nécessaire entre bailleurs et locataires,
- Une **Gestion locative de Logements d'Extrême Urgence** (24 LEU), sous-location avec bail glissant sur le parc social (agrément du FSL pour 25 logements/an),
- Une **Mission d'accompagnement et relogement des ménages sortant d'habitat indigne** (logements frappés d'un arrêté d'insalubrité) confiée par l'Etat sur le Gard, puis par le Conseil Général et l'agglomération de Nîmes en 2010 (2007-2011),
- La **gestion de la Commission de médiation DALO** : l'ALG est chargée depuis mars 2008 d'animer la commission de médiation dans le cadre de la loi sur le droit opposable au logement, d'étudier et instruire les dossiers en liens avec les partenaires sociaux et les bailleurs et de préconiser des décisions argumentées à la commission).

En sus de ces missions, L'ALG a créé un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) en 1990. Elle est inscrite dans le réseau des CLLAJ et bénéficie de l'accès à l'information.

- c. **Un processus de recherche action** : élaboration d'une réflexion commune à propos de...
  - **La situation des jeunes adultes en difficultés de nos jours** : spécificité des jeunes (absence de minima sociaux, besoin de réponses immédiates), spécificité des jeunes sans domicile (y compris sortants de l'ASE), spécificité des jeunes en situation de handicap, spécificité des jeunes en insertion professionnelle...
  - **Du suivi à l'accompagnement vers et dans le logement des jeunes** : prendre en compte les spécificités dans l'accompagnement, importance de la disponibilité de l'accueil...
  - **La notion d'Habiter** : réflexion autour de l'intégration et du bien-vivre
  - **Du lien entre activité et hébergement/logement** : de la nécessité d'expérimenter d'autres modalités d'intervention auprès des jeunes adultes. Proposition d'une modalité d'hébergement ou logement adapté articulée à un accompagnement socio-éducatif dans un objectif de co-

construction d'un projet de vie ; accompagnement au projet professionnel (Mission locale) ; mise en situation de travail concrète (structure IAE). De la nécessité d'un partenariat formalisé

- **La valorisation des compétences des jeunes adultes**
- **Une approche particulière et renforcée autour de l'insertion professionnelle :** [entre autre] Favoriser les premières expériences professionnelles, notamment en défendant l'importance centrale des structures IAE comme support d'accompagnement vers l'emploi. Favoriser le rapprochement et les réflexions communes entre structures de l'hébergement et celles de l'insertion par l'activité économique (IAE) pour optimiser leurs complémentarités. La formule des chantiers d'insertion paraît être particulièrement adaptée à la situation des jeunes, en particulier ceux qui ont peu d'expérience, pour les raisons suivantes : elle constitue une première expérience professionnelle ; en cas de réussite, c'est aussi une valorisation personnelle (parfois la première...), mais aussi vis-à-vis de son entourage proche ; elle apporte un premier revenu, une première étape vers l'autonomie ; elle permet la stabilisation minimale pour penser à "la suite" ; le chantier d'insertion et/ou le contrat aidé, permettent d'accéder à des formations courtes, pouvant aide à formaliser le projet professionnel.
- **De l'accès au parc social**
- **A propos de la colocation**
- **De l'importance d'une charte :** Afin de rendre compte de tout le travail de partage, de réflexion et de projection de chacun des professionnels autour de valeurs communes, la rédaction d'une charte départementale sur le logement des jeunes est apparue comme une évidence. Ecrite par les professionnels de l'accompagnement, elle a pour objectif d'être partagée avec l'ensemble des acteurs du logement, notamment les bailleurs sociaux et privés et de rendre ainsi visible les engagements de chacun, collectivités, bailleurs, acteurs sociaux et jeunes, au profit de l'accès et du maintien dans le logement des jeunes.
- **L'importance du travail en réseaux :** Face à la situation difficile devant laquelle chaque acteur se trouvait concernant l'accompagnement des jeunes en difficulté et notamment sur leur accès ou leur maintien dans le logement, le travail en réseau qui a été mené sur les territoires qui en avaient la volonté, a montré qu'il pouvait être un moyen de dépasser le sentiment d'impuissance parfois vécu individuellement ou à l'intérieur de chaque structure. Il a montré qu'il pouvait être un véritable moteur permettant de partager un diagnostic, de formuler des hypothèses de travail, d'expérimenter et d'innover en permettant l'ouverture, la mutualisation des énergies et des compétences. Dans un contexte contraint, lié à la pénurie des moyens et au repli sur soi (personnel et institutionnel), ce type de travail est à développer. Cette expérience a montré que chacun pouvait agir dans ses marges et même aboutir à de la mobilisation de fonds complémentaires.
- **L'action territorialisée**

d. **Des pistes d'amélioration opérationnelles / propositions / état d'avancement dont :**

MLJ Alès et sa région	<p><b>Améliorer l'offre d'hébergement et de logement pour les jeunes adultes</b> en lien avec la question de l'activité, la formation et/ou l'emploi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La <b>création d'un lieu d'hébergement</b> avec une modalité d'accueil en habitats regroupés, auquel on associe la notion d'activité professionnelle</li> <li>-L'<b>accompagnement du parcours résidentiel</b> complète l'intervention sociale, par l'exploitation des dispositifs de logement adaptés et/ou d'accompagnement tels que l'AVDL</li> </ul>	<p>Toujours au stade du projet :</p> <p>La thématique du logement des jeunes a été retenue dans le Projet Social de Territoire de l'UTASI Cévennes Aigoual. L'association « la Clède » reste mobilisée sur cette question.</p>
MLJ Garrigues et Cévennes	<p><b>Constitution d'un groupe ressource</b> constitué par les professionnels et bénévoles intervenants sur le territoire, adossé au réseau Fil Santé Cévennes.</p> <p><b>Créer du logement / Hébergement « transitoire »</b> permettant de répondre à des besoins de logements divers.</p>	<p>Le groupe ressource a été constitué : Il a été intégré au réseau « fil santé Cévennes ».</p> <p>Il travaille au repérage plus approfondi des besoins en termes d'hébergements temporaires et à la rédaction de supports d'information.</p>

<b>MLJA Nîmes Métropole</b>	<p><b>Création de l'Espace Habitat Jeunes</b> rue des Greffes à Nîmes à Nîmes pour coordonner les associations investies d'une mission logement et accompagner bailleurs et locataires. C'est un lieu d'accueil et d'informations pour le logement ou l'hébergement des jeunes gardois, animé par différents partenaires intervenant dans ce domaine (MLJA, l'Association pour le Logement dans le Gard/CLLAJ, résidence Monjardin, l'Espélido, le SAVA, l'UTASI Grand Nîmes ...). Opération possible grâce au rapprochement de trois Foyers de jeunes travailleurs de Nîmes</p> <p><b>Création d'une Agence Immobilière à Compétence Sociale jeunes</b> « loc'Avenir » sur l'Espace Habitat Jeunes par la résidence Monjardin, en partenariat avec le SIRES. Cette dernière aura pour vocation de gérer des logements confiés par leurs propriétaires, afin d'y loger des jeunes dans le cadre d'un accompagnement approprié.</p>	<p>Mise en œuvre : 2ème semestre 2012</p> <p>Création de l'Espace Habitat jeune : Mars 2013</p> <p>Mise en oeuvre : Juillet 2012 par l'embauche d'une éducatrice spécialisée chargée de la prospection et de la médiation propriétaires/jeunes.</p>
<b>Département</b>		
<p><b>Une déclaration pour le logement des jeunes</b></p> <p><b>Une charte départementale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définitions et notions (le public, nature des logements, offre d'accompagnement, les territoires, les acteurs)</li> <li>• Principes (principes de : solidarité, bienveillance, disponibilité, coopération, synergie, innovation et expérimentation)</li> <li>• Objectifs (accueil, accompagnement, solutions de logement/hébergement, rapprochement offres/demandes, communication ciblée, solvabilisation des jeunes, un outil d'observation)</li> <li>• Animation et pilotage</li> </ul>	<p>La signature de la charte est programmée pour juin/septembre 2013, après la mobilisation des acteurs de l'accompagnement, des bailleurs sociaux et d'Action logement</p>

**CONCLUSION :**


Cette démarche qui s'est déroulée sur 3 ans a fédéré un certain nombre d'acteurs sur les territoires concernés et a abouti à des résultats très différents selon les dynamiques locales. Quoiqu'il en soit, elle a permis aux professionnels de s'enrichir des points de vue des autres, de dépasser parfois le sentiment d'impuissance dans lesquels la plupart d'entre nous se trouvaient face à la problématique du logement des jeunes. Le fait que la jeunesse fasse partie des thèmes prioritaires du Plan d'action du Président du Conseil général pour 2012/2014 vient renforcer l'idée que nous devons continuer à travailler sur cette thématique et particulièrement celle du logement. D'ailleurs lors du congrès de l'USH de 2009, le logement des jeunes avait été abordé et montrait que les bailleurs sociaux se préoccupaient également de cette question. Aussi, il convient de conclure par l'idée que cette démarche et surtout les premières pistes opérationnelles d'action sont à concrétiser et à poursuivre. Les pistes d'action innovantes seront à creuser et devra conduire au rapprochement avec les services de l'insertion professionnelle et de la formation. Ce rapport, compilation de toutes les réflexions menées, ne constitue qu'une étape dans la construction de réponses nouvelles où les territoires non impliqués jusqu'alors pourraient se mobiliser et où, au-delà de leurs paroles, les jeunes pourraient construire des réponses aux côtés des techniciens.

#### **d. Des projets de logements accompagnés dans le parc social à destination des jeunes en insertion – le guide de valorisation de l'Union Sociale pour l'Habitat**


*Les éléments ci-après sont issus du Guide de valorisation des projets « 10 000 logements accompagnés », réalisé par le service des politiques urbaines et sociales de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) en septembre 2015. Ce document recense des projets et expériences menés par les bailleurs sociaux pour répondre aux besoins des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales dans le parc de logements ordinaires, ou rencontrant des problématiques très spécifiques. Il vise notamment à favoriser les expérimentations entre les bailleurs et les associations et à développer le travail partenarial sur les territoires.*

*Les projets présentés dans le guide édité par l'USH sont de différentes natures selon qu'ils s'agissent de dispositifs de coordination partenariale visant à optimiser la mise en place de logements accompagnés sur un territoire (1), de dispositifs de logements accompagnés pour des ménages en grandes difficultés économiques et sociales (accompagnement à l'accès, au maintien ou au deux) (2), ou enfin de dispositifs de logements accompagnés pour des publics spécifiques, dont notamment les jeunes en insertion (3). Nous présentons ici des extraits du guide qui relèvent de cette catégorie.*



<b>3.3. : Logements accompagnés pour des jeunes en insertion</b>			
<i>N°</i>	<i>Localisation du projet</i>	<i>Organisme Hlm porteur du projet</i>	<i>Page</i>
3.3.1	Ile-de-France (hors Paris)	Osica	p.63
3.3.2	Ile-de-France	Antin Résidences	p.63
3.3.3	Agglomération de Nevers	Nièvre Habitat, Logivie, Coopération et Famille, ICF	p.64
3.3.4	Le Havre	Alcéane	p.64
3.3.5	Arras	Pas de Calais Habitat	p.65
3.3.6	Guyane	Habitat Guyanais	p.65
3.3.7	Grand Poitiers	Logiparc	p.66
3.3.8	Le Puy-en-Velay (Haute-Loire)	Foyer Vellave	p.66

ANTIN RESIDENCES EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALFI		3.3.2. FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES PUBLICS JEUNES PRIORITAIRES, IDF	
	Ile-de-France	Nbre de ménages accompagnés :	42 par an
		Nbre de logements mobilisés :	42 par an
		Accès et / ou maintien :	Accès au logement
<b>Nature du projet</b>	Accompagnement vers l'accès au logement du parc social « classique » de jeunes en difficultés		
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'accès au logement social de jeunes en difficulté Sécuriser les parcours à travers un accompagnement social renforcé des jeunes relogés		
<b>Profil des ménages</b>	<b>Jeunes de 18 à 35 ans éprouvant des difficultés particulières d'accès à un logement autonome. Jeunes travailleurs en situation précaire ou personnes en situation de rupture sociale et familiale : issus de l'ASE, de la PJJ ou centre d'hébergement d'urgence</b>		
<b>Statut d'occupation</b>	Résidence sociale puis logement au sein du parc classique		
<b>Nature de l'accompagnement</b>	Expérimentation consistant à sécuriser le parcours de ces jeunes en proposant un dispositif d'identification des bénéficiaires, de stabilisation des situations, d'orientation vers des logements pérennes et adaptés ainsi qu'un accompagnement spécifique. Accompagnement « à la carte » via une « plateforme sociale » proposée par l'ALFI et la mise en place d'une veille sociale.		
<b>Nature de l'offre</b>	Mobilisation de logements existants sans aménagement. Convention de relogement entre l'ALFI et Antin Résidences sur différents sites en Ile de France.		
<b>Moyens mis en œuvre</b>	L'ALFI assure un accompagnement social des résidents en amont, pendant et suite à leur relogement au sein du parc Hlm. Elle anime le réseau partenarial concerné par le projet.		
<b>Coût global du projet</b>	68 762 € par an pour l'accompagnement		
<b>Durée du projet</b>	2 ans		
<b>Contact</b>	Jérémy LIAGRE - jeremy.liagre@groupe-arcade.com		

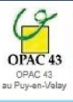

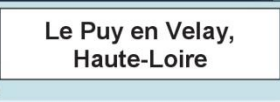
Guide des projets de logements accompagnés – USH, septembre 2015 63

ALCEANE		3.3.4. L'ACCES AU LOGEMENT ORDINAIRE DES JEUNES DE 18 A 30 ANS	
	Le Havre, Haute-Normandie	Nbre de ménages accompagnés :	10
		Nbre de logements mobilisés :	10
		Accès et / ou maintien :	Accès au logement
<b>Nature du projet</b>	Accompagnement des jeunes en fragilités vers un premier logement autonome		
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'accès au logement ordinaire des jeunes en leur fournissant les outils nécessaires pour leur permettre cet accès dans de bonnes conditions		
<b>Profil des ménages</b>	<b>Jeunes en situation précaire pour des motifs économiques et / ou sociaux</b>		
<b>Statut d'occupation</b>	Bail de droit commun, statut de locataire en titre		
<b>Nature de l'accompagnement</b>	Accompagnement social assuré par le CLHAJ 76 ; mesure d'accompagnement de 6 mois renouvelable pour 3 à 6 mois en fonction des besoins		
<b>Nature de l'offre</b>	Parc existant, logements du T1 au T5 en fonction de la situation des ménages, avec une localisation facilitant leur insertion, avec un loyer représentant au maximum 25% de leurs ressources.		
<b>Moyens mis en œuvre</b>	Partenariat avec le CLHAJ 76 Un poste de référent social « accès » au sein d'Alcéane		
<b>Coût global du projet</b>	33 855€ correspondant à la masse salariale du référent social pour l'accompagnement de 10 jeunes		
<b>Durée du projet</b>	1 an		
<b>Contact</b>	Eric VARIN – e.varin@alceane.fr		

Guide des projets de logements accompagnés – USH, septembre 2015 64

HABITAT GUYANAIS EN PARTENARIAT AVEC HABITAT JEUNES DEVELOPPEMENT		3.3.6. HIBISCUS DE CAYENNE	
		Nbre de ménages accompagnés :	281
		Nbre de logements mobilisés :	281
		Accès et / ou maintien :	Accès au logement
Nature du projet	Construction de trois résidences neuves destinées à des jeunes en insertion, avec mise en place d'un accompagnement global adapté favorisant l'insertion professionnelle et l'autonomie.		
Objectifs	Permettre aux jeunes d'accéder au logement de droit commun comme prérequis pour trouver ou retrouver un certain nombre de repères en termes de résidentialisation, d'insertion, d'évolution personnelle puis professionnelle.		
Profil des ménages	<b>Jeunes de 18 à 30 ans en démarche d'insertion et d'autonomie, en recherche de stabilisation sur un territoire où les conditions de vie sont complexes (notamment pour les jeunes : chômage, violence urbaine...).</b>		
Statut d'occupation	Résidents en structure Habitat Jeunes		
Nature de l'accompagnement	Accompagnement intégré à l'hébergement en résidence pendant toute la durée du séjour, dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle et d'autonomie.		
Nature de l'offre	Trois résidences neuves destinées à accueillir des jeunes en mobilité professionnelle, géographique ou sociale.		
Moyens mis en œuvre	Construction de trois résidences Habitat Jeunes Partenariat avec Habitat Jeunes Développement (membre UNHAJ) pour la gestion des résidences Développement d'un projet social et pédagogique prévoyant l'accompagnement adapté des jeunes, selon les besoins et problématiques particulières du territoire de Guyane		
Coût global du projet	497 250€ sur trois ans correspondant au coût d'accompagnement des jeunes (soit environ 1 770€ par jeune et par an)		
Durée du projet	2 ans		
Contact	Alkan ASLAN -alkan.aslan@axentia.fr		

Guide des projets de logements accompagnés – USH, septembre 2015 65

OPAC 43 – LE FOYER VELLAVE EN PARTENARIAT AVEC LA CLEF 43		3.3.8. OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL POUR LES JEUNES DE 18 A 30 ANS – HAUTE LOIRE	
 		Nbre de ménages accompagnés :	10
		Nbre de logements mobilisés :	10
		Accès et / ou maintien :	Accès au logement
Nature du projet	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique, co-animé par les bailleurs sociaux et l'association la Clef 43, pour favoriser l'insertion par le logement des publics jeunes dans le département de la Haute Loire et ainsi participer à leur insertion professionnelle et sociale		
Objectifs	Favoriser l'accès au logement autonome pour les 18-30 ans		
Profil des ménages	Jeunes de 18 à 30 ans en situation d'insertion professionnelle ou en rupture familiale		
Statut d'occupation	Bail classique. Eventuellement un bail glissant pourra précéder le bail définitif		
Nature de l'accompagnement	L'accompagnement devra être adapté au cas par cas, selon les besoins. Il sera effectué à l'entrée dans le logement et pourra nécessiter l'intervention de différents partenaires en fonction des problématiques rencontrées (CCAS, Mission locale, Point info jeunesse).		
Nature de l'offre	Parc existant, logements vides ou meublés, adaptés aux besoins du ménage, proche des transports en commun		
Moyens mis en œuvre	Entretiens avec les travailleurs sociaux de l'association, le bailleur et le jeune tous les 6 mois, pour point partagé et ajustements éventuels.		
Coût global du projet	42 625€ correspondant au coût d'accompagnement pour 10 jeunes.		
Durée du projet	1 an renouvelable		
Contact	Isabelle KAMOUNI - i.kamouni@foyer-vellave.fr et Philippe RINGENBACH philipperingenbach@opac43.fr		

Guide des projets de logements accompagnés – USH, septembre 2015 66



## 5. Liste des entretiens et personnes rencontrées

ACTION LOGEMENT	Sylvie PEYRE	Relations Territoires
ADIL 06	Emmanuel POULARD	Directeur
AGIS 06	Stéphane PENNEC	Directeur
ALC RESO	Anne-Valérie MOUGNIOT Karine TEVELLE Laure DEHILLOTTE Glynis VIVEREUX	Responsable Chef de service Assistante sociale référente « jeunes » Educatrice spécialisée référente « jeunes »
ALFAMIF	Elise SORET	Directrice Générale
API PROVENCE	Luc VAN ESPEN Brigitte MALLET Sandrine DE CAPRIO Soraya BERKANE	Responsable socio-éducatif départemental – Foyers de jeunes travailleurs Référente départementale - Pôle étudiants/saisonniers Accompagnatrice sociale - Foyer de jeunes travailleurs Accompagnatrice sociale - CLLAJ
ARHLM PACA CORSE	Anne CHEMIER	Chargée de mission Cohésion sociale et territoriale
BIJ – ANTIBES	Valérie LOVISA	Chargée de la documentation - conseillère
BIJ – VILLENEUVE-LOUBET	Amandine RAYA	Référente
CAF 06	Fabienne GUILHOT Barbara BIGNON Thierry EHRHARDT Valérie PRUVOT DEMICHELIS Delphine LOUATY	Sous-directrice de l'Action Sociale Conseillère technique Jeunesse Conseiller technique Logement Responsable pôle interventions sociales territoire CASA Travailleur social pôle interventions sociales ouest territoire CASA
CASA	Mallory REVEAU Véronique RAMBELOSON Aurélie PASTOR Taieb BOURADJDI Marilyn MAISTO Thierry JOASSIN Corine BEDOCK Barbara BETTA Stéphanie GIORDANO	Directrice Habitat Direction Habitat Logement - Responsable du service Pôle aide à la Personne Chef de projet service politique de la ville Cohésion sociale - responsable du service prévention jeunesse Directrice de la Cohésion Sociale Educatrice - Service prévention jeunesse Chargée de développement – Direction de la Cohésion Sociale Coordinatrice Atelier Santé Ville Responsable PLIE
CCAS ANTIBES	Aurélie GUILHON	Travailleur social
CCAS VALLAURIS	Olivier RABLADE	Directeur
CROUS NICE	Fanny ROUSSELIN Marielle CHARBIT	Directrice de l'UG Sophia Antipolis Directrice du Département Vie de l'Etudiant
DDCS 06	Philippe BARBET Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE	Inspecteur principal Jeunesse et Sport, chef du service jeunesse, sport et vie associative Directrice adjointe
DDTM 06	Jérémy SITBON	Service habitat et renouvellement urbain
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Muriel FOURNIER Frédérique GUESNEAU-ABERKANE	Adjointe au chef du service de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité Assistante sociale au sein de la Maison des Solidarités de Grasse Sud
ERILIA	Ludovic CHATELAIN Nicolas FLIPPE	Directeur d'Agence - Agence Antibes Responsable marketing

MISSION LOCALE ANTIPOLIS	Joëlle CARRARA	Directrice adjointe
	Mathilde WILK	Conseillère
SIAO 06 INSERTION	Sabine CHARONDIERE	Chef de service
TOIT EN TANDEM	Véronique PATER	Présidente
URCLLAJ PACA	Sylvie REYSSET	Présidente UNCLLAJ et URCLLAJ Paca
URHAJ PACA	Carole KOCH	Chargée de mission
	Didier ROULET	Président
VILLE DE VILLENEUVE-LOUBET	Lucie ROUILLON	Conseillère en Insertion Professionnelle et Chargée de la Politique de la Ville



